This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 454300 DUPL

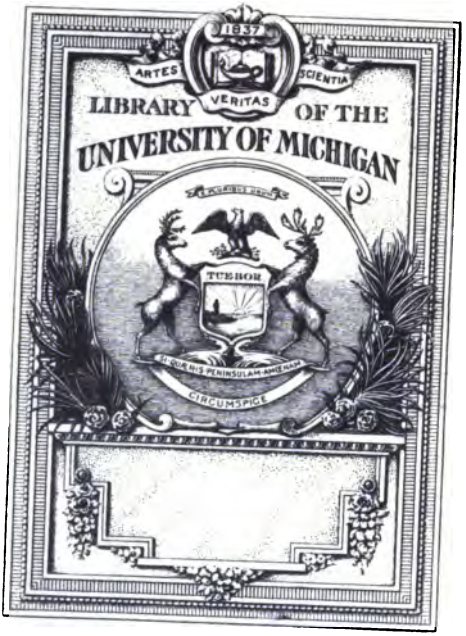
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JK
1904
.A6

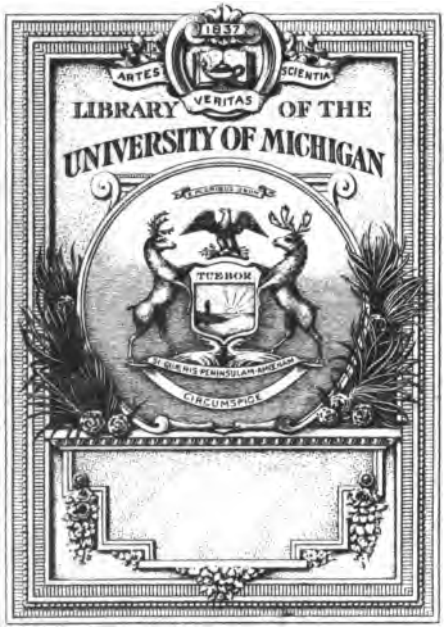
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JK
190
.A6

Annuaire

de la Vie Internationale

PRÉFACE

DE LA 1re ANNÉE*

Dans le présent travail, on s'est proposé d'embrasser l'ensemble de la vie internationale actuelle, de reconnaître les caractères de la civilisation internationale en voie de formation, de montrer que l'internationalisation de l'humanité civilisée est, dès maintenant, plus avancée qu'on ne l'admet généralement.

Mais ce travail n'est qu'un essai. On ne peut y voir que l'esquisse d'un tableau qui reste à faire. Il fallait commencer par le commencement, et il était impossible de faire mieux, dans les conditions où l'on se trouvait. L'auteur, en effet, ne disposait, pour se renseigner, que des journaux et de la complaisance des quelques personnes qui ont bien voulu répondre à ses questions. Dans ces conditions, il ne pouvait aboutir qu'à l'œuvre imparfaite qu'il présente actuellement au public, et que l'on ne peut considérer que comme le plan d'un édifice futur.

Mais un plan permet déjà, dans une certaine mesure, de se rendre compte de ce que sera la construction achevée.

Avec le temps, cet Annuaire doit devenir un guide sûr et complet de la vie internationale. Il viendra compléter, par son universalité, les divers annuaires nationaux : il aura sa place à côté du « Gotha ».

(*) Cette préface n'a pas été publiée en entier par erreur dans la 1re année.

383214

Puissent ces considérations et cette perspective excuser la qualité du présent travail, en expliquer les imperfections, les inégalités et les lacunes. C'est ici l'œuvre d'un homme isolé, et il ne s'agissait pas moins que d'enregistrer l'ensemble de l'internationalité au début du XXe siècle. Le fait même que la tâche soit au-dessus des moyens d'un homme suffit à montrer l'intensité de cette vie internationale que l'on se proposait de retracer ; et l'imperfection du début vient précisément justifier l'entreprise et prouver la grandeur de l'idée que l'on veut servir.

Quelle est cette idée ? — C'est celle de la solidarité internationale, de l'homogénéité des peuples, de l'interdépendance de ces nations, qui ne veulent pas encore reconnaître que c'est leur union qui fera leur force et leur grandeur, que le temps de l'existence isolée est passée pour elles, et que nous sommes au début de l'ère du travail en commun, ou, pour parler comme Herbert Spencer, de l'intégration des forces sociales.

Précisément de nos jours, il importe de fournir cette preuve. De toutes parts, le nationalisme provoque de tristes phénomènes. Un patriotisme mal entendu s'efforce encore partout de contester aux autres nations leur droit à l'existence, de prêcher la politique de l'égoïsme. Il est donc à propos de montrer que ce nationalisme est en opposition avec la nature des choses, qu'il est aussi erroné que dangereux. La nature des choses tend vers l'intégration des forces sociales, vers la transformation des peuples isolés, des groupes alliés et des fédé-

rations en une grande union civilisée. Se régler sur cette notion irréfutable, diriger sa patrie dans la voie de l'évolution naturelle, c'est épargner à cette patrie les dangers qui résultent d'une méconnaissance des lois de l'évolution, c'est lui promettre à elle plus de grandeur, à ses enfants plus de bonheur. Car l'union pour la culture internationale présuppose la puissance et la grandeur de chacun de ses membres : et l'internationalisme, qui profite à chacun d'eux dans la mesure même où il profite à l'ensemble, est le meilleur moyen de les faire progresser. C'est ici une vérité que l'on ne peut plus contester au début du XXe siècle : l'internationalisme bien compris est un patriotisme d'essence supérieure, et ceux qui le favorisent sont les seuls, les véritables patriotes. Ils ne veulent plus l'impossible, le bien d'un pays aux dépens du voisin, mais ils veulent ce que veut précisément la nature, le salut national par le salut général.

Cet Annuaire est destiné à fournir un modeste appui à ces grandes idées et aux efforts qui tendent à les réaliser. Le pourra-t-il ? Malgré tous les défauts d'une première ébauche, je crois pouvoir répondre affirmativement. Car l'efficacité ne dépend pas de la manière dont le sujet a été traité, mais bien de la nature même de ce sujet. Ce dernier est si vaste, si imposant, que l'imperfection d'une esquisse improvisée n'en saurait affaiblir l'effet. L'Annuaire suffit à montrer que ce que beaucoup de gens ne considèrent que comme un idéal, un but lointain, existe déjà. L'idée des Etats-Unis d'Europe, ou même des Etats-Unis du Monde civilisé, n'est plus

un desideratum, elle est devenue une réalité. Que l'on examine cet instantané de la vie internationale, tel qu'il est présenté ici, sans aucune retouche, et l'on se convaincra de ce fait, que l'union internationale existe dès maintenant. Sans doute, elle ne porte encore aucun nom, elle ne possède ni constitution, ni armoiries, ni pavillon, elle n'a point de fonctionnaires, point de roi, ni de chef, elle n'exerce aucun droit de souveraineté et ne frappe point de monnaies, et pourtant, elle existe.

Le Dr Scheu, un jeune autrichien, a développé la notion de la « politique de civilisation ». Il s'est élevé au-dessus du point de vue purement patriotique, en proposant pour son pays, si déchiqueté par les questions de nationalités, une réforme politique destinée à assurer le bien de tous ces peuples divers. Cela l'a conduit à montrer que la représentation actuelle des peuples, suivant les territoires qu'ils occupent, ne saurait donner une idée exacte de leur ensemble, puisqu'elle ne connaît qu'une foule mécaniquement subdivisée, d'où ne peuvent émaner que des délégations capables de la représenter en quantité, mais non en qualité. Du chaos de l'ensemble procède simplement un chaos en réduction. Pour remplacer cette subdivision mécanique, le Dr Scheu demande que le peuple soit réparti suivant les divers intérêts en présence, et que sa représentation se compose de représentants des groupes ainsi constitués.

Ce que propose cet auteur pour le microcosme national qu'est sa patrie est, dans une certaine

esure, et par la force des choses, devenu une alité pour le monde international L'évolution aturelle a franchi les bornes territoriales créées ar l'homme, et s'est accomplie par l'internationasation des intérêts. Le monde civilisé s'est uni, en réglant, non sur les délimitations que portent s atlas, mais sur toute l'ampleur de l'esprit umain, de l'activité humaine, qui depuis longtemps trouvaient à l'étroit dans le domaine national. haque groupe d'intérêts, dans les divers pays, cherché à prendre contact avec les groupes correspondants des autres pays. Ils se sont rapprochés pour élibérer en commun et organiser une représentation ommune de leurs intérêts. La science et le commerce, les beaux-arts et l'agriculture, l'industrie et s métiers, le travail et le capital sentent qu'ils esteront désormais impuissants s'ils s'obstinent ans le particularisme national, et ils s'efforcent de ouver, dans leur union avec les intérêts analogues es autres pays, la force nécessaire dans la lutte our la vie. Le mouvement a commencé par quelues groupes isolés ; puis il en vint d'autres. Nous ommes encore loin de son point culminant, mais éjà nous pouvons reconnaître à quoi il tend : à internationalisation de l'humanité créatrice, par à l'obstacle matériel des limites territoriales.

Comment se produit cette unification, c'est ce que ontrera un coup d'œil sur le présent Annuaire. 'union européenne, l'union de la civilisation nternationale, la voici ! Elle est née, sans qu'on ait voulue ; elle est un phénomène naturel, et on

ne peut donc plus l'empêcher d'être, l'arrêter dan
son développement. Encore quelques dizaine
d'années, et, son organisation étant parachevée, el
cherchera à se centraliser, elle trouvera les organ
dont elle a besoin, elle agira avec la puissan
décuplée d'une collectivité plus heureuse et plu
libre.

L'Annuaire de vie internationale est destiné
observer la marche de cette évolution, et à e
donner chaque année un tableau fidèle. On croi
par là, faire œuvre utile. Connaître l'origine et l
cours des événements quand on veut y participe
c'est s'épargner des efforts et accroître la valeur d
son travail.

Décembre 1904. A.-H.F.

PRÉFACE

DE LA IIe ANNÉE

L'annuaire de la Vie Internationale ne peut être complet dès sa deuxième année. L'auteur n'a pas encore pu connaître tous les faits internationaux. Néanmoins ce second volume est plus riche et plus complet que le précédent. D'une part les faits d'ordre international ont augmenté et d'autre part l'auteur a été mieux renseigné.

Le volume de 1905 ne comptait que 59 offices ou bureaux internationaux officiels ; celui de 1906 en compte 80. Le nombre des associations internationales d'ordre privé a passé de 143 à 235 ; celui des congrès internationaux d'ordre privé de 115 à 150.

Cet accroissement d'intensité dans la vie internationale confirme les idées que nous émettions au commencement de notre Ier volume et légitime une fois de plus notre publication.

Vienne, le 29 Janvier 1906 A.-H. F.

NOTICES

I

LA CRIMINALITÉ INTERNATIONALE ORGANISEE ET SA RÉPRESSION

Extrait d'un Rapport de M. Lindenau, Dr. en droit. Regierungsassessor à Berlin, fait à l'occasion du Xe congrès de l'Union intern. des Criminalistes à Hambourg (11-15. Sept. 1905). D'après la traduction du Dr Charles Jacot dans le Bulletin de l'Union intern. de Droit pénal. Vol. XIII.

La forme typique sous laquelle se présente le délit internationalement organisé est celle du commerce. La traite des blanches, dont les relations sont très étendues quoique sensiblement localisées, a provoqué les premières mesures énergiques de répression internationale, stipulées dans la convention conclue le 18 mai 1904. Il est fort naturel que ce soit la lutte contre des agissements aussi condamnables qui ait attiré d'abord les regards des gouvernements. Mais après avoir payé un juste tribut d'indignation à la morale outragée il n'est pas permis d'oublier que les Etats, ceux d'Europe surtout, ont un intérêt infiniment plus considérable encore à l'extirpation des autres branches de l'exploitation commerciale du crime. Parmi les chancres rongeurs qui s'attachent aux flancs du bien-être

national de tous les peuples, nous remarquons le négoce frauduleux auquel se livrent les " bandes noires " qui, sous la pompeuse enseigne de raisons sociales toujours nouvelles, savent se procurer à crédit des chargements entiers de marchandises aussitôt dirigées sur l'étranger. La fabrication et l'émission de la fausse monnaie sont à leur apogée. On fait appel pour la confection des matrices et des coins, aux graveurs les plus habiles des diverses villes du monde, et ceux-ci deviennent les auxiliaires inconscients des faussaires qui ont soin de ne leur faire exécuter que des pièces détachées n'éveillant pas les soupçons en soi et que les techniciens de la bande ajustent ensuite. La mise en circulation s'opère par l'intermédiaire de nombreux complices sur les places éparses du marché universel. La criminalité internationale suit aussi le mouvement qui porte le commerce honnête à remplacer le numéraire ou la monnaie fiduciaire par des chèques et des lettres de change. Depuis quelques années les fabriques de " cavalerie " (effets fictifs) ont surgi comme poussent les cryptogames vénéneux après une pluie d'orage. Une nuée d'agents et de sous-agents passent leur temps à recueillir, au prix moyen de 30 à 50 centimes pièce, les signatures de gens dépourvus des moindres ressources et à créer ainsi de prétendues valeurs. Tous les moyens de la réclame moderne la plus effrénée — commis-voyageurs, offres manuscrites ou imprimées, annonces — sont mis en action pour obliger les commerçants aux abois à recourir à ce triste crédit. Il va sans dire que le naufrage inévitable de l'emprunteur qui se cramponne à cette fallacieuse planche de salut n'est retardé que de bien peu, mais ceux qui ont endossé ces chiffons de papier sont à leur tour entraînés dans le gouffre. Les sociétés internationales de lots de séries, faisant participer leurs membres à des titres qu'elles n'ont jamais possédés, sont les dignes émules des précédentes et ont une grande analogie avec les propriétaires espagnols de trésors qui, soit dit en passant, semblent se servir de bottins internationaux. En tout cas les lettres que l'on sait, où de malheureux prisonniers offrent la moitié de leurs millions cachés moyennant un modeste secours de quelques mille francs sont, ces temps derniers, adressées simultanément à des personnes ap-

tenant, dans la même localité, à telle ou telle profession rminée. Les usuriers et les escrocs au prêt et au cautionnent forment, eux également, des associations soigneuseut organisées. Un autre grave péril menace la fortune et la té publiques, nous avons nommé le charlatanisme qui, de jours, a pris une extension formidable, célébrant à tous échos les vertus de ses croix et de ses ceintures électriques, procédés de suggestion et d'hypnotisme, ses thés et ses irs Partout enfin nous assistons au placement internatiol des ignobles produits de la littérature et de l'imagerie pornographiques qui empoisonnent systématiquement la jeunesse. Pour lutter avec succès contre la criminalité internationale anisée il n'y a qu'un moyen — et il a fait ses preuves en tière de politique criminelle, — adapter les mesures de défense à la tactique de l'ennemi. La Justice pénale ne pourra mer le crime international que si elle parvient à lui opposer une organisation aussi centralisée que celle dont il dispose. Il faut de saisir quelques membres d'une association internaionale et de les condamner n'a pas grande signification tant que l'entreprise-mère continue à fonctionner sans être inquiétée. Il faut qu'on arrive à surmonter les difficultés de procédure naissant de ce que les divers membres des bandes commettent leurs infractions simultanément ou successivement dans plusieurs Etats. Les efforts du législateur ont principalement tendu jusqu'à présent à déclarer délits distincts et punissables en tant que tels, même des actes qui, pris isolément, ne se caractérisent que comme faits de coopération. Nous en avons un exemple dans la loi anglaise du 14 août 1896 qui punit la possession d'objets que leur détenteur sait avoir été volés, l'eussent-ils été en dehors du Royaume-Uni. On n'ignore pas, en effet que, sous l'empire de l'ancienne législation, Londres était devenu le marché mondial de tous les fruits imaginables du vol, surtout des bijoux et des billets de banque. Tous les de semblables prescriptions répondent, en somme, à un code de devoir de préservation nationale, soit qu'elles s'appliquent à des faits déterminés, ainsi que c'est le cas ci-dessus, soit qu'on les généralise selon la formule proposée par M. Ridley au *Congrès du Groupe Français* de notre *Union* et

dont voici la teneur : " Tout acte de coopération ou de co
plicité constitue un délit distinct lequel pourra être poursui
dans le pays où il aura été accompli et jugé selon la légis
lation en vigueur dans ce pays. " Pour porter des coups mort
aux organisations internationales de malfaiteurs, on doit
forcer à découvrir en une fois toutes leurs positions. Ici e
core la première condition à remplir est la création d'offic
centraux en état de fournir aux juges, cantonnés dans le pri
cipe de la nationalité, au moins le matériel des charges int
nationales qui pèsent sur l'accusé, c'est-a-dire une image ne
de son importance et des dangers qu'il fait courir à la socié
Le but auquel il faut viser — et qu'on atteindra indubitabl
ment un jour ou l'autre — est l'unité de jugement. Les obst
cles qui s'opposent actuellement à sa réalisation, en particuli
la difficulté qu'il y aurait à obtenir certains témoignages ou
procéder à certaines constatations, seront évidemment écart
par le progrès des moyens de communications et par le pe
fectionnement de la technique moderne.

La question, très discutée, de savoir à quel Etat incombe
le devoir international de prononcer le jugement ne peut d
pendre du hasard voulant que l'arrestation se produise à tel
tel endroit. C'est au siège principal de l'activité criminelle, to
indiqué du reste pour la juste appréciation des faits au poi
de vue sociologique, que sera le for mondial ; autrement di
on adoptera le principe généralement en usage en matière
règlement de juges (compétence de la juridiction dans le re
sort de la quelle a été commis le délit le plus grave ou, en c
de connexité, le plus grand nombre d'infractions).

La politique criminelle nous conduit donc aux m
mes résultats qu'il s'agisse de s'emparer sûrement du déli
quant en fuite ou de combattre efficacement la criminalité int
nationale. Les offices centraux doivent préparer et entrepre
dre la poursuite du fugitif, surveiller le malfaiteur étran
domicilié et le vagabond international ; ils se mettront mut
ellement en garde contre le chevalier d'industrie et le cambri
leur ambulants à la charge desquels ils réuniront en collabor
tion le faisceau des présomptions et des preuves. Seuls, i
sont capables de découvrir les agissements des associations i
ternationales de criminels et d'y mettre fin.

L'organisation intérieure des stations où se concentreront les communications de droit pénal international est, dans ses détails, affaire d'administration pratique ; au point de vue scientifique il n'y aurait guère que la question de savoir à quelle autorité ces organes devront être rattachés qui pût à la rigueur offrir quelque intérêt. Personnellement, nous croyons que les " Sûretés générales " sont les mieux qualifiées pour remplir cette tâche. Le service anthropométrique des grandes villes possède déjà de riches collections, soigneusement classées de portraits, de mensurations, de renseignements divers, d'instruments en usage dans le monde des malfaiteurs, Quoique dans des limites restreintes, ces bureaux ont déjà la liberté de communiquer directement entre eux et ont l'habitude des relations internationales. Ils sont ouverts en permanence, disposent d'un personnel au courant des langues vivantes usuelles et de l'argot des criminels. Des voyages en vue de poursuites ou d'enquêtes ont établi entre les chefs et les membres des polices les divers Etats civilisés des relations personnelles dont on ne saurait assez apprécier l'utilité, On s'est engagé dans la bonne voie, il faut y persévérer : laisser se nouer librement les rapports internationaux aussi loin que s'étend l'action de la police judiciaire ou de sûreté et les faciliter par l'adoption de formules identiques de signalements et d'un chiffre unique, en prenant pour base les travaux d'Alphonse Bertillon ; avoir un journal commun pour les recherches importantes. la publication des mandats et autres avis ; maintenir d'une manière régulière le contact personnel, au moyen de patrouilles internationales circulant sur les grandes lignes de communication par terre et par eau. Des conférences internationales seront appelées à régler la marche de tout ce mécanisme et à travailler à son perfectionnement. La constitution d'une entente policière internationale ne représente en effet qu'un premier pas dans la lutte contre la criminalité coalisée. Pour arriver au résultat final, l'unification de la justice pénale entière, il faut avant tout, une connaissance sûre et approfondie de la criminalité internationale ainsi qu'un rapprochement sérieux et général des Etats entre eux. Les offices centraux peuvent y contribuer. Le matériel criminologique affluant aux dits bureaux

aura une influence extrêmement heureuse sur le développement de la science juridique pénale. Et l'assaut livré, coude à coude à l'ennemi international commun fortifiera les sentiments de solidarité bien au delà des milieux directement intéressés : on verra peu à peu se dissiper les malentendus, se fondre les préjugés. Une pierre solide sera venue s'ajouter à la construction du temple de la Paix Universelle !

II

ORIGINE ET PROGRÈS
DE L'ŒUVRE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

par Henri Dunant

1859. Juin 24. — Bataille de Solférino.
— Jean Henri Dunant, de Genève, ambulancier volontaire à Castiglione, près Solférino.

1859. Juin 28. — Entrevue à Borghetto du maréchal de Mac Mahon et de Dunant, qui sollicite des médecins autrichiens, prisonniers des français, pour soigner les blessés de Castiglione, quelque soit leur nationalité.
Intérêt manifesté, à Cavriana, par Napoléon III, au sujet de cette question d'humanité. Il accorde la liberté aux médecins autrichiens prisonniers.

1859. Juillet 4-9. — Création par la Comtesse Agénor de Gasparin, sur la demande faite de Castiglione, par I. H. Dunant, d'un Comité pour les Blessés des bélligérants de la guerre de Lombardie.

1862. Publication, par I. H. Dunant, du livre « *Un Souvenir de Solférino* », demandant la création, dans tous les pays civilisés, de Sociétés *permanentes* de secours aux blessés de la guerre, sans distinction de nationalités, ainsi que « l'adoption d'un « principe international, conventionnel et « sacré, en faveur des victimes de la « guerre. » En temps de paix, ces Sociétés s'occuperaient des victimes des fléaux divers, des catastrophes imprévues, etc.

1862. Octobre 19. — Adhésion écrite et publiée, du Général G. H. Dufour, général en chef de l'Armée de la Confédération Suisse.

1863. Janvier. — Adhésion aux idées émises par le *Souvenir de Solférino*, par les Sociétés d'Utilité publique des cantons suisses de Vaud et Neuchâtel ; et témoignages de sympathie venant de presque tous les pays de l'Europe.

1863. Février 9. — La Société genevoise d'utilité publique nomme une Commission, composée de cinq de ses membres, (Messieurs le Général Dufour, Gustave Moynier, président de ladite Société, Henri Dunant et les Docteurs Théodore Maunoir et Louis Appia), pour étudier la question mise à l'ordre du jour par son président : « de « l'adjonction aux armées belligérantes « d'un corps d'hospitaliers volontaires ».

(l'une des idées émises dans le livre de Monsieur Henri Dunant « Un Souvenir de Solférino ».)

1863. Séance de la Commission Genevoise : 17 février, 17 mars. 25 août. Général Dufour, président. M. Gustave Moynier. vice-président. M. Henri Dunant. secrétaire.

1863. SEPTEMBRE 1er. — Envoi d'une Circulaire, par la Commission Genevoise. (devenue Comité Genevois de Secours pour les Militaires blessés) à diverses notabilités européennes. les invitant à assister à une Conférence devant s'ouvrir, à Genève. le 26 Octobre 1863. Cette Circulaire porte le titre de : « Conférence Internationale pour « examiner les moyens de pourvoir à « l'insuffisance du Service Sanitaire dans « les Armées en campagne ». Elle est accompagnée d'un « *Projet de Concordat* », en dix articles, destiné à servir de base aux travaux de la Conférence.

1863. SEPTEMBRE 15. — Nouvelle Circulaire, faite à Berlin, par M. Dunant, après les réunions du cinquième Congrès international de Statistique, (6 au 12 septembre) où, appuyé dans cette ville par le Dr Basting, délégué du Roi des Pays-Bas, il parvint à obtenir l'approbation du Congrès de Statistique au sujet de sa proposition de la *neutralisation* des Corps sanitaires officiels de tous

les pays civilisés,du personnel médical militaire et de ceux qui en dépendent, y compris les secoureurs volontaires reconnus, devant être regardés comme *neutres* par les Puissances belligérantes. — Cette circulaire est envoyée, de Berlin, par M. Dunant, — avec celle du 1er septembre, — aux Ministre de la Guerre et des Affaires Etrangères des principaux pays de l'Europe. — Il obtient aussi le concours de la Cour de Prusse, des ministres à Berlin, et de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem.

1863. Octobre 2. — Il obtient l'approbation de S. M. le Roi Jean de Saxe, dans une audience où ce Souverain manifeste le plus vif intérêt pour le projet d'un accord international protégeant les blessés de la guerre et ceux qui en prennent soin.

1863. Octobre 26, 27, 28, 29 : Séances de la Conf. Internationale de Genève. — Elle était composée de 36 personnes, dont 18 délégués officiels *ad audiendum et ad referendum*, représentant 14 Gouvernements: et dont 2 étaient directement envoyés par leurs Souverains : S.A.R. le grand Duc de Bade et S. M. le Roi des Pays-Bas. Le prince Henri XIII de Reuss, branche cadette, était chargé d'assister à la Conférence par le grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le prince Charles de Prusse. Les Consuls à Genève d'Angle-

terre, d'Italie et de France avaient été invités d'une manière spéciale. Deux membres de la Famille Impériale de Russie, Madame la Grande Duchesse Hélène Paulovna et le Grand Duc Constantin, frère du Czar Alexandre II, s'étaient fait représenter par deux Russes. Plusieurs sociétés de bienfaisance, notamment les sociétés d'utilité publique du Canton de Vaud et de Neuchâtel (Sciences Sociales), avaient envoyé des représentants. Enfin, les 5 membres du Comité Genevois.

L'Assemblée était présidée par le Général Dufour, puis, par M. Moynier. Le prince de Reuss fut nommé Vice-Président et M. H. Dunant secrétaire de la Conférence. Les Etats représentés étaient les suivants : Autriche, Bade, Bavière, Espagne, France, Grande Bretagne, Hanovre, Hesse-Darmstadt, Italie, Pays-Bas, Prusse Russie, Saxe Royale, Suède et Norwège, Suisse, et Wurtemberg. — Le Danemark, Mecklembourg-Schwérin et le Portugal firent connaître qu'ils adopteraient les conclusions de la Conférence.

1863. Octobre 29. — L'Assemblée adopte des « *Résolutions* », (en dix articles) et formule en outre des « *Vœux* » adressés aux Gouvernements, relatifs à la *Neutralisation* des Ambulances, des Hôpitaux, du personnel Sanitaire officiel des armées,

ainsi que des infirmiers volontaires, des blessés et des habitants du pays qui iront secourir les blessés. — Un drapeau et un brassard identiques seraient admis universellement.

1863. NOVEMBRE. — La Commission Genevoise (issue de la Société Genevoise d'utilité publique) se constitue en permanence et prend le nom de « Comité International de secours aux Blessés ». Genève devient ainsi le berceau de l'Œuvre.

Voici le résnmé des ***Résolutions*** de la Conférence :

Dans chacun des pays qui adhèreront à l'accord proposé, un Comité sera formé dans le but de concourir, en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées. Il s'organise lui même, de la manière qui lui paraît la plus convenable. Chaque Comité s'adresse au Gouvernement de son pays pour faire agréer ses services. En temps de paix, les Comités Nationaux s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre. Ils préparent des secours matériels de tout genre et cherchent à former et à instruire des hospitaliers volontaires. En cas de guerre, les comités des nations belligérantes fournissent des secours à leurs armées respectives. Ils organisent

les hospitaliers volontaires d'accord avec l'autorité militaire, ils envoient, sur le champ de bataille, des secoureurs volontaires qui sont placés sous la direction des chefs militaires et doivent tous porter un brassard blanc avec une croix rouge.

Tel est le statut fondamental de l'Œuvre dite aujourd'hui de la Croix-Rouge.

863. NOVEMBRE 15. — Circulaire du Comité International aux Etats Européens leur demandant s'ils sont disposés à donner leur adhésion aux « *Résolutions* » de la Conférence Internationale et à accueillir favorablement les « *Vœux* » formulés par cette assemblée

M. le Général Dufour devient Président Honoraire du Comité International et M. G. Moynier Président.

863. DÉCEMBRE 21. — Lettre de l'Empereur Napoléon III à M. Dunant : Sa Majesté a pris connaissance des *Vœux* émis par la Conférence Internationale. Elle approuve hautement l'objet de la Conférence et les *Vœux* émis pour l'accomplir. Elle désire favoriser la formation du Comité français que Dunant cherche à constituer à Paris et l'autorise à faire connaître toute la sympathie qu'Elle éprouve à cet égard.

864. FÉVRIER 6. — Constitution définitive du Co-

mité Central prussien, sous la présidence de S. A. le Prince Henri XIII de Reuss. à Berlin, et le haut patronage de la Cour.

1864. Février 19. — Nouvelle communication de l'Empereur Napoléon III à Dunant, l'informant qu'il le mettra en rapport avec son Ministre des Affaires Etrangères au sujet de la proposition de la neutralisation des ambulances, des hôpitaux. des blessés et des corps sanitaires.

1864. Mars. — Le Comité International envoie des délégués sur le théâtre des hostilités, pendant la guerre du Schleswig: M. le Dr. Louis Appia, du côté de la Prusse. et M. le capitaine van de Velde, d'Utrecht, du côté du Danemark; — le Ministre de la guerre à Copenhague ayant informé le dit Comité, à la date du 20 janvier 1864. de l'adhésion du Danemark aux désirs de la Conférence.

1864. Avril 22. — Audience de M. Dunant au Ministère des Affaires Etrangères de France. S. Exc. M. Drouyn de Lhuys l'informe que si — en vue de transformer l'idée de neutralité en *loi internationale*— la Suisse adressait aux Puissancces une invitation pour la réunion d'un Congrès diplomatique, le Gouvernement français, d'après l'ordre de l'Empereur. était prêt à la seconder dans cette voie et à engager les Etats à accepter l'invitation.

M. Dunant insista auprès du Ministre pour que le Congrès ait lieu à Genève.

1864. Avril et Mai. — Démarches faites à Berne, auprès du Haut Conseil Fédéral Suisse, par M. le Général Dufour et M. Moynier, à la suite de la décision de M. Drouyn de Lhuys.

1864. Juin 6. — Dépêche adressée, par le Haut Conseil Fédéral Suisse, aux Puissances civilisées, les invitant à prendre part à un Congrès diplomatique devant s'assembler sous ses auspices pour traiter la question spéciale de la *Neutralisation* des Ambulances, des Hôpitaux, des Blessés et des Corps Sanitaires. Le Conseil Fédéral propose comme lieu de réunion la ville de Genève, et, pour époque de l'ouverture du Congrès, la date du 8 Août 1864.

1864. Juin. — Envoi d'une circulaire officielle du Ministre des Affaires Etrangères de France appuyant, auprès des divers Cabinets, la dépêche partie de Berne.

1864. Juillet 6. — Décret royal, daté de Madrid le 6 juillet 1864, par lequel S.M. la Reine Isabelle II autorise l'Organisation dans toute l'Espagne, de Comités permanents de secours aux blessés des armées.

1864. Juillet. — Au mois de Juillet 1864, quinze pays pouvaient être considérés comme s'étant déjà conformés aux indications de

la Conférence Internationale pour la formation des Comités de secours. Ces Etats étaient les suivants : Autriche. Belgique, Danemark, Espagne, France, Hanovre, Hesse-Darmstadt, Italie. Mecklembourg-Schwérin, Oldenbourg, Prusse, Saxe-Royale, Suède et Norvège, Suisse, Wurtemberg.

Successivement, avec les années. ces Comités Nationaux de secours prirent le noms de Sociétés Nationales de la Croix-Rouge.

CONVENTION DE GENEVE

1864. Aout 8 au 22. — Le Congrès diplomatique, ouvert le 8 août à l'Hôtel de Ville de Genève, sous la présidence du Général Dufour, fut clos le 22 août, après avoir arrêté les termes d'un Traité international. Les Représentants de 16 Puissances étaient présents, savoir : Bade, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Hesse-Darmstadt, Italie, Pays-Bas, Portugal, Prusse, Saxe royale, Suède et Norvège, Suisse et Wurtemberg. Quatre de ces Etats, la Grande Bretagne, les Etats-Unis, la Saxe et Suède-Norwège n'avaient pas accrédité leurs délégués avec des pouvoirs suffisants pour signer le traité (mais, ils ont signé au protocole, à Berne, peu de temps

après) c'est pourquoi la Convention diplomatique a été conclue, à Genève, entre les 12 autres Etats contractants.

Le Général Dufour, dans son discours d'ouverture, fit comprendre aux Délégués des Gouvernements qu'ils avaient à examiner les *Vœux* émis par la Conférence internationale de 1863 ; puis, il remit la présidence à M. Moynier.

La Convention est composée de dix articles ; elle fut signée le 22 Août 1864. Son titre exact est : « *Convention pour « l'amélioration du sort des militaires « blessés dans les armées en campa- « gne.* »

Les ratifications ont été échangées à Berne, par s soins du Conseil Fédéral Suisse. — Conformé- nt au texte de l'art. 9 de la Convention, les Hautes uissances contractantes sont convenues de commu- iquer la Convention aux Gouvernements qui n'ont is pu envoyer des plénipotentiaires au Congrès 1864 en les invitant à accéder à la dite Conven- on le protocole étant, à cet effet, laissé ouvert.

RATIFICATIONS ET ADHÉSIONS. A BERNE:

France	22 Septembre	1864
Suisse	1 Octobre	1864
Belgique	14 Octobre	1864
Pays-Bas	29 Novembre	1864
Italie	4 Décembre	1864
Espagne	6 Décembre	1864
Suède-Norvége	13 Décembre	1864
Danemark	15 Décembre	1864
Bade	16 Décembre	1864
Prusse	4 Janvier	1865
Grèce	5/17 Janvier	1865
Grande Bretagne	18 Février	1865
Mecklembourg-Schwerin.	9 Mars	1865
Turquie	5 Juillet	1865
Wurtemberg	2 Juin	1866
Hesse-Darmstadt	22 Juin	1866
Bavière	30 Juin	1866
Autriche	21 Juillet	1866
Portugal	9 Août	1866
Saxe	25 Octobre	1866
Russie	10/22 Mai	1867
Etats de l'Eglise	9 Mai	1867

République Argentine.	Roumanie.
Bolivie.	San Salvador.
Bulgarie.	Serbie.
Chili.	Siam.
Congo.	Vénézuela.
Etats-Unis d'Amérique.	Transvaal et Etat d'Orange.
Japon.	Honduras ; Nicaragua : Uruguay, Chine, en 1904.
Luxembourg.	
Monténégro.	
Pérou.	
Perse.	

La partie diplomatique, c'est-à-dire tout ce qui concerne la « Convention de Genève » est du ressort du Haut Conseil Fédéral Suisse à Berne, lequel s'est chargé, dès l'origine en 1864, de transmettre aux diverses Puissances Contractantes les adhésions successives des Etats civilisés. Le Conseil Fédéral reçoit ces adhésions nouvelles, par transmissions diplomatiques et en donne immédiatement communication officielle aux autres Etats.

Le texte de la Convention, aujourd'hui en vigueur, est toujours celui adopté diplomatiquement par le Congrès tenu à Genève du 8 au 22 Août 1864.

Pour en revenir aux Sociétés Nationales Centrales de la Croix-Rouge, ces dernières se réunissent tous les cinq ans, dans une capitale ou une autre, pour discuter en commun diverses grandes questions humanitaires de leur ressort. Ces Assemblées Internationales ont eu lieu, en :

1867, à Paris
1869, à Berlin
1884, à Genève
1887, à Carlsruhe
1892, à Rome
1897, à Vienne
1902. à St-Pétersbourg.

Outre les Délégués officiels des Sociétés Nationales de la Croix Rouge, des Délégués accrédités des divers Gouvernements assistent à ces Assemblées.

1866. Ce furent les démarches officieuses et renouvelées, directes et indirectes, du Comité Genevois devenu Comité International, qui, en 1856, amenèrent l'adhésion de l'Autriche et de la Bavière à la Convention de Genève, ainsi que les ratifications du Wurtemberg, de Hesse-Darmstadt et de la Saxe Royale.

1866. Au mois de Juin 1866, S. A. R. Madame la Grande Duchesse de Bade propose, à Carlsruhe, au Ministre de la Guerre, qui accepte, de confier à l'Association de Dames patronée par Elle, les fonctions de Comité permanent pour les blessés sur le principe de la Conférence de Genève, avec 74 Comités auxiliaires dans le Grand Duché (Badishen Frauenverein).

1866. S. A. R. le prince Alexandre de Hesse, commandant en chef le 8me Corps de l'Armée austro-allemande, composée des contin-

gents de Bade, Bavière, Hesse et Wurtemberg, consacre, dans sa proclamation datée de Bornheim, le 9 Juillet 1866, les principes de la Convention de Genève de 1864, ainsi que le drapeau et le brassard blancs à Croix-Rouge. (Première réalisation officielle).

1866. Le Comité International adresse une lettre au Président du Comité Central français de Secours aux Blessés Militaires des Armées de terre et de mer, M. le Général duc de Fezensac, proposant de convoquer une conférence générale des Comités de secours des divers pays à l'occasion de l'Exposition devant se tenir en 1867 à Paris, et de faire une Exposition internationale des services sanitaires.

1867. Juillet 7. — S. M. l'Impératrice Eugénie mande, au palais des Tuileries, M. Dunant et le charge d'exprimer aux Comités européens son désir de voir participer aux bénéfices de la neutralité les marins naufragés, les soldats blessés, ainsi que les bâtiments et le personnel destinés à leur porter secours.

1867. Aout. — Les Conférences internationales des Sociétés de secours aux blessés ont lieu du 26 au 31 août, au Champ de Mars, à Paris, à l'Exposition Universelle.

1867. Aout. — Première Exposition internationale

des objets concernant les services hospitaliers en campagne envoyés par les divers pays du monde, organisée dans l'enceinte de l'Exposition Universelle par les soins du Comité Central français.

1868. Convocation d'une réunion de Délégués *ad audiendum* et *ad referendum* des Gouvernements, par le Conseil Fédéral Suisse, pour une Conférence destinée à l'examen de la question de la Marine (5 au 20 Octobre 1868). — Projets d'articles additionnels. — Différences d'appréciations postérieures des Etats et divergences de vues entraînant des longueurs diplomatiques considérables ; et, finalement les négociations furent troublées et interrompues par la guerre de 1870-71.

1870-71— M. Gustave Moynier, président du Comité International, installe à Bâle, une Agence internationale, qui rend de grands services aux belligérants.

1875. Mort du Général Dufour, (14 juillet 1875).

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE

Le Comité international est absolument indépendant. Il a toujours considéré comme étant de son ressort tout ce qui concernait les intérêts généraux de la Croix-Rouge. Il a toujours été composé de genevois et il a toujours eu son siège à Genève. Il n'a point d'ordres à donner à qui que ce soit ; il n'en reçoit de nulle part. — En temps de guerre, il a été fort utile, comme intermédiaire bénévolent entre les Etats belligérants et les Etats qui, généreusement, désiraient leur apporter des secours. Il publie tous les trois mois un Bulletin international.

« Ce fut dans la Conférence de Carlsruhe, en 1887 « (dit le Bulletin international de janvier 1904, sup- « plément au nº 137) que pour la dernière fois, on « s'appliqua à préciser les fonctions du Comité in- « ternational.

« Dans l'intérêt général de la Croix-Rouge, y fut- « il convenu, il est utile de maintenir, tel qu'il « existe depuis l'origine de l'Œuvre, le Comité in- « ternational qui siège à Genève.

« Il continuera comme précèdemment :

« *a*) à maintenir et à développer les rapports des « Comités centraux entre eux ;

« *b*) à notifier la constitution des nouvelles Sociétés

« Nationales après s'être assuré des bases sur les-
« quelles sont fondées ;

« *c*) à publier le Bulletin international.

« *d*) à créer, en temps de guerre, une ou plusieurs
« Agences internationales de renseignements, aux
« bons offices desquelles les sociétés nationales
« puissent recourir, pour faire parvenir des secours
« en argent ou en nature, aux blessés des armées
« belligérantes.

« *e)* à prêter en temps de guerre, s'il en est requis,
« son entremise ou celle de ses Agences aux So-
« ciété nationales des belligérants pour la transmis-
« sion de leur correspondance. »

« L'énumération qui précède ne comprend guère, on le voit, que des devoirs mis à la charge du Comité et ne lui confère aucun droit qui lui permette de s'immiscer dans l'Administration des Sociétés Nationales, dont elle respecte absolument le *Self government*.

« La seule autorité dont elle ait investi le comité international est d'opposer son *veto* à l'admission de sociétés nouvelles dans la famille de leurs ainées si elles étaient constituées sur des bases autres que celles prescrites en 1863. »

La situation du Comité international est probablement sans analogie nulle part.

LISTE DES 34 COMITÉS CENTRAUX DE LA CROIX-ROUGE

Allemagne (Berlin) République Argentine (Buenos-Ayres) Autriche (Vienne) ; Bade (Calsruhe) : Bavière (Munich) : Belgique (Bruxelles) : Bulgarie (Sophia) : Congo (Bruxelles) ; Danemark (Copenhague) : Espagne (Madrid) ; Etats-Unis (Washington) France (Paris) ; Grande Bretagne (Londres) ; Grèce (Athènes) ; Hesse (Darmstadt ; Hongrie (Budapest) Italie (Rome) ; Japon (Tokio), Montenegro (Cettigné) Norvège (Cristiania) ; Pays-Bas (La Haye) Pérou (Lima) ; Portugal (Lisbonne) ; Prusse (Berlin) ; Roumanie (Bucharest) ; Russie (St.-Pétersbourg) ; Saxe (Dresde) ; Serbie (Belgrade) Suède (Stockholm) Suisse (Berne) ; Turquie Uruguay ; Vénézuéla ; Wurtemberg.

COMITÉ INTERNATIONAL : *Président* : M. Gustave Moynier ; *Vice-Président :* M. Gustave Ador : *Secrétaire:* M. Edouard Odier. — *Secrétaire de la Présidence du Comité International :* M. Paul Des Souttes, avocat à Genève.

ANNUAIRE
de la Vie Internationale

PREMIERE PARTIE

VIE INTERNATIONALE OFFICIELLE

I. Unions, Conventions, Ententes, Services Œuvres, Bureaux, Commissions permanents.

A) DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

UNION INTERN. D'**Arbitrage**.

Fondée par la **Convention de la Haye**, le 29 juillet 1899.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède-Norvège, Suisse.

But (d'après le préambule de la convention de la Haye) : Concourir au maintien de la paix générale, favoriser le règlement amiable des conflits intern., reconnaître la solidarité qui unit les membres de la société des nations civilisées, étendre l'empire du droit et fortifier le sentiment de la justice internationale, etc., etc.

Organe : Le Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye (voir ci-après).

Cour permanente d'**Arbitrage,** La Haye. (Prinzegrocht, 91)

Fondée par la **Convention de la Haye,** du 29 juillet 1899.

La Cour se compose : 1) du Conseil Administratif permanent, composé des représentants diplomatiques des puissances signataires accréditées à la Haye et du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui remplit les fonctions de Président. Pr. act. : le Jonkheer et Docteur en droit, D. A. W. *van Fets van Goudriaan*. — 2) du Bureau international qui sert de greffe à la Cour. Secr. gén. : le Baron L. P. M. H. Michiels *van Verduynen*, Docteur en droit, Min. plén. ; 1er Secr. le Jonkheer et Docteur en droit W. *Roell* ; Commis : Baron W. *Snoukaert van Schaburg*. 3) Membres de la Cour : **Allemagne :** *von Frantzius*, Conseiller intime actuel, directeur au département des Aff.Etr. à Berlin : Dr. E.F. *Sieveking*, prés. du trib. sup. à Hambourg ; prof. Dr. *von Mortitz*, Conseiller à la Cour Royale de Justice administrative ; prof. Dr. *von Bar*, cons. int. de just. à Gottingen. — **Autriche-Hongrie** : Dr. Cte F. *Schaenborn*, prés. de la cour de just. adm. ; Cte A. *Apponyi* Conseiller intime ; Dr. H *Lammasch*, dép ; A. *de Ber*

zeviczy, memb. de la Ch. des magnats. — **Belgique**: *Beernaert*, min d'Et. ; le Baron *Descamps*, sén., secr. gén. de l'Inst. de droit int. ; P. *de Paepe*, cons. à la Cour de cassat. *Ernest Nys* ; Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles. — **Bulgarie** : Dr. St. *Danef*, ancien min. des aff. étr. ; Dr. D. *Stanciof*, repr. diplom à St-Pétersbourg **Chine**. *Wu-ting-fan*. – Ministre au Ministère des Aff. Etr. à Pékin. **Danemark** : Dr. *Matzen*, prof. à l'Univ. de Copenhague, cons. extr. à la Cour suprême. — **Espagne** : B. *Oliver*, ancien dir. gen. au min. de la just. ; Dr. M. *Torres Campos*, prof. à Grenade ; duc *d'Almodovar del Rio*, anc. min. d'Et.; *Don Rafael de Urena y dmenjand*, Dr. en droit à la faculté de Madrid — **Etats-Unis** : M. W. *Fuller*, prés. de la Cour suprême ; J. W. *Griggs* ; G. *Gray*, juge de circuit ; O. S. *Straus*, env. extr. honor. — **France** : L. *Bourgeois*, sén. ; baron *d'Estournelles de Constant*, min. plén. sén ; L. *Renault*. min plén., prof. de droit à Paris, cons. jurid, au min. des aff. étr. *Decrais*, sénateur. — **Grande-Bretagne** : Sir Edward B. *Malet*, cons. pr. amb. hon. ; Dr. Sir Edward *Fry*, cons. pr. ; prof. Dr. J. *We tlake* : Dr. Sir J. *Ardagh*, maj. gén. — **Grèce** : D. *Stephanos*, dép. anc. min. ; G. *Streit*, prof. à Athènes ; M. *Kebedgy*, prof. à Berne.— **Italie** : Dr. *Nigra*, sén ; Dr. J. B. *Pagano Guarnaschelli*, sén., prem. près de la Cour de cassat. ; Dr. Cte *Tornielli Brusati di Vergano*, sén., amb. à Paris ; Chevalier *G. Biancheri*, prés. de la Chambre des Députés. — **Japon** : J. *Motono*, env. extr. et min. plén. à Paris ; H. Willard *Denison*, cons. jurid. du min. des aff. étr. — **Luxembourg** : H. *Vannerus*, près. du cons. d'Et. et du trib. sup. — **Mexique** : Dr. J. M. *Gamboa*, env. extr. et min. plén. Dr. G. *Raigosa*, sén. ; Dr. A. *Chavero*, dép. ; *Don José Algara*, prof. et sous secrétaire d'Etat au Min. des aff. Etr. — **Pays-Bas** : Dr. T. M. C. *Asser*, Min. d'Et. ; Dr. F. B. *Conink Liefsting*, prés. de la Cour suprême ; Dr.

jonk. A. F. *de Savorin Lohman*, dép. ; Dr. jonk. G. L. M. H. *Ruys de Beerenbrouck*, comm. roy. au Limbourg *Perse* : *Samad Khan Momtazos Daltaneh* E. E. et M. Pl. à Paris ; *Hazan Khan Mochirol Molk*. E. E. et M. Pl. à St-Pétersbourg. — **Portugal** : Cte *de Macedo*, pair du roy.. ancien env. extr. et min. plén. à Madrid ; A. E. *Correia da Sao Brandao*, prés. de la Cour suprême cons. d'Et., pair roy. ; F. M. *Santos*.— Pair du royaume : — F. A. da Veiga Beirâo. cons. d'Etat. — **Roumanie** : Th. *Rosetti*, sén. ; Dr. J. *Kalindéro*, adm. des domaines de la couronne ; E. *Statesco*, sén., min. de la just. ; J. N. *Lahovary*. — **Russie** : N. V. *Mouravief*, min. de la just. cons. pr. secr. d'Et ; C. P. *Pobwédonostse* proc. sup. du Saint-Synode, cons. pr. act. secr. d'Et., sén. ; E. V. *Frisch*, prés. de sect. au Cons. de l'empire, cons. pr. act, secr. d'Et ; *de Martens*, memb. du cons. du min. des aff. étr., cons. pr. — **Suède-Norvège** : G. *Gram*. gouv. de prov. ; prof. G. F. *Hagerup*, min. d'Et. ; *Knut Hjalmar* Léonard de *Hammarstjold*, Prés. Cour d'appel de Gongkoping ; Johan Frederik Svar *Afzelius*. Dr. en droit, etc. — **Suisse** : D. C. *Lardy*, env. extr. et min. plén. à Paris ; Dr. C. *Hilty*, prof. à l'Univ. de Berne. cons. nat. ; *Eugène Huber*. Professeur à Berne. — **Serbie** ; prof. G. *Pavlovich* ; prof. G. *Gerchitch* ; Dr. M. *Milavanovitch*, prof. Dr. M. *Vesnitch*, env. extr. et min. plén. à Paris. — **Siam** : H. H. *Strobel*, cons. polit. du gouv. siamois.

But : Faciliter le recours immédiat à l'Arbitrage pour les différends internationaux qui n'ont pu être réglés par la voie diplomatique.

UNION CENTRE-AMÉRICAINE D'**Arbitrage**.
Fondée en janvier 1904 par le **Traité de Corinto**.

Etats adhérents : Costa-Rica, Honduras, Salvador, Nicaragua.

But : Solution, par un arbitrage obligatoire, de tout différend pouvant survenir entre les Etats adhérents.

Organe : Le tribunal d'arbitrage de San-José (voir ci-dessous).

Tribunal d'**Arbitrage intern.** de San-José (Costa-Rica). Organe de l'Union ci-dessus.

Installé le 2 oct. 1904.

But : Juger tous différends survenus entre Etats de l'Union et non résolus à l'amiable.

Union intern. pour la **protection de la propriété industrielle**.

Fondée à Paris le 20 mars 1883 ; complét. et modif. par un acte addit. signé à Bruxelles le 14 décembre 1900.

Etats adhérents : L'Allemagne, la Belgique, le Brésil, Cuba, le Danemark, la République Dominicaine, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Tunisie.

But : Assurer la protection des inventions, dessins et modèles industriels, marques de fabriques, noms commerciaux et indications de provenances et la répression de la concurrence déloyale.

Dans le sein de cette Union générale existent les deux Unions restreintes que voici :

---

a) Union pour la *Répression de fausses indications de provenance.*

Fondée par un **Arrangement signé à Madrid** le 14 avril 1891.

Etats adhérents : Brésil Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse et Tunisie.

---

b) Union pour l'*Enregistrement intern. des marques de fabrique et de commerce.*

Fondée par un **arrangement signé à Madrid** le 14 avril 1891 ; compl. et modif. par une Convention signée à Bruxelles le 14 décembre 1900.

Etats adhérents : Belgique Brésil, Cuba, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie.

But : La protection d'une marque dans tous les pays adhérents moyennant un seul enregistrement opéré au Bureau intern.

Union intern. pour **la protection de la propriété littéraire et artistique.**

Fondée à Berne le 9 septembre 1886 ; compl. et modif. par un acte addit. signé à Paris le 4 mai 1896.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suède, Suisse et Tunisie.

But : Assurer aux auteurs d'ouvrages littéraires et aux artistes une protection efficace, sur tout le territoire de l'Union, contre la reproduction illicite de leurs œuvres.

Organe : Le Bureau intern. de la propriété littéraire et artistique à Berne. (Voir plus loin).

Bureau intern. de **la propriété intellectuelle** ré
nissant les deux Bureaux de l'Union pour la protecti
de la propriété industrielle et pour la protection de
propriété littéraire et artistique lesquels, tout en conse
vant leur autonomie sont placés sous une même directi
et desservis par le même personnel à Berne.

Chacun de ces bureaux publie un organe mensuel : *
Propriété Industrielle et le Droit d'Auteur et fournit a
public des renseignements sur les matières se rapporta
à l'Union dont il est l'organe.

Chacun dispose d'un budget qui peut s'élever à 60.000 f
par an au maximun.

Dir. : Henri *Morel* ; Sous-Dir. : Léon *Poinsard* ; Secr. :
B. *Frey-Godet* et Ernest *Roihlisberger*.

Entente intern. pour **la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce au Maroc et en Chine.**

Fondée en 1898-1899, en voie d'organisation.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

Convention intern. pour régler les conflits de lois en matières de **Mariage.**

Convention intern. pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de **Divorce et de séparation de corps.**

CONVENTION INTERN. POUR RÉGLER LA **Tutelle des ineurs** conclue à *La Haye* le 12 juin 1902.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, France, Luxemburg, Pays-Bas, Roumanie, Suède. Les autres Etats, ant signé le traité, n'ont pas encore déposés les ratifitions.

CONVENTION INTERN. pour régler certaines matières. **Le roit privé.** I. Convention sur la procédure civile du Nov. 1896 et du 22 Mai 1897. II. Convention sur les successions et les testaments. III. Convention sur la personne le droit des époux. IV. Convention sur la tutelle. ignée le 17 Juillet 1905 à La Haye. La convention I a été gnée par les Etats : Allemagne, France, Italie, Pays-as, Portugal, Roumanie, Suède, Espagne, Luxembourg, ussie ; Les conventions II, III, et IV ont été signées ar : Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, oumanie, Suède.

ENTENTE INTERN. SUR LES **Tribunaux mixtes en gypte.**

Promulguée par le Khédive 16 Sept. 1875.

es tribunaux sont composés de étrangers et des Egyptiens l y a une Cour d'appel à Alexandrie (10 juges étrangers, juges égyptiens), trois tribunaux ordinaires au Caire 2 étrangers, 7 égyptiens), à Alexandrie (11 étrangers, égyptiens), à Mansurah (5 étrangers, 3 égyptiens).

Le règlement a été promulgué d'après des conventions nclues entre l'Egypte et les Etats suivants : Allemagne, triche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Grèce, ande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, ède, Norvège, Espagne, Etats-Unis.

UNION INTERN. SUD-AMÉRICAINE POUR LE **Règlement droit intern. privé.**

Fondée par les **Traités de Janvier-Février 18 signés à Montevideo.**

Etats adhérents : Argentine, Bolivie, Brésil, Chi Paraguay, Pérou, Uruguay.

But : Unifier les règles de procédure et les princi du droit privé entre les états signataires.

B) SCIENCES, ETC.

ASSOCIATION INTERN. **Seismologique**, Strasbourg.

Fondée en 1903. V.-Prés. Dir. Luigi *Palazzo*, Rom via del Caravita 7. Secrét. gén. Prof. Dr. R. de *K ligethy*, Budapest.

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE : **Allemagn** Prof. Dr. *Wichert*, Dr. de l'Istitut géo-physique à Gö tingue ; **Hongrie** : Prof. Dr. R. de *Kovesligethy*, Bud pest ; **Belgique** : Prof. Dr. *Lecointe*, dir. astron. l'observatoire roy. à Uccle. **Bulgarie** : Prof. Dr. *Jo Watzoff*, Dir. de l'institut météorologique à Sophi **Chili** : M. A. *Pinto*, ministre plénip. **Etat du Cong**

Prof. Dr. E. *Lagrange*, Bruxelles ; **Espagne** : Don Eduardo *Mier y Minza*, Madrid ; **Etats-Unis** : Prof. *Fielding Reid*, de l'Université de Baltimore ; **Grèce** : Prof. Dr. *Egimitis*, Dir. de l'Observatoire nat. à Athènes; **Japon** : Prof. Dir. F. *Omoni*, Dir. de l'Institut seismol. Tokio ; **Italie** : Prof. *de la Palazzo*, Rome ; **Mexique** : Prof. *Aguilera*, Dir. de l'Instituto geologico à Tacubaya ; **Norvège** : Prof. Dr. *Kalderup*, du Musée de Pergen ; **Pays-Bas** : Prof. Dr. *Van der Stock* Dir. de l'Institut météorologique à De Bilt ; **Portugal** : Prof. Dr. F. A. *de Chaves*, Dir. de l'Institut météorol. aux Açores ; **Roumanie** : Prof. Dr. St. E. *Kepites*, dir. de l'Institut météorol. à Bucarest ; **Russie** : Prof. Dr. *Lewitzly*, Université Dorpat ; **Suisse** : Prof. Dr. A. *Fore la Morges*.

But : L'avancement de tous les travaux seisnologiques par le concours des nombreuses stations d'observation répandues sur tout le globe, etc.

Publications : 1.) « Verhandlugen der vom 24.-28. Juli 1903 zu Strassburg abgehaltenen zweiten Internationalen Seismologissen Konferenz ». Rudiziert vom Sekretär der Konferenz Prof. Dr. E. Rudolph. Ergänzungsband II zu Beiträge zur Geophysik, herausgegeben von G. Gerland. Leipzig, W. Engelmann, 1904. - 2.) « Katalog der im Jahre 1903 bekannt gewordenen Erdbeben ». Im Auftrage der Kaiserl. Hauptstation für Erdbedenforschung zu Strassburg in Elsass, zusammengestellt und herausgegeben von Prof. Dr. E. Rudolph. Ergänzungsband III zu Beiträge zur Geophysik. Leipzig 1905.

Bureau Central de l'**Association intern. Séismologique,** Strasbourg. Prés. vacat.; V.-Prés. Professeur *Palazzo*. Rome.; Secrétaire gén. : Professeur *Korsilghetis*, Budapest.

Association **géodésique intern.,** Postdam.

Fondée en 1864.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse.

Prés. : Gén. *Bassot* (Nice) ; Vice-pr. Gén. *Zachariae* (Copenhague).

L'association tient tous les trois ans, des « Conférences générales de Géodésie intern. » (Dernière session, 4 à 13 août 1903, à Copenhague).

But : Voir ci-après.

Organe : Le Bureau central de l'Association géodésique intern. (Voir ci-après.)

Bureau central de l'**Association géod. intern.** Postdam.

Fondé en 1864, définitivement constitué en octobre 1886 par le traité de Berlin.

Dir. : Prof. Dr. *Helmert*, cons. int. de gouv. Le Bureau est combiné avec la direction de l'Institut géodésique de Prusse.

Le Bureau est l'organe de l'Association géodésique intern. Ses travaux exécutés d'après les indications données par les « Conférences générales de Géodosie intern. » comportent surtout des déterminations astronomiques de la verticale en latitude et en longitude, de même que des orientations astronomiques sur autant de points que possible du réseau géodésique ; des déterminations des distances zénithales de points convenables ; des déterminations de l'intensité de la pesanteur ; des

recherches sur le niveau moyen et la dénivellation de la surface des mers et sur la réfraction des rayons lumineux par l'atmosphère ; enfin, toutes recherches théoriques et expérimentales qui contribuent à la connaissance de la surface de la terre et de la géodésie.

SERVICE INTERN. DES **Poids et Mesures** (CONVENTION DU MÈTRE) Sèvres.

Fondé par la **Convention** du 20 mai 1875. Signée à Paris.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne (1884), Italie, Japon (1885), Mexique (1891), Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, 1882). Russie, Serbie (1879), Suède, Suisse, Vènézuéla.

Le service a pour organe le *Bureau intern.* des Poids et des Mesures (voir plus loin).

But : Sur le but du service intern. des Poids et Mesures le directeur du bureau intern. à Sèvres, nous communique les détails suivants :

« Le *But* de l'organisation internationale des poids et mesures est d'établir partout l'unité, ou l'unification, des mesures, qui est indispensable pour les progrès de la science et des arts techniques de précision ; c'est-à-dire de fournir aux Gouvernements signataires de la Convention, à leurs services publics (poids et mesures, géodésie, géographie, nivellements, artillerie, etc.), à leurs observatoires, aux laboratoires de leurs universités, à leurs savants, à leurs constructeurs, des points de départ rigoureusement et authentiquement vérifiés, et des dérivés des mêmes unités fondamentales permettant de s'entendre, de comparer et de discuter avec

fruit les résultats obtenus dans tous les pays du monde. Les savants et techniciens anglais continuent à mesurer en yards, pieds, pouces, livres et onces ; mais, grâce aux travaux exécutés ici après entente avec leur Gouvernement ou avec eux-mêmes, lorsqu'ils nous donnent un résultat exprimé en fonction de ces unités, nous pouvons le traduire sans erreur aucune dans nos propres unités, et savoir exactement ce qu'ils ont voulu dire. En ce moment même, par exemple, nous sommes occupés à l'étude d'une grande règle étalon de 10 pieds anglais, appartenant à l'Ordnance Survey de Londres, et qui doit servir à des mesures géodésiques en Angleterre ou dans ses Colonies. Les mesures faites avec cette règle seront rigoureusement comparables à celles qui s'exécutent d'autre part en France, en Allemagne, en Russie, au Mexique, au Japon, dans la République de l'Equateur, dans l'Afrique Méridionale, etc., au moyen d'autres étalons qui ont été également déterminés par notre bureau. La création de ce bureau a donc introduit, dans la Géodésie du monde entier — et c'est là l'une de ses plus importantes applications — une unité, qui lui faisait complètement défaut avant cette création.

Bureau intern. des **Poids et Mesures**, Sèvres ; Pavillon de Breteuil.

Fondé en 1875.

Directeur: M. René *Benoit*. Le Bureau fonctionne sous la direction gén. du *Comité intern. des Poids et Mesures* (voir plus loin).

But: Le bureau a le but de fournir aux administrations qui lui en font la demande, des résultats d'observations et d'expériences d'ordre exclusivement scientifique. L

conserve les *Prototypes intern. du mètre et du kilogramme*. Les *prototypes nationaux* reviennent périodiquement au bureau, et y sont l'objet de nouvelles vérifications, destinées à assurer la permanence des systèmes de poids et mesures auxquels ils servent de points de départ dans les différents pays.

Le bureau est chargé en outre de la comparaison avec les nouveaux prototypes, des étalons fondamentaux des mesures non métriques employées dans divers pays, ainsi que de ses étalons de précision dont la vérification lui est demandée par les Gouvernements pour leurs services publics ou leur institutions scientifiques. Il met également ses déterminations au service des particuliers, savants et constructeurs, pour l'étude d'étalons de mesure de premier ordre, moyennant certaines conditions fixées par un règlement. Enfin, on peut dire, d'une façon plus générale, que le bureau s'occupe de toutes les questions qui intéressent les progrès de la *Métrologie*, c'est-à-dire de la science des mesures de précision, le perfectionnement de ses méthodes, de ses appareils, etc.

Comité intern. des **Poids et Mesures**. Celui-ci se compose de 14 membres, (hommes de science) appartenant tous à des Etats différents. Il nomme le directeur du bureau, qui peut-être pris parmi les 14 membres sus-indiqués, ou en dehors ; dans ce dernier cas (qui est le cas actuel) le directeur fait de droit partie du Comité, qui comprend alors 15 membres.

Le Comité se réunissait à Paris, en session, autrefois tous les ans, maintenant une fois tous les deux ans, sauf circonstances exceptionnelles. Pendant ces sessions, il examine et discute toutes les questions qui intéressent

la gestion et l'activité du bureau international : relations avec les gouvernements, annexions d'Etats nouveaux, s'il y a lieu, commandes de prototypes, bâtiments, constructions et appareils, questions de finances, budgets, enfin travaux exécutés pendant l'exercice précédents, et travaux a exécuter pendant l'exercice suivant, dont il établit d'accord avec la direction du bureau, le programme général.

Le Comité a un président ; le professeur **W.** Foester, de l'Université de Berlin ; et un secrétaire : le professeur P. Blaserna, sénateur du Royaume à Rome. Toutes les relations du Comité et du Bureau avec les gouvernements contractants ont lieu par l'intermédiaire de leurs représentants diplomatiques à Paris, et, pour la France, par le Ministère des Affaires Etrangères.

Le Comité lui-même est placé sous l'autorité d'une *Conférence générale* des poids et mesures, qui est formée, avec les membres du Comité eux-mêmes, de délégués spécialement désignés par les Gouvernements. Cette Conférence se réunit à Paris une fois tous les six ans. Elle reçoit les rapports du Comité sur les évènements produits depuis la réunion précédente et pouvant intéresser l'organisation internationale, et sur les travaux effectués. Elle sanctionne les déterminations météorologiques fondamentales affectuées par le bureau : c'est elle par exemple qui, en 1889, a accepté les nouveaux prototypes intern. et nationaux présentés par le Comité, et leur a, la première, donné une valeur légale. Elle renouvelle le Comité, vote le budget, etc.

Conseil permanent international pour **l'exploration de la mer.** Copenhague.

Fondé en 1902.

Gouvernements participants : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas. Russie, Suède.

Prés. : Dr. *Herwig* cons. int. act. de gouv. (Hanovre) Vice-prés. : Prof. Pettersson (Stockholm) ; Secr. gén. et dir. du bureau perm. : Dr. *Hoek* (Copenhague). Memb. extr. Capt. *Drechsel*, Prof. Dr. *de Grimm*, cons. d'Et. (St-Pétersbourg) ; Prof. *d'Arcy Wentworth Thomson* (Dundee) Pr. *Frithjof Nansen* dir. du laborat. cent. (Christiania).

Ce conseil, a pour *but* de faire des études sur la physique et la biologie de la mer ; sur l'influence de la composition, de la température des courants etc ; Sur les conditions de la vie des poissons ; puis de rechercher l'influence exercée par l'homme sur ces conditions, ainsi que les causes de la migration et de la diminution des poissons intéressant la pêche.

Le budget atteint la somme de 100.000 marcs, sur lesquels la quote-part de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la Russie est de 25.000 marcs, celle de la Belgique, du Danemark de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas de 5.250 marcs.

INSTITUT PERMANENT INTERN. D'**Agriculture**, ROME.

Fondé par une Conférence internationale réunie à Rome du 29 Mai au 6 Juin 1905, sous date du protocole du 6 Juin 1905.

Voici ce protocole in-extenso :

Article premier. — Il est créé un Institut international permanent d'agriculture, ayant son siège à Rome.

Art. 2. — L'Institut international d'agriculture doit être une institution d'Etat dans laquelle chaque puissance adhérente sera représentée par des délégués de son choix.

L'Institut sera composé d'une assemblée générale et d'un

Comité permanent, dont la composition et les attributions sont définies dans les articles suivants :

Art. 3. — L'Assemblée générale de l'Institut sera composée des représentations des Etats adhérents. Chaque Etat, quel que soit le nombre de ses délégués, aura, dans l'assemblée droit à un nombre de voix qui sera déterminé par le groupe auquel il appartient, et dont il sera fait mention à l'article 10.

Art. 4. — L'Assemblée générale élit dans son sein, pour chaque session, un président et deux vice-présidents.

Les sessions auront lieu à des dates fixées par la dernière Assemblée générale, et sur un programme proposé par le Comité permanent et adopté par les gouvernements adhérents.

Art. 5. — L'Assemblée générale a la haute direction de l'Institut international d'agriculture.

Elle approuve les projets du Comité permanent, relatifs à l'organisation et au fonctionnement intérieur de l'Institut. Elle arrête le chiffre total des dépenses, contrôle et approuve les comptes.

Elle présente à l'approbation des gouvernements adhérents les modifications de toute nature entraînant une augmentation de dépenses ou une extension des attributions de l'Institut. Elle fixe la date de la tenue des sessions. Elle fait son règlement.

La présence aux assemblées générales des délégués représentant deux tiers des voix des Etats adhérents sera requise pour la validité des délibérations.

Art. 6. — Le pouvoir exécutif de l'Institut est confié au Comité permanent, qui, sous la direction et le contrôle de l'Assemblée générale, en exécute les délibérations et prépare les propositions à lui soumettre.

Art. 7. — Le Comité permanent se compose de membres désignés par les gouvernements respectifs. Chaque Etat adhérent sera représenté dans le Comité permanent par un membre. Toutefois, la représentation d'un Etat peut être confiée à un délégué d'un autre Etat adhérent, à la condition que le nombre effectif des membres ne soit pas inférieur à quinze.

Les conditions de vote dans le Comité permanent sont les mêmes que celles indiquées à l'article 3 pour les Assemblées générales,

Art. 8. — Le Comité permanent élit parmi ses membres, pour une période de trois ans, un président et un vice-président, qui sont rééligibles. Il fait son règlement intérieur ; vote le budget de l'Institut, dans les limites des crédits mis à sa disposition par l'Assemblée générale ; nomme et révoque les fonctionnaires et les employés de son bureau.

Le secrétaire général du Comité permanent remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Art. 9. — L'Institut, bornant son action dans le domaine international, devra :

a) Concentrer, étudier et publier, dans le plus bref délai possible, les renseignements statistiques, techniques ou économiques concernant la culture, les productions tant animales que végétales, le commerce de produits agricoles et les prix pratiqués sur les différents marchés.

b) Communiquer aux intéressés, dans les mêmes conditions de rapidité, tous les renseignements dont il vient d'être parlé.

c) Indiquer les salaires de la main-d'œuvre rurale.

d) Faire connaître les nouvelles maladies des végétaux qui viendraient à paraître sur un point quelconque du globe, avec l'indication des territoires atteints, la marche de la maladie, et s'il est possible, les remèdes efficaces pour les combattre.

e) Etudier les questions concernant la coopération, l'assurance et le crédit agricole, sous toutes leurs formes, rassembler et publier les informations qui pourraient être utiles dans les différents pays à l'organisation d'œuvres de coopération, d'assurance et de crédit agricoles.

f) Présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements des mesures pour la protection des intérêts communs aux agriculteurs, et pour l'amélioration de leur condition, après s'être préalablement entouré de tous les moyens d'information nécessaires, tels que : vœux exprimés par les Congrès internationaux ou autres Congrès agricoles et de sciences appliquées à l'agriculture, Sociétés agricoles, académies, corps savants, etc.

Toutes les questions qui touchent les intérêts économiques la législation et l'administration d'un Etat particulier, devront être exclues de la compétence de l'Institut.

Art. 10. — Les Etats adhérents à l'Institut seront classés en cinq groupes, selon la place que chacun d'eux croit devoir s'attribuer.

Le nombre des voix dont chaque Etat dispose, et le nombre des unités de cotisation seront établis selon les deux progressions suivantes :

Groupes d'Etats	Nombres des voix	Unités de cotisation
I	5	16
II	4	8
III	3	4
IV	2	2
V	1	1

En tout cas, la contribution correspondant à chaque unité de cotisation ne pourra jamais dépasser la somme de 2.500 francs au maximum.

A titre transitoire, la cotisation pour les deux premières années ne pourra dépasser la somme de 1.560 francs par unité.

Les colonies, sur la demande de l'Etat dont elles dépendent pourront être admises à faire partie de l'Institut aux mêmes conditions que les Etats indépendants.

Art. 11. — La présente Convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées le plus tôt possible moyennant dépôt auprès du gouvernement italien.

En foi de quoi, les délégués intervenus à la séance finale de ce jour ont signé le présent acte.

Fait à Rome, le sept juin mil neuf cent cinq, en un exemplaire, qui sera déposé au ministère des Affaires Etrangères d'Italie et dont des copies certifiées conformes seront délivrées à tous les Etats représentés à la Conférence.

UNION INTERRN. CONCERNANT LES **Echanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires.**

Fondée par une **Convention signée à Bruxelles** le 16 mars 1886.

Etats adhérents, Suisse, Belgique, Brésil, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Portugal, Serbie, Argentine, Paraguay, Uruguay.

But : Echanger : 1° les documents officiels, parlementaires et administrattfs publiés dans ces divers pays ; 2° les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

Organe : D'après la convention il est établi dans chacun des états contractants un bureau chargé du service des échanges. Il n'y a pas de bureau intern.

SECRÉTARIAT INTERN. POUR **l'Unification des médicaments actifs.**

En formation, à la suite d'une résolution prise par la **Conférence intern. pour l'Unification des médicaments actifs,** à Bruxelles, en 1902. Le Gouvernement Belge a soumis un avant-projet aux puissances.

La Commission provisoire a déjà reçu l'adhésion de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis d'Amérique.

Seules quelques réserves de détail ont été faites par différents Etats, entre autres par la Suède, la Suisse, le Luxembourg et l'Angleterre.

Ces réserves ne portent cependant que sur des points très accessoires qui ne portent pas atteinte à l'harmonie du plan d'ensemble.

C) NAVIGATION MARITIME ET FLUVIALE

RÈGLEMENT INTERN. DE **Navigation maritime**, établi en 1879 par un **accord** entre la **France** et la **Grande Bretagne**.

Le règlement a été remanié à diverses reprises, la dernière fois par une conférence tenue à Washington en 1897. Il est observé par tous les Etats maritimes d'Europe plus les suivants : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Costa Rica, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Guatémala, Mexique, Pérou, Uruguay, Vénézuela.

But : Prévenir les abordages.

Le règlement n'est pas imposé aux marins, mais seulement recommandé. Son emploi se répand de plus en plus dans les marines marchandes des nations précitées.

UNION INTERN, **pour l'Emploi d'un Code uniforme des signaux maritimes.**

Fondée en 1864 par suite de négociations entamées entre la France et la Grande-Bretagne.

Etats adhérents : Tous les Etats maritimes d'Europe et d'Amérique, plus la Chine, l'Egypte, le Japon, le Maroc, la Perse, la Serbie, le Siam, le Zanzibar.

Le code intern. établit une série de pavillons différents par la forme et la couleur, et porte une longue liste de combinaisons réalisables au moyen de ces pavillons. Il constitue ainsi une véritable langue internationale pour la navigation de tous les peuples. Un code remanié a été mis en service le 1er janvier 1901.

ENTENTE INTERN. POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ENTRE-EN **d'un Phare à la pointe du cap Spartel.**

Fondée par une **Convention** du 31 mai 1865, signée à **aris.**

Etats adhérents : Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, ats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, ys-Bas, Portugal, Suède et Norvège.

ONVENTION INTERN. POUR LA **Navigation sur le Canal e Suez** conclue à Constantinople le 29 octobre 1888.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, France rande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Russie, Espagne, urquie, Danemark, Grèce, Portugal, Suède, Norvège, apon, Chine.

La convention a pour but de neutraliser le Canal de Suez.

ONVENTION INTERN. CONCERNANT L'**Etat libre du ongo.** 1° sur le libre *échange dans le bassin du Congo* ; ° sur la traite ; 3° sur la *neutralité du bassin du Congo* ; ° sur la navigation du Congo ; 5° Sur la *navigation du iger* ; 6° sur la *prise de possession des côtes africai-es,* conclue à *Berlin* le 26 février 1885 entre : l'Allema-ne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la rance, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le ortugal, la Russie, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la urquie, les Etats-Unis, l'Etat libre du Congo et Zanzibar.

UNION INTERN. **du Danube.**

Fondée par l'article 16 du **Traité de Paris** du 30 mars

1856 : elle a été plus tard organisée et confirmée par Conférences de Paris (août 1858 et nov. 1865). Lond (mars 1871). Berlin (1878). Galatz (1881) Londres (18

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Fran Grande-Bretagne, Italie, Roumanie, Russie, Turquie.

But : Débarrasser les embouchures du Danube et l parties environnantes des bancs de sable et d'autres e pêchements, et les mettre dans le meilleur état possib pour la navigation.

Organe : Commission européenne du Danube (voi ci-après).

Commission européenne du **Danube**, Galatz. Organe de l'Union intern. de *Danube* (Voir plus haut).

Etats adhérents : les mêmes. Secrét. M. Aug. Gouvain.

Elle comprend en outre des ingénieurs et des agents maritimes et financiers.

La Commission, organe de l'Union intern. du Danube, est indépendante du gouv. roumain, et possède, en sa qualité de représentant des Puissances contractantes, certains pouvoirs souverains sur la partie du Danube en aval de Braïla ; elle exerce la police, elle arrête et publie des règlements ayant force de loi ; elle lève des impôts, elle conclut des emprunts, et dispose de ces ressources pour des travaux d'utilité publique ; elle possède son pavillon.

La Commission tient deux séances plénières en mai et en novembre ; entre temps, l'administration est exercée par un *Comité exécutif*, formé de délégués qui résident à Galatz.

Union intern. **du Pruth**.

Fondée le 3 déc. 1866, à la suite d'une **Entente** entre **Autriche-Hongrie**, la **Roumanie** et la **Russie**.

But : Analogue à celui de l'Union intern. du Danube.

Organe : La Commission mixte du Pruth (voir ci-après).

Commission mixte **du Pruth**, à Galatz.

Etats : Autriche-Hongrie, Roumanie, Russie.

D) TRANSPORT, COMMERCE, POSTES, TÉLÉGRAPHIE.

Union intern. pour le **Transport des marchandises par chemins de fer.**

Fondée par la **Convention du 14 octobre 1890** entre les Gouvernements de l'*Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Russie et la Suisse.* La Convention a été complétée par une déclaration additionnelle du 20 sept. 1893, un arrangement addit. du 16 juillet 1895 et une convention addit. du 16 juin 1898. L'ensemble de ces ententes constitue le texte de l'édition du 10 octobre 1901 de la Convention constitutive.

Le *Danemark* a adhéré à l'Union en 1897, la *Roumanie* en 1903.

Organe : Un Office central, à Berne (voir ci-après).

BUREAU INTERN. DES **Transports par chemin de fer** à BERNE.

L'Office est l'organe de l'Union intern. pour le transport des marchandises par chemins de fer ; il a été fondé par la Convention du 14 oct. 1890 dont les articles 57. et 58 de la déclaration additionnelle du 20 sept. 189 définissent la tâche incombant à l'Office. Dir. : Dr. J. *Winkler :* Vice-dir. : G. *Farner* ; Secrét : Dr. A. *roi Toussaint* et Dr. A. *Gaivain.* L'Office est placé sou la haute surveillance du Conseil fédéral suisse.

Le budget du Bur. est limité à 100.000 fr. par l'art. Ier de son règlement.

CHEMINS DE FER INTERN. **d'Abyssinie.**

Accord entre la France, la Grande-Bretagne et l'Itali pour empêcher la création d'un monopole pour un nationalité au détriment des autres dans les chemins d fer d'Abyssinie.

UNION INTERN. POUR **la publication des tarifs douaniers,** Bruxelles, 38, Rue de l'Association

Prés. : L. Capelle, Min. plén.

Fondée par une **Convention signée à Bruxelles** le 5 juillet 1890.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Australienne (Confédération) Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa-Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Dominicaine (Rép.), Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti Honduras (Rép.),Indes Britannique, Italie, Japon, Mexique, Natal, Nicaragua, Norvège,Nouvelle Galles du Sud,

ouvelle Zélande, Paraguay, Panama, Pays-Bas, Pérou erse, Portugal, Queensland, Roumanie, Russie, Salador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Uruguay, énézuela.

Organe : Un bureau intern. (Voir ci-après.)

Bureau intern. de l'union intern. pour la **Publiation des Tarifs douaniers**. Bruxelles, 38, Rue de Association.

Fondé le 5 juilllet 1890.

Direct. *Lanckman* ; Secr : *J. Renard.*

Le bureau comprend en outre des traducteurs pour hacune des langues employées pour la publication des arifs : allemand, anglais, espagnol, français, italien. e contrôle du bureau est exercé par le gouvernement elge.

Le bureau publie un « Bulletin intern. des Douanes » n cinq langues. Son budget ne dépasse pas 125.000 fr.

Convention intern. des **Sucres**, conclue à Bruxelles le 5 mars 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie,, les Pays-Bas, la Suède, l'Espagne, le Luxembourg, le Pérou. La Convention est valable du 1er Sept. 1903, elle a le but de réglementer la production du sucre dans les Etats contractants.

Pour surveiller l'exécution des décisions de la convention une commission permanente est constituée à Bruxelles (voir ci-après).

COMMISSION INTERN. PERMANENTE des **Sucres**. — BRUXELLES.

Prés. M. *Capelle,* ministre plénipotentiaire: secrétaires MM. Janssens et Brunet, directeur d'administration.

La commission a été instituée par la convention du 5 mars 1902.

Les pays qui ont signé cette convention et qui l'ont ratifiée sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède.

Le Grand-Duché de Luxembourg et le Pérou y ont adhéré ultérieurement.

Le commission permanente se réunit deux fois chaque année. Il est tenu des procès-verbaux de ses séances.

La mission de la commission est de surveiller l'exécution de la convention de 1902.

UNION INTERN. POUR **la protection du commerce neutre en temps de guerre.**

Fondée par une déclaration du **Congrès de Paris** en date du 16 avril 1856.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Argentine, Belgique, Bolivie. Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Equateur. France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Japon, Pays Bas, Pérou. Portugal, Salvador, Suède, Norvège, Russie, Suisse, Turquie, Uruguay. L'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique, bien que ne faisant pas partie de cette Union, y ont adhéré en fait pendant leur dernière guerre.

But : Assurer l'application de certaines règles de droit maritime en temps de guerre, pour protéger le commerce neutre, ainsi que la propriété privée des belligèrants, et notamment empêcher la guerre de course.

UNION **Monétaire latine.**

Fondée par une **Convention du 23 décembre 1865,** signée à Paris.

Etats adhérents : Belgique, France, Italie, Grèce, Suisse.

But : Faciliter réciproquement la circulation des monnaies dans les pays contractants, sur la base du « Franc », pour la plus grande commodité du commeree.

UNION **Monétaire scandinave.**

Fondée en 1873.

Etats adhérents : Danemark, Norvège et Suède.

But : Unification des systèmes monétaires de ces pays, sur la base de la « Couronne ».

UNION **Postale universelle.** BERNE.

Fondée en 1874 à Berne, développée par les Confér. postales de Berne (1876) et de Paris (1880) et par les Congr. postaux de Paris (1878), Lisbonne (1885), Vienne (1891) et Washington (1897).

Etats adhérents : Tous les états d'Europe et d'Amérique avec leurs colonies et protectorats, plus : le Congo, la Corée, l'Egypte, le Japon, le Libéria, la Perse et le Siam.

But : L'Union constitue ces Etats en un territoire postal unique d'environ 113 millions de kilomètres carrés avec 1.121 millions d'habitants. Elle a pour objet l'échange réciproque des correspondances (lettres, cartes postales, imprimés, papier d'affaires et échantillons) entre les bureaux des postes des pays adhérents. A la convention

principale de l'Union réglant cet échange des correspondances, sont venus se joindre successivement des arrangements spéciaux conclus entre la plupart des pays de l'Union et ayant pour objet l'échange intern. de lettres et de boîtes avec valeur déclarée, de mandats de poste, de colis postaux et de recouvrements, et les services intern. des livrets d'identité et des abonnements aux journaux.

En 1903, il a été expédié dans le territoire de l'Union 27.516 millions de correspondances (lettres, cartes postales, imprimés, papiers d'affaires, échantillons) 49 millions de lettres et boîtes avec valeur déclarée d'un montant de 47.363 millions de francs, 469 millions de mandats de poste d'un montant de 27.134 millions de francs; 487 millions de colis sans et avec valeur déclarée d'un montant de 18.584 millions de francs, 46 millions de recouvrements d'un montant de 2.840 millions de francs, et 2.430 millions de numéros de journaux servis par abonnements postaux.

Organe: Le Bur. intern. de l'Union postale universelle (voir ci-après).

Bureau intern. de l'**Union postale universelle**, Berne.

Dir.: Colonel E. *Ruffy*, ancien cons. fédér.; Sous-Dir. Hermann *Galle*, cons. int. des postes; Secr.: Auguste *Wendling* et Hubert *Krains*.

Le Bureau est l'organe de l'Union postale universelle; il a été fondé en 1874 par le Congrès postal de Berne; il fonctionne sous la haute surveillance de l'administration des postes suisses.

Le Bureau est chargé de réunir, de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute na-

ture qui intéressent le service intern. des postes, d'émettre, à la demande des parties en cause, un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modification des actes du Congrès, de notifier les changements adoptés, et en général, de procéder aux études et travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union Postale. Il dresse une statistique générale pour chaque année ; il rédige un journal spécial en langues allemande anglaise et française : (*L'Union Postale*) ; il publie un recueil officiel des renseignements d'intérêt général, concernant l'exécution de la convention de Washington dans chaque pays de l'Union ; il fournit sur les questions relatives au service international des postes, les renseignements spéciaux que peuvent réclamer les membres de l'Union ; il prépare les travaux des Congrès ou Conférences, publie et tient au courant un dictionnaire des postes du monde et opère la balance et la liquidation des décomptes entre les Administrations qui ont déclaré vouloir emprunter son intermédiaire. (Le montant total des sommes liquidées par l'Office central de comptabilité s'est élevé en 1904 à 52 202 852 frs. 91 c.

Le budget du bureau a été fixé par le Congrès postal de Vienne (1891) à 125.000 fr. au maximum.

Union intern. des **Administrations télégraphiques**, Berne.

Fondée le 17 mai 1865.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Australie méridionale, Australie occidentale, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cap de Bonne-Espérance, Ceylan, Cochinchine, Colonies portugaises, Danemark, Egypte, Espagne, France et Algérie, Grande-

Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes Britanniques, Indes Néerlandaises, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Natal, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Perse Portugal, Protectorats britanniques de l'Afrique orientale et Ouganda, Queensland, Roumanie. Russie, Serbie. Siam, Suède, Suisse, Tasmanie, Tunisie, Turquie, Victoria.

Les Etats du réseau intern. comprennent 62 millions de kil. car. et plus de 900 millions d'habitants.

L'Union a pour but de faciliter l'expédition des télégrammes internationaux et les communications téléphoniques, elle fixe les règles auxquelles est soumis l'échange des correspondances télégraphiques intern. elle établit des bases de tarifs et assure à chacun des Etats contractants la part qui lui revient dans le montant des taxes.

Organe : Le Bur, intern. des Admin. télégraphiques (voir ci-après).

Bureau intern. des **Administrations télégraphiques**, Berne.

Dir. Colonel Emil *Frey* ; Sous-Dir. : A. *Cresçity*.

But : Servir de lien permanent entre les administrations télégr. des Etats qui constituent l'Union intern. des Admin. télégr. ; faciliter l'application uniforme des dispositions qu'elles ont arrêtées de concert ; centraliser et répartir les documents et informations d'utilité commune ; enfin, procéder aux travaux et publications intéressant l'ensemble du service, notamment préparer les travaux des Confér. télégr. intern. et en publier les actes. Le Bur. a publié entre autres, un vocabulaire officiel de mots pris dans les huit langues que le règle-

ment de service intern. admet pour la langue convenue (allem., angl., esp., franç., holl., ital., port. et lat.).

Le Bur. est placé sous le contrôle des hautes autorités fédérales suisses.

Le budget du bur. n'est pas publié, mais il est limité à la somme de 100.000 fr. par an.

VOCABULAIRE OFFICIEL INTERN. ADMIS POUR LA CORRESPONDANCE **télégraphique en langage convenu**.

Publié par le Bureau intern. des Administrations télégraphiques.

CONVENTION POUR LA **Protection des Câbles sous-marins**.

Conclue par une convention signée le 14 mars 1884 à **Paris**.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Danemark, République Dominicaine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

But : Obliger les navigateurs à prendre certaines précautions pour ne pas toucher les câbles sous-marins.

E) VIE SOCIALE ET ŒUVRES HUMANITAIRES

COMMISSION **Pénitentiaire** INTERN. BERNE.

Fondée en 1877 par Frd *Wines* à Stockholm. Prés. J.S. *Barrows*, New-York; Secrét. gén Dr. *Guillaume*, chef du Museum féd. de statistique, Berne.

Les membres du Comité sont les représentants des gouvernements qui ont adhéré au règlement de la Commission.

Voici les pays et les noms des membres :

Angleterre : Sir *Evelyn Ruggles-Brise*, Londres : **Bade** : Dr *Reichardt*, Carlsruhe ; **Bavière** : Auguste *Baumgartl*, Munich ; **Belgique** : Charles *Didion*, Bruxelles ; **Bulgarie** : Dr. *Minkoff*, Sophia ; **Cuba** : Dr. Francisco *T. Falco*, Gènes ; **Danemark** : Dr. *Carl Goos*, Copenhague ; **Etats-Unis d'Amérique** : Samuel *J. Barrows* ; **France** : *Grimanelli*, Paris ; **Grèce** : Alex. *Skousès*, Athènes et *Typaldo-Bassia*, Dr. en droit. Athènes ; **Hongrie** : Jules *Rickl de Bellye*, Budapest : **Italie** : le Comm. Alex. *Doria*, Rome ; **Norvège** : Frédéric *Woxen*, Christiania ; **Pays-Bas** : Dr. *Simon van der Aa*, La Haye ; **Russie** : A *de Stremooukhoff*. St-Pétersbourg ; **Suisse** : Dr. *Guillaume*, Berne.

But : La Commission a pour mission de recueillir les documents et renseignements relatifs à la prévention et à la répression des crimes, ainsi qu'au régime pénitentiaire, à l'effet d'éclairer les gouvernements sur les mesures générales à prendre pour prévenir les infractions à la loi pénale et assurer leur répression. Le bureau se com-

pose de délégués de divers gouvernements. Il est subventionné par les Etats adhérents. Le siège du bur. de la Commission est toujours là où résident le président et le secrétaire gén.

Publication : Bulletin des congrès pénitentiaires intern. Berne.

UNION INTERN. POUR LA **Répression de la Traite des esclaves en Afrique**.

Fondée par un **Acte général** du 2 juillet 1890, signé à Bruxelles.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Congo, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Libéria, Norvège, Orange, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie, Suède, Turquie, Zanzibar.

But : Réprimer l'esclavage et la traite des esclaves. Les Etats signataires exercent une surveillance étroite sur mer et sur terre et interdisent la traite et l'esclavage dans les territoires qui se trouvent sous leur influence.

Organes : 1° Le Bureau intern. marit. de la traite à Zanzibar ; 2° Le Bureau intern. de la répression de la traite à Bruxelles. (Voir ci-après).

BUREAU INTERN. MARITIME POUR LA **Répression de la Traite,** ZANZIBAR.

Fondé par l'acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890 (Art. 74) comme organe de l'Union intern. pour la répression de la traite des esclaves en Afrique. Quelques-uns des Etats contractants, savoir : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal, se chargent par l'intermédiaire de ce bureau de la surveillance de la traite dans ces parages.

BUREAU INTERN. DE LA **Répression de la Traite,** BRUXELLES

Fondé par l'acte général de Bruxelles du 2 **juillet** 1890 (Art 82) comme organe de l'Union intern. pour **la répression** de la traite des esclaves en Afrique.

Prés.: Baron *de Lambermont;* Administrateurs : **MM.** *Arendt, Seeger,* comte *de Robiano,* agts. du **min.** des aff. étr.

ARRANGEMENT INTERN. CONCERNANT LA **Répression de la traite des Blanches.**

Conclu à Paris le **18** Mai **1904** entre : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Autriche-Hongrie.

Les Etats signataires s'engagent à faire surveiller spécialement dans les gares de chemins de fer et les ports d'embarquement et d'escale, les personnes faisant la traite des blanches.

Ils s'engagent également, autant que possible, à renvoyer dans leurs pays d'origine si elles le désirent, ou si des personnes ayant autorité sur elles les réclament, les femmes et les jeunes filles destinées à la prostitution.

Ils s'engagent, en outre, à exercer, dans les limites légales, une surveillance sur les agences s'occupant de trouver un emploi à l'étranger pour les femmes et les jeunes filles.

ŒUVRE INTERN. DE LA **Croix-Rouge.**

Fondée par Henri Dunant et Gustave Moynier, constituée par la **Convention de Genève** *pour l'amélioration du sort des soldats blessés sur les champs de bataille,* (22 août 1864).

Etats adhérents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Chili. Chine, Congo, Danemark Espagne. Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Monténégro. Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Turquie, Vénézuela, Honduras, Nicaragua, Uruguay. Le Conseil fédéral Suisse sert d'intermédiaire diplomatique entre les Etats contractants. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge se réunissent tous les cinq ans.

Convention intern. contre l'usage des **Projectiles inhumains.**

Conclue à *St-Pétersbourg* le 21 déc. 1868.

Etats adhérents : Tous les Etats civilisés.

Convention intern. pour l'**Extension à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.**

Fondée par la **Convention de la Haye** du 29 juillet 1899.

Etats adhérents : Tous les Etats de l'Europe, sauf la Bulgarie et la Turquie, plus : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Japon, Siam.

Convention intern. **pour le Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.**

Conclue par la **Convention de la Haye** le 29 juillet 1899.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bel-

gique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Siam, Suède, Suisse.

CONVENTION INTERN. POUR LA **Protection des oiseaux utiles à l'agriculture**, signée à Paris le 19 mars 1902 entre : France, Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Grèce, Luxembourg, Monaco, Portugal, Suède, Suisse. Les ratifications ont été déposées par la plupart des Etats signataires le 6 décembre 1905.

CONVENTION INTERN. POUR LA **Protection des animaux en Afrique.**

Conclue à Londres au début de 1900.

Etats adhérents : Allemagne, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal.

But : Protéger certains animaux utiles de l'Afrique et empêcher l'anéantissement complet de certaines espèces. On a prescrit la fixation de saisons de chasse, la délivrance de permis, la délimitation de réserves, la prohibition de moyens de destruction trop efficaces, etc. Le territoire auquel la convention est applicable s'étend du 26e parallèle nord à la frontière nord de la colonie allemande de l'ouest africain et au cours du Zambèze.

F) MESURES SANITAIRES ET PROPHYLACTIQUES

UNION INTERN. **contre la propagation de la peste.**
Fondée à Venise le 19 mars 1897.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Inde anglaise, Grece, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, Turquie.

But : Empêcher la propagation de la peste en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des quarantaines, des désinfections, etc., selon certaines règles uniformes.

UNION INTERN. **contre la propagation du choléra.**
Fondée à Dresde le 10 avril 1893.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, quelques Colonies anglaises (Ceylan, Canada, Lagos, Natal, Sainte-Hélène).

But : Empêcher la propagation du choléra en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects les quarantaines, des désinfections, etc., selon certaines règles uniformes.

CONSEIL INTERN. DE **Santé,** ALEXANDRIE ET CONSTANTINOPLE.
Institué par l'art. 18 de la Convention de *Galatz* du

2 nov. 1865 et les Conventions de *Venise* (30 janvier 1892), de *Dresde* (15 mars 1893), de *Paris* (3 février 1894). *Venise* (19 mars 1897).

Le conseil se compose des délégués des missions diplomatiques accrédités auprès de la Sublime Porte.

CONSEIL INTERN. **Sanitaire** à BUCAREST.

Fondé par la convention de *Galatz* du 28. Mai 1881. Art. 6.

Le Conseil a pour but de surveiller l'exécution des règlements sanitaires aux embouchures du Danube.

OFFICE INTERN. DE **Santé** à PARIS.

Voté sur l'initiative du gouvernement français à la conférence sanitaire de Paris.

M. Camille Barrère et le marquis Paulucci di Calboli ont nettement déterminé le caractère et le rôle de cet office intern. de santé qui doit être fondé sur le modèle du bureau des poids et mesures.

Le nouveau bureau intern. d'hygiène publique aura pour mission de recueillir les renseignements sur la marche des maladies infectieuses ; il recevra à cet effet les informations qui lui seront communiquées par les autorités supérieures d'hygiène des Etats participants.

UNION INTERN. POUR **prévenir l'introduction et la propagation du Phylloxéra.**

Fondée par une **Convention signée à Berne** le 17 septembre 1878.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse.

But : Combattre le phylloxéra, en empêchant le transport des fruits, tiges et feuilles de vigne à l'état frais, et par des mesures à prendre dans les régions infestées.

G) POLITIQUE, POLICE

Concession intern. de **Shanghaï**.

Placée sous la protection de tous les Etats ayant conclu des traités avec la Chine.

Entente intern. pour la **Répression des Cabarets flottants dans la mer du Nord.**

Fondée par un **Accord signé à la Haye**, le 16 novembre 1887.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

L'entente donne aux croiseurs des nations signataires, qui surveillent la pêche dans la mer du Nord, le droit de surveiller et d'arrêter au besoin les cabarets flottants qui exploitent les matelots des bateaux de pêche.

ENTENTE INTERN. **pour la création et le règlement d'une police de la pêche dans la mer du Nord.**

Fondée par une **Convention signée à La Haye** le 6 mai 1882.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Pays-Bas.

L'entente donne aux croiseurs des nations signataires le droit d'intervenir, sous certaines conditions, dans tous les cas, et d'arrêter au besoin n'importe quel bateau de pêche, appartenant à l'un des **Etats syndiqués**.

BUREAU INTERN. DES **Républiques américaines**.

CONVENTION INTERN. ENTRE L'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et la Russie comme puissances protectrices de la Crète concernant l'**Autonomie de la Crète** et la garantie de l'inviolabilité territoriale de cet Etat.

Conclue à Berlin le 30 Oct. 1898.

GENDARMERIE INTERN. EN **Macédoine.**

II. Conférences tenues en 1905

Réunion de la Commission d'Enquête intern. concernant l'**Affaire du Doggerbank** entre la *Grande-Bretagne* et la *Russie* (voir I. Année de l'Annuaire p. 33).

La Commission a siégé du 9 janvier jusqu'au 27 février et a donné son rapport en faveur de l'Angleterre. L'Ambassadeur de Russie à Londres a remis à Lord Lansdowne 1.620.000 francs montant de l'indemnité due par la Russie aux pêcheurs de Hull.

II. Conférence de **droit** intern. **Maritime**, Bruxelles, du 16 au 22 oct. Prés. M. *Beernaert*, Ministre d'Etat de la Belgique ; Etats représentés : Cuba, Espagne, Etats-Unis, St-Dominique, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Nicaragua, Portugal, Roumanie, Russie, Suède.

La conférence a élaboré deux conventions ; l'une pour la réparation des dommages causés par un *abordage*, l'autre pour la rénumération des services d'*assistance* et de *sauvetage*.

VII. Congrès intern. des **Chemins de fer**, Washington du 4 au 13 Mai, Prés. d'hon. : Le Président *Roosevelt*. Prés : Mr. *Fairbanks*.

Gouvernements représentés : Tous les gouvernements du monde. Participants : environ 1600.

Proch. Congr. : 1910 en Suisse.

Communications (adresser les) à la Commission perma nente des Congrès des Chemins de fer, Bruxelles. Secré gén. Louis *Weissenbruch*, ingénieur en chef des Chemin de fer d'Etat belges.

Réunion de la Commission intern. des **Sucres** Bruxelles. 24 Oct.

Prés. **M.** *Capelle*, Ministre plénipot.

La Commission s'est occupée de l'approbation d budget du bureau permanent. Elle a abordé ensuit longuement l'examen de la situation des pays à l'égar desquels l'application des droits compensateurs fixé antérieurement, a été provisoirement suspendue.

Le directeur du bureau a donné lecture des nouveau éléments d'appréciation recueillis et la commission s'es ajournée pour étudier ces documents et aviser au solutions à prendre. Les pays spécialement visés son la Bolivie et le Brésil, le Guatémala, le Honduras, l Nicaragua, le Paraguay et les Philippines.

Réunion de l'**Institut** intern. **Colonial,** Rome avril.

Conférence intern. pour les **Transports par che mins de fer**, Berne du 4 au ? Juillet.

Prés. : M. le Conseiller fédéral *Zemp*. V.-Prés. : **MM.** *co der Leyen* (Allemagne), *Baume* (France), *de Tcherem sinoff* (Russie).

Etats représentés : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bel gique, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Roumani

tussie, Suisse. Le Luxembourg n'étant pas représenté éclare qu'il se ralliera aux décisions de la conférence.

La Conférence avait pour mission d'améliorer et de compléter les dispositions en vigueur de la Convention de 1890, déjà odifiées par la première Convention additionnelle issue de la onférence de Paris de 1896. Comme ses séances n'étaient pas ubliques et que ses procès-verbaux ne sont pas, provisoirement du moins, destinés à la publicité, il est difficile de connaître les décisions prises. Le *Journal des Débats* sait néanoins qu'il a été signé un procès-verbal final assez volumineux ui sera soumis, sous forme de seconde Convention additionelle, à la ratification des Etats. Aucune innovation marquante n'a été introduite dans la Convention. La Conférence, arait-il, s'est moins préoccupée de remettre en jeu les ques ions tranchées précédemment ou d'en soulever de nouvelles ue de remanier une partie des textes actuels en s'inspirant es résultats d'une expérience déjà longue. On peut donc dire ue les conditions essentielles des transports internationaux 'ont pas été changées : seuls des points de détail, mais très ombreux, ont été touchés, de manière à donner satisfaction u public, à mettre en harmonie les législations particulières es Etats, et à faire disparaître certaines divergences dans la risprudence.

Conférence intern. pour la **Protection Ouvrière,** erne, du 8 au 16 mai.

Prés. : M. *Deucher,* conseiller fédéral ; V.-Prés : M. le olonel *Frey.*

Participants : 45 Délégués de 15 Etats (Allemagne, utriche, Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, rance, Angleterre, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-as, Portugal, Suède, Suisse).

La Conférence adopta les textes suivants :

Base d'une Convention intern. sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes.

Article premier — Dès le 1er janvier 1911 la fabrication, l'exportation, l'importation et le commerce d'allumettes à phosphore blanc seront interdits.

Art. 2. — Les instruments de ratification devront être échangés au plus tard le 31 décembre 1907.

Art. 3. — Le gouvernement du Japon sera invité a accéder à l'accord d'ici au 31 décembre 1907.

Art. 4 — L'accord entrera en vigueur moyennant l'adhésion de tous les Etats représentés à la conférence et de celle du Japon.

Bases d'une Convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie.

Article premier. — Le travail industriel de nuit sera interdit à toutes les femmes, sans distinction d'âge, sous réserve des exceptions prévues ci-après.

La convention s'appliquera à toutes les entreprises industrielles où sont employés plus de dix ouvriers et ouvrières; elle ne s'appliquera en aucun cas aux entreprises où ne sont employés que les membres de la famille.

A chacune des parties contractantes incombera le soin de définir ce qu'il faut entendre par entreprises industrielles. Dans celles-ci seront comprises les mines et carrières, ainsi que les industries de fabrication et de transformation des matières ; la législation nationale précisera sur ce dernier point la limite entre l'industrie, d'une part, l'agriculture et le commerce, d'autre part.

Art. 2. — Le repos de nuit visé à l'article précédent aura une durée minimum de onze heures consécutives ; dans les

onze heures, quelle que soit la législation de chaque Etat, devra être compris l'intervalle de dix heures du soir à cinq heures du matin.

Toutefois, dans les Etats où le travail de nuit des femmes adultes employées dans l'industrie n'est pas actuellement réglementé, la durée du repos ininterrompu pourra, à titre transitoire et pour une période de trois ans au plus, être limitée à dix heures.

Art. 3. — L'interdiction du travail de nuit pourra être levée

1. en cas de force majeure, lorsque dans une entreprise se produit une interruption du travail, impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique;

2. dans le cas où le travail s'applique à des matières susceptibles d'altération très rapide, chaque fois que cela sera nécessaire pour sauver ces matières d'une perte inévitable.

Art. 4. — Dans les industries soumises à l'influence des saisons et, en cas de circonstances exceptionnelles pour toute entreprise, la durée du repos ininterrompu de nuit pourra être réduite à dix heures, 60 jours par an.

Art. 5. — Les ratifications de la convention à intervenir devront être déposées au plus tard le 31 décembre 1907.

Pour la mise en vigueur de la convention, il sera stipulé un délai de trois ans à dater du dépôt des ratifications.

Ce délai sera de dix ans :

1. pour les fabriques de sucre brut de betterave ;

2. pour le peignage et la filature de la laine :

3. pour les travaux au jour des exploitations minières, lorsque ces travaux sont arrêtés annuellement, quatre mois au moins, par des influences climatériques.

Pour compléter son œuvre et assurer le contrôle, la Conférence a adopté à l'unanimité le vœu suivant proposé par M. Millerand :

Il est à désirer qu'une autorité de surveillance chargée de contrôler l'interdiction du travail de nuit des femmes soit instituée ou, s'il y a lieu, perfectionnée par chacune des parties contractantes de manière qu'elle offre toute garantie pour la stricte observation de ses dispositions. Il est, en outre, à

désirer que les divers Etats échangent entre eux les rapports annuels de leurs inspecteurs.

Conférence intern. pour la **Création d'un Institut intern. permanent d'agriculture,** Rome, du 28 mai au 6 juin.

La conférence a été inspirée par le Roi d'Italie. Prés.: M. *Tittoni,* Ministre des Affaires étrangères. Les Etats suivants ont adhéré ; Allemagne, Argentine, Autriche. Hongrie, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Etats-Unis Mexicains, Ethiopie, France, Grande-Bretagne, Grèce. Guatemala, Italie, Japon, Luxembourg, Monténégro. Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse. Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède. Suisse, Turquie. Egypte, Uruguay.

La conférence aboutit par la création d'un institut intern. permanent de l'Agriculture (Voir ci-dessus sous la rubrique : Sciences, etc.)

Conférence intern. **Séismologique**, Berlin, du 15 au 16 août.

Prés. : M. Dr. *Lewald gen.* Ober. Regierungsrat, vortragender Ratim Reichsamt des Innern.

Gouvernements officiellement représentés : Allemagne Belgique, Bulgarie, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suisse.

Participants : 21.

La conférence a pris des décisions sur les propositions

de changements concernant l'organisation de l'association intern. séismologique ; elle a institué une commission permanente, fait des communications concernant l'organisation séismologique dans les divers états et présenté le grand catalogue séismologique pour 1903.

Conférence intern. **Sanitaire,** Washington. Oct.

Conférence entre les Etats latins d'Amérique et les Etats-Unis pour l'adoption de la Convention sanitaire de Paris (3 déc. 1903) et pour la création d'un Museum intern. sanitaire.

Arrangement intern. concernant la **Répression de la traite des blanches.**

Conclu à Paris le 18 Mai 1904. En vigueur à partir du 18 Juillet 1905.

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, au nom de l'Empire allemand ; Sa Majesté le roi des Belges ; Sa Majesté le roi de Danemark ; Sa Majesté le roi d'Espagne ; le Président de la République Française ; Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Possessions Britanniques au-delà des mers, empereur des Indes ; Sa Majesté le roi d'Italie ; Sa Majesté la reine des Pays-Bas ; Sa Majesté le roi de Portugal et des Algarves ; Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies ; le Conseil fédéral Suisse et Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège, désireux d'assurer aux femmes majeures, abusées ou contraintes, comme aux femmes et filles mineures, une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de « traite des blanches », ont résolu de conclure un arrangement à l'effet de concerter les mesures propres à atteindre ce but, et ont nommé pour leur plénipotentiaire, savoir :

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse : S. A. S.

le prince de Radolin, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi des Belges : M. A. Leghait, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi de Danemark : M. le comte F. Reventlow, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi d'Espagne : S. Exc. M. F. de Léon y Castillo, marquis del Muni, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française ;

Le Président de la République Française : S. Exc. M. Th. Delcassé, député, ministre des affaires étrangères de la République française ;

Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des Possessions Britanniques au delà des mers, empereur des Indes : S. Exc. Sir Edmund Monson, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi d'Italie : S. Exc. M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté la reine des Pays-Bas : M. le chevalier de Stuers son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi de Portugal et des Algarves : M. T. de Souza-Roza, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies : S. Exc. M. de Nelidow, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française ;

Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège : Pour la Suède et pour la Norvège : M. Akerman, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le président de la République française ;

Le Conseil fédéral Suisse : M. Charles-Edouard Lardy,

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse près le président de la République française ;

Lesquels, ayant échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier. — Chacun des gouvernements contractants s'engage à établir ou à désigner une autorité chargée de centraliser tous les renseignements sur l'embauchage des femmes et filles en vue de la débauche à l'étranger ; cette autorité aura la faculté de correspondre directement avec le service similaire établi dans chacun des autres Etats contractants.

Art. 2. — Chacun des gouvernements s'engage à faire exercer une surveillance en vue de rechercher, particulièrement dans les gares et ports d'embarquement et en cours de voyage, les conducteurs de femmes et filles destinées à la débauche. Des instructions seront adressées dans ce but aux fonctionnaires ou à toutes autres personnes ayant qualité à cet effet, pour procurer, dans les limites légales, tous renseignements de nature à mettre sur la trace d'un trafic criminel.

L'arrivée de personnes paraissant évidemment être les auteurs, les complices ou les victimes d'un tel trafic sera signalée, le cas échéant, soit aux autorités du lieu de destination, soit aux agents diplomatiques ou consulaires intéressés, soit à toutes autres autres autorités compétentes.

Art. 3. — Les gouvernements s'engagent à faire recevoir, le cas échéant et dans les limites légales, les déclarations des femmes ou filles de nationalité étrangère qui se livrent à la prostitution, en vue d'établir leur identité et leur état civil, et le rechercher qui les a déterminées à quitter leur pays. Les renseignements recueillis seront communiqués aux autorités du pays d'origine des dites femmes ou filles, en vue de leur rapatriement éventuel.

Les gouvernements s'engagent aussi, dans les limites légales et autant que faire se peut, à confier, à titre provisoire et en vue d'un rapatriement éventuel, les victimes d'un trafic criminel, lorsqu'elles sont dépourvues de ressources, à des institutions d'assistance publique ou privée ou à des particuliers offrant les garanties nécessaires.

Les gouvernements s'engagent aussi, dans les limites légales et autant que possible, à renvoyer dans leur pays d'origine celles de ces femmes ou filles qui demandent leur rapatriement ou qui seraient réclamées par les personnes ayant autorité sur elles. Le rapatriement ne sera effectué qu'après entente sur l'identité et la nationalité, ainsi que sur le lieu et la date de l'arrivée aux frontières. Chacun des pays contractants facilitera le transit sur son territoire.

La correspondance relative aux rapatriements se fera, autant que possible, par la voie directe.

Art. 4. — Au cas où la femme ou fille à rapatrier ne pourrait rembourser elle-même les frais de son transfert et où elle n'aurait ni mari, ni parents, ni tuteur qui paieraient pour elle, les frais occasionnés par le rapatriement seront à la charge du pays sur le territoire duquel elle réside, jusqu'à la prochaine frontière ou port d'embarquement dans la direction du pays d'origine, — et à la charge du pays d'origine pour le surplus.

Art. 5. — Il n'est pas dérogé, par les dispositions des articles 3 et 4 ci-dessus, aux conventions particulières qui pourraient exister entre les gouvernements contractants.

Art. 6. — Les gouvernements contractants s'engagent, dans les limites légales, à exercer, autant que possible, une surveillance sur les bureaux ou agences qui s'occupent du placement des femmes ou filles à l'étranger.

Art. 7. — Les Etats non signataires sont admis à adhérer au présent arrangement. A cet effet, ils notifieront leur intention, par voie diplomatique, au gouvernement français, qui en donnera connaissance à tous les Etats contractants.

Art. 8. — Le présent arrangement entrera en vigueur six mois après la date de l'échange des ratifications. Dans le cas où l'une des parties contractantes le dénoncerait, cette dénonciation n'aurait d'effet qu'à l'égard de cette partie, et cela douze mois seulement à dater du jour de ladite dénonciation.

Art. 9. — Le présent arrangement sera ratifié et les ratifications seront échangées à Paris, dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent arrangement et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 18 mai 1904, en un seul exemplaire, qui restera déposé dans les archives du ministère des affaires étrangères de la République française, et dont une copie, certifiée conforme, sera remise à chaque puissance contractante.

(*Signé*) : RADOLIN (L. S.) — A. LEGHAIT (L. S.) — F. REVENTLOW (L. S.) — F. DE LÉON CASTILLO (L. S.) — DELCASSÉ (L. S.) — EDMUND MONSON (L. S.) — G. TORNIELLI (L. S.) — A. DE STUERS (L. S.) — T. DE SOUZA-ROZA (L. S.) — LARDY (L. S.) — NELIDOW (L. S.) — Pour la Suède et pour la Norvège : *Le ministre de Suède et Norvège* (*Signé*) : AKERMAN.

PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE

Les plénipotentiaires soussignés, réunis ce jour à l'effet de procéder à la signature de l'arrangement ayant pour but d'assurer une protection efficace contre la « traite des blanches », ont échangé la déclaration suivante en ce qui concerne l'application dudit arrangement aux colonies respectives des Etats contractants.

Article premier. — Les pays signataires de l'arrangement susmentionné ont le droit d'y accéder en tout temps pour leurs colonies ou possessions étrangères.

Ils peuvent, à cet effet, soit faire une déclaration générale par laquelle toutes leurs colonies ou possessions sont comprises dans l'accession, soit nommer expressément celles qui y sont comprises, soit se borner à indiquer celles qui en sont exclues.

Art. 2. — Le gouvernement allemand déclare réserver ses résolutions au sujet de ses colonies.

Le gouvernement danois déclare qu'il se réserve le droit d'adhérer à l'arrangement pour les colonies danoises.

Le gouvernement espagnol déclare réserver ses résolutions au sujet de ses colonies.

Le gouvernement français déclare que l'arrangement s'appl quera à toutes les colonies françaises.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique déclare s réserver le droit d'adhérer à l'arrangement et de le dénonc pour chacune des colonies ou possessions britanniques, sép rément.

Le gouvernement italien déclare que l'arrangement s'appli quera à la colonie de l'Erythrée.

Le gouvernement des Pays-Bas déclare que l'arrangemen s'appliquera à toutes les colonies néerlandaises.

Le gouvernement portugais déclare se réserver de décide ultérieurement si l'arrangement sera mis en vigueur dans que qu'une des colonies portugaises.

Le gouvernement russe déclare que l'arrangement sera appli cable intégralement à tout le territoire de l'empire en Europ et en Asie.

Art. 3. — Les gouvernements qui auraient ensuite à faire de déclarations au sujet de leurs colonies, les feront dans la form prévue à l'article 7 de l'arrangement.

Au moment de procéder à la signature de l'arrangement S. A. S. le Prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne demande, au nom de son gouvernement, à faire la déclaratio suivante :

De l'avis du gouvernement allemand, les règlements qu pourraient exister entre l'Empire allemand et le pays d'origin concernant l'assistance mutuelle d'indigents, ne sont pas appli cables aux personnes qui seront rapatriées, en vertu du présen arrangement, en passant par l'Allemagne.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé le présen procès-verbal.

Fait à Paris, le 18 mai 1904.

(*Signé*) : RADOLIN. — A. LEGHAIT, — R. REVENTLOW — F. DE LEON Y CASTILLO, — DELCASSÉ. — EDMUND MENSON. — G. TORNIELLI, — A. DE STUERS, — T. DE SOUZA-ROZA, — LARDY. — NELIDOW.

Pour la Suède et pour la Norvège : *Signé* : AKERMAN

PROCÈS-VERBAL

dépôt de ratifications sur l'arrangement international signé à Paris le 18 mai 1904, en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de « traite des blanches ».

n exécution de l'article 9 de l'arrangement international du
ıai 1904, les soussignés, représentant des puissances cosi.
laires, se sont réunis au Ministère des Affaires étrangères
ıris, pour procéder au dépôt, entre les mains du gouverne-
t de la République française, des ratifications des hautes
ısances contractantes, ce dépôt tenant lieu d'échange.
ɜs instruments des ratifications :
Du Conseil fédéral suisse ;
De Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse ;
De Sa Majesté le roi de Danemark ;
De Sa Majesté le roi d'Espagne ;
De M. le Président de la République française ;
De Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-
lagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà
mers, empereur des Indes ;
De Sa Majesté le Roi d'Italie ;
De Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies ;
Et de Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège ;
été produits et ayant été, après examen, trouvés en bonne
ne forme, sont confiés au gouvernement de la République
çaise pour être déposés dans les archives du département
affaires étrangères.
'autre part, M. le Ministre de Belgique, M. le Ministre de
lugal et M. le Ministre des Pays-Bas ayant demandé un
i pour accomplir cette formalité, les soussignés sont
/enus de charger le gouvernement de la République française
recevoir les ratifications desdits Etats, qui devront les
)yer le 18 juillet 1905, au plus tard, date à laquelle l'arran-
ent, conformément à l'article 8 entrera en vigueur pour
i les Etats ayant alors ratifié.

Le gouvernement français donnera avis de ces dépô successifs aux puissances contractantes.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent pro verbal et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 18 janvier 1905.

Pour la Suisse. — (L. S) : LARDY.
Pour l'Allemagne. — (L. S.) : RADOLIN.
Pour le Danemark. — (L. S.) : F. REVENTLOW.
Pour l'Espagne. — (L. S.) : F. DE LEON Y CASTILL
Pour la République française. — (L. S.) : DELCAS
Pour la Grande-Bretagne. — (L. S.) : FRANCIS BERT
Pour l'Italie. — (L. S.) : G. TORNIELLI.
Pour la Russie. — (L. S.) : NELIDOW.
Pour la Suède et pour la Norvège. — (L. S.) : AKERMA

N. B. — Conformément à son article 8, l'arrangement entr en vigueur six mois après la date de l'échange des ratificatio soit le 18 juillet 1905.

Par déclaration du 18 janvier 1905, l'ambassade d'Autric Hongrie, à Paris, a fait savoir au gouvernement français q l'Autriche-Hongrie adhérait à l'arrangement ci-dessus, ai qu'à la déclaration contenue dans le procès-verbal de signatu concernant l'application de l'arrangement aux colonies étr gères des parties contractantes.

Le Conseil fédéral suisse a désigné le Ministère public de Confédération, à Berne, comme autorité centrale suisse, sens de l'article premier de l'arrangement.

Le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil, usant de faculté réservée par l'article 7 de l'arrangement internati conclu à Paris, le 18 mai 1904, et destiné à réprimer le tr criminel connu sous le nom de « traite des blanches », a acc audit arrangement international en date du 12 mai (1).

(1) *Journal Officiel*, 21 Mai 1905.

I. Conventions, Accords internationaux conclus en 1905.

Rapport final DE LA COMM. INTERN. **d'Enquête de** LL. le 9 janvier, 24 février.

. — Les commissaires, après un examen minutieux et pro- gré de l'ensemble des faits parvenus à leur connaissance sur ident soumis à leur enquête par la déclaration de Saint- ersbourg du 12-25 novembre 1904, ont procédé dans ce port à un exposé analytique de ces faits suivant leur hainement rationel.

n faisant connaitre les appréciations dominantes de la mission, en chaque point important ou décisif de cet osé sommaire, ils pensent avoir mis suffisamment en lu- re les causes et les conséquences de l'incident en question, même temps que les responsabilités qui s'en dégagent.

. — La seconde escadre russe de la flotte du Pacifique sous ommandement en chef du vice-amiral aide-de-camp général estvensky mouillait le 7-20 octobre 1904, auprès du cap en, avec l'intention de faire du charbon avant de continuer ute pour l'Extrême-Orient.

parait, d'après les dépositions acquises que, dès le départ escadre de la rade de Réval, l'amiral Rodjestvensky avait rendre des précautions minutieuses par les bâtiments s sous ses ordres afin de les mettre pleinement en état de ser pendant la nuit une attaque de torpilleurs, soit à la soit au mouillage.

s précautions semblaient justifiées par les nombreuses in- ations des agents du gouvernement impérial, au sujet de ves hostiles à redouter, et qui, selon toute vraisemblance,

devaient se produire sous la forme d'attaques de torpilleu

En outre, pendant son séjour à Skagen, l'amiral Rodjestven avait été averti de la présence de bâtiments suspects sur la de Norvège. Il avait appris, de plus, par le commandant transport *Bakan* arrivant du Nord, que celui-ci avait ap la nuit précédente quatre torpilleurs portant un seul feu, et tête de mât.

Ces nouvelles décidèrent l'amiral à avancer son départ vingt-quatre heures.

3. — En conséquence, chacun des six échelons distincts l'escadre appareilla séparément, à son tour, et gagna la du Nord indépendamment dans l'ordre indiqué par le rapp de l'amiral Rodjestvensky, cet officier général command en personne le dernier échelon formé par les quatre nouve cuirassés : *Prince Souvoroff, Empereur Alexandre III, B dino, Orel*, et le transport *Anadyr*.

Cet échelon quitta Skagen le 7-20 octobre à dix heures soir

La vitesse de douze nœuds fut prescrite aux deux premi échelons formés de torpilleurs, et celle de dix nœuds échelons suivants.

4. — Entre une heure trente et quatre heures quinze l'après-midi du lendemain 8/21 octobre, tous les échelons l'escadre furent croisés successivement par le vapeur ang *Zéro*, dont le capitaine examina avec assez d'attention les férentes unités pour permettre de les reconnaître d'après description qu'il en fit.

Les résultats de ces observations sont conformes d'aille en général, aux indications du rapport de l'amiral Rodj vensky.

5. — Le dernier navire croisé par le *Zéro* était le *Kamtch* d'après la description qu'il en donna.

Ce transport, qui formait primitivement groupe avec le *D tri-Donskoi* et l'*Aurora*, se trouvait donc alors attardé et i à une dizaine de milles environ en arrière de l'escadre. Il a été obligé de diminuer de vitesse à la suite d'une avarie de chine.

Ce retard accidentel fut peut-être la cause incidente des événements qui suivirent.

i. — Vers huit heures du soir, en effet, ce transport rencontra bâtiment suédois *Aldebaran* et d'autres navires inconnus, il canonna, sans doute par suite des préoccupations que lui saient, dans les circonstances du moment, son isolement, ses ries de machines et son peu de valeur militaire.
Quoi qu'il en soit, le commandant du *Kamtchatka* transmit uit heures quarante-cinq à son commandant en chef, par la graphie sans fil, au sujet de cette rencontre, l'information u'il était attaqué de tous côtés par des torpilleurs »

. — Pour se rendre compte de la part que cette nouvelle t prendre dans les déterminations ultérieures de l'amiral ljestvensky, il faut considérer que, dans ses prévisions, les pilleurs assaillants, dont la présence lui était ainsi signalée, rt ou à raison, à une cinquantaine de milles en arrière de hellon des vaisseaux qu'il commandait pouvaient le rejoindre pour l'attaquer à son tour vers une heure du matin.
Cette information décida l'amiral Rodjestvensky à signaler à bâtiments, vers dix heures du soir, de redoubler de vigilance et de s'attendre à une attaque de torpilleurs.

. — A bord du *Souvaroff*, l'amiral avait jugé indispensable l'un des deux officiers supérieurs de son état-major fût de art sur la passerelle de commandement, pendant la nuit, de surveiller à sa place la marche de l'escadre et de le prévenir immédiatement s'il se produisait quelque incident.
A bord de tous les bâtiments, d'ailleurs, les ordres permanents de l'amiral prescrivaient que l'officier chef de quart était autorisé à ouvrir le feu dans le cas d'une attaque évidente et imminente de torpilleurs.
Si l'attaque venait de l'avant il devait le faire de sa propre initiative et, dans le cas contraire, beaucoup moins pressant, devait en référer à son commandant.
Au sujet de ces ordres, la majorité des commissaires estime ils n'avaient rien d'excessif en temps de guerre, et particulièrement dans les circonstances que l'amiral Rodjestvensky avait tout lieu de considérer comme très alarmantes, dans l'im-

possibilité où il se trouvait de contrôler l'exactitude des av tissements qu'il avait reçus des agents de son gouvernement.

9. — Vers une heure du matin le 9-2 octobre 1904, la n était à demi obscure, un peu voilée par une brume légère basse. La lune ne se montrait que par intermittences, entre l nuages. Le vent soufflait modérément du Sud-Est, en souleva une longue houle qui imprimait aux vaisseaux des roulis cinq degrés de chaque bord.

La route suivie par l'escadre vers le Sud-Oue t devait co duire les deux derniers échelons, ainsi que la suite des é nements l'a prouvé, à passer à proximité du lieu de pêc habituel de la flottille des chalutiers de Hull, composée d'u trentaine de ces petits bâtiments à vapeur et couvrant u étendue de quelques milles

Il résulte des dispositions concordantes des témoins brita niques que tous ces bateaux portaient leurs feux réglementair et chalutaient conformément à leurs règles usuelles, sous conduite de leur maître de pêche, suivant les indications d fusées conventionnelles.

10. — D'après les communications reçues par la télégrap sans fil, rien d'anormal n'avait été signalé par les échelons q précédaient celui de l'amiral Rodjestvensky en franchissa ces parages. On a su, depuis, notamment, que l'amiral Fo kersam, ayant été conduit à contourner la flottile dans le No éclaira de très près, avec ses projecteurs électriques, les c lutiers les plus voisins et, les ayant ainsi reconnus pour d bâtiments inoffensifs, continua tranquillement sa route.

11. C'est peu de temps après qu'arrivait, à son tour, à pro mité du lieu de pêche des chalutiers, le dernier échelon l'escadre conduit par le *Souvaroff*, battant pavillon de l'amir Rodjestvensky.

La route de cet échelon le conduisait à peu près sur le g de la flottille des chalutiers qu'il allait donc être obligé de co tourner, mais dans le Sud, quand l'attention des officiers service sur les passerelles du *Souvaroff* fut attirée par u fusée verte qui les mit en défiance.

Cette fusée lancée par le maître de pêche indiquait en r

ivant leurs conventions, que les chalutiers devaient draguer, côté tribord au vent.

Presque immédiatement après cette première alerte, en se portant aux dépositions, les observateurs qui, des passerel- du *Souvaroff*, fouillaient l'horizon avec des jumelles de nuit, couvrirent, sur la crête des lames, dans la direction du bos- ir de tribord, et à une distance approximative de dix-huit à gt encâblures, un bâtiment qui leur parut suspect parce 'ils ne lui voyaient aucun feu et que ce bâtiment leur sem ait se diriger vers eux à contre bord,

Lorsque le navire suspect fut éclairé par un projecteur, les servateurs crurent reconnaître un torpilleur à grande allure. C'est d'après ces apparences que l'amiral Rodjestvenky fit vrir le feu sur le navire inconnu.

La majorité des commissaires exprime à ce sujet l'opinion e la responsabilité de cet acte et des résultats de la canon- de essuyée par la flottille de pêche incombe à l'amiral odjestvensky.

12. — Presque aussitôt après l'ouverture du feu, par tribord *Souvaroff* aperçut sur son avant un petit bateau lui barrant route et fut obligé de lancer sur la gauche pour éviter de border. Mais ce bateau, éclairé par un projecteur, fut re- nnu être un chalutier.

Pour empêcher que le tir des vaisseaux fut dirigé sur ce timent inoffensif, l'axe du projecteur fut aussitôt relevé à uarante-cinq degrés vers le ciel. Ensuite l'amiral fit adresser r signal à l'escadre l'ordre de « ne pas tirer sur les chalu- rs »

Mais en même temps que le projecteur avait éclairé ce teau de pêche, d'après les dépositions des témoins, les observa- urs du *Souvaroff* aperçurent, à bâbord, un autre bâtiment i leur parut suspect à cause de ses apparences de même na- re que celles de l'objectif de tir par tribord.

Le feu fut aussitôt ouvert sur ce deuxième but et se trouva nsi engagé des deux bords, la file des vaisseaux étant reve- e, par un mouvement de contre-marche, à sa route primitive ns avoir changé sa vitesse.

13. — D'après les ordres permanents de l'escadre, l'amiral indiquait les buts sur lesquels devait être dirigé le tir des vaisseaux en fixant sur eux ses projecteurs ; mais comme chaque vaisseau balayait l'horizon en tous sens autour de lui avec ses propres projecteurs pour se garer d'une surprise, il était difficile qu'il ne se produisit pas de confusion.

Ce tir, d'une durée de dix à douze minutes, causa de graves dommages dans la flottille des chalutiers. C'est ainsi que deux hommes furent tués et six autres blessés ; que le *Crane* sombra, que le *Snipe*, le *Mino*, le *Moulmein*, le *Gull*, et le *Majestic* reçurent des avaries plus ou moins importantes.

D'autre part, le croiseur *Aurora* fut atteint par plusieurs projectiles.

La majorité des commissaires constate qu'elle manque d'éléments précis pour reconnaître sur quels buts ont tiré les vaisseaux.

Mais, les commissaires reconnaissent unanimement que les bateaux de la flottille de pêche n'ont commis aucun acte hostile et, la majorité des commissaires étant d'opinion qu'il n'y avait ni parmi les chalutiers, ni sur les lieux, aucun torpilleur, l'ouverture du feu par l'amiral Rodjestvenky n'était cas justifiable.

Le commissaire russe, ne se croyant pas fondé à partager cette opinion, énonce la conviction que ce sont précisément les bâtiments suspects s'approchant de l'escadre dans un but hostile qui ont provoqué le feu.

14. — Au sujet des buts réels de ce tir nocturne, le fait que l'*Aurora* a reçu quelques projectiles de 47 millimètres, et de 75 millimètres, serait de nature à faire supposer que ce croiseur et peut-être même quelque autre bâtiment russe attardé sur la route du *Souvaroff*, à l'insu de ce vaisseau, ait pu provoquer et attirer les premiers feux. Cette erreur pouvait être motivée par le fait que ce navire, vu de l'arrière, ne montrait aucune lumière apparente et, par une illusion d'optique nocturne, dont les observateurs du vaisseau amiral auraient été l'objet.

A ce propos, les commissaires constatent qu'il leur manque des renseignements importants leur permettant de connaître les raisons qui ont provoqué la continuation du tir à balles

Dans cette conjecture, certains chalutiers éloignés auraient été confondus ensuite avec les bruits primitifs et ainsi canonnés directement.

D'autres au contraire, ont pu être atteints par un tir dirigé sur des buts plus éloignés.

Ces considérations ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec les impressions de certains chalutiers qui, en se voyant atteints per des projectiles et restant éclairés dans le pinceau des projecteurs, pouvaient se croire l'objet d'un tir direct.

15. — La durée du tir sur tribord, même en se plaçant au point de vue de la version russe, a semblé à la majorité des commissaires, avoir été plus longue qu'elle ne paraissait nécessaire. Mais cette majorité estime qu'elle n'est pas suffisamment renseignée, ainsi qu'il vient d'être dit, au sujet de la continuation du tir par babord.

En tout cas, les commissaires se plaisent à reconnaître, à l'unanimité, que l'amiral Rodjestvensky a fait personnellement tout ce qu'il pouvait, du commencement à la fin, pour empêcher que les chalutiers, reconnus comme tels, fussent l'objet du tir de l'escadre.

16. — Quoi qu'il en soit, le *Dmitri-Donskoi* ayant fini par hisser son numéro, l'amiral se décida à faire le signal général « cessez le feu ».

La file de ses vaisseaux continua alors sa route et disparut dans le Sud-Ouest sans avoir stoppé.

A cet égard, les commissaires sont unanimes à reconnaître que après les circonstances qui ont précédé l'incident et celles qui l'ont produit, il y avait, à la fin du tir, assez d'incertitudes sur l'état du danger que courait l'échelon des vaisseaux, pour déterminer l'amiral à continuer sa route.

Toutefois, la majorité des commissaires regrette que l'amiral Rodjestvensky n'ait pas eu la préoccupation, en franchissant le Pas-de-Calais, d'informer les autorités des puissances maritimes voisines, qu'ayant été amené à ouvrir le feu près d'une file de chalutiers, ces bateaux, de nationalités inconnues, pouvaient avoir besoin de secours.

17. — Les commissaires en mettant fin à ce rapport, décla-

rent que les appréciations qui s'y trouvent formulées, n
sont, dans leur esprit, de nature à jeter aucune déconsidéra
tion sur la valeur militaire, ni sur les sentiments d'humanité d
l'amiral Rodjestvensky et du personnel de son escadre.

Signé : Spaum, Fournier, Doubassoff, Lewis
Beaumont, Charles-Henry Davis

;èglement du Contrôle intern. financier en Macédoine, 24 Décembre

Texte complet et définitif du règlement du contrôle ıternational financier en Macédoine :

Article premier. — Il est institué une commission financière ɔur les trois villayets de Salonique, Kossovo et Monastir.

Cette commission exercera ses attributions au nom du gouvermeut impérial ottoman.

Elle est composée de l'Inspecteur général des villayets de ɔumélie, des Agents civils d'Autriche-Hongrie et de Russie et s quatre conseillers nommés à cet effet par les gouvernements Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et d'Italie.

Elle a pour mission :

1) d'assurer l'application du règlement arrêté entre le Ministère ıpérial ottoman des finances et la Banque impériale ottomane la date du 22 février 13, 20/7 mars 1905 tel qu'il est développé ır le présent règlement ;

2) de veiller à la perception régulière des taxes, y compris la me ;

3) d'examiner les budgets des trois villayets qui devront lui re soumis avant de devenir définitifs et de veiller à leur stricte écution ;

4) de veiller à l'exécution des réformes financières.

Art. 2. — La commission aura son siège à Salonique où seront ıblis ses bureaux. Toutefois, ses réunions auront toujours ıu dans la ville où résidera le président.

Art. 3. — La commission sera présidée par l'Inspecteur neral et en cas d'absence ou d'empêchement par un haut foncnnaire ottoman désigné par lui. Elle délibérera en séance r toutes les affaires importantes de son ressort (art. 1).

Art. 4. — Un membre de la commission assiste le président

[illegible] fonctions [illegible] tour de [illegible] trois mois, par chacun des membres [illegible] l'ordre alphabétique les puissances [illegible]

[illegible] les affaires le moindre [illegible] décision de la commission [illegible]

[illegible] la commission [illegible]

[illegible] la commission et la Banque Impériale [illegible]

[illegible] président [illegible] placements. [illegible] ses fonctions [illegible] au meilleur [illegible] puissances.

[illegible] se réunira en séance ordinairement [illegible] en séance extraordinaire [illegible] président le jugera nécessaire [illegible] en feront la demande.

[illegible] à l'ordre du jour les affaires [illegible] rations de la Commission. [illegible] quatre membres, y compris le Président [illegible] sera nécessaire pour rendre valables [illegible] décisions de la Commission. [illegible] pourra se faire remplacer par [illegible] seront, dans ce cas, rem[illegible]

[illegible] de la Commission seront prises à la majorité [illegible] partage, le Président aura voix prépondérante.

[illegible] le Président [illegible] la décision de la commission [illegible] le Ministère des Finances [illegible] à l'autorité dont ils [illegible]

Art. 6. — [illegible] budget tels qu'ils sont déter[illegible] 22 [illegible] 7 mars 1905, pour les [illegible] chaque année, au plus tard le 1er [illegible] achèvera l'examen dans [illegible] La Commission aura le droit de rectifier les [illegible]

ions qui ne seraient pas conformes aux lois existantes ou ne pondraient point aux besoins économiques ou financiers pays.

a Commission s'assurera en premier lieu que le budget tient les prévisions nécessaires pour les besoins de l'administration civile y compris la Gendarmerie, la police et l'armée. ur la demande de la Commission toutes informations concernt les recettes budgétaires ains que les dépenses de l'administion civile devront lui être fournies.

es budgets ne pourront être modifiés en cours d'exercice. ur la demande de l'Inspecteur général la Commission pourra ois admettre le transfert d'une partie des crédits d'un pitre à l'autre du budget du même villayet.

rt. 7. — Toutes les perceptions effectuées dans les trois ayets à quelque titre que ce soit, à l'exception toutefois des ts de douane et des revenus affectés à la dette publique soit le décret du 28 mouh. 1809, soit par des conventions en ir seront inscrites au budget des recettes.

e prélèvement de 5 0/0 réservé aux travaux publics et donné à l'art. 11 du réglement du 7 mars constituera le *maximum* du chapitre des dépenses de cet ordre qui devra être ié d'un état détaillé. Si à la fin de l'exercice ce chapitre un excédent disponible, le montant en sera reporté au et de l'année suivante en vue de la même affectation.

rt. 8. — Le Banque Imp. Ottomane communiquera à la ission des états mensuels détaillés des recettes effectuées s dépenses acquittées. Elle lui communiquera en outre sur de tous livres, pièces de comptabilité et de correspone se rapportant au service dont elle est chargée par le ment du 22 février 13,20/7 mars 1905.

a Commission vérifiera les réglements de comptes de chaque ice qui devront lui être présentés par la Banque I. O. un délai de trois mois après la clôture de l'exercice.

comptabilité tenue par la Banque I. O pour le service de rie des trois villayets sera centralisée à l'agence de cette e à Salonique.

. — La Commission sera appelée à étudier toute propo-

sition de taxe ou de charge nouvelle ainsi que tout projet de modification du taux ou du mode de répartition des impôts existants ou de l'organisation des services financiers applicables dans les trois villayets.

Art. 10. — La Commission nommera, à raison d'un pour chaque villayet, des inspecteurs sujets ottomans connaissant les langues officielles de l'Empire.

Ces inspecteurs, dont le choix sera agréé par le Gouvernement I. O., auront qualité de fonctionnaires ottomans Ils pourront procéder à des inspections dans les bureaux des services financiers, faire présenter tous livres, comptes et pièces de comptabilité publique et vérifier les caisses, sans pouvoir, toutefois, intervenir directement dans la gestion des services. Ils adresseront leurs rapports à la Commission.

La Commission recevra également communication immédiate des copies des rapports des Inspecteurs financiers institués par le règlement du 25 mai 1312. Elle pourra demander qu'il soit procédé à des inspections conjointement par ces inspecteurs et par ceux qu'elle aura nommés en application du présent article.

La Commission ou le membre de service, de concert avec le Président examineront toute plainte qui leur parviendrait concernant les services financiers des trois villayets et provenant de faits postérieurs à l'institution de la Commission.

Si les rapports et plaintes mentionnés au présent relèvent à la charge des fonctionnaires financiers des irrégularités ou abus, les inspecteurs de la Commission pourront assister aux enquêtes motivées par ces faits. La Commission sera tenue par le Président au courant des sanctions disciplinaires ou judiciaires appliquées aux fonctionnaires fautifs.

Art 11. — Toute information concernant les irrégularités ou abus constatés dans le fonctionnement des services financiers, et notamment dans la perception des taxes, y compris la dîme, seront transmises à la Commission par l'autorité compétente.

Art. 12. — Tous les changements dans le personnel financier en service dans les trois villayets seront portés à la connaissance de la Commission avec indication des raisons qui les auront motivés. La Commission provoquera à l'égard de

ctionnaires financiers reconnus fautifs les sanctions administratives qu'elle jugera nécessaires.

Art. 13. — La Commission pourra se faire représenter à te adjudication faite pour les services civils et financiers trois villayets.

Art. 14. — Les frais d'administration de la Commission, à clusion des traitements de ses membres, seront inscrits, par rs, au budget de chacun des trois villayets.

Art. 15. — La Commission arrêtera son règlement intérieur.

G. H.

CONVENTION POUR LA **Protection des Oiseaux utiles l'agriculture.**

Signée à Paris le 19 mars 1902 entre les gouvernements de la *France, de l'Autriche et de la Hongrie, de Belgique, de l'Espagne*, de la Grèce, du Luxembourg, Monaco, du Portugal, de la Suède et de la Suisse, et ratifications de cet acte ayant été déposées par la ance, l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, la Belgie, l'Espagne, le Luxembourg, Monaco, la Suède et la sse (1) au ministère des Affaires étrangères, le cembre 1905, ce dépôt tenant lieu d'échange, ladite nvention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et tière exécution en ce qui concerne ces Etats.

Art. 1er — Les oiseaux utiles à l'agriculture, spécialement insectivores et notamment les oiseaux énumérés dans la le n° 1 annexée à la présente convention, laquelle sera susceptible d'additions par la législation de chaque pays, jouiront

---

(1) Les gouvernements de la Grèce et du Portugal n'étant pas en mesure de déposer leurs ratifications ont demandé un délai pour procéder à cette formalité. Ce délai expirera le 6 décembre 1906.

d'une protection absolue, de façon qu'il soit interdit de les tuer en tout temps et de quelque manière que ce soit, d'en détruire les nids, œufs et couvées.

En attendant que ce résultat soit atteint partout, dans son ensemble, les hautes parties contractantes s'engagent à prendre ou à proposer à leurs législatures respectives les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des mesures comprises dans les articles ci-après.

Art. 2. — Il sera défendu d'enlever les nids, de prendre les œufs, de capturer et de détruire les couvées en tout temps et par des moyens quelconques.

L'importation et le transport, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat de ces nids, œufs et couvées seront interdits.

Cette interdiction ne s'étendra pas à la destruction, par le propriétaire, usufruitier ou leur mandataire, des nids que des oiseaux auront construits dans ou contre les maisons d'habitation ou les bâtiments en général dans l'intérieur des cours. Il pourra de plus être dérogé, à titre exceptionnel, aux dispositions du présent article, en ce qui concerne les œufs de vanneau et de mouette,

Art. 3. — Seront prohibés la pose et l'emploi des pièges, cages, filets, lacets, gluaux, et de tous autres moyens quelconques ayant pour objet de faliciter la capture ou la destruction en masse des oiseaux.

Art. 4. — Dans le cas où les hautes parties contractantes ne se trouveraient pas en mesure d'appliquer immédiatement et et dans leur intégralité les dispositions prohibitives de l'article qui précède, elles pourront apporter des atténuations jugées nécessaires auxdites prohibitions, mais elles s'engagent à restreindre l'emploi des méthodes, engins et moyens de capture et de destruction, de façon à parvenir à réaliser peu à peu les mesures de protection mentionnées dans l'article 3.

Art. — 5. Outre les défenses générales formulées à l'article 3, il est interdit de prendre ou de tuer, du 1er mars au 15 septembre de chaque année, les oiseaux utiles énumérés dans la liste nº 1 annexée à la convention.

La vente et la mise en vente en seront interdites également ndant la même période.

Les hautes parties contractantes s'engagent, dans la mesure leur législation le permet, à prohiber l'entrée et le transit sdits oiseaux et leur transport du 1er mars au 15 septembre, La durée de l'interdiction prévue dans le présent article urra, toutefois, être modifiée dans les pays septentrionaux.

Art. 6. — Les autorités compétentes pourront accorder excepnnellement aux propriétaires ou exploitants de vignobles, rgers et jardins, de pépinières, de champs plantés ou enseencés, ainsi qu'aux agents préposés à leur surveillance, le oit temporaire de tirer à l'arme à feu sur les oiseaux dont présence serait nuisible et causerait un réel dommage.

Il restera toutefois interdit de mettre en vente et de vendre s oiseaux tués dans ces conditions.

Art. 7. — Des exceptions aux dispositions de cette convenon pourront être accordées dans un intérêt scientifique ou de peuplement par les autorités compétentes, suivant les cas et prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les bus.

Pourront encore être permises, avec les mêmes conditions précaution, la capture. la vente et la détention des oiseaux stinés à être tenus en cage. Les permissions devront être cordées par les autorités compétentes.

Art. 8. — Les dispositions de la présente convention ne seront as applicables aux oiseaux de basse-cour, ainsi qu'aux oiseaux-ibiers existant dans les chasses réservées et désignés comme ls par la législation du pays.

Partout ailleurs la destruction des oiseaux-gibiers ne sera utorisée qu'au moyen des armes à feu et à des époques éterminées par la loi.

Les Etats contractants sont invités à interdire la vente, le ansport et le transit des oiseaux-gibiers dont la chasse est éfendue sur leur territoire, durant la période de cette interdicion.

Art. 9. — Chacune des parties contractantes pourra faire es exceptions aux dispositions de la présente convention.

1° Pour les oiseaux que la législation du pays permet de tirer ou de tuer comme étant nuisibles à la chasse ou à la pêche;

A défaut d'une liste officielle dressée par la législation du pays, le 2e du présent article sera appliqué aux oiseaux désignés dans la liste n° 2 annexée à la présente convention.

Art. 10. — Les hautes parties contractantes prendront les mesures propres à mettre leur législation d'accord avec les dispositions de la présente convention dans un délai de trois ans à partir du jour de la signature de la convention.

Art. 11. — Les hautes parties contractantes se communiqueront par l'intermédiaire du Gouvernement français, les lois et les décisions administratives qui auraient déjà été rendues ou qui viendraient à l'être dans leurs Etats, relativement à l'objet de la présente convention.

Art. 12 — Lorsque cela sera sera jugé nécessaire, les hautes parties contractantes se feront représenter à une réunion internationale chargée d'examiner les questions que soulève l'exécution de la convention et de proposer les modifications dont l'expérience aura démontré l'utilité.

Art. 13. — Les Etats qui n'ont pas pris part à la présente convention sont admis à y adhérer sur leur demande. Cette adhésion sera notifiée par voie diplomatique au gouvernement de la République française et par celui-ci aux autres gouvernements signataires.

Art 14. — La présente convention sera mise en vigueur dans un délai maximum d'un an à dater du jour de l'échange des ratifications.

Elle restera en vigueur indéfiniment entre toutes les puissances signataires. Dans le cas où l'une d'elles dénoncerait la convention, cette dénonciation n'aurait d'effet qu'à son égard et seulement une année après le jour où cette dénonciation aura été notifiée aux autres Etats contractants.

Art. 15, — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris dans le plus bref délai possible.

Art. 16. — La disposition du deuxième alinéa de l'article 4

le la présente convention pourra, exceptionnellement, ne pas être appliquée dans les provinces septentrionales de la Suède, en raison des conditions climatologiques toutes spéciales où elles se trouvent.

1. — OISEAUX UTILES

Rapaces nocturnes.

Chevêches (*Athëne*) et Chevêchettes (*Glaucidium*).
Chouettes (*Surnia*).
Hulottes ou Chats-Huants (*Syrnium*).
Effraie commune (*Strix flammea* L.).
Hiboux brachyotte et Moyen-Duc (*Otus*).
Scops d'Aldrovande ou Petit-Duc (*Scops giu* Scops.).

Grimpeurs :

Pic (*Picus, Gecinus*, etc. etc.) toutes les espèces.

Syndactyles :

Rollier ordinaire (*Coracias garrula* L.).
Guépiers (*Merops*).

Passereaux ordinaires

Huppe vulgaire (*Upupa epops*).
Grimpereaux, tichodromes et sitelles (*Certhia, Tichodroma, Sitta*).
Martinets (*Cypselus*).
Engoulevents (*Caprimulgus*).
Rossignols (*Luscinia*).
Gorges-Bleues (*Cyanecula*).
Rouges-Queues (*Ruticilla*).
Rouges-Gorges (*Rubecula*).
Traquets (*Printacola et Saxicota*).
Accenteurs (*Accentor*).

Fauvettes de toutes sortes, telles que : Fauvettes ordinaires (*Sylvia*) ; Fauvettes babillardes (*Curruca*) Fauvettes ictérines (*Hipolais*) ; Fauvettes aquatiques, Rousseroles, Phragmittes, Locustelles (*Acrocephalus, Calamodyta, Locustella*), etc. ; Fauvettes casticoles (*Cisticola*).

Pouillots (*Phylloscopus*).
Roitelets (*Regulus*) et Troglodytes (*Troglodytes*).
Mésanges de toutes sortes (*Parus, Panurus, Orites*, etc.
Gobes-Mouches (*Muscicapa*).
Hirondelles de toutes sortes (*Hirundo, Chelydon, Cotyle*
Lavandières et Bergeronnettes (*Motacilla, Budytes*).
Pipits (*Anthus, Carydala*).
Becs-Croisés (*Loxia*).
Venturons et serins (*Citrinella* et *Serinus*).
Chardonnerets et tarins (*Cardeluis* et *Chrysomitris*).
Etourneaux ordinaires et martins (*Sturnus, Pastor*, etc.)

Echassiers.

Cigognes blanche et noire (*Ciconia*).

II. OISEAUX NUISIBLES

Rapaces diurnes.

Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus* L.).
Aigles (*Aquila, Nisaetus*) ; toutes les espèces.
Pygargues (*Haliaetus*) ; toutes les espèces.
Balbuzard fluviale (*Pandion haliaetus*).
Milans, Elanions et Nauclers (*Milvus, Elanus, Nauclerus*) toutes les espèces.
Faucons : Gerfauts, Pèlerins, Hobereaux, Emerillons (*Falco*) toutes les espèces, à l'exception des Faucons kobez, Cresserelle et Cresserine.
Autour ordinaire (*Astur palumbarius* L.).
Eperviers (*Accipiter*).
Busards (*Circus*).

Rapaces nocturnes.

Grand-Duc vulgaire (*Bubo maximus* Flem.).

Passereaux ordinaires.

Grand Corbeau (*Corvus corax* L.).
Pie voleuse (*Pica rustica* Scop.).
Geai glandivore (*Garrulus glandarius* L.).

Echassiers.

Hérons cendrés et pourprés (*Ardea*).
Butors et Bihoreaux (*Bautorus* et *Nycticorax*).

Palmipèdes.

Pélicans (*Pelecanus*).
Cormorans (*Phalacrocorax* au *Graculus*).
Harles (*Mergus*).
Plongeons (*Colymbus*).

CONVENTION DU **Travail franco-luxembourgeois.**
Conclue le 5 avril.

D'après cette convention, les ouvriers belges victimes l'accidents du travail dans le Grand-Duché du Luxem-ourg, ainsi que leurs ayants droit, seront admis au énéfice des mêmes indemnités et des mêmes garanties ue les sujets luxembourgeois. Par réciprocité, les uvriers luxembourgeois victimes d'accidents du travail n Belgique ainsi que leurs ayants droit, seront admis u bénéfice des mêmes indemnités et des mêmes garanties ue les ouvriers belges.

Il sera cependant fait exception à la règle précédente rsqu'il s'agira d'ouvriers sans distinction de nationalité, ui sont occupés passagèrement, c'est-à-dire pendant mois au plus, sur le territoire de celui des deux Etats ontractants où l'accident est survenu, mais qui sont ttachés à une entreprise située sur le territoire de l'autre tat. auquel cas la législation de ce dernier Etat sera eule applicable.

IV. Actions en 1905

A. ARBITRAGE

PROCÈS INTERN. DEVANT LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE INTERN, **le Japon contre la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.** (Voir I. Année de l'Annuaire page 32.)

Le tribunal d'arbitrage constitué en vertu des protocoles signés à Tokio le 28 août 1902, entre le Japon d'une part, et l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne d'autre part, composé de MM. *Gram*, ancien ministre de Norvège ; président, Louis *Renault*, ministre plénipotentiaire, professeur à la faculté de droit de Paris et *Motono*, ministre du Japon à Paris, a rendu, en mai 1905, la sentence suivante :

« Les dispositions des traités et autres engagements mentionnés dans les protocoles d'arbitrage n'exemptent pas seulement les terrains possédés en vertu des baux perpétuels concédés par le gouvernement japonais ou en son nom, mais elles exemptent les terrains et les bâtiments de toute nature construits ou qui pourraient être construits sur ces terrains, de tous impôts, taxes, charges contributions ou conditions quelconques, autres que ceux expressément stipulés dans les baux en question.

PROCÈS INTERN. DEVANT LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE INTERN. CONCERNANT LE DIFFÉREND ENTRE *la France et la Grande-Bretagne* **à propos des bontres de Muscat.** Juillet-Août.

Le **Tribunal** se composait de **M.** le Prop. Henri *Lamasch* (Vienne), M. *Melville* W. *Fuller*, (Etats-Unis) ; [. **le Jonkheer** A. F. *de Savorin Lohman* (La Haye).

La **France** réclamait le droit d'exercer sa protection, ième **dans** les eaux territoriales du Sultanat de Muscat, ir **les navires** marchands indigènes et sur les propriétés es **sujets du** Sultan, qui ont, au cours de leur commerce vec **la Côte** Orientale d'Afrique, obtenu la permission 'arborer **le** pavillon français. Pendant le printemps de 902, **plusieurs** de ces navires refusèrent, sous ce prétexte, obéir **aux** ordres du Sultan et un navire de guerre ançais **fut** envoyé à Muscat pour faire prévaloir le rotectorat français. Le Sultan en appela au gouvernement l'Inde **et** lord Lansdowne fit, à ce sujet, des représen- tions **amicales** au gouvernement français. Après un hange **de** notes à ce propos, il fut décidé entre les deux ouvernements, à la fin de 1903, de porter la question vant **la** cour de La Haye.

Cette **sentence** du 8 août 1905 a donné raison à la rance **sur** presque tous les points. Il a été jugé que les ntres françaises échappent au droit de visite, mais tent **justiciables** de la juridiction du Sultan de Muscat.

ARBITRAGE ENTRE LA **France** ET LA **Grande-Bretagne** nstitué par l'accord **du** 6 avril 1905 en vue de régler indemnités allouées aux *pêcheurs français de Terre-Neuve.*

Le Tribunal a alloué le 9 août une somme d 1.375.000 francs.

Arbitrage entre la **France** et le **Vénézuéla** sur hui réclamations françaises, représentant une somme total d'une quarantaine de millions de francs.

Le Tribunal se composait de M. Frank *Plumley* **Northfield** (Vermont) ex-arbitre et de M. *Comte Peret de la Rocca* pour la **France** et M. *Jésus Paul* pour l **Vénézuéla** ; il a accordé pour les cinq réclamations, l somme de 5 millions de francs.

Arbitrage entre les maisons **Lippe Biesterfeld** e **Schaumbourg Lippe** sur la succession de *Lippe Detmold.*

Décidé par vote d'un tribunal d'Arbitrage constitué pa la Haute Cour d'empire à Leipzig en date du 25 oct. 1905

Traités d'Arbitrage en 1905

6	Janvier	Autriche-Hongrie - Etats-Unis.
11	»	Autriche-Hongrie - Grande-Bretagne.
20	»	Suède-Norvège - Etats-Unis.
	Février	Belgique - Espagne.
11	»	Etats-Unis - Japon.
1er	Mars	Danemark - Russie.
18	Avril	Italie - Pérou.
20	»	Danemark - Belgique.
6	Mai	Norvège - Portugal.
15	Septembre	Danemark - France.
7	»	Brésil - Argentine.
	»	Brésil - Chili.
24	»	Suède-Norvège.

Octobre Belgique - Roumanie.
25 » Danemark - Grande-Bretagne.
4 Décembre Danemark - Espagne.
» Danemark - Italie.
» Pérou - Colombie.

B) ÉVÉNEMENTS FINANCIERS, GUERRIERS, ETC.

CONTROLE FINANCIER INTERN. EN **Macédoine.**

Accord entre : l'*Autriche-Hongrie*, l'*Allemagne*, la *Russie*, la *Grande-Bretagne*, la *France* et l'*Italie* d'une part et la *Turquie* d'autre part sur les réformes dans la Macédoine.

L'article premier de ce règlement dit :

Une Commission financière est constituée pour les trois villayets de Salonique, de Kossovo et de Monastir. Cette Commission exercera ses fonctions au nom du gouvernement impérial ottoman pendant deux ans. Elle se compose de l'inspecteur général des villayets de la Roumélie, des agents civils d'Autriche-Hongrie et de Russie et de cinq délégués nommés à cet effet par les gouvernements allemand, français, britannique, italien et turc.

ACTION DES TROUPES INTERN. **contre les Insurgés de la Crète.**

Le Contingent intern. en Crète est ainsi composé :
923 Anglais, 680 Français, 290 Italiens, 850 Russes.

Démonstration navale intern. contre la Turquie de la part de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, de la France, de la Russie, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. du 22 Novembre au 5 Décembre.

L'Escadre intern. occupa les îles Lemnos et Mythilène.

ANNUAIRE

de la Vie Internationale

1906

ERRATUM

Par suite d'une erreur de mise en pages la partie : «**II. Congrès, Conférences, Réunions,**» *de la page 117 à la page 181 doit être reportée à la page 281 dans la* **Vie Internationale privée.**

II. Congrès, Conférences, Réunions, etc.

I) SCIENCES.

a) Médecine, Hygiène.

Conférence intern. de la **Turberculose**, Paris, 2-8 oct., sous le patronage du Président de la République.

Prés. : M. *Hérard*.

Gouvernements représentés : 21.

Participants : 3.500.

Proch. Congr. à Washington en 1908.

Les membres du congrès étaient répartis en quatre sections : scientifique, sociale, historique et industrielle. Signalons parmi les principales questions étudiées, les sujets suivants : méthodes de sérothérapie tuberculeuse ; étude comparative des diverses tuberculoses et notamment des turberculoses humaines et bovines ; rôle de la chirurgie dans le traitement des tuberculeux ; préservation et assistance de l'enfant ; contamination dans la famille, dans la rue, à l'école, etc. ; désinfection des locaux habités par les tuberculeux ; hygiène individuelle du tuberculeux ; mariage des tuberculeux ; rôle des assurances et des mutualités dans la lutte contre la tuberculose, etc.

Réunion de l'Association intern. pour la **Lutte contre la tuberculose**, Paris, 8 oct.

Proch. réunion : 1906 en Hollande, probablement à Amsterdam. (Communication du prof. Dr. Brouardel. Paris).

I. Congrès intern. de la Société intern. de **Chirurgie,** Bruxelles, 18-23 sept., sous le patronage de S. M. Léopold II.

Prés. : Prof. *Kocher* (Berne) ; secrét. gén. : prof. *Depage.* (Bruxelles).

Participants : 200 de 22 pays.

Proch. congr. à Heidelberg en 1908. Prés. du futur congrès : prof. *Czerny* (Heidelberg).

I. Congrès intern. d'**Anatomie,** Genève, 6-11 août.

Prés. : prof. *Eternod.*

Participants : 260 de 7 pays.

Proch. congr. en 1910. Lieu non fixé.

Conférence intern. du Comité central pour l'**Anatomie du cerveau.** Berlin, 29 mai.

Prés. : prof. *Waldeyer,* (Berlin).

VII. Congrès intern. d'**Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Thérapie par les agents physiques.** Venise, 10-18 oct.

Prés. : Prof. L. *Lucatello* (Padova) ; Secrét. gén. Dr. *Gausto Orreffice* (Venise).

Gouvernements représentés : France, Italie, Serbie.

Participants : 264.

Proch. congr. : Alger ou Toulouse en 1908.

Adresse : Bureau perm. des congrès intern. d'Hydrologie, Paris, Bd de Courcelles, 53).

I. Congrès intern. de la **Goutte de Lait**, Paris, 20-21 oct.

Prés. : MM. G. *Variot* et Léon *Dufour*, Fécamp.

Congrès gén. et intern. de l'**Assistance familiale**, 24-28 sept. 1905.

Secrét. gén. : Dr. L. *De Peron*, Bruxelles, avenue Adolphe-Demeur.

Le congrès s'occupa de l'assistance des enfants, des adultes et des vieillards et accepta plusieurs résolutions relatives à la vieillesse, aux aliénés, aux épileptiques, aux tuberculeux, etc.

I. Congrès intern. de **Physiothérapie**, Liège, 12-15 août.

Prés. d'hon. M. le baron Maurice *van der Bruggen* ; prés. : prof. *Winiwarter*.

Participants : 600.

Proch. congr. à Genève en 1907. (Communications : Dr. L. de Munter, Liège, 86, rue du Louvre).

Gouvernements représentés : Angleterre, Etats-Unis, Italie, France, Espagne, Roumanie, Grèce, Luxembourg.

Résultats: L'Assemblée vote un ordre du jour adoptant le vœu inclus dans le rapport du Dr.de Munter :

« Inscrire, dans les lois sur l'art de guérir des disposi-« tions défendant aux personnes non diplômées docteurs « en médecine, de soigner par les agents psychiques, si ce « n'est sous le contrôle immédiat et avec la responsa-« bilité du médecin. »

Publications : Ont paru 1 périodique dit Moniteur du Congrès (3 Numéros). Environ 100 rapports.

A paraître : Comptes rendus des séances.

I. Congrès intern. d'**Assainissement et de salubrité de l'habitation**, novembre.

Prés. : sén. Paul *Strauss* ; secr. gén. : M. F. *Marié-Davy*.

Gouvernements officiellement représentés : Autriche, Belgique, Chili, Danemark, France, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Russie.

Participants : 400.

Proch. congr. : Genève fin d'août 1906. (Communications : M. Marié-Davy, 7, rue Brézin, Paris, XIV).

Travaux :

Le Congrès avait pour but d'étudier les conditions hygiéniques dans lesquelles sont construits et installés les locaux destinés à l'habitation, de rechercher les améliorations à introduire, etc.

Sections : I. *Habitations urbaines*. — II. *Habitations rurales*. — III. *Habitations ouvrières*. — IV. *Habitations louées en garni*. — V. *Locaux hospitaliers*. — V *bis*. *Locaux militaires*. — V *ter*, *Locaux scolaires*. — VI.

'abitations flottantes. — VII. *Alimentation en eau otable et évacuation des matières usées.*

Publications : Comptes rendus du Congrès publiés par s soins du secrétaire général.

1 Volume in-8°, 750 pages. JulesRousset, éditeur, 1, rue asimir-Delavigne.

RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT INTERN. DE **l'Associaon Internationale de la presse Medicale ;** Berne, 20-l avril.

V. Prés. : Prof. Dr. *Posner* (Berlin).

Proch. réunion : Madrid 17-19 avril 1906. Communicaons : M. Dr. Blon iel, Paris, 103, Boulevard Haussmann.

Il a été décidé de publier un Annuaire de l'Association. Et question de la participation au Congrès international de édecine a été réglée.

Enfin, un important débat a eu lieu à l'occasion de la propriété téraire et trois résolutions ont été votées.

L'une considère que la reproduction partielle ou totale des èses de doctorat par les journaux ne peut être considérée nme portant préjudice à l'auteur étant donnée la publicité qui i est ainsi faite.

Une autre condamne sévèrement les citations tronquées rticles médicaux faites dans un but de publicité.

Enfin, la troisième porte interdiction aux auteurs de fournir même article à plusieurs journaux, même dans une autre ngue, sans en prévenir.

RÉUNION DE LA **Fédération Dentaire Intern.**, Hanovre, aout.

Prés. : Dr. *Miller* (Hanovre).

Participants : 21 délégués de 13 Pays.

Proch. conférence : à Genève en 1906.

Résultats: L'Assemblée vote un ordre du jour adoptant le vœu inclus dans le rapport du Dr.de Munter :

« Inscrire, dans les lois sur l'art de guérir des dispositions défendant aux personnes non diplômées docteurs en médecine, de soigner par les agents psychiques, si ce n'est sous le contrôle immédiat et avec la responsabilité du médecin. »

Publications : Ont paru 1 périodique dit **Moniteur** du Congrès (3 Numéros). Environ 100 rapports.

A paraître : Comptes rendus des séances.

I. Congrès intern. d'**Assainissement et de salubrité de l'habitation**, novembre.

Prés. : sén. Paul *Strauss* ; secr. gén. : M. F. *Marié-Davy*.

Gouvernements officiellement représentés : Autriche, Belgique, Chili, Danemark, France, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Russie.

Participants : 400.

Proch. congr. : Genève fin d'août 1906. (Communications : M. Marié-Davy, 7, rue Brézin, Paris, XIV.

Travaux :

Le Congrès avait pour but d'étudier les conditions hygiéniques dans lesquelles sont construits et installés les locaux destinés à l'habitation, de rechercher les améliorations à introduire, etc.

Sections : I. *Habitations urbaines*. — II. *Habitations rurales*. — III. *Habitations ouvrières*. — IV. *Habitations louées en garni*. — V. *Locaux hospitaliers*. — V *bis*. *Locaux militaires*. — V *ter*. *Locaux scolaires*. — VI

habitations flottantes. — VII. *Alimentation en eau potable et évacuation des matières usées.*

Publications : Comptes-rendus du Congrès publiés par les soins du secrétaire général.

1 Volume in-8°. 750 pages. Jules Rousset, éditeur, 1, rue Casimir-Delavigne.

Réunion du comité permanent intern. de **l'Association Internationale de la presse Medicale** ; Berne. 30-1 avril.

V. Prés. : Prof. Dr. *Posner* (Berlin).

Proch. réunion : Madrid 17-19 avril 1906. Communications : M. Dr. Blondel. Paris, 103, Boulevard Haussmann.

Il a été décidé de publier un Annuaire de l'Association. La question de la participation au Congrès international de médecine a été réglée.

Enfin, un important débat a eu lieu à l'occasion de la propriété littéraire et trois résolutions ont été votées.

L'une considère que la reproduction partielle ou totale des thèses de doctorat par les journaux ne peut être considérée comme portant préjudice à l'auteur étant donnée la publicité qui lui est ainsi faite.

Une autre condamne sévèrement les citations tronquées d'articles médicaux faites dans un but de publicité.

Enfin, la troisième porte interdiction aux auteurs de fournir le même article à plusieurs journaux, même dans une autre langue, sans en prévenir.

Réunion de la **Fédération Dentaire Internationale**. Hanovre, août.

Prés. : Dr. *Miller* (Hanovre).

Participants : 21 délégués de 13 Pays.

Proch. conférence : à Genève en 1906.

Réunion de **l'Association des Dentistes américain en Europe**, Genève 15 avril.

Proch. réunion à Berlin en 1906.

Congrès intern. des **Accidents du Travail**, Liège 29 mai-4 juin.

Prés. : Dr. *Moeller* et Dr. *Winiwaster* ; Secr. gén. Dr. *Poels*.

Congrès intern. de **Médecine,** Liège, 25 Sept.

Présidé par M. *Bienvenu-Martin*, Ministre de l'Instruction publique de la France.

---

b) Sciences physiques et naturelles

V. Congrès intern. **de Chimie,** Liège, 27 Juillet.

Prés. : **M.** *Gilkinet.*

Participants : 300.

IV. Congrès intern. **Ornithologique.** Londres, 13 Juin

Prés. : Dr. *Bowdler Sharpe.*

Participants : 350.

Proch. Congr. en 1910, à Berlin. Prés. futur M. *Reichenow* (Mayence).

I. Congrès intern. de **Radiologie** (Congrès **Roentgen**), Berlin, 30 avril-3 mai.

Prés. : Prof. *Eberlein.*

Proch. Congr. à Amsterdam, en 1908.

I. Congrès intern. de la **Radiologie et de l'Ionisation**, Liège, 12-14 sept.

Prés. d'hon. : MM. *de Troos*, *Francotte*, *van der Rugge* ; Prés. : Prof. *Kuborn*, de l'Université de Liège ; Secrét. gén. : M. *Daniel.*

Gouvernements représentés : Etats-Unis, Belgique, Italie, Luxembourg, Espagne, Suède, Hollande, Roumanie, Serbie, Turquie, Guatemala, République Argentine, Chine, Mexique, Perse, Bolivie.

Participants : 300.

V. Congrès intern. de **Psychologie,** Rome, 26-30 avril.

Prés. *Giuseppe Sergi* ; Secrét. gén. : M. *Tamburini.*

Proch. Congr. : Genève 1909.

Congrès intern. de **Botanique**, Vienne, 11-18 juin.

Prés. : Prof. Dr. *R. von Wettstein* (Vienne).

Participants : 557.

Proch. Congr. à Bruxelles en 1910.

Communications : MM. *Durand*, dir. du Jardin botanique de l'Etat.

Résultat du Congrès :

1) Unification de la nomenclature botanique ;
2) Résumés sur des questions actuelles de Botanique :
3) Assimilation ;

b) Régénération ;
c) Physiopaléontologie ;
d) Evolution de la flore d'Europe ;
e) Cytologie et Systématique.

Conférence du Comité intern. **Météorologiqu** Innsbruck, 9-16 sept.

Prés. d'hon. : M. *Hann* (Vienne) ; Prés. effectif : M. J.-V *Pernter* (Vienne).

Participants : 58.

Proch. Congr. dans 5 ans (Communication : Pro *H. Hildebrandsson,* université Mysala.,

Travaux :

Convention intern. pour uniformiser les observation météorologiques courantes et leur publication.

Recommandations de nouvelles observations.

Unification des signes internationaux des phénomène météorologiques.

Définitions de la terminologie internationale en mété rologie.

Congrès intern. de **Recherches solaires**, Oxfor 27 sept.

Prés. :*Délandres*, (France).

II. Congrès intern. de **l'Athmosphère**, Liège, 7- sept.

III. Conférence intern. des **Glaciers,** Maloja (En dine).

Prés. : **Dr.** ***H. Reid,*** Prof. of the John Hopkins University (**Baltimore**) Sept.

---

c) Droit, Criminologie.

XXII. RÉUNION INTERN. DE **l'Association du droit ernational,** Christiania, 4-7 Sept.
Prés. : **M.** F. N.*Beichmann* (Trondjem).

VIII. CONGRÈS INTERN. POUR LA **Protection de la opriété industrielle,** Liège, 12-16 sept.

Prés. : Georges *de Ro* (Bruxelles) ; Secrét. gén. : Prof. ert *Osterrieth* (Berlin).

Gouvernements officiellement représentés : Argentine, triche, Belgique, Bulgarie, Equateur, Espagne, France, atemala, Japon, Italie, Hongrie, Néerlande, Nicaua, Portugal, Paraguay, Russie, Suède, Tunisie.

Participants : 300 environ.

Proch. cong. : Milan en 1906.

Communications : M. Prof. Albert *Osterrieth* (Berlin). Wilhelmstrasse 57/58.

Travaux du Congrès :

Révision de la Convention du 25 mars 1883, pour la tection intern. de la propriété industrielle, de l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891, concernant l'enregistrement intern. des marques de fabrique et de commerce, de l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891, concernant répression des fausses indications de provenance sur marchandises.

Publications: Annuaire de l'Association intern. po la protection de la propriété industrielle. 1 vol. pa 2 à paraître.

Conférence intern. du **Droit maritime**, Liverpo 14-17 juin.

Prés. : Sir William R. *Kennedy*, Juge de la Hau Cour, Londres ; Secr. gén. : M. Louis *Franck* (Anver

Gouvernements officiellement représentés : Toutes l nations maritimes du monde.

Participants : 200.

Proch. congr. : Gênes ou Naples en 1907.
(Communications : Comité maritime intern. Anve 28, rue des Escrimeurs).

VII. Congrès **Pénitentiaire** intern. Budapest, 3-10 se

Patr. : S. M. R. et I. *François-Joseph Ier* ; Pr d'hon. : M. *Barth. de Lanyi*, ministre de la Justi Budapest ; Prés. : M. Jules *Richl de Bellye*, co minist., Budapest ; V.-Prés. : MM. *Barrows*, *Holzkne Didion*, *Mincoff*, *Falco*, *Grimanelli*, *Ruggles-Brice*, et Secrét. gén. Dr. *Guillaumin* (Berne) et Dr. *Vam* prof. de l'Université (Budapest).

19 Etats étaient officiellement représentés.

Participants : 335.

Proch. congr. à Washington 1910.

Communications : Dr. Guillaumin, Dir. du bur fédéral de statistique à Berne.

Publications : 1) Bulletin de la Commission péni tiaire intern. Volume I-V (20 fascic.) ;

2) Bulletin du VIIe Congrès pénitentiaire intern. N

paraître : *Actes* du VII Congrès pénitentiaire intern. . I-VI.

. Congrès de l'Union intern. des **Criminalistes**, ilbourg, 11-15 sept.

rés. d'hon. : Sénateur *Lappenberg* ; Prés. : Prof. *Prinz* ixelles).

'articipants : 350.

---

d) Bibliographie.

Séance de la commission intern. de **surveillance l'édition de Mahâbhâtra**, Huremberg. 16 Juin.

rés. : Prof. de *Schroeder*.

Congrès intern. pour la **Reproduction des Manuscrits, des Monnaies et des Sceaux**, Liège. 21 août.

Prés. : *M. Omont*.

Participants : 51.

Le But du congrès est exprimé dans la circulaire de la ommission d'organisation :

Pour la diffusion des études historiques, paléographiques, hilologiques et artistiques, non moins que pour le développement de l'enseignement par les méthodes intuitives, la frémentation des sources, manuscrits et pièces d'archives, ainsi le le maniement des monnaies, des médailles et des sceaux stituent, nul ne l'ignore, l'indispensable complément du re et des traités du professeur. D'autre part, il n'est pas nné à tout le monde d'aborder ces collections de documents quoique le prêt en soit aujourd'hui, plus aisément que par passé, consenti à des bibliothèques et parfois même à des rticuliers, ces mesures, pour libérales qu'elles soient, de-

meurent forcément restreintes. Il reste toujours un nombre considérable de documents précieux qui ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter les dépôts qui les gardent avec un soin jaloux. Heureusement les progrès sans cesse croissant de l'industrie moderne permettent de suppléer, jusqu'à un certain point, les originaux eux-mêmes. En outre, le sinistre récent de la Bibliothèque nationale de Turin a rappelé l'attention du monde savant sur l'urgente nécessité qui s'impose à tous les gouvernements de prendre d'énergiques mesures afin de préserver leurs collections publiques d'une si fatale éventualité. De toutes parts, on a préconisé la reproduction des documents précieux pour qu'en cas de malheur tout ne fût point perdu. A cette fin, il serait désirable de provoquer une entente internationale ou, du moins, de prendre l'avis des hommes compétents et de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des documents littéraires et artistiques du passé.

E) SCIENCES DIVERSES

RÉUNION DE L'INSTITUT **Colonial Intern.** Rome. Avril

Proch. réunion à Paris.

X. SESSION DE **l'Institut Intern. de Statistique,** Londres, 31 Juillet, 4 Aout.

Prés. : Dr. *Inama von Sternegg* (Vienne).

Participants : 100

Proch. Session : Copenhague en 1907.

[illegible] Congrès intern. **d'Archéologie,** Athènes, 7 avril.

Prés. : S. A. R. le Prince Royal des Hellènes.

XIV. Congrès intern. des **Orientalistes,** Alger, Mai.

Protecteur : *Oscar II,* roi de Suède ; Prés. d'hon. : Archiduc *Rainer* d'Autriche ; Prés. : M. René *Basset,* dir. de l'Ecole supérieure à Alger.

Congrès intern. de l'extension et de la **Culture de langue française,** Liège, 10-14 sept.

Secret. gén. : M. *Beck,* Bruxelles.

Gouvernements représentés : France, Suisse, Luxembourg, Canada, Roumanie, Belgique.

Participants : 525.

Procl. congr. : Genève ou Lausanne 1907. (Communications : M. Wilmotte, 22, rue Reikem, Liége).

[illegible] Congrès **Esperantiste** (esperantista kongreso), [illegible]ogne-sur-Mer, 5-13 août.

Prés. d'hon. : Dr. *Zamenhof* (Varsovie) ; Prés. : *Boviac,* recteur de l'Université, Dijon.

Participants : 1.800 de 24 nations.

Proch. congr. : Genève en 1906. (Communications : Docteur Schneberger, Lauffen, près Zurich).

II. Congrès intern. des sections fédérées européennes de l'Association **Théosophique**, Londres, 10 Juillet.

Prés. : M. *Besant* (Inde).

Participants : 600 membres de tous pays : européens, américains et asiatiques.

Congrès intern. de **Sténographie**, Bruxelles, 21-24 Juillet.

Prés. : M. *Scheere* (Bruxelles).

Congrès intern. pour l'**Avancement des Sciences**, Captown, 15-18 sept.

Prés. : Prof. G. H. *Darwin* (Cambridge).

Participants : 9 pays.

Séance de la Commission intern. pour la distribution du **Prix Bolyoi**, Budapest, 12 et 13 octobre.

Prés. : M. *Darboux*, Paris.

II. VIE SOCIALE

a) Politique sociale

I. Congrès intern. des **Classes moyennes urbaines et rurales**, Liège, 16-18 août.

Prés. : *Wirkl. Geh.-Oberregierungsrat*, Dr. *Bödiker* (Berlin).

Proch. congr. : Vienne en 1907.

Communications : Institut intern. pour l'étude du roblème des classes moyennes.

S'adresser : Secrétariat de l'Institut intern., 47, rue de Association, Bruxelles.

Publications : 2 vol. de Mémoires et décisions en éditions : allemande, française, néerlandaise.

II. Congrès intern. de la **Mutualité**, Liège, 2-6 août.

Prés. : **M.** le Baron du *Sart de Bouland* ; Vice-prés. : M. *Tumelaire* et *Pierpont* ; Secrét gén. : **M.** *Ver Hees.*

Communications : Bureau permanent d'études et de tatistique mutualistes.

IV. Congrès intern. pour la **Protection des enfants ıoralement abandonnés et le Patronage des con-amnés libérés, des mendiants et des vagabonds**, .iège, 8-12 Août.

Prés. : **M.** *Le Jeune,* Ministre d'Etat ; Secrét, gén. : I. *Jaspar*, avocat à la Cour d'Appel.

Gouvernements officiellement représentés : France, ays-Bas, Suisse, Roumanie, Mexique, Chine, Etats-nis, etc.

Participants : 800.

Le Congrès émet le vœu que les gouvern. s'entendent à l'effet e réunir une conférenee intern. ayant pour objet le patronage ntern. des enfants mineurs des deux sexes abandonnés, en anger moral ou placés à un titre quelconque sous la tutelle e l'autorité publique.

Cette conférence pourrait notamment inscrire à son programme :

1° La préparation de lois de protection contre les abus dont les enfants sont victimes, lois adaptées ensuite aux principes juridiques en vigueur dans les divers Etats.

2° L'exécution rapide et réciproque des décisions judiciaires intéressant les enfants mineurs étrangers dans leur pays d'origine.

3° L'adoption de mesures communes de patronage, d'assistance et de rapatriement en faveur des enfants mineurs, mesures concertées avec les sociétés de bienfaisance ou de patronage des pays intéressés.

Le Congrès charge la Commission permanente de l'Union et son bureau de faire sans retard, les démarches nécessaires à la réalisation de ce vœu par les gouvernements intéressés.

VII. Congrès intern. des **Accidents du Travail et des Assurances sociales**, Vienne, 17-23 sept.

Prés. d'hon. : S. Exc. M. le Dr. *de Körber*, ancien président du Conseil ; Prés. : *Wirkl. Geh. Ober-Regierierungsrat* Dr. *Bodicker* ; Secrét. : Dr. V. *Fayenthal*

Etats représentés : Etats de la Fédération d'Australie, Belgique, Danemark, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Autriche, Russie, Suède, Suisse, Hongrie.

Participants : 1.507.

Proch. congr. : Rome, 1908.

(Communications : Comité permanent intern. des Accidents du travail et des Assurances sociales, Paris, 5 rue de Châteaudun).

VII. Congrès intern. des **Habitations à bon marché** Liège, 6-9 août.

Prés. : M. O. *Lepreux*, 48, rue Fossé-aux-Loups Bruxelles ; Secrét. gén. : M. E. *Mahain*.

Gouvernements officiellement représentés : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, États-Unis, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Russie, Suède.

Participants : env. 900.

Proch. congr. : Londres en 1907.

Communications : M. H. R. Aldrige, 18, Dulverton Road, Leicester (Angleterre).

Publications : Les rapports présentés au Congrès et le compte rendu des séances du Congrès.

Congrès intern. **Néo-Malthusien**, Liège, 17-18 sept. Prés. : Dr. *Rutgers* (La Haye) ; Secrét. gén. M. E. *Humbert*, (Paris).

Participants : 64.

Congrès intern. de l'**Assistance familiale**, Liège, 19-20 sept.

Congrès intern. pour l'**Amélioration du sort des sourds-muets**, Liège, 20-22 août.

Prés. : **M.** *Drene* ; Secrét. gén. : M. E. *Grégoire*, Berchem-Sainte-Agathe, Place de l'Eglise, 101, Belgique).

Etats officiellement représentés : France, Angleterre, Espagne, Portugal, Mexique, Luxembourg, Suède, Norvège, Guatemala, Roumanie, République Argentine, Pérou, Danemark, Pays-Bas, Japon, Italie, Russie.

Participants : 650.

Congrès intern. des **Aveugles**, Edimbourg (Ecosse), 21-24 juin.

---

b) Syndicalisme

RÉUNION INTERN. DES **Secrétaires nationaux** des **syndicats,** Amsterdam, 23-24 juin.

Prés. : *Van Erkel* (Hollande) ; Secrét. int. : M. *Legien* (Berlin).

Ont été représentés : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Suède, la Norvège, l'Espagne, le Danemark, la Belgique, et la Hollande.

Proch. Réunion : Christiania.

CONGRÈS INTERN. DE LA **Boulangerie,** 18-20 juin.

VI. CONGRÈS INTERN. DES OUVRIERS DE **l'Industrie Textile,** Milan, 26 juin-1er juillet.

Prés. : M. *Galli,* (Milan).

Participants : 86 délégués représentant 360.000 travailleurs syndiqués.

Proch. congr. : Vienne 1908.

Communications : M. *Marsland,* secrét. intern. des ouvriers textiles, à *Yorkshire* (Angleterre).

III. CONGRÈS (5 CONFÉRENCES) DE LA FÉDÉRATION INTERN DES **Ouvriers Chrétiens de l'industrie textile,** Liège 2-3 août.

Prés. : M. C. M. *Schiffer,* (Düsseldorf) ; Secrét. gén. Th. H. *Huising* Entschede (Hollande).

Gouvernements officiellement représentés : Allemagne Autriche, Belgique, Hollande.

Participants : 41 déléguées représentant 30.000 mem-ires.

Travaux du Congrès :

Mouvements en faveur de la journée de 10 heures dans industrie textile ; mouvements en faveur des contrats ollectifs ; unifications des moyens de propagande yndicale : nomination d'hommes libres, au service de organisation ; augmentation des contributions afin de ortifier les moyens de résistance ; protection légale afin obtenir l'admission du système métriqne dans l'indus-rie textile, etc.

Publications : Un rapport sommaire des délibérations st paru dans : « De Textielbewerker », organe belge, Christlicher Textilarbeiter », organe allemand (Düssel-orf), et « Unitas », organe hollandais, à Entschede. ientôt paraîtra le rapport officiel, seulement en langue erlandaise.

XVI. Congrès intern. des **Mineurs.** Liège, 6 août.

Prés. : M. *Canrots* (Belgique).

Participants : 98 délégues représentants 327.000 ou-riers.

Proch. Congr. à Londres en 1906.

Communications : Le Secrétariat intern. des Mineurs, ecrétaire : M. *Ashton* (Manchester)

Conférence intern. des **Relieurs.** Berlin, 16 juillet.

Conférence intern. du comité intern. des **Mineurs** iège, 21 avril.

I. Conférence intern. de la **Céramique**. Montereau, 12 [illegible].

VI. Congrès intern. des **Diamantaires**. Paris, 23-26 Mai.

Prés. : H. *Polak* (Hollande).

Participants : 32 délégués représentant 12.000 ouvriers de 6 pays.

Congrès intern. des **Dockers** (des ports de la Méditerranée), Marseille, 1-3 Oct.

Conférence intern. des **Travailleurs de la Céramique**, Berlin, Juillet.

---

c) Métiers divers.

II. Congrès intern. des **Avocats**, Liège, 30 Sept. 4 Oct.

Patr : Le gouvernement belge.

Prés. d'hon. : M. *van den Heuren*, Ministre de la Justice ; Prés. : M. Emile *Dupont*, Président de la Fédération des Avocats belges.

Ce Congrès s'est prononcé 1° en faveur du maintien de la liberté réglementaire de la profession d'avocat, à condition de ne faire juger l'avocat que par ses pairs; 2° pour l'incompatibilité avec d'autres professions, mais suivant les règles de chaque pays ; 3° pour l'admission de l'avocat étranger à plaider occasionnellement devant les juridictions indigènes, avec l'agrément du tribunal ou de la cour qui doit juger de l'affaire.

Il a été également décidé de former un bureau intern. d'avocats, dont l'organisation a été confiée à un comité provisoire.

ÉUNION INTERN. DE L'ASSOCIATION INTERN. DES **Hôteliers,** Ostende, 12 Sept.

Prés. : M. *Hoyer* (Aix-la-Chapelle).

XXXIV. RÉUNION INTERN. DE LA SOCIÉTÉ INTERN. DES **teliers,** Riva, 19-21 Mai.

Prés. : M. O. *Hoyer* (Aix-la-Chapelle).

e Congrès salua l'institution d'un code télégraphique pour mettre aux voyageurs de retenir des chambres et s'occupa la question des pourboires. On décida que les voyageurs ront remettre à la caisse de l'hôtel un montant de 15 0/0 ur les comptes au-dessous de 20 marks et 10 0/0 pour les nptes au-dessus.

ONGRÈS INTERN. DES **Secrétaires municipaux,** Liège, Juillet.

Prés. : M. L. *Castadet.*

---

d) Morale et Ethique

II. CONGRÈS INTERN. DE LA **Libre-Pensée.** Paris, Sept.

Prés. : Sénateur *Petitjean*, Paris.

Participants : 2.500.

RÉUNION TRENTENAIRE DE LA **Fédération abolitionniste tern.,** Neuchâtel, 1er Sept.

Prés. d'hon. : Mme Joséphine *Butler,* M. Henri *Pierson*; és. : prof. James *Stuart*; Vice-Prés. : MM. Yves *Guyot*

Dr. *Larsen*, A. *de Meuron*, Léopold *Monod*, Hugo *Tamm* H.-J. *Wilson* ; Secrét. gén. : M. Henri ***Monod.***

Participants : 200 env.

Proch. congr. : problement en 1907, en **Belgique.**

Communications : Secrét. gén. de la Fédération, Genève 6, rue Saint-Léger.

Conférence intern. contre la **Traite des blanches** Paris, 16-17 Nov.

Prés. : Sénateur *Bérenger.*

Le but de cette conférence était de préparer le Congrès intern. des Associations contre la traite des blanches qui se tiendra dans les premiers jours d'octobre 1906, à Paris.

X. Congrès intern. contre l'**Alcoolisme**, Budapest 11-16 Sept.

Prés. : Prof. *Arpad de Billay*, Prof. Dr. Leo *de Liebermann* ; Secrét. gén. : Dr. Philipp *Stein.*

Gouvernements représentés : Autriche, France, Russie Danemark, Pays-Bas, Suède, Serbie, Roumanie, Portugal

Participants : 1.100.

Proch. congr. : Stockholm. Date encore inconnue.

Congrès intern. des **Sociétés contre la cruauté envers les animaux**, Verviers, Août.

Congrès intern. des **Végétariens**, Londres, Juillet

III) NAVIGATION.

X. Concrès intern. de **Navigation**, Milan, 24-30 Sept.

Patr : S. M. le Roi d'Italie ; Prés. : MM. les Sénateurs *Colombo* et *Candiani* ; Secrét. gén. : M. *Sanjust de Teulada*, ingén. en chef.

Gouvernements officiellement représentés : Italie, Belgique, Allemagne, France. Etats-Unis, Russie, Japon, Autriche, Hongrie, Pays-Bas, Espagne, Argentine, Roumanie, Danemark, Norvège, Chine, Chili, Suisse, Angleterre, Bavière, Prusse, Wurtemberg, Portugal, Suède.

Commission européenne du Danube.

Participants : 1.100.

Proch. congr. : en 1908.

(Communications : M. Dufourny, secrét. gén. de l'Association intern. permanente des Congrès de navigation, Bruxelles, rue de Louvain, 38.

Conférence intern. de **Navigation**, Osnabrück, 26-27 Oct.

But : Elaboration de tarifs uniformes pour le fret.

Conférence intern. des **Armateurs de Navires à vapeur**, Copenhague, 8 Juin.

Prés. : Direct. *Kornmann* (Copenhague) ; Vice-Prés. : M. *Cairns* (New-Castle),

Participants : 100 Délégués.

IV) COMMERCE.

CONGRÈS D'**Expansion Economique mondiale**, Mon
24-28 Sept.

Patr. : *S. M. le Roi des Belges* ; Prés. : Ministre d'Et
Beernaert.

Participants : 2.000.

Le but de ce congrès est ébauché dans le « Rapport a
Roi » adressé par le Comité d'organisation.

SIRE,

Les questions économiques et les solutions qu'elles comport
sont actuellement l'objet des préoccupations de tous le
Gouvernements.

Les développements et les progrès de l'industrie, les facilité
de communications, l'ouverture de pays nouveaux à la civili
sation servent de stimulants à un mouvement de plus en plu
accentué d'expansion qui met en présence, dans une lutt
ardente, les producteurs des différentes nations.

Ce serait un honneur pour la Belgique d'affirmer sa confian
dans les résultats d'efforts judicieusement combinés.

L'Exposition universelle de Liège, dont le succès est certain
et les fêtes nationales amèneront prochainement en Belgiqu
des représentants autorisés du commerce et de l'industrie, de
savants et des économistes de tous les pays ; des congrè
spéciaux provoqueront des échanges de vues sur une série d
questions d'actualité pratique.

Il semble, Sire, qu'on pourrait très avantageusemen
couronner ces multiples manifestations de l'initiative officiell
et privée en décrétant l'organisation d'un grand Congrès inter
dont le programme, conçu dans les vues les plus large
comprendrait l'ensemble des matières intéressant l'expansio
économique mondiale.

Dans le but de faciliter la marche des travaux et d'assurer ntuellement plus de précision aux conclusions, on créerait sein du Congrès un certain nombre de sections ayant à iter respectivement l'enseignement, la statistique, la politique uanière, les questions maritimes, les questions d'expansion ilisatrice ainsi que les moyens et les agents d'expansion en néral.

Au surplus, les détails de l'organisation et la détermination programme définitif seraient confiés à une Commission mposée de personnalités spécialement compétentes.

Si Votre Majesté, dont la sollicitude éclairée est acquise à ites les œuvres qui peuvent contribuer au rapprochement des tions et au progrès économique, daigne accorder au Congrès n Haut Patronage et approuver le projet que nous avons nneur de Lui soumettre, Elle voudra bien revêtir de Sa yale Signature le projet d'arrêté ci-joint, destiné à en assurer réalisation. .

Ce rapport est contresigné par MM. le Comte de Smet Naeyer, ministre des Finances et des Travaux ibles ; de Favereau, ministre des Affaires étrangères ; de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction blique ; Francotte, ministre de l'Industrie et du ravail ; J. Liebaert, ministre des Chemins de fer, Postes Télégraphes.

CONFÉRENCE **Economique** INTERN., Berlin. 18-19 Mai. Convoquée par l'Union allemande pour la préparation traités de Commerce.

Prés. : Le député *Munsterberg*, le député G. *Bothein*.

Participants : 120.

Le congrès a eu pour but de discuter certaines mesures ondre d'un commun accord entre les Etats intéressés faciliter les échanges commerciaux, malgré l'élévation roits de douane que produisait l'application des nouvelles

conventions commerciales. Les tractanda suivants figura l'ordre du jour du congrès :

I. — Imposition des voyageurs de commerce, agents et missionnaires. — Traitement douanier des marchandis retour, des échantillons, des imprimés réclames et des e lages.

II. — Les poursuites en cas de procès, entre maison nationalités différentes.

III. — Unification dans l'établissement des statistiqu Commerce extérieur pour en faciliter la comparaison.

IV. — Les rapports entre la politique des tarifs de tran P. V. et la politique douanière.

V. — Motifs à l'appui de la réunion de conférences int périodiques en vue de la discussion des questions concer les relations d'affaires intern.

Le congrès institua un comité intern. pour étudier question d'un congrès économique, périodique et d'un bur international.

Congrès intern. des **Chambres de Commerce et de Associations commerciales et industrielles.** Liége. 9 Sept.

Prés. : M. Louis *Canon-Legrand.* (Mons).

Gouvernements officiellement représentés : Allemagn Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgari Chine, Cuba. Etats-Unis d'Amérique, France, Grand Bretagne et Irlande, Italie, Japon, Grand-Duché Luxembourg, Pays-Bas, Perse, Portugal, Républiq Argentine, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie.

Participants : 1.000.

Proch. Congr. : Milan en Sept. 1906.

(Communications : M. Emile Jothand, Mons (Belgiqu

ONGRÈS INTERN. DU COMMERCE DES **Vins, Spiritueux Liqueurs**, Liège, 5-10 Juin.

rés. : **M. J. G.** *Dubosc* (Bordeaux) ; Secrét. gén. : *Tricoche.*

'articipants : 300 délégués de 19 pays. La plupart des rents de la Convention de Madrid ont été représ officiellement.

Congrès a décidé à l'unanimité de réclamer à tous les gouernements l'exécution loyale et stricte de la Convention de rid. Le Congrès veut, par tous les moyens pratiques, urer le respect des marques, non seulement des marques merciales, mais des marques régionales et locales. Il n'admet qu'on vende sous le nom de Bourgogne, de Bordeaux, de ternes, de Madère, de Cognac, d'Armagnac, des vins ou des x-de-vie qui ne soient pas de provenance authentique.

ONGRÈS INTERN. DE **Réciprocité douanière.** Chicago, ût.

V. INDUSTRIE.

ONGRÈS INTERN. DES **Mines, de la Métallurgie, de Mécanique et de Géologie appliquée**, Liège, 25 Juin, Juillet.

Prés. : **M. A.** *Habets*, Liège ; Secrét. gén. : M. *Dechamps*, of. **Liège.**

Gouvernements officiellement représentés : Allemagne, triche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Chine, Danemark, at indépendant du Congo, Etats-Unis, France, Grand-ché de Luxembourg, Hollande, Italie, Japon, Norvége, umanie, Suède, Tunisie.

Participants : 1.615

Proch. Cong. : à Dusseldorf en 1908 ou 1910.

Communications : MM. Eug. Schrodter, Dusseldo Jacobistrasse, 5.

Résultats :

Les résultats du Congrès sont consignés dans les rappo des sections présentés à l'Assemblée générale de clôture. (L procès-verbal de cette séance figure dans le volume d documents généraux du Congrès, page 200).

Cette Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition d section des mines émettant le vœu de voir le Gouvernem belge prendre l'initiative de la réunion d'une conférence inter pour unifier les bases de la statistique minérale dans l différents pays du monde.

Elle a également adopté la proposition faite par MM. *Yung* et *Schrœdter*, représentants de l'Association minière de Wes phalie et de l'Association des sidérurgistes allemands, d décider que le Congrès des Mines, de la Métallurgie, de l Mécanique et de la Géologie appliquées tiendrait ses prochain assises dans le district rhénan-westphalien.

Publications parues et à paraître.

Parues : Section des Mines. Tome I et 1er fascicule d Tome II des mémoires présentés.

Section de la Métallurgie : Tome I ;

Section mécanique appliquée : Tome I ;

Section géologie appliquée : Tome I ;

Paraîtront prochainement :

1) Section des Mines : 2e fascicule du Tome II ;
2) Section métallurgie : Tome II ;
3) Section mécanique : deux ou trois volumes ;
4) Section géologie : Tome II ;
5) Un volume des documents généraux avec la list des adhérents.

II. Congrès intern. du **Pétrole**, Liège, 30 Juin, er Juillet.

Prés. d'hon. : MM. les Ministres *de Favereau* et). *Francotte* ; Prés. : M. L. *Duejardin*, Directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail (Bruxelles).

I V. Congrès intern. **d'Acétylène**, Liège, 17-19 juillet.

Prés. : M. *Pichon* ; Secrét. gén. : MM. Pierre Rosenberg : Paris, XVIII, 104, Bd de Clichy et L. Debruyne.

Gouvernements représentés : France, Belgique, Autriche, Russie.

Participants : 160.

Proch. congr. : probablement en 1907 ou 1908 en Allemagne.

Publications : Volume des comptes rendus officiels du IVe Congrès paraîtra le 15 novembre (1 vol. de 200 pages)

On peut se le procurer en s'adressant à M. Pierre Rossenberg, Sec. gén., administrateur au Comité International du carbure et de l'acétylène, 104, Bd. de Clichy Paris

---

Congrès intern. technique et chimique de **Sucrerie et de Distillerie**, Liège. 5-10 Juillet.

Prés. : M. *Meeus*.

Participants: 300 de 10 Etats.

II. Congrès intern. de **L'Industrie cotonnière**, Manchester. 5-9 Juin.

Près. : C. W. *Macara*, V.-Prés. : *John Syz*

Participants : 90 délégués de 11 nations.

Proch. Congr. en 1906 à Brème.

(Communications: Féd. int. cotonnière, Manchester. 23 M. Marg. Gate.)

Le Congrès n'a pris de décisions positives que sur deux questions d'ordre technique (emballage, marquage). Mais il a eu pour effet de rendre définitive l'organisation internationale de l'industrie cotonnière, et même dans les premières séances, on a sérieusement envisagé la nécessité de grouper tous les fabricants de coton en une association pour l'achat de la matière première, pour neutraliser la spéculation. Le Congrès a réélu la commission exécutive, qui comprend un délégué de chaque pays. Elle étudiera les questions posées au Congrès.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION INTERN. DES **Filateurs de coton,** Londres. 31 juillet.

Son but était de rechercher quelles actions communes on pourrait prendre, en face des effets pernicieux causés au commerce par la hausse subite et énorme des prix de la matière première, due à la spéculation.

A la réunion assistaient les représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse.

Le Comité entier a émis l'opinion que la première décision à prendre devait être la publication de statistiques exactes concernant la quantité du coton actuellement détenue par des filateurs, et l'importance de leurs engagements comme ordres à livrer.

Réunion du comité de la fédération intern. des **filateurs de coton**, Paris 14-15 Novembre.

I. Congrès pour le **Contrôle des tissus de soie pure**, Turin, 4 Sept.

Prés. : M. *Craponne* (Turin).

Participants : 60 Délégués de 7 pays env.

Proch. congr. en 1906 à Como (Italie).

Communications : Bureau du Congrès à Como.

Conférence de la Commission intern. pour le **Contrôle des Tissus de soie pure**, Turin, 12-13 Déc.

Conférence intern. des **Industries de fer**, Paris, Déc.

Prés. : M. J.-A. *Farell*.

Congrès intern. des **Fonderies** (Bisenwerke), Londres, Mai. Préparé par l'Iron and Steel-Institut.

III. Congrès intern. de l'**Industrie du liège**, Berlin, Oct.

Prés. : Dir. John *Guttsmann*.

Participants : 104.

Proch. Congr. : en 1906, à Eisenach.

Congrès intern. des **Eaux alimentaires gazeuses et minérales**, Liège, 1er-2 Oct.

Prés. : M. *De Mey*, chimiste à Laeken ; Secrét. gén. : M. *Chotteau*, Bruxelles.

Participants : 62.

Proch. Congr. à Bruxelles en 1910.

(Communications : M. *De Mey*, Laecken (Belgique rue de Molenbeck, 141).

Congrès intern. des **Mouleurs**, Cincinnati, 12 Juin

VI. POLITIQUE.

Séance du **Conseil interparlementaire**, Bruxelles Mai.

Prés. : M. *Beernaert*.

XIII. Conférence **interparlementaire**, Bruxelles 28-29 Août.

Prés. : M. *Beernaert*, Ministre d'Etat.

Participants : 300 délégués de 22 pays.

Proch. Confér. à Londres en 1907.

Communications : Office interparlementaire à Bruxelles.

Réunion de la Commission permanente du **Bureau intern. de la Paix**, Berne, 20 Mai et 20 Sept.

Réunion du Comité intern. pour le **Rapprochement franco-allemand**, Berne, 19 Mai.

XIV. Congrès univ. de la **Paix**, Lucerne, 19-21 Sept.

Prés. : M. Elie *Ducommun* (Berne) ; Secrét. : MM. *eeving-Christ* (Bâle) et M. *Frey* (Lucerne).

Participants : 600.

Proch. Congr. à Milan en 1906.

(Communications : Bureau intern. de la Paix à Berne).

Publications : Bulletin officiel du XIVe congrès univ. e la Paix.

Réunion intern. des **Socialistes** d'Allemagne, d'Au-iche et de Suisse, Constance, 9 Juillet.

Réunion intern. des **Socialistes** d'Autriche et d'Italie, Trieste, 21-22 Mai.

La réunion a pour but d'empêcher une guerre entre Autriche et l'Italie.

VIII. Congrès intern. des **Sionistes**, Bâle, 27-28 Juillet.

Congrès intern. des **Anarchistes**, Boston (Etats-Unis), Août.

VII. TECHNIQUE.

II. Congrès intern. des **Associations d'Inventeurs t des Associations industrielles d'Artistes**, Bruxelles, Sept.

Prés. : M. Claude *Couhin* ; Secrét. gén. : M. *Hazée*, vocat à la Cour de Bruxelles.

Le Congrès se divisait en 3 sections : 1° Section des Brevets d'Invention ; 2° Section des Arts Industriels : 3° Section de droit intern.

CONGRÈS INTERN. DES **Bâtiments des Travaux publics**, Liège, 14-20 Sept.

CONGRÈS INTERN. DES **Ingénieurs**, Liège, 25-26 Juin.

CONGRÈS INTERN. DE **Photographie**, Liège, 16-25 Juin.
Prés. : M. *Gravis*.
Participants : 50.

VI. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERN. DES **Chauffeurs-Conducteurs, Mécaniciens, Electriciens et Automobilistes**, Lyon, 13-15 Août.

VIII. ARTS, LITTÉRATURE, PRESSE.

CONGRÈS **Artistique** INTERN., Venise, 21-28 Sept.
Prés. : M. A. *Fradeletto*.
Participants : 350.

III. CONGRÈS INTERN. DE L'**Art public**, Liège, 15-21 Sept.
Prés. : M. *Beernaert*, Ministre d'Etat.

Réunion du Comité permanent des Congrès intern. d'**Architectes**, Paris, Déc.

Prés. : **M.** *Daumet*, de l'Institut.

17 nations étaient représentés.

X. Congrès intern. des **Associations de la Presse** Liège, 24-28 Juillet.

Prés. : **M.** *Singer* (Vienne).

Participants : 300 délégués.

Proch. Congr. à Milan en 1906.

Communications : Bureau des Associations de la Presse, Paris, rue de Sèvres, 21.

Questions discutées par le Congrès :

I. — De la dignité de la Presse.
Constitution des tribunaux professionnels et élection de leurs membres par les représentants des Associations au Congrès de Liège. Rapporteurs : MM. Singer, Bergougnan, Osterrieth.

II. — Du secret professionnel en matière de presse. Rapporteurs : MM. Singer, Schweitzer, Osterrieth, Taunay, Bodereau.

III. — La carte Intern. d'identité.

IV. — Réduction des tarifs télégraphiques de presse.

V. — Réduction des tarifs postaux pour le transport des journaux. (Communications verbales de M. Taunay).

VI. — Des droits de l'auteur en matière de presse. — Définition. — Extension. — Rapporteur : M. Osterrieth.

VII. — Des rapports entre éditeurs et artistes dessinateurs. (Communication verbale de M. Osterrieth.)

VIII. — Du contrat d'édition en matière de presse. Rapporteur : M. Rothlisberger.

IX. — Du mode et du délai de dénonciation des contrats entre directeurs et rédacteurs de journaux. Rapporteurs : MM. Singer et Schweitzer.

X. — Améliorations à apporter au fonctionnement du Bureau de correspondants. Rapporteurs : MM. Janzon, Humbert et Doorman.

XI. — Du refus opposé par la poste, quant à la distribution des journaux en divers pays. Rapporteurs : MM. Singer et Kummer.

XII. — De la collaboration non rétribuée dans les journaux. Rapporteurs : MM. Singer et Steinherz.

XIII. — Du duel entre journalistes, en matière de presse. Rapporteurs ; MM. Janzon et Taunay.

XIV. — Constitution d'un répertoire universel des articles de Presse. Rapporteur : M. Heinzmann Savino.

II. Congrès intern. de l'**Art dramatique**, Gerardmer. 29-30 Juillet.

Prés. : Alfred *Capus*.

Proch. Congr. à Bussang, en 1906.

Congrès intern. de la **Danse**, de la **Mode**, du **Bon ton**, des **Usages** et des **Coutumes**, Paris, 27 Nov.

Prés. : Prof. E. *Giraudet*.

Proch. Congr. : 10-15 Juillet 1906, à Rome.

Congrès intern. de la **Danse**, Hambourg, 9-11 Juillet.

Prés. d'hon. : L'Empereur *Guillaume II* ; Prés. M. *Engelhardt*.

IX. INSTRUCTION.

. Congrès intern. d'**Education et de Protection de nfance dans la famille**, Liège, 18-20 Sept.

Prés. : M. Henri *Delvau* Cierreux-Bovigny (Belgique) ; rét. gén. : M. Louis Pien, 44, rue Rubens, Bruxelles.

Gouvernements représentés : 12.

Participants : 1.200.

Proch. Congr. : Milan 1906.

Communications à M. L. Pien).

Publications : 7 vol. de rapports, 1 vol. de comptes dus.

---

ongrès intern. de l'**Enseignement primaire**, Liège, Sept.

Prés. d'hon. : M. *Buls*, ancien maire d'Anvers ; e-Prés. : M. *Frenay*, Liège ; Secrét. gén. : M. *Cnudde*, tituteur à Gynghem (Belgique).

Participants : 8.000 de 18 pays.

Publication : Compte rendu du Congrès, Frs 3.

I. Congrès intern. de l'**Education physique de la nesse**, Liège, 28 Août-1er Sept.

Patron. : S. M. le Roi des Belges *Léopold II* ; Prés. on. : M. *de Trocz* ; Prés. : Dr. Victor *Besguin*, evin d'Anvers ; Secrét. gén. : M. A. *Fosséprez*, pecteur de Gymnastique à Bruxelles.

Gouvernements officiellement représentés : Angleter
Argentine, Chili, Danemark, Etats-Unis, France, Grè
Guatemala, Hollande, Italie, Japon, Luxembour
Mexique, Paraguay, Roumanie, San Salvador, Suis
Suède, Turquie, Belgique.

Programme du Congrès.

1. Situation générale : Rapport par le Bureau de la commissi
intern. permanente de l'Education physique.
2. Enquêtes et statistiques sur les conditions actuelles
l'Education physique dans les divers pays. Rapports d
délégués nationaux. Eventuellement : examen et vœux à émett
3. Bases scientifiques de l'Education physique.
4. L'Education physique de l'enfance et de la jeunesse da
les écoles des deux sexes : organisation, programme, méthod
horaires, enseignements, etc.
5. Enseignement universitaire et préparation des professeu
et des maîtres : organisation, programmes, écoles normales, c
6. Education physique des ouvriers : œuvres post-scolair
fêtes populaires et concours.
7. Unification de la terminologie gymnastique.

CONGRÈS INTERN. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE **l'E
seignement commercial,** LIÈGE.

II. CONGRÈS INTERN. DE **l'Enseignement Agricol**
Liège, 28-29. Juillet.

Prés : M. Henry *Delvaux* (Liège) ; Secrét. : **M.** *r
des Vaeren* (La Hulpe).

Participants : 425.

Publications : 1 rapport préliminaire (650 page
2 Comptes rendus de 165 travaux. **Fr.10.**

Le proch. Congr. sera fixé par la Commission intern. rmanente de l'Enseignement agricole à Bruxelles.

II. Congrès intern. des **Etudiants,** Liège, 1-9 Sept.

Congrès intern. **Scolaire des médecins et Instiirs,** Londres, 19-25 Juillet.

X) AGRICULTURE.

I. Congrès intern. de **Mécanique Agricole**. Liège, 21 Août.

Prés. : M. le Comte *de Crunne*, Sénateur ; Secrét. gén. : Alex *Lonay*, Mons.

Gouvernements représentés : Autriche, Grèce, Portugal, ıxembourg, Hongrie, Hollande, Russie, Tunisie.

Participants : 304.

(Communications : Prof. J. Rezek, Vienne, Ecole périeure d'agriculture.)

Réunion intern. **d'Agronomie Coloniale**. Paris, 24 Juin.

Prés. : M. de *Lanessen,* anc. Ministre ; Secrét. : Dr. *eim.*

Proch. congr. à Marseille en 1906.

(Communications : Prof. *Heim,* 34, Rue Hamelin, ıris, XII).

II. Congrès intern. de **Laiterie,** Paris, 16-19 octobre

Prés. : Dr. H. *Ricard*, sénateur ; Secrét. gén. : M. Prof J. *Troude.*

20 gouvernements officiellement représentés.

Participants : 1.600.

Proch. congr. : Juin-Juillet 1907 à la Haye.

Communications : M. F. E. Posthuma, Gravenhage Hollande.

Congrès intern. de la **Meunerie,** Paris, 17-19, Oct.

Prés, : M. *Troubat.*

350 participants de tous les Etats européens et de Etats-Unis.

II. Congrès intern. de **l'Alimentation rationelle du Bétail,** Liège, 30 juillet et 1er août.

Prés. : Baron *Peers* et M. le Sénateur *Mir.*

VII. Congrès intern. de **Médecine vétérinaire** Budapest, 3-9 sept.

Prés. : M. Andreas *Gyorgy*, Ministre de l'Agriculture

Participants : 1.400 de tous les pays.

Proch. congr. en 1909 dans une ville de Hollande.

Congrès intern. des **Pêcheries,** Vienne, 4-9 Juin.

Proch. congr. dans les Etats Unis en 1908. (Lieu non encore fixé).

Ie Conférence intern. sur la situation du **Marché** ; **céréales**, Berlin, Mai.

Congrès intern. **d'Aviculture.** Bruxelles, Août.
Prés. : **M. le Chevalier Schellekens.**

Congrès intern. d'**Horticulture générale**. Paris, 22 i.
Prés. : **M.** le sénateur *Viger*.
Proch. Congr. en 1906.

Xe Congrès intern. des **Rosiéristes,** Paris, 23 Mai.
Patron. : La société nationale d'horticulture de France.
Prés. : **M.** le Sénateur *Viger* ; Vice-Prés : MM. George *el* (Londres), *Gemen* (Luxembourg), Peter *Lambert* (Ves), *Severi* (Rome), Abel *Chatenay* (Paris), *Roussel* ntpellier) ; Secrét. : MM. Georges *Truffaut* (Versailles), *yran* (Lyon).
Proch. Congr. Rennes 1906.
Parmi les questions qui ont été traitées, et qui ont mo- de longues et intéressantes discussions, nous signa- les suivantes : les exigences alimentaires et la re rationnelle des Rosiers, par M. Georges Truffaut, idité, par M. Viviand-Morel ; les meilleures variétés Rosiers à cultiver dans le Nord de la France, a culture retardée des Rosiers pour l'obtention de s en hiver, par M. Van den Heede ; la téra- ie des Roses, par M. Meyran ; les meilleures autés de 1904, par M. Robichon ; les meilleures tés de Roses hybrides de Thé à cultiver pour la r coupée, par M. Croibier.

XI) RELIGION

III. Congrès intern. du **Christianisme Libéral Progressif (Unitaires),** Genève, 28-31 Août.

Prés. : Professeur *Montet.*

Participants : 560 de 11 nationalités et de 22 égli

Proch. Congr: Boston en 1907.

(Communications : Rev. Charles Wendté, 352 Tapp Street, Brookline (Mass.)

XVI. Conférence intern. de l'**Alliance des Unio chrétiennes de jeunes gens,** Paris, 26-30 avril.

Prés. : Comte Jacques *de Pourtalès.*

Participants : 1.000 délégués de 25 pays.

Proch. Congr. : 1909 à Elberfeld.

Communications: M. H. Helbing, 26 Besenbuchstra Barmen (Allemagne).

Travaux et résultats du Congrès :

Rapports sur : Les principes de l'Alliance Univers des U. C. J. G. ; Histoire de l'Alliance Universelle U. C. J. G. ; Attitude des U. C. J. G. vis-à-vis des Egli Cette œuvre, sous sa forme actuelle répond aux bes de la jeunesse contemporaine.

Au Palais du Trocadéro, séance solennelle de célébrat du Jubilé cinquantenaire de l'Alliance Universelle U. C. J. G.

Réaffirmation solennelle de la déclaration de foi et principes formant la charte des U. C. J. G. du mo entier et instituée à Paris en 1855.

'ublications : Compte rendu illustré de la Conférence, volume de 266 pages. En vente au Comité national nçais, 14, rue de Trévise, Paris. (Prix 2 fr. 80 franco).

ONFÉRENCE INTERN. DE LA FÉDÉRATION DE LA **Jeusse européenne**, Berlin, 9-13 Juillet.

XXVI. CONGRÈS **Eucharistique** INTERN., Rome, Juin.

'rés. : Les Cardinaux *Satolli*, *Vanutelli*, *Respighi*.

0.000 assistants.

'roch. congr. : Cologne en 1906.

ommunications à M. le Curé Oberdorffer de la paroisse nt-Martin à Cologne.

ONGRÈS INTERN. DU **Chant grégorien**, Strasbourg, 19 Août.

'rés. : Prof. Dr. *Wagner*, (Fribourg).

XII. SPORTS.

ONFÉRENCE INTERN. DES **Automobile-Clubs**, Paris, 19 Déc.

'rés. : Baron *de Zuylen*.

'roch. conf. : Déc. 1906.

ommunications : Association des Automobile-Clubs, 5. Place de la Concorde.

VII. Congrès intern. de la ligue intern. d **Associations touristes**, Liège, 9-12 Juin.

Proch. Cong. : Milan 1906.

Convention intern. des **Touristes**, Cuneo (Itali 8-10 Sept.

Ier Congrès intern. du **Tourisme-Automobile**, Par **11-16** Déc.

Patron. : M. le Président *Loubet* ; **M.** le Minis *Trouillot.*

Conférence intern. **Aéronautique**, Paris, 12-13 O

Prés. : Le Prince Roland *de Bonaparte* ; Secrét. gén M. Ed. *Surcouf.*

Participants : les délégués de 8 nations,

Congrès intern. de la Fédération intern. d **Avirons**, Gand, 26 Août.

Prés: M. Oscar *Grégoire.*

Congrès intern. de la Fédération intern. d Sociétés d'**Aviron**, Gand.

Prés. : M. *Grégoire.*

III. Congrès intern. d'**Escrime**, Bruxelles, 19-20 Ju

Prés. : M. *Freyerik.*

XI. Congrès intern. de **l'Union Cycliste**, 14 juil

Prés : **M.** *Rousseau.*

Proch. Congr. à Paris 10 février 1906.

CONGRÈS INTERN. DE **Sport et d'Education**, Bruxelles, 14 Juin.
Prés. : **M.** *de Coubertin.*

CONGRÈS INTERN. DES **Motocyclettes**, Paris, 25 Juin.

CONGRÈS INTERN. D'**Echec**, Barmen, Août-Sept.
Vainqueurs : MM. *Marozcy et Janowsky.*

TOURNOI INTERN. D'**Echec**, Ostende, Juillet.
1er Prix : **M.** *Maroczy.*

III. Actions, Entreprises, Institutions, etc.

I. CONCOURS, PRIX.

CONCOURS INTERN. **Musical** SPÉCIALEMENT RÉSERVÉ AUX **Dames compositeurs**, institué par le Lyceum Club (intern.) à LONDRES.
Le concours sera clos le 1er Mai 1906.

PRIX INTERN. A **l'Occasion du centième anniversaire de la naissance du mathématicien hongrois Bolyai.**

Le prix de 10.000 couronnes est institué par l'Académi hongroise et est distribué tous les 5 ans par une commis sion intern.

Concours intern. de l'**Université de Chicago**, sur l thème : « L'élément allemand dans les Etats-Uni d'Amérique au point de vue spécial de l'influenc politique, éthique, sociale et éducatrice ».

Prix : 3.000, 2.000, 1.000 dollars. Les travaux seron reçus jusqu'au 22 Mars au « German Departmant of th University of Chicago ».

Concours intern. du **Travail**. Panama.

Afin de se rendre compte du rendement des travailleur italiens, chinois et japonais, la commission du Cana de Panama a décidé d'enrôler 2.000 hommes de chaqu nationalité, sous contrat renouvelable de 500 jours.

Concours intern. des produits de **Laiterie à l'Exposition intern.** de Liège.

Le Grand Prix intern. a été remporté par la Laiter d'Echiré.

Concours intern. pour la **Recherche d'un antiseptique désinfectant idéal pour les Hôtels en particulier et pour l'hygiène publique en général.**

Organisé par la Commission d'hygiène à l'Institut d l'Alimentation à Paris.

Concours intern. de **Prévision du temps**. — L concours intern. de prévision du temps, organisé à

asion de l'Exposition de Liège par la Société belge stronomie, de météorologie et de physique du globe, terminé le jeudi soir 28 septembre. Le jury a siégé jours à l'Université de Liège, les 26, 27 et 28 sepore 1905, du 8 heures du matin à 7 ou 8 heures du soir.

taient présents : MM. *Flamache*, ingénieur en chef chemin de fer de l'Etat belge, vice-prés. de la Société d'astronomie, qui a été choisi comme président du ; *Jacobs*, prés. de la Société ; *Brunhes*, directeur de bservatoire du Puy-de-Dôme ; *Polis*, directeur de bservatoire d'Aix-la-Chapelle ; *Rotch*, directeur de bservatoire de Blue Hill, près Boston ; *Teisserenc de* directeur de l'Observatoire de Trappes ; *Vincent*, orologiste à l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle.

jury a d'abord examiné l'épreuve préliminaire qui portait période du 1er au 15 septembre 1905. Après cette épreuve matoire, neuf des concurrents, sur les vingt-quatre inscrits, ent été convoqués à Liège ; sept ont répondu à la ocation.

eur a été demandé d'établir la prévision de la carte des res du lendemain, sur sept journées prises au hasard des volumes de bulletins météorologiques, allant de 1880 Le 28 septembre, ils ont dû établir la prévision pour le main, sur trois cartes prises dans des volumes tirés au mais choisies dans ces volumes par le jury de manière à enter des situations exceptionnellement difficiles. A la suite cette épreuve, trois des concurrents, jugés supérieurs, ont été s à fournir verbalement, puis par écrit, des explications méthodes employées par eux, avec application aux cas uliers qu'ils ont eus à traiter.

unanimité, le jury a décerné le prix à M. Gabriel Guilbert, taire de la Commission météorologique du Calvados, à a cause de la méthode qui lui permet de prévoir avec sion les déplacements et les variations des centres de et de basse pression sur l'Europe : bien que cette méthode puisse encore donner une certitude absolue, elle a permis

d'indiquer d'avance des changements complets de situation qu'aucune autre méthode jusqu'ici n'aurait pu prévoir.

Le jury a tenu à marquer sa haute estime pour les travaux remarquables de M. Durand-Gréville sur les grains et l'heureuse application qu'il en a faite, en certains cas, à la prévision du temps du lendemain. Les mémoires et les explications fournis présentent d'ailleurs des remarques intéressantes, mais se rattachant en général aux méthodes déjà connues.

Le jury a décidé de publier un rapport détaillé sur ses travaux et en a confié la rédaction à M. Brunhes. Ce rapport sera inséré dans le Bulletin de la Société belge d'astronomie, de météorologie et de physique du globe. (*Cosmos*).

Concours intern. du **Prix Thibault.**

Le bureau intern. permanent de la Paix met au concours le sujet suivant :

Arbitrage international :

Quelles sont les conditions à remplir par l'Arbitrage intern. pour constituer un système complet de justice entre les nations ?

Quelles sont les conventions intern. à conclure pour que ce système soit applicable à l'ensemble des nations, et comment parvenir le plus rapidement possible à la conclusion de ces conventions ?

Le prix à décerner est de 1.500 francs.

Il pourra être accordé des mentions honorables. Le mémoire primé pourra être imprimé aux frais du bureau.

Toute personne est admise à concourir.

Concours intern. de **Photographie Aérienne.**

Un concours intern. de Photographie aérienne est créé sur l'initiative de l'Aéronautique-Club de France,

Il donnera lieu à l'attribution de deux séries de récompenses correspondant aux deux catégories suivantes :

1° Photographies de la terre prises en ballon ou à l'aide de cerfs-volants.

2° Photographies prises de terre ou en ballon des nuages et phénomènes optiques de l'atmosphère, (mirages, arcs en ciel, auréoles, couronnes, halo ordinaire et grand halo, cercles parhéliques, parhélie, arcs circum zénithal, circum horizontal tangent, anthélie, colonne solaire, déformation du soleil à l'horizon, etc.)

CONCOURS INTERN. POUR LA **Prévention et la guérison de la Tuberculose et du Cancer.**

Sur la proposition de M. *Medeiros Alburguegne* la Chambre des Députés du Brésil a voté un *prix de dix Millions en or* qui sera décerné, sans distinction de nationalité, à l'auteur du procédé efficace pour la prévention et la guérison de la tuberculose, du cancer et de certaines maladies éminemment contagieuses.

Une Commission intern. de savants sera nommée par le Ministre de l'Intérieur brésilien pour examiner les études et les projets qui lui seront soumis à cet égard.

Cette Commission sera composée notamment de deux membres de l'Académie de médecine de Rio-de-Janeiro et de cinq médecins et chirurgiens appartenant chacun aux Académies de Paris, de Londres de Vienne et de Rome.

En cas de rapport favorable, le prix sera décerné deux ans après, si les expériences faites durant ce temps donnent un résultat nettement probant.

CONCOURS INTERN POUR LE **Prix Nicolas II.**

Au septième Congrès de zoologie, qui se réunira à Boston (Etats-Unis), en août 1907, sous la présidence de M. le professeur [illegible], sera décerné le prix de l'empereur Nicolas II, pour

lequel la Commission intern. des prix met au concours la question suivante :

Nouvelles recherches expérimentales sur la question des hybrides :

Les travaux manuscrits ou imprimés, mais dans ce cas publiés postérieurement à la présente insertion, devront être adressés avant le 1er juin 1907 à M. R. *Blanchard*, professeur à la Faculté de Médecine, boulevard Saint-Germain, 226, à Paris.

CONCOURS INTERN. POUR LA **Construction du Palais de la Paix, à La Haye.**

Le concours commencera le 15 août 1905.

Il est ouvert aux architectes de tous les pays ; cependant, le le Comité des directeurs de la Fondation Carnegie se réserve d'inviter spécialement quelques uns d'entre eux à y prendre part.

Dans les sept mois qui suivront la publication du programme daté, les concurrents devront faire parvenir au Comité des directeurs de la Fondation Carnegie les dessins dont le détail est indiqué au programme.

Les annotations et les textes seront en français.

Les prix à allouer sont :

1° 12.000 florins ; 2° 9.000 florins ; 3° 7.000 florins ; 4° 5.000 florins ; 5° 3.000 florins.

Les projets seront exposés pendant un mois, à La Haye, après le jugement.

Dans le cas d'exécution de son les projet, honoraires de l'architecte primé seront diminués de la somme obtenue comme prix.

Pour renseignements ultérieurs, les concurrents pourront s'adresser à M. D. E. Knuttel, architecte, à la Haye, n° 1 Fluwelen Burgwal.

CONCOURS INTERN. POUR LE **Prix Humbert II** AU MONTANT DE 2.500 LIRE POUR UN TRAVAIL OU UNE INVENTION CONCERNANT L'*Orthopédie*.

Décerné une 1re fois à M. le Prof. D. *Oskar Vulpires*, Heidelpreg.

Le prix est décerné tous les 5 ans.

CONCOURS INTERN. POUR LE PRIX DE L'**Université**, Zurich, au montant de 2.000 fr. pour chacune des deux questions suivantes :

I. Des mauvais traitements infligés aux enfants par les parents ou les personnes à qui leur garde incombe. Nature de ces mauvais traitements. Leurs causes individuelles et sociales. Mesures préventives et répressives. Faut-il confier les enfants victimes de traitements barbares à des familles ou à des institutions ?

II. Du surmenage des enfants par leurs parents ou les personnes à qui leur garde incombe et par les patrons. Les formes les plus communes de ce surmenage : dans la famille le ménage, dans l'industrie domestique. Moyens de le prévenir (inspection des industries domestiques). Mesures répressives.

Chacun pourra prendre part à ce concours. Les conclusions des mémoires présentés à l'un et l'autre concours devront être claires et sommaires et s'inspirer des conditions ainsi que de la législation d'un pays déterminé.

Le jury que la faculté désignera verra s'il y a lieu de conférer pour chacun des concours un prix unique de 2.000 francs, ou de diviser le prix entre deux ou trois concurrents au maximum.

Dernier délai pour le dépôt des mémoires : 1er juillet 1906.

CONCOURS INTERN. POUR LE **Prix de Mme Rathariun-Leippe** publié par l'*Université de Chicago*, sur :

« l'élément allemand dans les Etats-Unis : son influence politique, éthique, sociale et éducatrice. »

Trois prix : 3.000, 2.000 et 1.000 dollars.

Dernier délai : 22 mars 1907, au « German Department of the University of Chicago ».

Concours intern pour la **Supression de la Céruse**, annoncé par l'*Association intern. de la protection légale des Travailleurs à Bâle.*

Montant du prix : 35.000 fr. Ce prix est décerné par un Comité intern.

Ascension intern. de **Ballons**, 7 Juin, 3 Août, 5 Oct. 9 Nov., à Berlin, Strasbourg. Barmen, Munich, Vienne Zurich, Rome, Trappes. Paris, etc.

Epreuve intern. de la **Coupe Gordon-Bennett** courue le 5 Juillet à Clermont-Ferrand : **M.** *Théry* (français), vainqueur.

Concours intern. **Aéronautique** (Coupe Gordon Bennett).

Cette coupe est destinée à être distribuée chaque année au vainqueur du concours intern. aéronautique.

II. VISITES, FÊTES, ÉCHANGES

ÉCHANGE INTERN. DES **Professeurs** entre les Etats. is d'Amérique et l'Allemagne.
nspiré par Guillaume II, empereur d'Allemagne.
Prof. *Peabody*, à Berlin ; Prof. *Ostevald*, à Boston.

ÉCHANGE INTERN. DES **Instituteurs** entre la Prusse et ngleterre.
En préparation par le Ministère des Cultes de la Prusse.
Rapporteur : M. le conseiller intime *Reinhardt*, à rlin.

FÊTE INTERN. **Aéronautique**, Paris, 14 Octobre.
Participants : 20 ballons montés qui s'élevaient semble.

FÊTE INTERN. DU **Gaz**, 6-9 Juillet, à Bruxelles, a eu u pour commémorer le centenaire de la découverte du z de houille applicable au gonflement des aéros- s.
Prés. : le Duc d'*Arenberg*.

FÊTES INTERN. A L'OCCASION DE LA VISITE DE L'**Escadre nglaise**. à Brest, Juin.

VISITE ET FÊTES INTERN. A L'OCCASION DE L'**Escad**
Anglaise à Serinemunde, Dantzig, etc., Sept.

VISITE D'UNE **Escadre Anglaise** à Alger et Brest.

Un grand nombre D'**Agriculteurs français de l'Ass**
ciation de l'ordre nat. du mérite agricole à Paris, o
entrepris une étude en Allemagne, au mois de Juill
sous la conduite du Prof. *Troude* et du Dr. ***Hailer***.

Etudiants allemands à Paris et dans la Bretag
conduits par le Prof. *Conduit*, ancien prof. de l'Universi
de Gœttingue, 1-20 Avril.

VISITE DES **Etudiants Belges** à Paris, Novembre.

VISITE DES **Etudiants Allemands** à Paris et dans l
Bretagne, Avril.

VISITE DES MEMBRES DE LA **City of London, Intern**
Commercial Association, à Bruxelles, Oct.

VISITE DE LA **City of London Association**
Allemagne.

VISITE DE **300 membres des Chambres de Commerc**
anglaises à Cologne, 11-13 Sept.

VISITE DES MEMBRES DE LA **Société des Touristes** de ris **à Londres.**

VISITE DE QUELQUES MILLIERS DE **Travailleurs de ighley** à Suresne, près de Paris, Juin.
)rganisée par la Société F. I. G. (Fraternitas Inter ntes).

VISITE DE MEMBRES DE L'**Enseignement primaire** de nce à Heidelberg et Francfort, etc. Août.

VISITE DE **215 ouvriers du Lancaster** (Angleterre) à ris.
rganisée par la Société « Fraternitas Inter Gentes », ut.

VISITE DE **80 ouvriers de Walworth** (Angleterre), à le (France). Juillet.
rganisée par la Société « Fraternitas inter Gentes ».

VISITE D'UNE DÉLÉGATION DES **Officiers municipaux** Londres, à Berlin. Juillet.

RÉUNION INTERN. DES **Socialistes de Suisse, d'Auche et d'Allemagne**, près de Constance (Bade) Juillet.

ENTREVUE DE L'**Empereur d'Allemagne et du Tsar** de Djorko. Juillet.

VISITE DU **Roi d'Espagne** à Paris, Mai.

VISITE DE L'**Empereur d'Allemagne** à **Lisbonne Tanger et Naples**, Février-Mars.

VISITE DU **Président Loubet** à Madrid et à Lisbonne

VISITE DU **Roi d'Espagne Alphonse XIII** à Berlin et Vienne.

VISITE DU **Roi Edouard VII** à Vienne.

III. MUSÉES.

MUSÉE INTERN. **de la Guerre et de la Paix**, LUCERNE

Fondé en 1900 par le cons. d'ét. russe Jean *de Bloch*

Le Musée est la propriété d'une Société d'actionnaires

Prés. du cons. d'adm. : Henri *de Bloch* (Varsovie). Vice-Prés. : Dr. J. *Zimmerli* (Lucerne). Actuaire : Dr J.-F. *Bucher* (Lucerne); Dir. du Musée : J. *Zimmerman* (Lucerne).

But : Représenter, d'aprés la doctrine de **M. Jean de** Bloch, les moyens d'action et les effets de la guerre moderne, pour démontrer par là, suivant l'enseignement de Jean de Bloch, la nécessité du règlement pacifique des conflits internationaux.

MUSÉE INTERN. **Océanographique**, MONACO.

Ce Musée est construit par le prince **Albert Ier**, pour recevoir les riches collections rapportées des campagnes sci

ques de Son Altesse Sérénissime et aussi tout ce qui se porte d'une façon générale à l'Océanographie.

e vaste bâtiment, unique au monde, surplombant la mer et vant jusqu'à 80 mètres au-dessus de son niveau, renfer- a dans ses salles les appareils propres aux recherches nographiques, les engins de pêche de tous modèles, les areils servant à capturer à des profondeurs dépassant 0 mètres, des animaux de toutes dimensions, enfin la ction zoologique.

Édifice a plus de 100 mètres de long sur l'avenue Saint- tin : la largeur est de 20 mètres dans la partie centrale 5 mètres sur les côtés.

e Musée sera terminé vers la fin de 1906. A l'occasion de uguration, un Congrès Intern. d'Océanographie serait tenu commencement de 1907, dans une des salles du rez-de- ussée pouvant contenir 500 personnes.

---

e Répertoire iconographique universel.

us ce titre, l'*Institut intern. de photographie* de Bruxelles nise une sorte de *Musée de photographies documentaires* poursuit dès l'origine son but avec des moyens pratiques intéressants. Les fondateurs de cette nouvelle création le définissent ainsi :

Le Répertoire iconographique universel est formé de la on, en une seule collection classée méthodiquement et ogiée d'illustrations provenant de sources diverses. Il ce de recueillir au jour le jour, par la photographie age de l'activite humaine, dans toutes ses manifestations t une encyclopédie universelle par l'image, un vaste rama du monde et de ce qu'il contient. »

---

nternationopolis.

an de Dr. *Eyckmann* de fonder avec un capital de millions de francs, à La *Haye*, une ville intern.

destinée à devenir le foyer des arts, des sciences et lieu de fraternité internationale.

Maison **Universitaire intern.** Paris.

But : Offrir aux travailleurs intellectuels, étudiant professeurs, médecins, publicistes, artistes, ouvri d'art, venant à Paris de tous les coins du monde, un lo hygiénique plus riant et plus complet que la cham meublée, moins dispendieux que l'hôtel et moins ban aussi, un calme et confortable *chez eux*, d'une be simplicité, propice à la pensée ; créer un centre de gr pement et peut-être un foyer d'initiatives heureus tel est le but que se propose le Comité.

IV. INSTITUTIONS ET PUBLICATIONS DIVERSES

Caisse intern. des **Antiquités.**

M. Cavvadias, éphore (inspecteur) général des a quités, constitue en ce moment une caisse int des antiquités dont le but est d'acquérir les colli environnant Athènes, qui renferment, à en juger par résultats de quelques fouilles partielles, des trés archéologiques de la plus grande importance.

Un appel sera fait aux archéologues du monde ent pour alimenter cette caisse de dons considérables.

Code **Télégraphique intern. des Hôteliers.**

Instituée par la Réunion intern. des Hôteliers en 1

Le but de ce code est de faciliter les commande

ımbres par télégraphe en les rendant compréhensibles
:laires pour le destinataire.

:es commandes de chambres doivent indiquer :

. Le nombre de chambres et le nombre de lits.

. Le jour de l'arrivée.

. Si l'on arrive le matin de bonne heure, dans la jouruée tard le soir.

. Si c'est pour une nuit ou plusieurs jours (sans engaıent).

. Comme signature, l'adresse exacte du *domicile habituel.* ndication de l'adresse habituelle donne plus de sécurité à la ımande, et, par cela même, l'exécution en est plus sûre).

'n cas de non-besoin des chambres commandées, prière de tremander de suite par télégraphe et par le simple mot *ıcel.*

COMMANDES

a....	signifie	1	chambre,	1 lit
aduo	»	1	»	avec lit pour 2 pers.
ıb.....	»	1	»	2 lits
:c.....	»	1	»	3 lits
ab.....	»	2	»	2 lits
ac.....	»	2	»	3 lits
ıad..	»	2	»	4 lits
ɔc...	»	3	»	3 lits
id.....	»	3	»	4 lits
de.....	»	3	»	5 lits
'uf.....	»	3	»	6 lits
ag.....	»	3	»	7 lits
ıid.....	»	4	»	4 lits
:ne.....	»	4	»	5 lits
ıof.....	»	4	»	6 lits
ag.....	»	4	»	7 lits
ich.....	»	4	»	8 lits
'bi.....	»	4	»	9 lits
:d.....	»	Lit d'enfant		
.....	»	Salon		
.....	»	Ch. de bain privée		
r.....	»	Ch. pour domest.		

ARRIVÉE

Grammatin : Entre minuit et 7 heures.
Ma'in : Entre 7 heures et midi.
Sera : Entre midi et 7 heures.
Gransera : Entre 7 heures et minuit.

SÉJOUR

Pass : Une nuit.
Stop : Plusieurs jours.
Cancel : Contre-ordre

La qualité des chambres peut être indiquée par l'addition l'un des mots suivants :

Best pour les meilleures chambres disponibles.
Bon pour de bonnes chambres.
Plain pour des chambres simples.

EFFORTS INTERN. POUR L'UNIFICATION INTERN. **Karat sur une Base métrique.**

Inaugurée par la Comission intern. des Poids et Mesures.

« La Commission estime qu'il serait extrêmement désirable que la valeur de l'unité de masse des pierres précieuses (le karat), laquelle est variable d'un pays l'autre, fût uniformisée et ramenée à son équivalent métrique le plus voisin. La masse de 200 milligrammes, très rapprochée du karat le plus usuel (205 mg.), semblerait réaliser très heureusement cette unification. La Commmission ne verrait pas d'inconvénient à ce que, pour faciliter l'abandon de l'ancien karat, cette masse de 200 milligrammes fût désignée par les intéressés sous le nom de *karat métrique*. »

Le **Timbre-Poste international.**

L'agitation pour un timbre-poste intern. grandit.

La **Chambre** de Commerce de Hambourg, dans son lernier **rapport annuel**, demande au Gouvernement alle-nand **de prendre** l'initiative pour la création d'un imbre **intern.** Actuellement,en effet, observe le rapport, eaucoup de lettres arrivant de l'étranger avec des lemandes de toutes espèces restent sans réponses parce u'elles ne peuvent pas contenir de timbre pour la éponse.

CARTE INTERN. **d'Identité de la presse.**

Bureau : Paris, 21, rue de Sèvres, chez M. *Taunay*.

Fondé en 1900,

Près. : Wilhelm *Singer* (Vienne).

La carte d'identité, nécessaire seulement en cas de oyage, est accordée aux journalistes appartenant aux ssociations inscrites au Bureau Central après demande l'une association, et sur une enquête comportant le louble avis favorable de l'Association et d'un délégué ational au Comité de direction.

Elle n'est délivrée qu'aux journalistes professionnels t est valable un an.

DIPLOME INTERN. **Olympique.**

Créé par le Comité intern. Olympique, décerné à occasion du Congrès intern. du sport et de l'éducation, Bruxelles à MM. *Roosevelt*, *Nansen et Santos-Dumont*.

PUBLICATION INTERN. DES **Œuvres complètes** de *Leibniz*.

Comité Leibniz, Institut de France, Paris.

ANNUAIRE DE LA **Vie Intern.** publié par l'Institut intern. de la Paix de Monaco.

Fondé en 1904 et rédigé par Alfred H. *Fried*.

L'Annuaire de la Vie Intern. paraît tous les ans. La rédaction se propose d'embrasser l'ensemble de la vie intern. actuelle, de reconnaître les caractères de la civilisation intern. en voie de formation, de montrer que les rapports intern. sont, dès maintenant, plus avancés qu'on ne l'admet généralement.

CATALOGUE INTERN. DE LA **Littérature scientifique**.

Publié par une Commission intern., sous la direction de M. le Dr. *Forster Morley*, Paris, (Librairie Gauthier-Villars).

Ce répertoire intern. est publié au moyen de souscriptions reçues par les Etats du monde entier. Il est dirigé par un Conseil. Chaque volume contient, par ordre alphabétique d'auteurs, puis par ordre méthodique, les titres de tous les mémoires publiés pendant une année dans les recueils scientifiques.

CODE INTERN. DE **Nomenclature botanique**.

Résolu par le Congrès intern. botanique de Vienne en 1905.

ENQUÊTE INTERN. SUR **ce qu'on pense de l'Allemagne**.

Entreprise et publiée par le *Courrier Européen* à Paris.

Bulletin intern. et officiel de l'**Enseignement.** Proposé par le Prof. François *Kémeny*, à Budapest. . Bulgooszky utcza 26.

Ce serait une publication officielle et périodique des vers ministères de l'Instruction publique qui y feraient raître leurs communications, (français, allemand, nglais). Il y aurait une double rédaction : collaboration ationale et rédaction centrale. Actuellement le projet st l'objet de considérations sérieuses de la part d'un inistère.

V. EXPOSITIONS.

Exposition **Maritime** intern., Anvers, 12 Août-1er Oct.

Exposition de l'**Art dans la Maison**, Bruxelles, 20 Sept.

Exposition intern. de **Machines agricoles et des oteurs à alcool**, Coni, Août-Oct.

Exposition intern. de **Photographie**, Gènes ?

Exposition intern. des **Automobiles**, Leipsig, Oct.

Exposition intern. de l'**Alimentation**, Leipsig, 3 Mai.

EXPOSITION INTERN. DES **Journaux**, LEIPSIG.

Exposition Universelle ET INTERN. DE LIÈGE, Avril-Nov.

L'Exposition est placée sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, la présidence d'honneur de S. A. R le Comte de Flandre et la présidence effective de S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique. Elle est organisée avec le concours du Gouvernement et de la ville de Liège.

Son inauguration, dans les derniers jours du mois d'avril, par Monseigneur le Prince Albert, fut des plus brillantes.

Les différents halls couvrent 110.000 mètres carrés de superficie. 98 pavillons d'architectures diverses s'élèvent en outre dans les diverses parties de l'Exposition et forment un ensemble des plus heureux et des plus variés.

40 nations sont représentées.

IXe EXPOSITION INTERN. DES **Beaux Arts**, Munich. 2 Juin-31 Oct.

Protecteur : Prince *Ludwig* ; Prés. : Prof. Karl Albert *Baur*.

XXIIe EXPOSITION INTERN DE L'**Alimentation**, Paris (Jardin des Tuileries).

Patron. : M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

VIIIe EXPOSITION INTERN. DE l'**Automobile, du Cycle et des Sports**.

Organisée par l'Automobile-Club de France, Paris, 1-16 Déc.

Exposition intern. d'**Horticulture**, Paris, (Serres du Cours la Reine), 20-28 Mai.

L'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie et la Suisse y étaient représentés par des productions très remarquables.

Exposition intern. de la **Tuberculose**, Paris, 2-29 Oct.

Exposition intern. des **Céréales** et du **Matériel de Meunerie, Boulangerie et Agriculture**, Paris.

IIe Exposition des **Beaux Arts**, Venise, 22 Avril-31 Oct.

Exposition **Botanique** intern. **de Vienne**.

Organisée à l'occasion du Congrès des Botanistes dans le château impérial de Schonbrunn. L'Exposition, ouverte du 11 au 25 Juin 1905, a été organisée par M. le chevalier *de Weinzierl*, directeur de la station de contrôle des semences, assisté de deux commissaires, MM. Josef *Brunnthaler* et Wilhelm *Kleinert*.

DEUXIEME PARTIE

VIE INTERNATIONALE PRIVEE

I. Associations, Institutions, Comités, Commissions, Offices, Bureaux, etc.

I. SCIENCES :

a) Médecine, Hygiène.

ASSOCIATION INTERN. POUR LA LUTTE CONTRE LA **Tuberculose**, BERLIN.

Prés. : Dr. *Brouardel* (Paris) ; Dir. effectif : Prof. *Panwitz* (Berlin) ; Exc. Dr. *Althoff*, dir. au min. des cultes de Prusse.

Adhérents : 21 Etats.

Le Comité central allemand, se conformant à la résolution de la Conférence de Berlin en 1902, a supporté, jusqu'à présent, à peu près seul, tous les frais de l'Association. Cette avance a été comblée, ainsi qu'on en fut informé à la Conférence de Paris, par une subvention de 30.000 marks de l'Allemagne par un don de 3.600 marks du ministère des cultes du royaume de Prusse, et par une allocation de 100 livres sterling (2.500 fr) du Comité central anglais.

Pour l'année 1903, le ministère des finances de Hongrie a accordé 1.000 couronnes et le Comité central allemand, 500 marks. L'Allemagne a, de plus, payé toute l'installation du Musée international de la tuberculose, soit 5.000 marks, et, pour 1903, la dépense s'est élevée à 20.000 marks.

Afin d'établir plus solidement le fonctionnement de cette Association, chaque membre ordinaire paiera désormais une cotisation annuelle. Des dons devront combler le déficit.

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Médecine Physique**, PARIS.

Fondée en 1905.

Prés. d'hon. : M. *Landrieux*, médecin de l'hôpital de Lariboisière ; Prés. : M. *Foveau de Courmelles*, lauréat de l'Académie de médecine, directeur de l'*Année Electrique* ; Vice-Prés. : M. R. *Stora*, Secrétaire de rédaction des *Archives générales françaises de Thérapeutique physique* ; Secrét. gén. : M. Ph.-N. *Barbatis*, directeur-fondateur des *Archives générales françaises de Thérapeutique physique* ; Trés.: M. B. *Scrini*, chef de clinique ophtalmologique de la Faculté, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Membres fondateurs : MM. Athon, Baradat, Barbatis, Bellard d'Herlinville, Bruno-Bourdeaux, Cahen, Caramano, Domec, Fortin, Foveau de Courmelles, Hacks, Jarkowski, Iaïs, Landrieux, Legrain, Matchou, Peraire, Roux, Sarafidi, Scrini, Stora, Wetterwald.

But : « Le rôle de la Société est de codifier, d'enregistrer scientifiquement et d'une façon indépendante, tout ce qui a trait aux agents physiques.

La nouvelle Société ouvre à tous un champ d'activité et de discussion dans les questions intéressant la santé publique ».

Société intern. de **Chirurgie**, Bruxelles.

Fondée en 1902.

Prés. prov. : Dr. Ch. *Williams*, Gand, 6, plac St-Michel.

500 membres.

Le Comité intern. de la Société se compose comm il suit : Allemagne : M. Ed. Sonnenburg (Berlin). — France : M. Aug. Broca (Paris). — Iles Britanniques M. Reginald Harrison (Londres). — Autriche : M. von Eiselsberg (Vienne). — Hongrie : M. Dollinger (Budapest). — Italie : M. Giordano (Venise). — Suisse M. Jacques Reverdin (Genève). — Espagne : M. de Isla (Madrid). — Hollande : M. Rotgans (Amsterdam). — Russie : M. Welliaminoff (St-Pétersbourg). — Roumanie M. Jonnesco (Bucharest). — Serbie : M. Soubbotitch (Belgrade). Turquie : M. Djémil-Pacha (Constantinople). — Suède : M. Borelius (Lund). — Norvège M. Nicolaysen (Christiania). - Danemark : M. Oscar Bloch (Copenhague). — Pologne : M. Rydygier (Léopold). — Finlande : M. von Bonsdorff (Helsingfors). — Amérique : M. Roswell-Park (Buffalo). — Belgique : M. Ch. Willems (Gand). — Grèce : M Kallionzis (Athènes). — Canada : Sir W. Hingston (Montréal). — Egypte M. Voronoff (Le Caire).

But : Grouper des chirurgiens du monde entier pour l'étude des questions chirurgicales, dont la solution demande le concours d'un grand nombre de collaborateurs.

Publications: *Archives intern. de chirurgie.*

Bureau permanent des congrès intern. d'**Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Thérapie par des agents physiques**, Paris, 53, Bd de Courcelles.

OMITÉ PERMANENT POUR L'ORGANISATION DES CONGRÈS **natomie.**

[embres : les prof. *Minot, Nicolas, Romiti, Syming-*. *Waldeyer.*

ut : La préparation des Congrès d'anatomie.

ondé par le Ier Congrès d'Anatomie, à Genève en 1905.

OMITÉ CENTRAL INTERN. POUR L'**Anatomie du cerveau.**

rés. : Prof. *Waldeyer*, Berlin.

Iembres ; MM. Ehlers (Allemagne) ; Golgi (Italie) ; tzius (Suède) ; Munk, Obersteiner Flechsig (Autriche) ; hterew (Russie) ; Cajals Ramon (Espagne) ; L. Edinger ll (Etats-Unis) ; Monakow (Suisse) ; Langley (Grande-tagne) ; Raymond (France) ; Sherrington (Grande-tagne) ; Van Gehuchten (Belgique).

e Comité se divise en 7 commissions spéciales.

OCIÉTÉ PERM. INTERN. D'**Ophtalmologie.**

roposée au 10e Congrès intern. d'ophtalmologie, à erne, par Beaumont.

NION INTERN. DES **Médecins d'Assurances**, Bruxel-, Bd. de la Senne, 53.

Prés. : Dr. *Pools* (Bruxelles).

Fondée en 1900.

FÉDÉRATION **Dentaire** INTERN.

Prés. : Prof. Dr. *Miller*, 232, Kirfinsterdam, Berlin 2.

ASSOCIATION INTERN. DES **Dentistes Américains e Europe.**

ASSOCIATION INTERN. DE LA **Presse Médicale,** BRUXE LES.

Fondée en 1902.

Prés. : Prof. *Cortézo* (Madrid) ; V. Prés. : Prof. D *Posner* (Berlin) ; Sécr. gén. : Dr. *Blondel,* Paris, 10 Bd. Haussmann.

But : Confraternité intern. de la Presse méd. de to les pays.

COMMISSION INTERN. POUR PRÉPARER **les Congr intern. d'Assainissement et de Salubrité de l'habit tion.** PARIS.

Prés. : *Paul Strauss,* sén. (Paris) ; Secr. gén. : H *Marié-Davy, 7,* rue Brézia, (Paris XIV).

La Commission se compose de : MM. Kalisch. Stras mann Tromsdorff (Allemagne). — Stradal. J. Stern (Autriche). — Dr. Desguin, Dr. Devaux, Velghe, Méli (Belgique). — Dr. Prochazka, de Cenkov (Bohême). Frauzani (Chili). — Olaf Schmidt (Danemark). — D Federico Montaldo, Cabello y Lapiedra Urioste y Vel (Espagne). — Despradelles, Sajous (Etats-Unis) Ba taumieux, Bechmann, Bonnier. Pr. Chantemesse, D Delorme, Dr. Poveau de Courmelles, Joltrain. Dr. A. Martin, Marié-Davy, Roger Merlin, Dr. Montrich Dr. Ricard, sénateur, Dr. Savoire, Dr. Henry Thier (France). — Belcher Downes, Morton W. Schmit (Grande-Bretagne). — Proto-Papadakis, Spiridon K kiousis (Grèce). — Manuel Aroyo (Guatemala). — M galdi, Pr. Pagliani, Spataro Dr. Testi (Italie). — D

sneiros Ferreira (Portugal). — Dr. Mai
e). — de Bilbassof, Dr. Séguel (Russie
uède). — Piguet-Fages, Rudolf Mettle
uisse).

LIGUE INTERN. CONTRE LA **Poussière.**
Secrét. gén. : Dr. *Guglielminetti*, Mc

ASSOCIATION INTERN. POUR LA **Purificat**
a sol et de l'air.
Prés. : Dr. *Mittermer*, cons. int. de m
erg).

---

b) Sciences Physiques et Na

COMITÉ INTERN. DES **Congrès de Psyc**

INSTITUT **Nobel de la physico-Chimi**
Prés. : Prof. S. A. *Arrhenius*.
L'Institut a pour but le contrôle scienti
rtes dans l'ordre de la science physic
ront proposées pour le prix Nobel. L'i
ra aussi, dans la mesure de ses
cherches physico-chimiques dont on p
s résultats importants.

COMMISSION INTERN. DE **Photométrie,**
Fondée en 1900 par le Congrès intern.

Prés. : M. Th. *Vautier*, prof. à l'Université de Lyon
Vice-Prés. Dr. H. *Bunte*, Carlsrruhe ; Prof. *Vivian*
B. Lewes, Royal Naval College, Londres ; Dr. E.-G. *Lor*
New-York ; Secrét. gén. : M. Ph. *Delahaye*, Paris ; Secrét.
M. Albert *Weiss*, Zurich.

Membres du Comité : 19.

Dr. Brodhun, délégué de l'Institut Physico-technique de Charllottenbourg (Allemagne). — Dr. Hugo Krüss, à Hambourg. — M. von Œchelhaüser à Dessau. — M. J. W. Helps à Croydon. — M. Ch. Carpenter, à Londres. — M. T. O. Paterson. — M. Lauriol, à Paris. — M. E. Ste Claire Deville, à Paris. — M. Th. Verstraeten, à Bruxelles — M. Van Rossum du Châttel, à Amsterdam. — M. Bolm à Milan — M. Drehschmidt, à Berlin.

But : Fixer les règles à suivre dans les observations photométriques des becs à incandescence par le gaz.

Publications : Recueil des travaux et comptes rendus des séances de la 1re session de la commission réunie à Zurich en Juin 1903, publiés par la Société technique de l'industrie du Gaz en France, Paris, P. Moullot, édit.

Association intern. des **Botanistes**, Leyde (Hollande)

Fondée en 1901 par MM. le Prof. Dr. K. *Goebel* et Dr. J. P. *Lotsy*.

L'Association est soutenue par les gouvernements de Hollande et d'Autriche.

Prés. d'hon. : Dr. Ed. *Bornet*, Paris ; Prés. : M. le Prof. R. *von Wettstein*, Vienne ; Vice-Prés. : Prof. Ch. *Flahault*, Montpellier ; Secrét. gén. : Dr. H. *Lotsy*, Leydes, Rijnes Schiekade.

Comité de 113 membres.

Nombre de membres : 8660.

But : Les progrès de la botanique scientifique.

. La publication d'un journal hebdomadaire, le *...nisches Centralblatt* donnant des résumés de tout ...rage ou article sur la botanique

. Par l'intermédiaire de son bureau central, l'Asso... facilite l'obtention de matériaux d'étude et de ...nstration. Elle peut procurer des plantes de tous ...pays du monde, grâce à la collaboration gratuite de ...nistes de chaque pays.

COMMISSION INTERN POUR L'ÉTUDE DE LA **Radiation et l'Insolation**.

Nommée par le Comité intern. météorologique de ...ndres.

Prés. : Prof. *Violle* (Paris) ; Membres : *Angstrom, ...toni, Chwolson, Svetlen, Stupart et Tacchini*.

INSTITUT UNIVERSEL ET PERMANENT POUR LA **Zoologie.**

En préparat. à la suite du Congrès intern. des Zoolo... à **Berne**.

INSTITUT **Marey,** PARIS.

Prés.: M. J. E. Maray; V. Prés. : H. Kronecker; Secrét. G. Weiss ; Membres : MM. Lipmann (Paris). Levy (Paris), Amagat (Paris, Ch. Richet (Paris). ...thoven (Lund) Grutzner (Tubingue), Langendorff... stock), Schenck Marburg). Athanasiu (Paris).

COMMISSION INTERN. POUR **l'Unification des mesure** (Institut Marey).

COMITÉ INTERN. DES **Physiolgistes.**

Nommé par le Congr. Intern. de Physiologie tenu e 1904 à Bruxelles.

Le Comité se compose : de Sir Michael Foster (Cam bridge), président honoraire, et de MM. Kossel (Heide berg), président, Bohr (Copenhague), Bowditch (Boston U. S. A.), Cybulski (Cracovie), Dastre (Paris), Einthove (Leyde) Fredericq (Liège). Heger (Bruxelles), Hense (Kiel), Exner (Vienne), Johansson (Stockholm), Krone ker (Berne), Langley (Cambridge), Luciani (Rome) Mislawski (Kasan), Nicslaides (Athènes), Prevost (Genèv Richet (Paris), Wedensky (Saint-Pétersbourg), membres Dastre (Paris), Fano (Florence), Grützner (Tubingue Porter (Boston, U. S. A.) Sherrington (Liverpool), secr taires généraux.

Le comité a pour but de préparer le proch. cong de Physiologie se tenant en 1907 à *Heidelberg*.

LABORATOIRE INTERN. DU **Mont-Rose**.

Comité préparatoire : *Mosso*, *Tiggerstedt* et *Zuntz*.

But : Faire des recherches physiologiques, bactério giques, botaniques et météorologiques à une altitude plus de 3000 mètres.

Les premiers frais d'installation ont été faits par MM *Solvay* (Bruxelles), le gouvernement d'Allemagne, gouvernement d'Autriche et un Anglais anonyme, raison de 10 000 fr. chacun : la *Reine d'Italie* a don 40.000 fr.

n 1905 on a décidé de construire, un observatoire
prenant 16 chambres. qui seront mises à la dispo-
n des savants de tous les pays.

sque la construction de l'observatoire des Bosses, au
Blanc, eut démontré la possibilité de séjourner, de cons-
et de travailler aux grandes altitudes, le Club Alpin
n entreprit la construction d'un refuge au Mont Rose. A
igation de M. Angelo Mosso, professeur de physiologie à
versité de Turin, on adjoignit au refuge une pièce destinée
lement à servir de laboratoire aux personnes qui entre-
draient des recherches scientifiques. La construction fut
en 1893, sur la Punta Gnifetti, à 4.560 m. d'altitude, et
ant l'été de 1894, M. Mosso y fit une première expédition
tifique.

. Mosso ayant obtenu du ministère de la guerre dix sol-
alpins, commandés par un médecin militaire, fit, pendant
semaines, sur ces sujets, sur quelques autres compagnons
r lui-même des expériences dans le nouvel observatoire-
e. Les résultats furent publiés en un volume intitulé
ologia dell'Uomo sulle Alpi, qui a fait époque dans la
ture scientifique alpine.

is M Mosso ne s'en tint pas là. Il rêvait d'un véritable
rvatoire, spacieux et pourvu des instruments nécessaires
les études physiologiques et météorologiques. S'étant mis
mpagne, il obtint des souscriptions considérables de
ses personnalités, parmi lesquelles on peut citer S M. la
Marguerite, et aujourd'hui, grâce à ces libéralités désin-
sées, le Club Alpin Italien a pu agrandir la construction
tive, suffisamment pour permettre d'arriver au but pro-
. Telle est, en peu de mots, l'histoire du *Laboratoire*
de Physiologie sur le Mont Rose.

COMITÉ INTERN. **Météorologique,** Paris, 174, rue de
versité.

mé en 1873, renouvelé en 1896, 16 membres. Prés. :

Prof. *Mascart*, du Bureau central météorologique (
France ; Secrét. : Prof. H. H. *Hildebrandsson*, (
l'Observatoire roy. d'Upsala.

Membres : M. Chaves (Ponta Delgada) ; M. Dav
(Argentine) ; M. Eliot (Inde anglaise) ; M. Hellma
(Allemagne) ; M. Hysihs (Roumanie) ; M. Lancas
(Belgique) ; M. Mohn (Christiania) ; M. Moore (Eta
Unis d'Amérique du Nord) ; M. Palazzo (Italie) ; M. Na
mara (Japon) ; M. Paulsen (Danemark) ; M. Pern
(Autriche) ; M. Russel (Etats-Unis de l'Australie
M. Rykatchew (Russie) ; M. Shaw (Angleterre).

Le fonctions du Comité sont de discuter les questions mé
rologiques d'intérêt intern. et de formuler des propositio
Les délibérations ont un carctère officiel lorsque le Comit
été nommé par un Congrès dont les délégués ont répondu à u
invitation officielle d'un gouvernement européen. Le Com
est dans l'usage de nommer, de temps à autre, diverses com
sions dans le but de préparer certains rapports. Actuellem
il y a 5 de ces commissions : I. Magnétisme terrestre. II. I
diation et insolation. III. Télégraphie intern. du tem
IV. Observation des nuages. V. Aérostation scientifiq
VI. Relations entre les phénomènes météor. et les phénom
solaires. (Voir les diverses commissions ci-dessous).

COMITÉ INTERN. POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN PO
LE TRAVAIL COMMUN DANS LE DOMAINE DE L'**Electric
atmosphérique.**

Fondé en 1904.

Prés. : Prof. *Exner* (Vienne).

Membres : MM. Arrhenius, Mascart, Schuster. Ri
Ebert, Riecke.

Commission intern. **Solaire**, Londres.

Constituée par la conf. intern. météorologique de nsbruck en 1905.

Prés. : Sir *Normann Lockyer* (Londres).

Membres : MM. Angot, sir John Eliot, Hann, Konkoly, V. J. S. Lockyer, Lyons, Pernter, Rizzo, Rotch, Shaw, eisserenc de Bort.

Commission intern. permanente pour l'**Exploration u soleil**.

Fondée sur l'initiative du Prof. *Hale*, directeur du erkes-Observatory (Etats-Unis) selon le vœu de l'Union ntern. pour l'exploration du soleil, réunie à Saint-Louis n 1904. Les membres de la commission ont été nommés ar le congrès intern. des recherches solaires, réuni à)xford en 1905.

Etats Unis : MM. Hale et Campbell ; **France**: MM. Janen, Deslandres, Fabry, Pérot et de la Baume Pluvinel ; **Angleterre** : MM. Turner, Schuster, Fowler, Cortie, Wilson, Hiles, W.-J.-S. Lockyer et Halm ; **Russie** : M. Belopolsky ; **Allemagne** : M. Kayser ; **Hollande** : M. H. H. Julius ; **Suède** : M. Knut Angstroem; **Suisse** : M. A. Wolfer ; **Autriche**: M. Edmund Weiss.

Commission intern. du **Magnétisme terrestre et de Electricité atmosphérique.**

Fondée en 1896 par le Comité intern. météorologique.

Prés. : M. *Rykatschew*, directeur de l'Observatoire physique à St-Pétersbourg.

Membres du bureau permanent exécutif : Prés. :

M. *Rykatschew* ; Secrét. : Prof. *Schmidt* (Postdam), M. Carlheim-Gyllenskold (Stockolm), Chree (Rew près Londres), M. *Monreaux* (Parc St-Maur, près Paris).

Nombre des membres du Comité : 18.

But : Organiser la coopération des observatoires magnétiques disséminés sur le globe terrestre, discuter et unifier les méthodes de travail de ces institutions, préparer les démarches à entreprendre auprès des gouvernements pour approfondir et amplifier les recherches portant sur le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique.

Commission intern. pour la recherche des meilleures méthodes pour faire des **Observations magnétiques sur mer.**

Fondée en 1904.

Prés. : M. *Bezold*.

Membres : MM. Mascart, Palazzo, Rückker, Kelbin, Bauer, Liznar, Rykasev, Wiechert, Paulsen.

Commission intern. pour l'**Aérostation scientifique** Strasbourg, (Meteorologisches Institut.)

Créée par le Comité intern. météorologique à Londres en 1896.

Prés. : Prof. Dr. *Hergesell*.

44 membres.

But : La Commission se charge de toutes les études qui ont pour but d'éclaircir les lois qui régissent l'atmosphère. Elle organise chaque mois des ascensions scientifiques avec des ballons montés, des ballons sonds

des cerfs volants, pour étudier par des recherches simultanées la haute atmosphère.

Principaux événements de l'année 1905 : Ascensions scientifiques pour étudier les conditions météorologiques causées par l'éclipse totale du 30 août.

Publications : Publications des ascensions intern. simultanées et des observations faites dans les stations de montagne par M. H. Hergesell.

Cahiers mensuels. Strasbourg, Dumorkt, Schenberg.

Commission intern pour **l'Observation des nuages.**

Nommée par le Comité intern. météorologique de **Londres.**

Prés. : Prof. H. H. *Hildebrandson* : Membres : *Mohn Riggenbach, Rotch Rykatcheff, Sprung* et *Teisserenc de Bort.*

Commission intern. de la **Télégraphie intern. du temps.**

Nommée par le Comité intern. météorologique de **Londres.**

Prés. : Prof. J. M. *Pernter* (Vienne) ; membres : *Billwiller. Mohn, von Neumayer, Rykatcheff, Snellen, Tacchini.*

---

c) Géographie, Ethnographie.

Institut **Colonial** Intern. Bruxelles. 36, Rue Veydt.

Fondé en 1894.

Prés. : M. Van *Maldeghem ;* V.-Prés. M. C. *Pynacker*

Hordyk, M. Karl von Derheydt ; Secr. Gén. : M. *Camille Janssen.*

60 membres officiels, 64 membres associés.

But : L'Institut colonial intern. est une association exclusivement scientifique et sans caractère officiel.

Il a pour but :

1· De faciliter et de répandre l'étude comparée de l'administration et du droit des colonies ; en particulier :

Des différents systèmes de gouvernement des colonies (possessions, protectorats, etc) ;

De la législation coloniale, en tant qu'elle peut intéresser soit plusieurs colonies déterminées par des mesures arrêtées en commun, soit toutes les colonies par l'importance des problèmes résolus ;

Des ressources des diverses colonies, de leur régime économique et commercial, etc.

2· De créer des relations internationales entre les personnes qui s'occupent d'une façon suivie de l'étude du droit et de l'administration des colonies, — hommes politiques, administrateurs, savants,

Principaux travaux et évènements de l'année 1905 :

Publication du Tome VI sur le Régime Gundes aux Colonies (803 pages) ; Session tenue à Rome en Avril 1905 ; Compte rendu de la session de Rome (61 pages)

ASSOCIATION INTERN. POUR L'**Exploration des régions polaires.**

Au Congrès d'expansion économique mondial de Mons, le 3 Sept. M. Lecointe, au nom des explorateurs, le duc des Abruzzes, le duc d'Orléans, MM. Scotte, Koeke, de Gerlache et Charcot demandent, par motion d'ordre, la constitution d'une association intern. pour l'étude de l'exploration des régions polaires, dans le but d'arriver à atteindre les pôles terrestres.

M. Lecointe voudrait voir cette association se constituer en
06 et exprime le désir qu'elle soit précédée de la convocation
une assemblée générale à laquelle prendraient part les états-
ajors scientifiques des expéditions polaires qui ont été
treprises jusqu'ici
L'orateur demande aussi que le gouvernement belge prenne
nitiative de cette convocation.

Bureau intern. **Etnographique,** en formation à la
ite d'un vote du Congrès d'expansion économique
ondiale, tenu à Mons.

M Van *Overbergh*, directeur de l'enseignement supé-
eur aux Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction
blique à Bruxelles en a été nommé l'organisateur.

Le Bureau aura pour but d'unifier les questions à
resser aux missions scientifiques et centraliser tou-
s les observations concernant les indigènes des pays de
vilisation inférieure.

Société intern. pour la **Recherche du Pôle**, Dawson
anada).

Association intern. pour l'**Exploration de l'Asie
entrale et de l'Extrême-Orient.**

L'Association a été fondée en Russie ; elle a des
omités dans les différents pays de l'Europe. Le Comité
rançais est présidé par M. Em. *Senast.*

Société intern. de **Recherches sous-marines.**
Recommandée par M. Paul *Vibert,* (Paris).

UNION INTERN. POUR L'**Exploration des Mers du Nord**

Etats adhérents : Allemagne. Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Russie.

Prés. : *Wintel* get. Oberegierüngrsat, Dr. *Hertwi* (Hanovre).

INSTITUT **Mondial**, TERVUEREN.

COMMISSION INTERN. D'**Etudes des Mers polaires** BERGEN (Norvège).

---

d) Bibliographie

INSTITUT INTERN. DE **Bibliographie** (I. I. B.) Bruxelles 1, rue du Musée.

(Etablissements annexes : BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE PARISIEN, 44, rue de Rennes, Paris ; *Concilium bibliographicum*, 39, Eidmatstrasse, Zurich).

Fondé le 12 sept. 1895 par MM. Henri La Fontaine et P. Otlet, Secrét. gén.

But : Organiser la coopération scientifique intern. en vue d'établir un *Répertoire bibliographique universel* (voir ci-après) des productions intellectuelles du monde entier ; aider au développement des travaux bibliographiques de toute nature, et, à cet effet, rechercher, étudier et propager les méthodes propres à l'inventaire, à la description et au classement des livres, documents et écrits de toute nature.

L'Institut publie un *Bulletin* qui paraît depuis 1895 en 6 fascicules par an, un *Annuaire* qui résume l'état de ses travaux, des *Bibliographies spéciales*, les *Tables générales de la classification bibliographique décimale*, etc.

RÉPERTOIRE **Bibliographique Universel.**

Fondé en 1895 par MM. *Henri La Fontaine* et P Otlet, mis par l'Institut intern. de Bibliographie à Bruxelles.

Le R. B. U. doit réunir les notices bibliographiques se rapportant aux travaux de toute nature (livres, articles de revues, communications aux sociétés savantes, etc.) qui ont paru et qui paraissent chaque jour dans tous les pays et dans les divers domaines des sciences. Toutes les notices sont établies sur fiches d'un modèle uniforme, mesurant 125 millimètres de longueur sur 75 de hauteur et conservées dans des meubles-classeurs appropriés. Le répertoire comprend deux parties ; dans l'une les notices sont classées par ordre de matière en faisant usage de la classification bibliographique décimale (C. D.) ; dans l'autre les doubles des mêmes notices sont classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Le R. B. U. est établi avec la coopération des spécialistes des divers pays. L'Institut intern. de Bibliographie organise le travail coopératif. Il procède à la répartition des travaux en vue d'éviter les doubles emplois ou abandon de certaines branches. Il arrête les méthodes selon lesquelles il y a lieu de procéder à chaque travail particulier.

L'exemplaire original du R. B. U., constamment accru et tenu à jour par les divers travaux des collaborateurs, forme le manuscrit prototype d'après lequel peuvent être établies des reproductions imprimées, dactylographiées ou manuscrites. L'exemplaire original est conservé au siège de l'Institut, à Bruxelles.

Le *Répertoire* contient (1904) environ 7 millions de notices. Pour le mettre à jour, on estime qu'il sera nécessaire de réunir environ 50 millions de notices.

INSTITUT INTERN. POUR UNE **Bibliographie socialiste.**

Fondé en 1905.

Dir. : M. Dr. H. *Beck* (Berlin) ; Dr. I. *Hanauer* (Francfort) ; Dr. H. *Hasse* (Lepsig).

Bureau : Berlin W. 50. Spichernstrasse 17.

Concilium Bibliographicum, ZURICH-FLUNTERN.

Fondé en 1895 par M. *Herbert Haviland Field*.

Dir. : M. Dr. *Herbert Haviland Field* ; Prés. : Prof. Arnold *Lang* ; Secrét. gén. : Mlle L. *Locher*.

Comité int. : Prof. Arn. *Lang* (Suisse) ; Prof. J. W. *Spengel* (Allemagne) ; Prof. S. J. *Hickson* (Angleterre) ; Prof. W. B. *Scott* (Etats-Unis) ; Prof. R. *Blanchard* (France) ; Prof. P. C. C. *Hoch* (Danemark) ; Prof. *Schimkewitsch* (Russie).

But : Centraliser la bibliographie des sciences naturelles et servir d'agence de documentation scientifique. Sections organisées jusqu'en 1905 : Zoologie, Microscopie, Biologie générale, Paléontologie, Anatomie, Physiologie.

INSTITUT INTERN. DE **Photographie**, Bruxelles, 1, rue du Musée.

Dir. : H. *de Potter*.

But : Réunir et classer tout ce qui concerne la théorie, la pratique et l'art photographique, afin de conduire rapidement le chercheur à la source du renseignement ou du document désiré.

Les services que cette institution met à la disposition du public sont de deux sortes :

La première section est relative aux renseignements

nature commerciale : consultation des catalogues de ricants et éditeurs, renseignements et conseils pour hat d'appareils, accessoires, etc., communication de cimens et d'échantillons ; itinéraires, indication des iosités à visiter dans les localités visitées.
La deuxième section comprend les Archives, le Musée notophotographique (anciennement : l'Association des otographies documentaires), et un service d'échange. Le Musée icono-photographique s'efforce de recueillir jour le jour, par la photographie, l'image de l'activité maine dans toutes ses manifestations sous forme de hés, d'épreuves, de positifs, de photogravures ou de vanos .

OMMISSION INTERN. POUR EXÉCUTER LES RÉSOLUTIONS SES PAR LE CONGRÈS INTERN. POUR LA **Reproduction s Manuscrits, Monnaies et Sceaux.**

2 membres. Siège : (Bruxelles).

BUREAU INTERN. POUR LA **Reproduction des manus-its, des Médailles et des Sceaux.**

Etabli par une résolution du Congr. Intern. pour la production des manuscrits, et tenu à Liège en 1905.
M. *Gaylay* de l'Université de *Californie* a reçu le mandat d'instituer le bureau dans une ville américaine à terminer.

CATALOGUE INTERN. DE LA **Littérature scientifique tacte.**

Prés. du Comité exécutif : M. *Armstrong,* Londres

Fédération intern. des **Sociétés de Bibliothéc nomie et de Bibliographie.**

En prépar. d'après une proposition faite au Congr Intern. des Bibliothécaires à Saint-Louis.

Commission intern. de **Surveillance de l'édition c la Mahâbhârata..**

Organisée par les Académies de Amsterdam, Ber Leipsig, Munich, Paris, St-Pétersbourg, Rome, Vien

---

Comité intern. pour une **Bibliographie Physiolog que.**

Nommé par le IVe Congr. de Physiologie tenu 1904 à Bruxelles.

Le Comité se compose de MM. *Bowditch* (Boston. S. A.) *Fano* (Florence), *Fredericq* (Liège), *Grutzner* (T bingue), *Kronecker* (Berne), *Mislawsky* (Kasan). *Sh rington* (Liverpool) et *von Kteidt* (Vienne); il a pour b de s'entendre avec le *Concilium bibliographicum* de Z rich pour établir une bibliographie physiologique.

---

e) Fondations et Prix

Fondation **Nobel.** (Cinq prix annuels, pour la phy que, la chimie, la physiologie ou la médecine, la littér ture, la propagande pacifiste.)

La fondation Nobel a pour base le testament, dressé à date du 27 novembre 1895, par le docteur Alfred Bernh Nobel, ingénieur, dont les stipulations, en ce qui concern fondation, ont la teneur suivante :

... ra disposé comme il suit de tout le reste de la fortune ... ble que je laisserai en mourant : Le capital, réalisé en ... s sûres par mes exécuteurs testamentaires, constituera ... nds, dont l'intérêt sera distribué annuellement comme ... ense à ceux qui, au cours de l'année écoulée, auront ... à l'humanité les plus grands services. Le montant sera ... en cinq parties égales attribuées, l'une à celui qui, ... domaine des sciences physiques, aura fait la découverte ... invention la plus importante ; une autre à celui qui, dans ... aura fait la plus importante découverte ou apporté ... leur perfectionnement ; la troisième à l'auteur de la ... importante découverte dans le domaine de la physiologie ... la médecine : la quatrième à celui qui aura produit l'ou... littéraire le plus remarquable dans le sens de l'idéalisme ... la cinquième partie à celui qui aura fait le plus ou le mieux ... l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression ... réduction des armées permanentes ainsi que pour la for... tion et la propagation des Congrès de la Paix.

COMMISSION INTERN. **pour désigner à l'Académie ...ngroise le bénéficiaire d'un prix de 10.000 cou...nnes,** institué à l'occasion du centième anniversaire ... naissance du *Mathématicien Bolyai.*

Membres : MM. *Kouig* et *Rados*, de Budapest ; M. *...in*.de Jothn et M. *Darboux*, de Paris.

---

f) Droit

INSTITUT DE **Droit international.**

Fondé en 1873.

Prés. : Prof. Alberic *Rolin-Jacquemyns* (Louvain). ...r. génér. le baron *Descamps* ministre d'Etat, sén. ...ouvain).

But : Etudes sur le droit intern. privé, le règlemer des conflits intern. et le droit des gens

60 membres et 60 correspondants.

C'est une œuvre de justice et de paix qui est poursuivie p l'Institut dont la devise est précisément *justicia et pace* Il a pour but de favoriser le progrès du droit internationa notamment : 1· En travaillant à formuler les principes gén raux de la science, de manière à répondre à la conscience jur dique du monde civilisé ; 2. en contribuant, dans les limites sa compétence, soit au maintien de la paix, soit à l'observati des lois de la guerre ; 3. en concourant par des publication par l'enseignement public et par tous autres moyens, au trio phe des principes de justice et d'humanité qui doivent rég les relations des peuples entre eux,

L'Inst. a reçu en 1904 le Prix Nobel de la Paix.

Association du **Droit International** (Internationa law association) London.

I Mitre Court Building : Temple E. C.

Fondée à Bruxelles en 1873.

Prés. d'hon. : Tr. Hon. Lord *Alberstone,* P. C. M. P

Prés. : The hon. D. *Walter*. Judge of the Heigh Court Secrét. ; MM. Joseph G. Alexander et George G. Phi limore.

L'Association a pour but de réformer et de codifier l droit des gens.

Comité **Maritime** intern., Anvers, 28, rue de Escrimeurs.

Fondé en 1896 par Louis Franck et Charles Le Jeune

Prés. : M. A. *Beernaert*, Ministre d'Etat ; Vice-Prés. M. Charles *Le Jeune* ; Secrét. : M. Louis *Fran*

nvers) ; Cons. : MM. Ch. Mc. *Arthur* (Liverpool), C. *Autran* (Marseille), *Coloman de Festime*, E. *de ather* (Stockolm), A. *Hindenburg* (Copenhague), . G. *Martinolich* (Trieste), N. *Matsunami* (Tokio). . Oscar *Platou* (Christiania), *Harrington Putnam* ew-York), Dr. F. *Sieveking* (Hamburg), Dr. A. *rghieri* (Naples).

Associations nationales affiliées au Comité Maritime tern.

Allemagne : Deutscher Virinf int. Screcht. — **Angleerre** : Maritime Law Committee of the Intern. Law ssociation. — **République Argentine** : Association gentine de Droit Maritime. — **Autriche** : Association ıtrichienne de Droit Maritime. — **Belgique** : Assoiation Belge pour l'Unification du Droit Maritime. — anemark : Association Danoise de Droit Maritime. — tats-**Unis** : Maritime Law of the United States. — rance : Association Française du Droit Maritime. — ollande : Comité de Droit Maritime des Pays-Bas. — ongrie : Association Hongroise de Droit Maritime tern. — **Italie** : Association Italienne de Droit Mari... — **Japon** : Association Japonaise de Droit Maritime. - **Norvège** : Association Norvégienne de Droit Mari... — **Suède** : Association Suédoise pour le Droit aritime intern.

But : Unifier les législations des différents pays au nt de vue maritime intern., de façon à ce que les a.ires rencontrent une seule et même loi dans tous les rts du monde.

Principaux travaux et événements de l'année 1905 :

1. *Conférence de Liverpool* (la 7me tenue par le Comité aritime intern.) dont les résultats ont été brillants. ette conférence a eu comme premier résultat l'adhésion

du Gouvernement britannique à la Conférence diplo matique de Bruxelles, et l'accord des intéressés angla sur un avant-projet en matière de Limitation de Responsabilité des Propriétaires de navires.

2. *Conférence Diplomatique intern.* réunie une 1re fo à Bruxelles en février et une 2e fois en octobre 1905, en v d'établir un accord intern., entre les gouvernemen officiellement représentés, sur l'adoption de deux proje de traités : **Abordage et assistance en mer.**

Publications :

1. Après chaque Conférence, il paraît un compte-ren sténographique en français et en anglais.

2. Tous les mois : circulaires et communications.

3. Avant chaque Conférence : les rapports préli naires des Associations nationales affiliées.

4. Rapports de Commissions, etc.

Association intern. pour la **Protection de la pr priété industrielle.**

Fondée en 1897.

Prés. d'h. MM. Sir Henry *Roscoe* (Londres) ; *Hu Weidmuller* (Zurich), *Bosio* (Turin), *Jitta* (Amsterdam V. *Martius* (Berlin). V. *Schutz* (Berlin), *de Ro* (Brux les).

Prés. : M. le Sénateur de *Angeli* (Milan) : V.-Prés *André* (Bruxelles) ; Dr. Edwin *Katz* (Berlin ; *Arm gard* jeune (Paris) ; V. *Marken* (Delft) ; Secrét. gén Prof. Albert *Osterrieth* (Berlin, W. Wilhemstrasse, 55-5

Comité : *Le Breton* (Argentine) ; *C. Fehlert*. Rom. I *Gans*. W. v. *Siemens* (Allemagne) F. G. *Hardy*. K

i (Autriche ; van *Hoegarden* Belgique), *Elzaburn* pagne) *Georgu* (V. St. Amérique) Ch. *Legrand,Frère,* *leau* (France) ; Sir Loyd *Wise*, F. *Fletcher-Moulton,* *ander Siennens* (Grande-Bretagne) ; Dr. *Heltai,* E. V. *Matleteovoiz* (Hongrie) ; *Barzanol* (Italie), *ng Lund* (Norvège) ; *Fjecink Willink* (Néederland); *iedwil Kaupé* (Russie) ; E. H. *Bruhn* (Schveden) ; *Blum Imer Schneider, Oberst Naville* (Suisse).

Nombre de membres : 540.

But : Défense de la propriété industrielle, dans le domaine national et dans les rapports internationaux revets d'invention, dessins et modèles industriels, marques de fabrique et de commerce, concurrence déloyale); élioration des lois et des traités internationaux.

Principaux travaux et événements de l'année 1905 : grès de Liège, 12-16 septembre, public d'un Annaire.

NION INTERN. DU **Droit pénal** (BERLIN).

Fondée en 1889.

Prés. : Prof. *Prins,* insp. gén. des Prisons belges uxelles) ; V.-Prés. : Prof. Dr. *von Litz* (Berlin), W. 9 ss.-Str. 13.

But : L'étude scientifique de la criminalité et des ens de la combattre en tenant compte des résultats recherches sociologiques et anthropologiques. L'Association insiste spécialement sur l'importance des sures préventives et sur la nécessité de trouver des ens de répression pour remplacer les courts emprisonnements.

SOCIÉTÉ INTERN. DE LA SCIENCE DU **Droit comparée.**

ASSOCIATION INTERN. DES **Avocats.**

Fondée en 1905.

Comité provisoire élu par le IIe Cong. des Avocat Liège : M. Jules Lejeune, Edmond Picard, Alexan Braum, Emile Dupont, Henri Bia, Moreau et De J ghe.

Ont été nommés secrétaires, MM. Jaspar, capitain Cressonnières, Ennebicq et André. Le siège du co provisoire sera Bruxelles.

---

g) Divers

ASSOCIATION INTERN. DES **Académies.**

Siège actuel : Vienne, Académie Impériale des Scien

Prés. : Prof. *Saep* ; V.-Prés. : Dr. V. *Nartel*, an ministre.

Les Membres de l'Association sont : Koninkl Akademie van Wetenschappen, *Amsterdam* ; kgl. p sische Akademieder Wissenschaften, *Berlin* ; Aca Royale des Sciences, *Bruxelles* ; Magyar Tudoma Akademia, *Budapest* ; Videnskabs Selskabet, *tiania* ; Konglinke Danske Videnskabernes Sel *Copenhague* ; Kgl. Gesellschaft der Wissensch *Gœttingue* ; Kgl. sachs. Gesellschaft der Wissensch *Leipsig* ; Royal Society, *Londres* ; British Aca *Londres* ; Real Academia de Ciencias, *Madrid* : bar. Akademie der Wissenschaften, *Munich* ; Aca des Inscriptions et Belles-Lettres, *Paris* ; Académ Sciences, *Paris* ; Académie des Sciences Mora Politiques, *Paris* ; Reale Academia dei Lincei, *R* Académie imp. des Sciences, *St-Pétersbourg* ; K Vetenskap, Akademien, *Stockolm* ; Kaiserl. Aka

· Wissenschaften, *Vienne* ; National Academy of iences, *Washington*.

'Association a le but de préparer et de propager des treprises scientifiques d'intérêt commun, qui sont posées par une des Académies associées et de s'enten- sur les institutions destinées à faciliter les relations entifiques. (§ 3 des statuts).

Institut intern. de **Sociologie**, Paris, Bd Saint-rmain, 115.

Prés : Prof. Gustave *Schmoller* (Berlin) ; V.-Prés. : nateur Luigi *Bodio* (Rome), Prof. Albert *Dicey* (Oxford), of Paul *Heger* (Bruxelles), Prof. Yvan *Janschul* (St-tersbourg) ; Secrét. gén. : Dr. René *Worms* (Paris).

Fondé en 1893 par René Worms.

Membres 97. Le nombre maximum des membres, prés les statuts est de 100, celui des associés : 60.

But : Grouper les sociologues des divers pays en vue l'étude scientifique des questions sociologiques.

Principaux travaux et événements de l'année 1905 : paration du VIe Congrès de l'Institut Intern. de ciologie, qui se tiendra à Londres, en juillet 1906, ns les locaux de l'Université, sur l'invitation de la ciological Society, et s'occupera spécialement « des ttes sociales ».

Publications : Annales de l'Institut Intern. de Socio-gie (10 volumes parus), et Revue Intern. de Sociologie 3e année).

Institut intern. de **Statistique, Londres.**
Fondé le 24 juillet 1885 à Londres.

Prés. : Karl Th. *von Inama-Sternegg,* prés. de l Comm. centr. I. R. de Statistique (Vienne). V.-Prés. Em. *Levasseur*, de l'Inst. de France ; W. *Lexis*, pro à Gœttingue : Nicolas *Troinitzky,* prés. du Cons. é Statistique ; Secr. gén. honoraire : Luigi *Boldio*, con d'Et, sén. (Rome).

Le Bur. : de l'Inst. se trouve à Londres. Chef du Bu prov. Maj.: *Craigie.*

L'Institut se compose de 200 membres.

But : Aider aux progrès d'une statistique officie et scientifique.

Délégation pour l'adoption d'une **Langue aux liaire internationale**, Paris.

Secr. : *Leau*, 6 rue Vavin, Paris (6e). Trés. : *Coutur* 7, rue Pierre Nicole, Paris, (5e).

But : Les membres de divers congrès internationa tenus à Paris en 1900, pénétrés du besoin univer d'une langue intern. auxiliaire et convaincus qu'une s lution pratique et définitive s'imposait d'urgence, dé gnèrent des délégués pour étudier les moyens pratiq d'arriver à l'adoption d'une telle langue dans toutes l relations internationales.

Ces délégués rédigèrent une déclaration posant l conditions que devait remplir une telle langue :

1. Etre capable de servir aux relations habituelles d vie sociale, aux échanges commerciaux et aux rapp scientifiques et philosophiques ;

2. Etre d'une acquisition aisée pour toute personne d'u truction élémentaire moyenne et spécialement pour les p sonnes de civilisation européenne ;

3. Ne pas être l'une des langues nationales.

La Délégation, se tenant sur un terrain entièrement neu ne préconise aucun projet particulier.

Elle se propose d'unir dans une action commune tous ceux qui désirent voir adopter une langue internationale, de représenter leurs opinions et leurs vœux et de s'en remettre pour le choix, soit à l'Association internationale des Académies, soit, à son défaut, à un comité international compétent élu par la Délégation.

Sont admis à faire partie de la Délégation, les représentants de toutes les Sociétés régulièrement constituées qui auront adhéré à la déclaration ci-dessus.

Comité Central des **Expérantistes.**

Fondé en 1905 à *Boulogne s. m.*

Prés. : Dr. *Zamenhof* (Varsovie.)

Le *Comité central* devra être, suivant l'expression du Dr. Zamenhof, « la haute autorité, qui seule aura le droit de résoudre tous les points douteux qui se présentent dans notre entreprise. »

Académie intern. pour une **Langue mondiale,** St.-Pétersbourg.

Prés. : Veldemar *Rosenberger.* (St -Pétersbourg. V. O. Belshoy 9.)

Association intern. **Sténographique** (Système Gabelsberger), à Dresde. Inst. royal de Sténographie.

Fondée en 1896.

Prés. : Dr. *Clemens.* cons. du gouvernement.

Comité permanent: Prof. Dr. *Laintenhammer* (Munich) Prof. *Alexandre* (Munich) ; Prof. Dr. *Medem* (Dantzig) ; Réd. en chef : Dr. Kronsbein (Berlin) ; M. *Nicol* (Berlin);

Ad. Dr. *Goldberger* (Prague) ; Prof. de *Manincor* (Trient), Prof. *Resl* (Lemberg) ; Adv. Dr. *Fabro,* (Budapest), Prof. *Gondos* (Budapest) ; Adv. E. *Mafetti* (Rome) *Bergmann,* (Mailand) ; Dir. *Gaster* (Antwerpen, Belgi Bibliothécaire *Bjerck,* (Christiania), *Leutn, Fabritius* (Helsingfors), Exc. Cons. d'Etat, *Korsig,* (Pétersbourg Joh. *Mindler,* (Athen) ; Prof. *Besensek* (Sofia) et *Fomb* (New-York) A. *Signoret* (Algérie).

Nombre de membres : 180.

But : Propagation du système de sténographie d Goldberger.

Association **Phonétique** intern.

Secr. : Prof. Paul *Passy,* 20, rue de la Madeleine Bourg-la-Reine (Seine, France). Plus de 1000 membres.

Association générale intern. **Théosophique** (I. T. A.

Fondée en 1875 à New-York par H. P. *Blavatsky.* Pas d'organisation fixe ; on peut prendre comme centre la *Theosophische Gesellschaft in Deutschland,* 12 Blumengasse, Leipzig. — Organ : Theosophischer Wegweiser (Monatsschrift).

But : Former dans tous les pays un noyau de fraternisation générale, embrassant toute l'humanité sans distinction de race, de nationalité, de religion, de position sociale ou de sexe.

International institut, shanghai. Dr. M. *Gilbert Reid.*

L'institut a pour but de répandre les sciences européennes parmi les Chinois.

II. VIE SOCIALE

a) Politique Sociale

ASSOCIATION INTERN. POUR LA **protection légale des travailleurs**, BALE.

Fondée le 28 juillet 1900, constituée le 27 septembre 1901.

Prés. : M. *Scherrer*, cons. d'ét. de Saint-Gall. et conseiller national ; V. Prés. : M. A, *Lacheval*, anc. conseil fédéral. cons. S. E. Genève ; Secr. : Prof. *Bauer* de l'univ. de Bâle.

But : **1.** Créer des liens entre les partisans de la législation ouvrière

2. Organiser un office international du travail chargé de publier un recueil périodique de la législation du travail dans tous les pays.

3. Faciliter l'étude de la législation du travail dans tous les pays et particulièrement fournir aux membres de l'association les renseignements sur les législations en vigueur et leur application.

4. Favoriser par tous les moyens l'étude de la question de la concordance des diverses législations protectrices des ouvriers ainsi que de celle d'une statistique internationale du travail.

5. Provoquer la réunion de congrès internationaux.

Un comité international assure la direction de l'Association qui comprend déjà neuf sections nationales : (Allemagne, Autriche, Belgique, Frunce, Grande Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suisse.)

Organe : L'office intern. du travail (voir ci-après).

Publications : Compte Rendu de la 3me assemblée

générale du Comité, suivi de rapports annuels. Berger-Levrault E'ie. Paris. Nancy 1905.

Deux mémoires présentés aux gouvernements des Etats industriels en vue de la Convocation d'une conférence internationale de protection ouvrière. Paris-Nancy 1905.

Ces mémoires ont interprété les résolutions prises par l'Association en 1903. Ces dernières ont servi de base aux délibérations de la Conférence int. de prot. ouvrière officielle, tenue à Berne du 8 au 16 ... 1905).

OFFICE INTERN. **du travail.** BALE (Rebgasse Clar...

Fondé le 1er mai 1901.

Dir : Prof. *Bauer* de l'université de Bâle.

L'office est l'organe de l'*Association intern. pour la protection légale des travailleurs.*

Le rôle de l'office intern. est tout objectif et est nettement séparé de celui de l'Association. L'office est un instrument de travail et d'étude scientifique ; il a, avant tout, à réunir et à publier en français, en allemand et en anglais, les documents officiels de la protection légale en tous pays. V *Bulletin de l'Office int. du Travail.* Ed. allemande chez Fischer, Ed. française chez Berger Levrault, Paris.

BUREAU PERMANENT INTERN. **d'Etudes et de statistiques mutualistes.**

Fondé en 1905.

Prés. M *Mabilleau* : Prés. de la sect. des Mut... ...

Prés. d'hon. M. *Francotte*, Ministre du Travail de la Belgique.

Membres pour la France, M. Mabilleau, président, et M. Cavé, Arboux, Jean Hébrard et Nautré ; pour l'Italie, MM. le comte Sabini, de Angelis, Magaldi, Maffi et Cabiate ; pour la Suisse, MM. Carravon, Stoessel et Sutterschloger ; pour l'Autriche, M. Brod ; pour la Bolivie, M. Beraud Chasteauneuf : pour la République Argentine, M. Belisario y Montero ; pour la Belgique, M. Kint de Roodenbeke, du Sart de Bouland et Dubois, directeur au Ministère du Travail.

But : Le bureau permanent international d'études et de statistique mutualistes est chargé :

1. De réunir tous les renseignements sur les institutions de prévoyance du monde ;

2. De publier, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des instituts sociologiques, les documents qui importent une diffusion immédiate :

3. D'organiser la bibliographie internationale de la mutualité, de concert avec l'Institut international de bibliographie ;

4. De contribuer à la préparation des Congrès internationaux de la mutualité.

Commission permanente intern. des congrès de **patronage des enfants abandonnés, des condamnés, libérés, etc.**

Fondée à Anvers en 1894, Bruxelles, Rue Royale, Sainte Marie 96.

Prés. M. Jules Lejeune, min. d'Etat, Bruxelles ; 1er-Prés. : M. Conrad von Massow, cons. intime, Potsdam.

Membres : MM. Georges Batardy, chef de division, Bruxelles ; Albert Rivière, ancien magistrat, Paris ; Si-

mon van der AA. dir. gén. des prisons, La Haye ; Ben
dikt, prof. à l'Université, Vienne : Ferdinand Dreyfu
av. à la Cour d'appel, ancien député, Paris ; le colon
sir Howard Vincent. membre du Parlement, aide
camp du roi, Londres ; Dr. Ladame, *privat-docent*
l'Université, de Genève ; Rethaan-Nacaré, avocat gén
à la Cour d'appel, Bucharest ; Stephanowski, prof. Var
law ; Ulveling, prés. de la Cour des comptes, Luxem
bourg. Yarcklen, prés. de l'Union philanthropique
Moscou ; le comm. Merlo, dir. gén. de l'Assistance pu
blique Rome : Rome ; Henri Prudhomme, juge au Tr
bunal civil, secré. gén. de la Société des Prisons, Lille
E. Rosenfeld. sécr. intern. de l'Union de droit péna
Berlin ; de Levay, secré. royal du ministère de la justi
Budapest ; Warburg. New York ; Montero, consul de
République argentine. Anvers. Secr. gén. de l'Union
M. Henri Jaspar.

Alliance **Coopérative** intern. (International Coope
rative Alliance). London, Rev. Léon Ignace, **W.** C. 22

Fondée en 1895 par MM. H. W. Wolff, E. V. Grennin
Charles Robert, A. de Boyve et d'autres.

Prés. : H. W. *Wolff* ; Prés. d'hon. : Cte *Grey* ; Sec
gén. : J. C. *Gray*, London, Red Lion Square **W.** C., 2
Secr. : Mlle J. *Halford*.

Membres du comité : MM. Caspers, Kaufmann, D
Kuszt-hn. Lorenz, Prevel (Allemagne) : Exner, Kessle
Stupecky (Autriche) ; Bertrand, Micha, Serwy (Belg
que) ; Blem, Högsbro (Danemark) ; Salas Anton (Esp
gne) ; Nelson, Rhodes (Etats-Unis) ; Barré, de Boyv
Gide, Héliès, Ladousse, Comte de Rocquigny (France
Comte A. Karolyi (Hongrie) ; Buffoli, Luzzatti, Maf
(Italie) ; Dr. A. E. Elias, G. J. D. C. Goedhart (Pa

as) ; Gray, Maxwell, Mc Innes, Vivian, Wolff
ni) ; Gerebiatieff (Russie) ; Avramovitch (Se
och (Suède) ; Dr. Muller, Prof. Dr. Schar (S

Nombre de membres : 547.

But : 1. Faire connaître les uns aux autres les co
tous les pays ;

2. Etudier en commun, en vue de l'amélioration
sses laborieuses, et propager, dans les Sociétés c
toute nature, chez les divers peuples et dans l'opi
e, les vrais principes et les meilleures méthodes d
ion organisée sans l'intervention de l'Etat, de la
n aux bénéfices, de l'association du travail et du
la rémunération des ouvriers et employés, en pr
se les délibérations du premier Congrès de l'All
Londres du 19 au 23 août 1895, mais sans prétendr
poser à persoune, comme condition d'admission
nce, l'adhésion à un type uniforme de statuts, de
règlements :

1. Hâter, par tous les moyens de propagande à sa
la participation du personnel dans les bénéfic
pre de toute coopération — le moment où toute
ions portant le nom de coopératives, qu'elles
duction industrielle ou agricole, de consommation
de construction, auront organisé, en faveur du
ticipation aux bénéfices étendue à tout le pers
eptions et auront inscrit dans leurs statuts l'obl
tiquer cette participation ;

. Etablir, dans l'intérêt commun, des relations
re les coopérateurs des différents pays.

ublication : Report of the First Internation
ive Congress.

ompte-rendu officiel du IIe Congrès de l'
pérative Intern. Epuisé.

IIe Congrès de l'Alliance Coopérative Intern
7. (1° Rapports ; 2° Compte-rendu avec sup
rapports). Epuisé.

Compte-rendu officiel du IVe Congrès de l'Alliance Coopérative Intern. 3 fr.

Report of proceedings at the Fifth Congress of the International Cooperative Alliance.

Compte-rendu officiel du Ve Congrès de l'Alliance Coopérative Intern. 5 fr.

Report of proceedings at the sixth Congress of the International Cooperative Alliance. 5 s.

Compte-rendu officiel du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Intern. 6 fr. 50.

Mitteilungen uber den sechsten Kongress der Internationalen Genossenschaftsallianz. 5 mk.

Statistics of Cooperative Societies in various countries Statistiqne des Associations coopératives de divers pays Statistik der Benossenschaftlichen Vereine in verschiedenen Landern. London 1898. 10 s.

INSTITUT INTERN. POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES **classes moyennes** URBAINES ET RURALES.

Fondé le 2 sept. 1903

Prés. M. le Dr. *Bodiker*, Wirklicher Geheimer Ober Regierungsrat, 1, Nollendorfplatz, à Berlin.

V.-Prés. MM. *Giessler*, prof. prés honoraire du Verband der Württembergischen Gewerbe-Vereine, 105 Alexanderstrasse, Stutigart ; Dr. Eug. *Schwiedland* cons. de Gouvern. prof. à l'Université et à l'Institut Polytechnique de Vienne, 11, Schwarzspanierstrasse, Vienne IX.

Dir. du secrét. permanent : M J. *Stevens*, ingénieur dir. au Ministère de l'industrie et du travail, 47, rue de l'Association, à Bruxelles.

Nombre des Membres : 229

But : Réunir en un bureau central tous les renseignements concernant la situation des classes moyennes dans les divers pays et les mesures prises en vue d'améliorer leur condition et mettre à l'étude, soit dans les assemblées plénières de ses membres, soit dans des Congrès internationaux accessibles aux personnes étrangères à l'Institut, divers questions relatives aux classes moyennes.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905 : Assemblée plénière à Liège, 16 août.

Organisation du 1er Congrès intern. des classes moyennes urbaines et rurales à Liège. Organisation d'une enquête internationale sur les institutions de petit crédit

---

Comité permanent intern. des **Accidents du travail et des Assurances sociales**, Paris, 55, rue de Chateaudun.

Fondé en 1889.

Prés. : M. *Lindner*, inspecteur gén. des Mines en retraite ; Secrét. gén. : M. E. *Gruner*, ing. civil des Mines.

Publications : Congr. Intern. des Accidents du travail et des Assurances sociales. Bulletin du Comité permanent.

Bureau intern. des Congrès des **Habitations à bon marché**, Bruxelles, 48, rue Fossé aux loups.

Fondé en 1900.

Prés. : M. O. *Lepreux* (Bruxelles) ; Secr. gén. : M. O. *Verhaegen* (Bruxelles), 3, rue Beyaert.

But : Assurer les relations intern. des Associations nationales et des groupements similaires qui se préoccupent de l'amélioration des conditions du logement.

LIGUE INTERN. DES **Mères de familles** POUR LA DÉFENSE DE LEURS FOYERS CONTRE LES GRANDS FLÉAUX. PARIS.

Prés. : M. D *Suarez de Mendoza*, 22, avenue Friedland, Paris ; V'-Prés. : Dr. *Alfreu Beni-Barde*, Dr *Glénard*, Dr. Louis *Rénon*, *Griffon*.

But : Combattre rationnellement, et dans leurs sources mêmes, les grands fléaux modernes : la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile.

Spécialisant son action, la nouvelle Ligue s'appliquera particulièrement à grouper les mères de famille, les femmes en général pour les armer — par un enseignement de prophylaxie dont, vraiment, il y a beaux jours que les pouvoirs publics eussent dû prendre l'initiative — contre les profonds ravages des épouvantables plaies sociales énumérées ci-dessus.

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Protection de l'Enfance**. CONSTANTINOPLE.

Dir. : Dr. *Violi*.

But : Entretien d'un Hôpital intern. où des enfants sont soignés gratuitement, sans distinction de nationalité.

BUREAU INTERN. DE LA **Jeunesse socialiste**, ASNIÈRES près Paris.

Secr. intern. : Vincent *Volkaert*, Asnières, 4, rue Mor-[illegible]. Louis *Conen*,(Belgique,)*Poisson*,(France,)membres Bureau intern.

Il existe des groupes adhérents en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Italie, en Suède en Norvège.

Ligue socialiste pour la **Correspondance** intern.

Secr. : W. W. *Padfield*, 22, Murray Road, *Ipswich* (Angleterre).

Club intern. Londres.

Proposé par M. Félix *Moscheles*, Londres, 80, Elm Park Road, Chelsea.

Fédération des **Sourds-Muets**.

Office intern. de **Placement gratuit**, Paris, 15, rue des Grands-Augustins.

Bureaux de la Société d'études et de correspondances intern.

---

b) Syndicalisme.

Comité **Syndical** intern. Berlin.

Secr. : M. *Legien*.

Union fédérative intern. des **Travailleurs de la ceinture et parties assimilées**. Grenoble.

Secr. : Eugène *David*, Grenoble, Bourse du Travail.

Décidée en principe au 1er Congrès intern. des Tr
vailleurs de la peinture, etc., tenu en 1904 à Grenob
La constitution définitive de la fédération doit avoir li
en 1905 au Congrès intern. à Stuttgart. En attenda
on a créé à Grenoble le Secrétariat intern. de la Peintu

Fédération intern. des **Métallurgistes.**

Fondée en 1904.

Bureau central à Stuttgart. Secr. gén. : *Schlic*
Stuttgart.

But : La Fédération Intern. des ouvriers sur métaux
pour but d'encourager et de développer la coopérati
syndicale des organisations nationales des ouvriers s
métaux de tous les pays et de travailler à l'organisatio
syndicale des travailleurs sur métaux dans les pays
cette organisation est encore en souffrance. (§ 2 des statut

Union intern. des **Ouvriers de Tabacs.**

Fondée en 1904. Secr. intern. : *H. Juchters.*

But : Entretenir des relations entre les ouvriers
tabacs et améliorer leur situation intellectuelle.

Union intern. des **Travailleurs de l'industrie d**
Transports.

Fondée en 1897. Bureau central à Hambourg. Se
intern. : Hermann *Jochade*, Hambourg, 27, Ausschla
Allée, 32.

La fédération a pour objet de défendre et de favoriser les intérêts des travailleurs de l'industrie des transports;

1. En soutenant les organisations nationales affiliées, dans leurs efforts en vue de l'amélioration des conditions dans les divers pays et groupes professionnels ;

2. En faisant des enquêtes sur ces conditions dans les divers pays et groupes professionnels ;

3. En faisant des enquêtes sur les lois et règlements concernant la protection de la vie et de la santé des travailleurs transporteurs ;

4. En contribuant dans la mesure du possible à l'établissement de la législation sociale ;

5. En développant la solidarité et l'harmonie internationale.

Peuvent s'affilier à la fédération les organisations des travailleurs des chemins de fer, des tramways, des entreprises de roulage et de transport, des ports, les organisations de marins, mariniers, flotteurs, mécaniciens et chauffeurs.

La fédération est administrée par un comité central de 5 membres résidant dans un même pays. Ce comité est contrôlé par une Délégation siégeant dans un autre pays. En ce moment, le conseil est en Allemagne, et la Délégation en France.

Tous les deux ans, a lieu un congrès, auquel le comité rend ses comptes. Chaque organisation peut s'y faire représenter.

Secrétariat intern des **Ouvriers Textiles**, *Yorkshire* (Angleterre). Secr. int. M. *Marsland*. Secr. de la Fédération des fileurs de coton du *Yorkshire*.

Secrétariat intern. de la fédération intern. des ouvriers chrétiens de **l'Industrie textile.** Enschede (Hollande) Secrét. int. H. *Verveld*. Comité : Belgique : M. René Debruyne (Gand) ; Allemagne ; C. M. Schiffer

Corneliusstrasse, 66, Dusseldorf. ; Hollande : H. Ver velde, Enscheide ; Autriche : M. Krikawaap, Vienne.

Membres : 4000.

Alliance Universelle des Travailleurs Diamantaires, ANVERS.

Fondée en 1905 à l'occasion du Congrès intern. de Diamantaires à Paris.

Prés. : Henri *Polak* (Amsterdam) ; Secr. gén. : J. *Groesser* (Anvers) ; les autres membres du Comité intern sont : de *Vries*, de van *Zulfen* (Amsterdam), *Bartel* (Anvers), *Le Guerry* (Paris), *Besson* (St-Claude).

But : (Art. 5 des statuts). L'Alliance Universelle a pour but l'association et coopération de tous les syndicats diamantaires, en vue de maintenir et de favoriser leurs intérêts mutuels par tous les moyens légitimes.

COMMISSION INTERN. DES **Chapeliers**, Bruxelles (Maison du Peuple).

Secr. intern. : M. Joseph *Espanet*.

COMITÉ INTERN. DES **Travailleurs de la Céramique**.

Membres : *Wolman* (Allemagne), *Palme* (Autriche), *Andersen* (Danemark), *Tillet* (France) ; Secr. gén. : M. *Zietsch*.

But : Le Comité a pour but de préparer une Conférence intern. des Travailleurs de la céramique.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Ports méditerranéens**, MARSEILLE.

Secr. gén. : M. B. *Pioch*.

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Lithographes**, Bruxelles (Maison du Peuple).

Secr. : Robert *Barner*.

UNION INTERN. DES **Ouvriers sur bois**, STUTTGART.

Fondée en 1904 à Amsterdam.

Secr. int. : M. Théodore *Leipart*, Adlerstrasse, 43 ; s. : M. Auguste *Bohne*.

Nombre de membres : 175.000.

But : (§ 2 des statuts) L'union doit avant tout poursuivre les tâches suivantes :

Créer des relations entre les organisations syndicales des différents pays ;

Amener l'information réciproque et l'entente entre ces organisations, concernant des questions importantes ;

Empêcher l'affluence des ouvriers étrangers aux temps des luttes économiques et syndicales ;

Intervenir, si cela est nécessaire et possible, pour procurer du secours financier pour des grèves et lock-outs d'importance ;

Encourager et appuyer des conventions entre les organisations syndicales des différents pays, réglant le passage des membres d'un syndicat à un autre à l'étranger et le secours éventuel des syndiqués à l'étranger ;

Faire des efforts en général pour amener une coopération solidaire des organisations syndicales des ouvriers sur bois des différents pays.

Publication : International Union, Circulaire du secr. l'U, I. d. O. B.

Comité intern. des **Mineurs** élu par le XVIe Congrè des mineurs à Liège (1905).

Angleterre : Edwards et Abraham pour la Fédéra tion des mineurs et John pour les mineurs du Nord.

Allemagne : Schse, Hue et Schrœder, suppléant.

Belgique : Caeluwaert et Cavrot effectifs, Maroill suppléant.

Amérique : Mitchel et W. B. Wilson.

France : Lamendin, Cogneaux effectifs, Bexant sup pléant.

Secr. intern. : M. *Ashton*, Manchester.

Secrétariat **Typographique intern**, Berne.

Fondé en 1893.

Secr. général. intern. : M. P. *Stautner*, Berne.

Membres : environ 100.000. répartis dans 21 fédéra tions ou sociétés nationales.

But : a) Régler les rapports entre les différentes fédé rations typographiques ; b) obtenir et publier des infor mations complètes sur la constitution, les cotisation payées, les institutions de secours, l'avoir, les condi tions de tarif, l'apprentissage, etc., de toutes les fédéra tions existantes : c) accorder son aide pour le règlemen des conditions de tarif dans le rayon des fédération appartenant au Secrétariat typographique international

Principaux travaux et évènements de l'année 1907. Mouvement de tarif à Sophia (Bulgarie).

Ont été invités par un représentant du Secrétariat international : les Congrès de la Fédération française des travailleurs du livre à Lyon, de la Fédération typ

graphique belge à Liége, de la Fédération typographique de la Suisse allemande à Franenfeld, de la Fédération typographique de l'Allemagne à Dresde et de la Fédération des typographes de la Suisse romande à Montreux. D'autres Congrès nationaux ont eu lieu en Danemark, en Norvège et en Finlande. Mouvements de grève en Autriche, à Agram, Fiume, Séraïew, Budapest.

Publications : Communications du secrétariat typographique intern. circulaires, brochures, rapports annuels.

Fédération intern. des **Ouvrièrs-gantiers**, Berlin.

Secr. intern. : Wilhelm *Riepekohl* (Berlin).

La Fédération comprend 10 organisations avec 5635 membres.

Secrétariat intern. des **Tailleurs**, Berlin S. O., Gewerkschaftshaus, Engelufer. Secr. intern. : *Stühmer* (Berlin).

Fondé le 4 août 1896, à Londres.

Les travailleurs-tailleurs organisés de l'Autriche, de la Hongrie, de la Suisse, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark et de l'Allemagne font partie du secrétariat intern.

But : Entretenir et seconder les relations intern. de tous les travailleurs de l'industrie du vêtement.

---

c) Métiers divers

Union intern. des **Employés des Hôtels**, Genève.

Fondée en 1877.

7.000 membres appartenant à 12 nations ; possède e
Europe 30 bureaux de placement.

But : Améliorer le sort des employés d'hôtel, e
développant leurs connaissances professionnelles et e
leur assurant une protection juridique.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERN. D'**Actuaire**
BRUXELLES.

Fondé en 1895.

Prés. : *Lepreux*, dir. gén. de la Caisse gén. d'Epargn
et de Retraite de Belgique ; secr. gén. : *Bégault.*

FÉDÉRATION INTERN. DES **Employés,** GAND (Belgique

Fondée en 1900 à Paris.

Secr. gén. : M. Auguste *Bruggeman.* Gand.

But : La Fédération intern. des Employés est créé
pour servir, répandre et défendre les idées représentée
par les Congrès intern. d'employés sans distinction d
nationalité, de culte, de race ou de sexe (Art. 1 de
statuts). Le dernier Congrés a eu lieu en 1903 à Bruxelles

Publication : *Le Trait d'Union,* organe mensuel.

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Employés socialistes** du
commerce, HAMBOURG.

Fondé en 1904.

Secr. intern. : Max *Josephsohn,* Hambourg, 6, Mark
str, 136.

Union intern. des **Employés des Postes et des élégraphes.**

Proposée au Congrès de l'Association générale des gents des postes et télégraphes, Paris, Juin 1905.

---

d) Féminisme

Alliance universelle pour le **Vote des femmes.**

Fondée en 1904.

Prés. : Mme *Chapman Cat* (Etats-Unis) ; V.-prés. : Mlle Dr. *Anita Augspurg* (Allemagne).

But : Propagande intern. pour les droits politiques de a femme et pour la participation de la femme à l'acti-ité politique, sociale, etc.

Club intern. Lycée. Londres.

Fondatrices : Mlle *Smedley* et Mme *Williams*. On prépare des dépendances dans toutes les grandes villes lu continent.

But : Le club doit être le centre d'une aristocratie cérébrale à côté de l'aristocratie des finances, une fédération de femmes produisant des œuvres intellectuelles.

Alliance universelle des femmes pour **la Paix par l'Education**, Paris.

Fondée en 1896.

Prés. : Mme *Marya Chéliga* (Paris).

But : Former une opinion favorable à la paix universelle par l'éducation.

INTERN. COUNCIL **of Women.**

Fondé en 1888.

But : Union de diverses Associations féministes pour l'action commune en faveur de la famille et de l'état par 20 Unions nationales avec plus de 2 millions de membres.

Prés. pour 1904-1909 : *Lady Aberdeen* (Ecosse).

---

e) Associations morales et ethiques

COMITÉ INTERN. DE LA **Croix Rouge**, GENÈVE.

Prés. : Gustave *Moynier* ; V.-prés. : Gustave *Ador* ; Secr. : Edouard *Odier*; Secr. du Comité intern.: Dr. Paul *Des Gouttes*, Genève Corraterie 24.

Fondé en 1863.

Le Bureau est le centre des 34 Comités centraux (nationaux) de la Croix Rouge situés dans les capitales des pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Bade, Bavière, Belgique, Bulgarie, Congo (à Bruxelles) Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hesse, Hongrie, Italie, Japon, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Prusse, Roumanie, Russie, Saxe, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, Vénézuéla, Wurtemberg.

But : a) Travailler à maintenir et à développer les rapports des Comités centraux entre eux ;

b) Notifier la constitution des nouvelles sociétés nationales après s'être assuré des bases sur lesquelles elles sont fondées ;

c) Publier le Bulletin intern. (organe trimestrtel, fr. 6 par an).

d) Fournir tous les renseignements qui peuvent être utiles dans le domaine de la Croix-Rouge.

e) En temps de guerre, faire appel aux sociétés nationales, renseigner sur la nature des dons qui seraient le

ns utile aux blessés belligérants et sur le moyen de les ur faire parvenir : créer une ou plusieurs agences internatio-les de renseignements, aux bons offices desquelles les So-tés nationales puissent recourir, pour faire parvenir des cours en argent ou en nature, aux blessés des armées belli-rantes.

Bureau intern. des relations **Maçonniques**, Neuchatel.

Fondé en 1902.

Adresse : Ed. Quartier-la-Fente Ecole 24, Neuchâtel.

But : Servir d'intermédiaire entre les autorités ma-nniques, leur fournir des informations et préparer les ngrès maçonniques.

Fédération intern. de la **Libre pensée**, Bruxelles.

Secr. gén. : Léon *Furnemont*.

Fondée le 29 mars 1880 par D. M. *Benett* (Etat-Unis), ovanni *Bovio* (Italie); Charles *Bradlaugh* (Angleterre) Vilhelm *Liebknecht* (Allemagne); *Moleschott* (Italie); ésar *de Paepe* (Belgique); Charles *Renouvier*. Son siège st à Bruxelles. Mais elle a, dans chaque pays, un Co-ité intern. qui est le lien entre les associations natio-ales et la Fédération.

Depuis sa fondation la Fédération intern. de la Li-re pensée a organisé les Congrès de Londres (1882), l'Amsterdam (1883), d'Anvers (1885) de Londres (1887). le Paris (1889), de Madrid (1892), de Bruxelles (1894), de 'aris. (1900) de Genève (1902) de Rome (1905).

FÉDÉRATION INTERN. POUR **l'Observation du repo du dimanche.** GENÈVE.

Fondée en 1876 par Alexandre *Lombard*, banquier.

Prés. : Henri *Gambini*, Genève; V.-Prés. : MM. Fran *Lombard*, Genève, Jacob *Probst*, Bâle ; Secrét. gén. M. Elie *Deluz*, Genève, 19, Rue de Candolle.

But : Repos, liberté et emploi judicieux du dimanch pour tous les travailleurs.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905

1. Conférence intern. entre le Sud de l'Allemagne la Suisse allemande, tenue à Bâle les 23 et 24 oct. 19 sous la présidence de M. Jacob *Probst*, de Bâle.

2. Adoption en Belgique d'une loi pour assurer repos du dimanche dans l'industrie et le commerce.

3. Mise en vigueur de la loi sur le repos hebdom daire, à Genève.

3 bis. Adoption d'une loi pour le repos du dimanch dans le canton de Berne.

4. Grande agitation des employés de commerce France pour amener le Sénat français à voter la l déjà adoptée par la Chambre des députés en faveur repos hebdomadaire des employés et des ouvriers.

5. Adoption en Autriche d'une loi qui restreint à 4 le travail du dimanche dans le commerce.

Journaux : *Schweizer Sonntagsfreund*, à Bâle ; *A du Dimanche*, à Paris.

LIGUE INTERN. **contre le Duel.**

Prés. : S. A. R. l'Infant D. *Alf nso d'Espagne, Bourbon et d'Autriche-Este*, à Ebenzweyer (Haute-A triche). La ligue n'est pas organisée internationalem mais son but et son action sont internationaux. Il y

es associations analogues en Allemagne, en France, n Autriche, en Belgique, en Espagne, en Hongrie et en talie. Toutes ces associations sont indépendantes et ont urs statuts propres.

But : Obtenir des divers gouvernements une réforme es lois afin que des peines beaucoup plus sévères punis-nt l'offense et que ces peines soient rigoureusement ppliquées.

Former des jurys d'honneur, dont la mission sera de ancher réellement les questions d'honneur — ce que e fait point réellement le hasard des armes — et par uite, de remplacer avec avantage le duel.

La Ligue ne demande pas à ses adhérents la promesse e ne jamais se battre. Elle veut que les ligueurs conser-nt leur libertée d'action ; mais elle espère que leur dhésion à la ligue leur donnera le courage de ne point éder au préjugé.

UNION UNIVERSELLE DES FEMMES CHRÉTIENNES POUR LA **empérence.**

Prés : Lady *Somerset.*

L'ARMÉE **du Salut.** Siège central : LONDRES, E. C. 101, ueen Victoria Street.

Fondée en 1865.

Prés. : Général *William Booth.*

L'armée du Salut s'étend sur 49 pays, se compose de 39 corps ou stations ; nombre des officiers : 15.112, es officiers locaux : 45.000 sans compter le grand ombre des soldats et recrues.

L'armée du Salut est une association libre qui se pro-ose de combattre la misère sociale et de propager un

esprit véritablement chrétien. Elle ne cherche pas à fonder une religion nouvelle, mais d'imposer au peuple les idées du Christ. Le service de bienfaisance de l'armée du Salut est très considérable : tous les jours elle reçoit 20.000 sans-abris dans ses 157 asiles ; elle possède aussi 113 maisons de refuge pour filles repenties, et 11 maisons pour prisonniers libérés, etc.

Association intern. **Antimilitariste des Travailleurs,** Amsterdam.

Fondée le 28 juin 1904.

Comité central : Hollande : Domela *Nieuwenhuis* (Schernerhorn) ; Angleterre : Charles *Davien* ; France : George *Yoctos* ; Miguel *Almereyda* ; Espagne et Portugal : Pedro *Vallina*, *Nacht* ; Autriche : Karl *Vohryzek* ; Suisse : *Naine* ; Belgique : *Thoner*.

Secr. gén. : *Doméla Nieuwenhuis*, Amsterdam.

La devise de l'Association est : « Pas un homme, pas un sou pour le militarisme. »

Le *but* est la généralisation de l'idée antimilitariste et la propagande pour la grève générale antimilitariste.

Ligue intern. pour la **Défense du soldat.** Paris, 7, rue André-Gilb.

Fondée en 1902.

Secrét. gén. : G. *Hermitt*.

Comité central : Léon *Furnemont*, Secrét. gén. de la Fédération intern. de la Libre Pensée, avocat à Bruxelles Gustave *Hervé*, agrégé de l'Université ; *Chauveton*,

of. ; Jossot *Roubille,* dessinateur, ; Mmes Maria *Vene,* secrét. gén. de la Ligue Française du droit des mmes ; Henriette *Petit et Bonheur ; Lapuya,* membres du Comité intern. de la Libre Pensée à Madrid ; ctor *Charbonnel,* Secrét. gén. de l'Association natiole des Libres Penseurs de France ; Marcel *Sembat Hubbard, Coutant, Chauvière,* J.-L. *Breton,* Détés ; *Trèves* ; Albert *Bayet,* Agrégé d'Université ; istave *Téry,* Prof. de Philosophie ; B. *Guinaudeau, Lhermitte,* publicistes ; Léon *Millot,* rédacteur à *aurore* ; *Colly Weber,* Conseillers municipaux ; Th. *rdé,* Secrét. gén. du P. O. S. R., *Allemane.*
Plus un délégué de chaque section du département la Seine.

But : Art. 2. — La Ligue a pour but de combattre et faire disparaître les iniquités engendrées par la serne et toutes les dispositions légales ou administraves qui placent le soldat en dehors de la société et mettt les officiers à l'abri des lois.

Elle aura atteint son but final lorsqu'elle aura obtenu triomphe de la Paix Universelle par la suppression s forces armées.

BUREAU INTERN. **d'Informations contre la littérare immorale,** GENÈVE.

Fondé en 1893 au Congrès intern. de Lausanne sur la oposition de M. Eugène *de Bude.*

Prés. : Jérome *Périnet.* ; V. - Prés. : MM. Eugène de *ude,* Auguste de *Morsier,* Edmond Viollier, Secrét.

Le Bureau, dès son début,a reçu l'assentiment de nomeux souverains des gouvernements d'Europe, du ergé catholique et protestant. Son but est de lutter

dans tous les pays contre les livres, les journaux, l illustrations et les cartes de nature licencieuse. Sous l direction d'un Comité intern. siégeant à Genève. l Bureau porte des plaintes auprès des autorités comp tentes et répond aux demandes d'informations.

ORDRE INTERN. ET INDÉPENDANT DES **Bons Templier**

Office principal à Stockholm Dalagatar, 7.

Prés. : Eduard *Wavrinsky*, Stockholm.

Le Comité intern. se compose comme suit :

International Chief Templar : Edvard *Wavrinsky*, M. P Stockholm, Sweden. International Past Chief Templar : Cou cilor J. *Malins*, Birmingham, England. International Cou sellor : Prof. *Lars O. Jensen*, Bergen, Norway. Internation Vice-Templar : Mrs. J. L. *Yule*, Belfast, Ireland. Internat nal supt. Juvenile Work : Miss Jessie *Forsyth*, 27, Doane S Boston, Mass., U.S.A. International Electoral Supt. : G *Hayler*, Newcastle-on-Tyne, England. International Secretary Col. B. F. *Parker*, Milwaukee, Wisconsin. U.S.A. Intern tional Assistant Secretary : Rev. Rees *Evans*, Llanwrtyd Wells, Wales. International Treasurer : H. *Blume*, 122. Ta penbeckstrasse, Hamburg, Germany. International Chaplain Rev. M. Bruce *Meikleham*, Glasgow, Scotland. Internation Marshal : J.W. *Howells*, Durban, Natal. International D puty Marshal : Miss M. E. *Wright*, Sydney, Australia. Inte national Messenger : J. A. *Simpson*, Amherst, Nova Scot Internattonal Guard : William *Arnott*, Bombay, India. Inte uational Sentinel : R. *Sandilands*, Dunedin, New Zealand.

UNION INTERN. CONTRE LA **Traite des Blanche** LONDRES.

Prés. : *Earl of Aberdeen*.

Fédération intern. **Ethique,** London.

Secrét. gén. : M. Gustave *Spiller*, London S. W, 36, bert **Bridge** Road.

Fédération univ. des **Unions chrétiennes de jeu-ıs gens.**

Fondée le 22 août 1855 par George *Williams* à Paris.

La féd. comprend 7.326 associations locales avec 3.736 jeunes gens.

Elle est représentée par un Comité universel à Genève. rue Général-Dufour.

Prés. : M. Ed. *Barde*.

But : Les unions chrétiennes réunissent dans une ême association les jeunes gens qui, regardant Jésus-ırist, comme leur Sauveur et leur Dieu, selon les ıintes-Ecritures veulent être ses disciples dans leur foi dans leur vie, et travailler ensemble à étendre parmi s jeunes gens le règne de leur maître.

Les principes des Unions chrétiennes sont donc au ɔmbre de deux :

1° La foi individuelle des membres en Jésus-Christ ıuveur.

2° Le devoir d'évangéliser la jeunesse.

Union intern. contre la **Vivisection,** Paris, 127, ıe de Rennes.

V.-Prés. : M. le Dr. *Boucher*.

L'Union compte 125 médecins et 300 associés.

Fédération **Abolitioniste** intern. Genève, 6, ru Saint-Léger.

Fondée en 1875.

Prés. : Prof. J. *Stuart* (Norwich); Secr. gén. H. *Mino* (Genève).

But : Combattre le régime de la réglementation de l prostitution.

Union de **l'Amie de la jeune fille**, Neuchatel.

But : Procurer partout asile et appui aux jeunes fille obligées d'aller gagner leur vie au loin.

Comité intern. pour subventionner les **Juive Russes**, Londres.

Prés. : Lord *Rotschild*.

III) CHEMIN DE FER ET NAVIGATION

Association intern. du congrès des **Chemins de Fer,** Bruxelles, 11, rue de Louvain.

Fondée en 1885.

Prés. : M. A. *Dubois* (Bruxelles), MM. Alfred *Picard* Ch. *Amaeckers ;* Secr. gén. : M. L. *Weissenbruch* (Bruxelles).

Adhérents : 46 gouvernements et 411 administration de chemins de fer.

But : Favoriser les progrès des chemins de fer.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905 : enue à Washington de la 7e session du Congrès (4-3 mai 1905)

Publications : *Bulletin du Congrès intern. des chemins de fer,* paraissant tous les mois, prix d'abonnement, union postale, 30 fr. par an.

Il est publié une édition anglaise de ce Bulletin sous le titre : *Bulletin of the International Railway Congress.*

COMMISSION PERMANENTE DU CONGRÈS INTERN. DES **Chemins de fer.**

Siège : Bruxelles, 11, rue de Louvain.

Prés. : A. *Dubois ;* Secr. gén. : Louis *Weissenbruck ;* Vice-prés : Edouard *Holemans.*

La Commission se compose des anciens présidents de session et de 52 membres élus. Ces derniers sont renouvelés par tiers à chaque session.

But : Favoriser les progrès des chemins de fer.

UNION INTERN. DES **Administrations des Chemins de fer européens.**

UNION INTERN. POUR DES **Voyages intern. à itinéraires facultatifs.**

Elle s'étend à tous les chemins de fer d'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, de Belgique, de Bulgarie, du Danemark, de Finlande. de France (avec la Corse, l'Algérie et la Tunisie), d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège. d'Orient, de Roumanie, de Suisse, de Serbie

et aux ports de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Méditerranée et de la Mer Noire.

Union intern. des **Tramways et des chemins de fer d'intérêt local,** Bruxelles, 6, Impasse du Parc.

Fondée en 1886.

Prés. : M. Léon *Jansen*, administrateur des tramways bruxellois; V.-Prés. : MM. *Kohler*, dir. des tramways de Berlin; *Liffer*, prés. des tramways des chemins de fer de la Bukowine; Secr. gén. : M. P. *Serstevens* (Bruxelles).

Comité : *Broca*, dir. des tramways de Paris et du département de la Seine; *Géron*, dir. des tramways de Cologne; *Kessch*, dir. de la Société Générale des chemins de fer économiques, Bruxelles; *Lavalard*, adm. délégué de la Compagnie Générale des Omnibus, Paris; *Nonnenberg*, dir. de la Compagnie générale des chemins de fer secondaires, Bruxelles; Von *Pirch*, dir. des Tramways de Barme et Elberfeld.

Nombre de membres : 591.

But : Tout ce qui se réfère aux progrès de l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local. Renseignements aux membres concernant les résultats d'expériences faites à l'étranger, etc.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905. Compte-rendu général du Congrès intern. de Vienne 1904. Préparation du Congrès intern. de Milan (septembre 1906).

Publication : Compte-rendu général du Congrès 1904.

Union intern. des **Bureaux de voyages,** Berlin.

Fondée en 1901.

Prés. : Karl *Stangen,* Berlin.

But : Aide mutuelle des Bureaux, par échange de renseignements. 30 maisons adhérentes.

Union intern. des **Hôteliers** à Aix-la-Chapelle.

Fondée en 1871.

Prés. : Otto *Hoyer,* (Aix-la-Chapelle).

1.387 membres. Avoir : 161.695 marcs,

But : Défense des intérêts communs des Hôteliers, placement des employés, solution des questions d'assistance aux employés, etc.

Association intern. de la **Marine,** 3, rue des Mathurins, à Paris.

Fondée en 1900 à la suite du Congrès de la Marine marchande (Paris).

Hauts protecteurs : *Henri,* prince de Prusse; *Léopold II;* roi de Belgique; *Christian IX,* roi de Danemark; *Loubet,* président de la République Française: *Georges Ier,* roi de Grèce; *Victor-Emmanuel III,* roi d'Italie; le duc *d'Aoste;* le duc de *Gênes;* le duc *des Abbruzzes; Porfirio Diaz,* président de la République du Mexique; *Albert Ier,* prince de Monaco; *Nicolas,* prince de Monténégro; *Carlos Ier,* roi de Portugal; le grand-duc *Alexis Alexandrovitch; Oscar II,* roi de Suède et de Norvège.

Prés. : J. *Charles-Roux* (Paris) ; V.-Prés. : Sir Henry *Austin Lee* (Paris) ; *Quillain* (Paris) ; Geo. *Plate* (Brême) ; A. *Raffalovich* (Paris) ; baron *de Rolland* (Monaco) ; Secr. gén. : Chev. *Pesce ;* Secr. gén. adj. : Maur. *Loir.* Secr. : P. *Govare ;* Th. *Longhurst.* Trés. : *Dal Piaz.*

But : Favoriser les progrès généraux de la navigation et du commerce maritime par les recherches des meilleures solutions des questions maritimes ayant un caractère intern. et par la propagande en faveur de ces solutions.

Adhérents en 1902 : 66 Associations et 432 particuliers.

Moyens d'action : Congrès intern. (au moins tous les deux ans), conférences, publications, intervention auprès des pouvoirs publics.

Organe : Une Commission intern., au siège social. Dernier Congrès à Lisbonne (1904).

Bureau **maritime** intern. permanent.

En préparat. par les soins de l'*Association maritime internationale.*

Association intern. permanente des congrès de **Navigation,** Bruxelles, rue de Louvain, 38.

Secr. gén. : Mr. *Dufourny.*

Fondée en 1900.

Adhérents : 25 Etats. 1.391 membres.

Les frais sont supportés par les membres et les Etats adhérents. Les membres payent frs. 15.970, les 25 Etats adhérents frs. 59.070.

Union intern. des **Armateurs de voiliers.** Londres. Secr. : M. *Pollack.*

But : Fixer le minimum de frêt de sortie des grands voiliers, déduction faite des navires affectés à des navigations spéciales. Le pourcentage des voiliers jaugeant plus de 1.000 tonnes nettes, français, anglais et allemands affiliés à l'Union s'élève à 78,76 °/₀. Restent en dehors de l'Association 21,24 °/₀. Le pourcentage pour les bâtiments anglais est de 79,542 °/₀, pour les français de 76,75 °/₀ et pour les allemands de 78 °/₀.

Association intern. des **Chargeurs maritimes.**

En prép. par décision de la Chambre de commerce française de Londres. Un comité a étudié le projet de création d'une Assoc. intern. des Chargeurs maritimes ; le rapport, présenté par M. *Duché*, prés. de cette ch. de commerce, contient le passage suivant :

« Tout d'abord nous insistons sur la nécessité de créer « une association *générale* et *internationale*, c'est-à-dire « une association devant s'occuper, au point de vue des « transports maritimes, de la défense des intérêts de « tous les genres de commerce dans tous les pays d'Eu- « rope et aux Etats-Unis. »

International **Mercantile Marine Company,** Trust de l'Océan).

Dir.: M. Cl. A. *Grincour* (New-York).

Fondée en 1902 par J. P. *Morgan* (New-York).

Commission intern. pour la **Révision des frêts.**

Fondée en 1905 par la Conférence intern. des Armateurs de navires à vapeur à Copenhague.

IV) COMMERCE

COMITÉ INTERN. PROVISOIRE POUR L'INSTITUTION PÉRIODIQUE DES **Congrès intern. économiques** ET D'UN **Bureau central permanent économique.**

Fondé en 1905 par le Congrès économique de Berlin.

Secr. gén.: Dr. *Borgius* (Berlin).

Membres du Comité : *Abrahamson* (Stockholm), D. *Borgius* (Berlin), Fürst *de Maroth* (Budapest), Abg. *Gothein* (Breslau), *Gugelmann* (Berne), *Hennebieg* (Brussel), *Kjallmanson* (Helsingfors), *Klittgard* (Copenhague), *Kreismann* (Berlin), *Münsterberg* (Danzig), *Pfaffinger* (Vienne), *Piotti* (Turin), v. *Potthof* (Berlin), *Rozenraad* (London) *de Stopelaar* (Brüssel als vertreter Hollands).

COMITÉ INTERN. PERMANENT POUR LES **Réunions périodiques des Chambres de commerce du monde.**

Fondé par les Congrès intern. des Chambres de commerce et des Associations commerciales et industrielles à Liège (1905).

Membres : MM. *Kaempf*, *Mochel*, *Münsterberg* (Allemagne) ; Prince *de Maroth*, *Maresch* (Hongrie) ; *Strauss* (Belgique) ; *Amengual* (Espagne) ; *Armstrong*, *Kelly* (Etats-Unis) ; *Boden*, *Mabille*, *Legrand* (France) ; *Berclay*, *Charletton*, *Debenham* (Angleterre) ; *Binetti*, *Simoiraghi* (Italie) ; *Bischopp*, *de Stppelaar* (Hollande) ; *de Sousa*, *Deiro*, *Rozenraa* (Portugal) ; *Grunwald* (Suède) ; *Gugelman*, *Sulzer* (Suisse).

Chambre de Commerce INTERN. DE L'AMÉRIQUE LINE A LONDRES.

Proposée par M. Alfred *Dillon*.

BUREAU INTERN. DU **Commerce et de l'Industrie**, PARIS.

Comité de patron. : MM. André *Lébon*, Marcel *Dubois*, Paul *Fournier*, J. *Odelin*, Octave *Noel*, Camille *Pupf*, Paul *Delaunay*, Ferdinand *Quantin*.

Le *But* poursuivi par le Bureau est d'étendre et de faciliter les relations commerciales de la France à l'étranger.

CHAMBRE INTERN. DE **Compensation** (INTERNATIONAL **Clearing House**) avec dépendances dans les grandes villes du monde.

La création de cette chambre a été proposée en septembre, à New-York, au Congrès des banquiers américains, par le trésorier fédéral *Ellis Roberts*. Au lieu de faire voyager des quantités d'or d'un pays à l'autre, on se bornerait à solder périodiquement des différences comme on fait dès maintenant à l'intérieur des ports qui possèdent une chambre de compensations. Les réserves seraient constituées, par exemple, à Londres, Paris, Berlin et New-York, au prorata de la quantité d'or existant dans les divers pays participants, et les certificats délivrés par ces quatre réserves seraient interchangeables.

ASSOCIATION INTERN. DES **Marchands voyageurs**.

En prép. par l'initiative du Verband reisender Kaufleute in Deutschland.

Inaugurée par M. Ludwiz *Ullmann*.

BUREAU PERMANENT DU CONGRÈS INTERN. DES **Editeurs** BERNE.

Comité de direct. : MM. A. *Brockhaus* (Leipzig). E. *Bruylant* (Bruxelles) ; *Fouret de la maison Hachette et Cie* (Paris) et *John Murray* (Londres).

Membres hon. : MM. Henri *Moret*, F. *Brunetière*. dir. du Bureau : M. Henri *Moret* ; Secr.: M. Alfred *Melly*.

Fondé en 1896.

Ce bureau qui n'a aucun caractère officiel a été fondé en 1901 par le Congr. des éditeurs réuni à Leipzig, dans sa quatrième session et son siège a été fixé à Berne.

Les sessions précédentes du Congrès ont eu lieu à Paris (1896), Bruxelles (1897) et Londres (1899) ; la cinquième session aura lieu à Milan en 1906.

Il est chargé de réunir les renseignements concernant les taxes postales, les droits d'entrée, les questions internationales en matières de commerce de livres, ainsi que d'assurer, dans la mesure du possible, l'application des décisions des divers Congrès.

BUREAU INTERN. DE VENTE DES **Déchets de liège** à PARIS.

Résolu par le IIIe Congr. Intern. de l'industrie du liège à Berlin en 1905.

En prép. par M. *Man Hilbig*, de la Maison Hilberg et Cie à Paris.

V) INDUSTRIE

Comité permanent des congrès de **Pétrole**, Bruxelles.

Membres : *Autriche* : MM. D. Fanto, Bohm, Wageman.
Galicie : MM. Mac Garvey, Wolski, Zaloziecki.
Hongrie : MM. dr. Stephan, Freund, Szirmay.
France : MM. Monzie, Sembat, Neuburger.
Algérie : MM. Blazy, Georges Lesueur, Lippmann.
Hollande : MM. le Colonel Van Zuylen, J. Loudon, Lambrechtsen van Ritthem.
Italie : MM. Enrico Gabel, Muggia, Capacci.
Perse : M. Assadolah Mirza.
Roumanie : MM. C. Alimaneshtéano, dr. L. Edéléano, et dr. L. Mrazec.
Russie : MM. Goulichambaroff, Berguer et Gouchman.
Suède : MM. Cronquist, Allin et Settenberg.
Etats-Unis : MM. Barstow, F. Oliphant et Day.
Angleterre : MM. Marcus Samuel, Boverton Redwood et Paul Dvorkovitz.
Belgique : MM. Dejardin, Fernand Petit et Paul Lerand.

Comité intern. du **Carbure** et de l'**Acétylène**, Paris (XVIIIe), 104, boulevard de Clichy.

Fondé en 1905.

Secr. gén.: M. Pierre *Rosenberg*, publiciste.

Membres du Comité : Dr. Vogel, Dr. Frank, Ing. Schneider (Allemagne); Sir Stewart Forbes, Ch. Bingham, J. Petitpierre (Angleterre); Dr. Fraenkel, Dr. H.

Koller, R. Klinger (Autriche) ; L. de Seynes, Ed. Fouché R. Guilbert (France) ; G. Dallemagne. A. Rouma (Belgique) ; E. Sautter (Espagne) ; Birger Carlson. J. H Skarsledd (Suède) ; Dr. Schumacher-Kopp. A. Gandillon (Suisse) ; R. Memmo (Italie).

Les questions confiées à l'étude du Comité intern. sont les suivantes, ainsi qu'il résulte des vœux votés par le Congrès :

1° Détermination du maximum des impuretés que pourra contenir l'acétylène développé normalement par le carbure de calcium commercial ;

2° Etude de la question des emballages ;

3° Etude de normes à déterminer pour la construction des appareils ;

4° Etude préparatoire à une proposition de règlementation universelle.

5° Préparation du Ve Congrès intern.

Fédération intern. **Cotonnière** (International Federation of Master Cotton Spinners & Manufacturers. Manchester, 22, St. Mary's Gate.

Fondée en 1904 par Mr. W. *Macara*.

Prés. : C. W. *Macara* (Manchester) ; V.-Prés. : M. John *Sys* (Zurich) ; Secr. gén. : M. Arno *Schmidt* (Manchester).

Membres du Comité : C. Berger (Paris), Jean d'Hemptinne (Gand). A. Kuffler (Vienne), Ferd. Gross (Augsburg), Baron C. Lantoi (Milan), Henry Higson (Manchester), John Syz (Zurich), H. P. Faveira (Lisbonne), E. Calvet (Barcelone).

But : Protection des intérêts communs de l'industrie cotonnière.

COMMISSION INTERN. POUR LE **Contrôle des tissus de soie pure.**

Fondée en 1905 par la Conférence int. pour le contr. de soie pure à Turin.

Prés.: M. *Caponne* (Turin).

La Commission a pour but d'étudier les moyens pratiques qui permettraient à l'acheteur de reconnaître les tissus de soie pure.

CONVENTION INTERN. DES **Glaceries**, Bruxelles, Impasse du Parc. 1.

Fondée le 17 août 1904 pour cinq années.

Prés.: M. *Delloye*, dir. gén. des Glaceries de la Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Directeur : M. *Cuttier*, Impasse du Parc à Bruxelles.

18 Sociétés de Glaceries françaises, belges et allemandes font partie de cette Convention.

But : Les principes qui régissent cette entente sont les suivants : Chaque Société ou Groupe conserve son autonomie et vend sur tous les marchés, mais les prix de vente sur ces marchés sont fixés dans des réunions faites à cet effet, et grâce à des statistiques détaillées, les chiffres de production et de consommation sont soigneusement établis.

En cas de surproduction, les stations prévoient des chômages destinés à rétablir l'équilibre.

CARTEL INTERN. DES **Rails**. Siége : LONDRES.

Signé à Londres en juin et octobre entre les fabricants des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et de France pour une durée de trois années.

Cartel intern. des **Producteurs de fer.**

Signé à Londres entre les fabricants anglais, allemands et belges.

Syndicat intern. du **Coke.**

En formation entre producteurs allemands, belges et anglais.

Syndicat intern. de **Visserie.**

Le syndicat comprend les producteurs de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de l'Italie.

Association internationale de **Statistique sucrière.** Bruxelles.

Prés.: M. *Licht* à Magdebourg.

VII) POLITIQUE

Union interparlementaire **pour l'Arbitrage.**

Fondée en 1889.

Bureau **interparl,** à Berne. Administ. : *Gobat,* cons. nat. Le Bureau est sous la haute direction du *Conseil interparl.*, composé des délégués suivants :

Dr. *Eickhoff,* membre du Reichstag (Remscheid). Dr. *Haüptmann,* membre du Soudtag de Prusse (Donn. S. E. von *Plener,* membre de la Chambre des Seigneurs Vienne) ; chev. de *Gniewosz,* dép. (Potok-Zloty, Galicie). — **Belgique.** Prof. *Houzeau-de Lehaie,* sén. (Mons

A. *Bernaert*, min. d'ét., prés. de la ch. des représentants (Bruxelles). — **Danemark**. Fréd. *Bajer*, ancien dép. (Copenhague) ; Christopher *Krabbe*, dép. (Kjellerup). - **Etats-Unis d'Amérique**. T. E. *Burton*, House of Representatives (Washington) ; Richard *Bartholdt*, House of Representatives (Washington). — **France**. E. *Labiche*, sén. (Paris) ; vic. *de la Batut*, dép. (Paris.) — **Grande-Bretagne**. Hon. Ph. *Stanhope*, M. P. (Londres) W. *Randal Cremer*, M. P. (Londres). — **Grèce**. Nicolas *Schinos*, dép. (Athènes). — **Hongrie**. Cte *Apponyi*, dép. Budapest ; baron *Inkey*, dép. (Budapest). — *Italie* Marquis *Compans*, député (Rome) ; comte *Gerbais de Sonnard*, sén. (Rome). — **Norvège**. *H. Roost*, anc. dép. Tromsve). J. C. *Brandt*, dép. (Kristiana). — **Pays-Bas**. E. N. *Rahusen*, sén. (Amsterdam) ; Dr *Tydéman*, dép. Breda). — **Portugal**. Joao *de Paiva*, anc. dép. (Lisbonne). — **Roumanie**. *Poramboru*, dép. (Bucarest) ; C. J *Dinescuù*, sénat. (Bucarest) **Serbie**. S. *Necolajevitch*, cons. d'ét. (Belgrade) ; *Gvozditch*, dép. Belgrade — **Suède**. Ed. *Wavrinski*, dép. (Stockholm) ; E. *Beckmann*, dép. (Stockholm). — **Suisse**. Dr. *Gobat*, cons. nat. (Berne) ; *Scherrer-Fullamann*, cons. nat. (Saint Gall).

But : (§ 1 des statuts). L'Union interparlementaire *a pour but de réunir dans une action commune* les membres de tous les parlements constitués en groupes nationaux, à l'effet de faire reconnaître dans leurs Etats respectifs, soit par la voie de la législation, soit au moyen de traités intern. le principe que les différends entre nations seront soumis à l'arbitrage, comme aussi de traiter d'autres questions de droit intern. public.

INSTITUT INTERN. DE LA **Paix**, MONACO (Principauté).

Fondé en 1903 par son Protecteur.

Protecteur : S. A. S. le Prince *Albert Ier de Monaco*; Prés. hon.: Gaston *Moch*, Paris; Prés.: l'Abbé *Pichot*; V.-Prés.: M. *de Monicault*; Secr.: M. *Izard*.

But : Publications de travaux documentaires conc. le droit intern., la solution des différends intern., la statistique des guerres et des armements, etc.

Membres (au maximum 45 dont 10 doivent résider à Monaco) : MM. Emile Arnaud (Luzarches), Asser (La Haye). Bajer (Copenhague), von Bar (Gœttingen), Descamps (Louvain), Ducommun (Berne), Fried (Berlin), Geddes (Edimbourg), Guébin (Paris), Heftye (Bryn par Christiana), Houzeau de Lehaie (Mons), Kémény (Budapest), Lange (Kristiania), Macdonnel (Londres), Masson (Lausanne). Mead (Boston), Moneta (Milan), Novicow (Odessa), Passy (Paris), Perris (Londres), Pierantoni (Rome), Poramboru (Bucarest), Raffalovich (Paris), Revon (Paris), Richet (Paris), Rogalla von Biberstein (Breslau), Ruyssen (Aix-en-Provence), Mme la baronne de Suttner (Zedlitzgasse 7, Vienne I, Autriche), Van der Vlugt (Leyde), Wavrinsky (Stockholm), Léger, ingénieur (Monaco), Brusa, sén. (Turin), S. A. Mirza Rizza-Khan (Constantinople).

Publications : Annuaire de la Vie intern. par A. H. Fried. Histoire sommaire de l'arbitrage permanent par Gaston Moch. Bibliographie de la Paix et de l'Arbitrage.

LIGUE INTERN. DE LA **Paix et de la Liberté**, BERNE.

Fondée en 1867 par Garibaldi, Victor-Hugo, Charles Lemonnier, etc.

Bureau : Berne, 2, place du Théâtre.

Prés.: M. Emile *Arnaud*, notaire à Luzarches (Seine-et-Oise, France); V.-Prés.: M. Emile *Ducommun* (Berne); Sec. gén.: Dr. G. *Bovet* (Berne).

La Ligue compte 50 sections.

But : La Ligue intern. de la Paix et de la Liberté a pour but l'organisation, entre les nations comme dans les nations, de la Paix, de la Justice et de la Liberté. Dans ce but elle travaille à l'amélioration des rapports internationaux, à l'établissement de l'ordre juridique intern., et finalement elle poursuit l'institution d'une fédération des peuples libres.

Comité de **Défense des Intérêts nationaux et de Conciliation intern.**, Paris, 119, rue de la Tour.

Prés d'h.: MM. *Berthelot*, Léon *Bourgeois ;* Prés. fondateur : M. le baron *d'Estournelle de Constans ;* Secr. gén.: M. A. *Métis.*

But : (d'après le programme d'organisation) :

1 Nous continuerons à poursuivre l'*Education de l'opinion*, en comptant plus que jamais sur la collaboration des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et de tant d'institutions volontaires admirables, dont les représentants figurent parmi nos premiers adhérents. Nous échangerons entre différents pays nos conférenciers pour propager les progrès, les découvertes, les innovations dont chacun et tous bénéficient.

2 Grâce à nos relations, nous serons en mesure de rectifier, le cas échéant, les *Informations inexactes ou tendancieuses* propagées pour égarer l'opinion. Nos membres, renseignés et unis entre eux, contribueront au maintien de la paix par leur influence sur l'opinion, sur la Presse, sur les Parlements et les Gouvernements eux-mêmes.

3° Nous multiplierons les *Relations* entre Etrangers ; nou établirons le contact entre quantité d'individualités qui s cherchent mais qui s'ignorent et perdent dans l'isolement l plus grande partie de leur confiance et de leur force.

4° Nous continuerons à susciter des voyages, des *Visite internationales*. Nous faciliterons les expéditions scientifique

5° Nous encouragerons la pratique des *Langues étrangères*

6° Nous continuerons à favoriser, en y ajoutant des garan ties nouvelles, l'*Echange des enfants*, des élèves, des profes seurs, des ouvriers, des artistes, etc., le *Placement* des jeune gens recommandables à l'étranger.

7° Un Bulletin périodique, en attendant une *Revue Internationale* dont la rédaction et la direction sont déjà prêtes, se le complément naturel de ces différentes innovations et tiendr les adhérents au courant de l'activité générale du Comité.

8° Enfin, le moment venu, nous agrandirons notre domicil actuel ; nous créerons, à Paris pour commencer, ce qui mar que à toutes les capitales, un foyer dont on peut prévoir l imposants développements et qui sera la *Maison des Etran gers* : centre de réunions, de conférences, de congrès, d'auc tions, d'expositions, rendez-vous des initiatives du mon entier.

Bureau intern. permanent. de la **Paix**. Berne, Ranonevarez, 12.

Fondé en 1891.

Secr. intern. hon. : Elie *Ducommun*. Berne.

Membres : Prés. I. H. M. Hogdson *Pratt*, le Pecqu Prés. Fréd. *Bajer* (Copenhague) ; V.-prés. Mme la Ba ronne de *Suttner* (Vienne) : Dr. Adolphe *Richter*, comte de *Bothmer*, prof. *Quidde* (Allemagne) ; H. *La Fon taine* (Belgique) ; Mme Belva *Lockwood*, Dr. *Trueblood* (Etats-Unis) ; Frédéric *Passy*, Emile *Arnaud*, Gast *Moch* (France) ; Mlle Ellen *Robinson*, Dr. *Darby* Félix

oschetes (Grande-Bretagne); Fr. *Kémény* (Hongrie); . T. *Moneta*, Dr. *Giretti* (Italie); H. *Hörst* (Norvège); r. *Baart-de la Faille* (Pays-Bas); Magalhaes *Lima* ortugal); Nicolas *Fleva* (Roumanie); Jacques *Novi-w* (Russie); Edouard *Wavrinsky* (Suède); Henri *orel*, Ludwig Stein (Suisse).

But : Le bureau sert de lien entre les sociétés de la aix des divers pays. Il prépare les Congrès universels la Paix et assure l'exécution de leurs résolutions.

Caisse intern. de **Propagande pacifique.**

Fondée par les soins du Bureau intern. de la paix à erne.

Un projet d'acte notarié pour la création d'une Caisse de opagande pacifiste a été rédigé dans les termes prévus par loi suisse. Ce projet prévoit : 1° que les sommes données ur être capitalisées formeront un fonds de réserve dont les térêts seuls seront consacrés aux dépenses courantes, courtes aussi au moyen des dons pour lequels la réserve de la pitaltsation n'aurait pas été faite et qui constitueraient avec s intérêts le fonds disponible ; 2° que chaque année la Comssion du Bureau soumettra à l'Assemblée générale un budt prévoyant les dépenses de l'année suivante, mises en regard s ressources assurées ou probables de la Caisse de propande.

Institut **Nobel norvégien**, Kristiania, Drammenj 19.

En fondation depuis 1er janvier 1904.

L'Institut Nobel norvégien a pour but de se tenir au urant des relations existant entre les divers peuples et incipalement des efforts pacifistes faits dans cette di-

rection, afin de pouvoir donner son préavis au Comi
Nobel norvégien pour la distribution du prix de
Paix. L'Institut travaillera également au rapprochem
des peuples et aux progrès de la justice et de la bie
veillance entre les nations.

Il est composé comme suit :

Pour le droit des gens : M. *Gjelsvik*, N., Dr. en dro

Pour l'histoire politique : M. *Koht*, H., Maître
conférences à l'Université de Kristiana.

Pour l'économie politique : M. *Hertzberg*, Ebbe, a
cien professeur à l'Université de Kristiania, Direct
du Crédit foncier public.

Bibliothécaire : Le secrétaire du Comité Nobel.

Adjoint : M. *Selmer-Anderssen*, Olaf.

Assistante : Mme *Horneman*, Augusta.

Fraternitas inter. Gentes. (Société intern.)

Prés. fondateur : Sir *Thomas Ravelag*, Paris, 7. B
Beauséjour.

Union intern. Paris, 222, rue de Rivoli.

Fondée en 1900 par W. T. *Stead*.

Prés. : M. le prof. Charles *Richet* (Paris); Secrét. ge
M. Lucien *Le Foyer*, Avocat (Paris).

But : L'action en vue d'obtenir la prompte applicati
des règles et le développement intégral des princip
votés par les gouvernements à la Conférence de la H.

L'étude et l'exposé impartial des difficultés inter
de toute nature. (Art. 2)

COMITÉ INTERN. POUR LE **rapprochement Anglo-Allemand.**

Fondé à *Lucerne* en 1905.

MM. Guidde (Munich), Fried (Vienne), Neufville (Francfort), Roeltsel (Stuttgart), Rupel (Nurne), Perrin (Londres), Fon (London), Darby (London) Mocheles (London), Clarck (London), (Newmann (Haslemse.) Secrét. pour l'Angleterre) M. J. R. *Perris*, London S. E. 28 Victoria Street, Westminster ; ; (pour l'Allemagne) Dr. *Von Holtza*. Stuttgart, Stapptenbergstram 24.

COMMISSION INTERN. POUR ÉTUDIER LES **Conceptions pacifiques du parti des travailleurs.**

Fondée en 1905 à l'occasion du XVIe Congr. intern. de la Paix à *Lucerne*.

Membres de la Commission : Prés. *Guidde, Munfrid. Fried, Dr. Rassaner* (Allemagne) ; *M, P. Robinson, Appleton, Green, Perrin* (Angleterre) ; *Lafontaine, Houzeau de Lehaie* (Belgique) ; *Prodhommeaux, Alléret. Guillard, Fabre* (France) ; *Mlle Dacher* (Hollande) *Moretti, Agnelli* (Italie) ; *Ed. Mead, Mop Harey Naubeg* (Etats Unis).

Cette Commission aura pour mission, d'accord avec le Bureau International de Berne, de s'informer avec soin des conceptions pacifiques du parti des travailleurs et d'en retenir les points susceptibles d'être incorporés à notre programme.

Le résultat de cette enquête et les décisions qu'elle comportera constitueront l'objet principal des délibérations du prochain Congr. Intern.

Association médicale intern. **contre la guerre.** Paris, 25, rue des Mathurins.

Prés. : Dr, J. *Rivère* ; V.-Prés. : MM. Dr. *Philippeau* et Dr. *Suarez de Mendoza;* Secrét. : Dr. *Mazary*.

Le *But* de l'Association médicale intern. est formulé dans le vœu suivant émis dans sa première réunion :

a) Que dans les conflits qui peuvent diviser les nations, les gouvernements, pénétrés de l'idée que l'amour-propre personnel doit s'effacer devant l'intérêt général, se fassent des concessions que réclame la raison.

b) Qu'en cas de conflits armés, les hostilités ne puissent commencer sans, au préalable, une déclaration de guerre formelle.

c) Qu'il serait sage et humain de réclamer un contrôle intern sur la fabrication des armes et des explosifs modernes.

d) Que les problèmes intern. soient à l'avenir résolus par les deux tribunaux : tribunal intern. et tribunal humanitaire. Le premier, composé des délégués de toutes les corporations, tranchera les différends des pays intéressés : le second, formé des représentants élus par toutes les nations, décidera des questions qui touchent à l'ordre international et humanitair

---

Société intern. **Esperantiste de la Paix**, Neuilly-sur-Seine, 26, rue de Chartres.

Fondée en 1905 par M. Gaston *Moch*.

Prés.: M. Gaston *Moch*.

Comité : Em. Arnaud, H. Casevittz, G. Chavet, Ch. Meunier, G. Moch, Mlle Z. Pétrovitsch.

Nombre de membres : 318.

But : Propagande pacifiste par la langue intern. « Esperanto ».

Publications : Revue mensuelle « Espero Pacifista ». Bibliothèque pacifiste.

Potentia (The Potentia Organisation, London E. C. Club House. Fursey Str.

Comité : Sir Vincent *Caillard*. Sir Michael *Foster*. P. f. G. H. *Darwin* (Angleterre) ; Jules *Claretie*. Dr. Charles *Richet* (France) ; le comte *Goblet d'Alviela*. Jules *Le Jeune*. (Belgique) ; Prof. Cesare *Lombroso* (Italie) ; Prof. Wilh. *Förster* (Allemagne).

But : Créer une collaboration mutuelle entre les nations, pour la propagation de nouvelles exactes et un échange de vues sincères et sans préjugés concernant les affaires internationales.

Bureau **socialiste** intern., Bruxelles, Maison du Peuple.

Fondé en 1900.

Membres : H. Hyndmann, London (Angleterre) ; J. Keir Hardie, London (Angleterre) ; A. Bebel, Schoneberg-Berlin (Allemagne) ; Paul Singer, Berlin S. W. (Allemagne) ; H. Dierks, Sydney N.S.W. (Australie) ; Dr. V. Adler, Vienne (Autriche) ; Ferdinand Skaret, Vienne (Autriche) ; Edouard Anseele, Gand (Belgique) ; Emile Vandervelde, La Hulpe (Belgique) ; Anton Nemec, Prague 1959 (Bohême) ; Franz Soucup, Prague 1959 (Bohême) ; Yanko Sakasow, Sofia (Bulgarie) ; Georges Kyskow, Sofia (Bulgarie) ; P. Knudsen, Copenhague (Danemark) ; C. M. Olsen, Copenhague (Danemark) ; Daniel de Léon, New-York (Etats-Unis) ; Morris Hillquit, New-York (Etats-Unis) ; Pablo Iglesias, Madrid (Espagne) ; Francisco Mora, Madrid (Espagne) ; Edouard

Vaillant, Paris (France); Jean Jaurès, Paris (France); J. K. Karri, Turku (Finlande); E. Walpas, Helsinki; Sen Katayama, Texas U.S.A. (Japon); Dr. Welter, Luxembourg Grand Duché de Luxembourg; Pierre Troelstra, Scheveningue (Hollande); Henri von Kol, Vorschoten (Hollande); Jacob Weltner, Budapest (Hongrie); Ernst Garami, Budapest (Hongrie); Enrico Ferri, Rome (Italie); Fillipo Turati, Milan (Italie); Olaw Kringen, Kristiana (Norvège); Dr. Alfred Eriksen, Kristiania Norvège); Rosa Luxemburg, Berlin (Pologne); Dr. Hermann Diamand, Lemberg (Pologne); Achille Cambier, Paris (Rép. Argentine); Manuel Ugarte, Paris (Rép. Argentine); E. Roubanowitch, Paris (Russie); C. G. T. Wickmann, Stockholm (Suède); Hjalmar Branting, Soleure (Suisse); Vélémir M. Stoyanovitch, Belgrade (Serbie).

But : Entretenir des relations entre les partis socialistes dans les divers pays et préparer les Congrès intern.

Comité intern. des **Parlementaires socialistes**, Amsterdam.

Fondé en 1904.

Le bureau est formé des délégués des groupes parlementaires de chaque nation. Le secrétaire intern. n'est pas encore nommé.

But : Défendre les intérêts du prolétariat intern. par des actions communes dans tous les parlements.

Organisation intern. **du Sionisme, Vienne** (Autriche), IX, Türkenstrasse.

Le Sionisme a pour *but* : 1° La propagande en vue de la colonisation de la Palestine par des agriculteurs, des artisans et des industriels juifs. 2° L'organisation du Judaïsme par des manifestations locales et communes, conformes aux lois des divers pays. 3° Le relèvement de la conscience nationale chez les juifs. 4° Les démarches pour obtenir le consentement nécessaire des gouvernements.

L'organe principal du Sionisme est le Congrès. L'organe exécutif du Congrès est le Comité d'action, qui se divise en un petit comité et un grand comité. L'instrument financier est le *Jewish Colonial Trust*, à Londres.

Banque coloniale **Juive (Jewish** Colonial Trust), **Londres.** Succursales à Jaffa et Jérusalem.

VII. TECHNIQUE

Commission intern. pour la **Construction du Canal de Panama.**

Chaque puissance a désigné un ingénieur-conseil sur la demande du gouvernement américain.

Fédération intern. des **Chauffeurs-conducteurs mécaniciens, Electriciens et automobilistes.**

La Fédération intern. des chauffeurs-mécaniciens est un organe d'action, et sera, au besoin, un organe de résistance ; elle s'occupera du : *commissionnement*, de l'*hygiène des chambres de chauffe*, des *délé-*

gués ouvriers à la surveillance des appareils à vapeur et moteurs divers, de la *journée de huit heures*, du *minimum de salaire*, etc., etc. ; toutes questions techniques qui trainent aujourd'hui dans les assemblées politiques pour aboutir aux plus pitoyables avortements.

Association intern. pour **l'Essai des matériaux de construction.**

Prés. : *Michaelis*, Berlin.

Conseil intern. des **Sapeurs-Pompiers,**

Fondé en 1900, à Paris.

V.-prés. : *Cazier*, à Creil (France) ; *Vestlphalen*, à Hambourg (Allemagne) ; O. Edwin *Sachs*, prés. du « Prevention Committee », à Londres (Angleterre ; Cte *Szechenyi*, prés. Fédér. Hongroise. à Sarpentele (Hongrie) ; secr. gén. : *de Marie*, prés. Fédér. Luxembourgeoise, à Ettelbruck (Luxembourg) trés. *Philipps*, à Termonde (Belgique) ; assesseurs : *Goldoni*, à Milan (Italie) ; *Maier*, à Amsterdam (Hollande) ; *Meyer*, à Copenhague (Danemark) ; de *Malkowski*, à Czenstowa (Russie).

But : (Art. 1. des statuts) Le Conseil Intern. des Sapeurs-Pompiers est une Association permanente, ayant pour but de favoriser les progrès à accomplir dans l'organisation contre les incendies et dans le service des secours.

Union intern. de **Photographie.**

Fondée en 1889.

Le *but* de l'Association est d'organiser des Congrès u sessions annuels, de publier un bulletin intern. en lusieurs langues et de rapprocher les ressortissants de ifférentes nations s'occupant de photographie.

Comité intern. pour l'**Essai de l'Acier**.

Prés.: Prof. *Glazebrook*,

Comité intern. permanent des **Inventeurs**.

Fondé en 1905.

Prés.: M.' Claude *Couhin ;* V.-Prés.: MM. les présidents des Associations adhérentes d'inventeurs et d'artistes industriels ; Trés. gén.: Dr. *Labache ;* Secr. gén. : I. *Plocque,* avocat à la Cour de Paris ; Rapport. gén. dj.: M. Maurice *Duchesne,* avocat à la Cour de Paris.

VIII. ART, LITTÉRATURE, PRESSE

Union intern. des **Architectes**.

Fondée à Madrid en 1904.

Prés. M. *Muthesius* à Londres.

Bureau urgent du concours intern. pour la **Construction du Palais de la Paix à La Haye**.

Bureau à La Haye, Nordeinde, 34 : MM. Th.-E. *Colcutt* Londres) ; Dr. P.-J.-H. *Cuypers* (Roermond), Geh. Ober-Hof-Daurat *Ihne* (Berlin), Prof. K. *Konig* (Vienne)

Nénot, membre de l'Institut de France (Paris), Prof. W.R. *Ware*, Milton (Massachusetts U.S.A.)

Bureau central intern. des **Associations de la Presse**, Paris.

Fondé en 1894.

Prés. : M. Wilhelm *Singer* (Vienne) ; Secr. gén. : M. V. *Taünay* (France); J. *Janson* (Suède).

Bureau : Paris, 21, rue de Sèvres.

Membres du comité : *Allemagne* : MM. G. Schweitzer à Berlin ; le Dr. Osterrieth. à Berlin ; Karl Stolz. Augsburg.

Angleterre : M. D. A. Louis, à Londres.

Argentine (République) : Le Secrétariat du Bureau central, à Paris.

Autriche : M. W. Singer à Vienne.

Belgique : M. Heinzmann-Savino, à Anvers.

Danemark : M. Carstensen, à Copenhague.

Espagne : Le Secrétariat du Bureau central, à Paris.

Etats-Unis : MM. T.-J. Keenan junior, à Pittsburg. John C. Hennessy, à New-York.

Finlande : M. Berndtson, à Stockholm.

France : MM Adrien Hébrard ; Alphonse Humbert. Victor Taunay, à Paris.

Hollande : M. Doorman, à La Haye.

Hongrie : M. J. Rakosi, à Budapest.

Italie : MM. Maggiorino-Ferraris ; le Dr. Andrea Cantaluppi, à Rome.

Norvège : M. Christofersen, à Christania.

Portugal : M. Magalhaës Lima, à Lisbonne.

Suède : M. Janzon, à Paris.

Suisse : M. le colonel Secretan, à Lausanne.

Membres : 98 Associations avec 15.091 membres.

Buts : Le « Bureau Central des Associations de la Presse » a pour ... d'établir une entente et une action commune entre les ...ociations de journalistes des différents pays, à l'égard des ...stions purement professionnelles d'intérêt commun, en ...rs de toute idée de religion, de politique, de races et de ...ionalités.

Le « Bureau Central des Associations de la Presse » a spécialement pour mission :

1° D'établir des relations régulières et permanentes entre les ... Associations pour assurer une assistance professionnelle ...proque à leurs membres exerçant momentanément leur ...fession hors de leur pays ;

2° D'étudier et de favoriser l'amélioration de la législation ...n. relative au journalisme (propriété littéraire, conven... postales et télégraphiques, etc.), et en général l'étude de ...e matière concernant la Presse ;

3° De créer un bureau de renseignements et de placement des ...rnalistes cherchant du travail comme correspondants et ...laborateurs de journaux hors de leur pays ;

4° D'établir et de préciser, en tant qu'il pourra être utile, les ...ges et coutumes du journalisme dans les rapports inter...naux ;

5° D'engager ses bons offices, et au besoin d'assumer le rôle ...bitre pour la résolution des différends qui pourraient sur...nir entre journaux ou journalistes de divers pays ;

6° De favoriser, dans les limites de l'équité et de l'avantage ...lic, les prérogatives et les intérêts professionnels des jour...stes, tout en concourant à élever le niveau intellectuel et ...l de leur profession.

Tribunaux intern. professionnels de la Presse.

Prés. : M. Wilhelm *Singer* (Vienne).

Fondés en 1905.

Le T.I.P.L.P. a pour mission de trancher tous les ...ends qui peuvent s'élever dans le journalisme ...e publicistes.

Bureau intern. de **Correspondants,** Paris, 19, Avenue Wagram, chez M. J. *Janzon*.

Fondé en 1898.

Prés.: M. Wilhelm *Singer*.

Le Bureau a pour but de placer les journalistes cherchant du travail comme correspondants et collaborateurs de journaux hors de leur pays.

Académie intern. des auteurs et maitres **Chorégraphes.**

Prés.: M. *Giraudet* (Paris).

Union intern. de **Photographie,** Anvers, 25, rue Rembrandt.

Fondée en 1891.

Prés. d'hon.: *Janssen* (France); Prés.: *Maes* (Belgique); V.-Prés.: *Abney* (Grande-Bretagne); *Davanne* (France); *Juhl* (Allemagne); Secr. gén. d'hon.: *Pector* (France); Secr. gén.: *Puttemans* (Belgique).

Sessions annuelles. La session de 1904 s'est tenue en Hollande.

Association intern. des **Photographes-Artistes.**

Fondée en 1904.

Prés.: *Craig Annan*, Glasgow.

Institut **Nobel de l'Académie de Suède.** Stockholm.

Prés.: C. D. af *Wirsen*.

L'Institut Nobel de l'Académie suédoise a pour but de parer les questions relatives au prix Nobel de littéra-e, de fournir des rapports sur les travaux nouvelle-nt parus à l'étranger, et d'exécuter les traductions né-saires d'ouvrages étrangers.

Association **Littéraire et Artistique intern.** Paris. Secr. perp. ; Jules *Lermina.*

IX. INSTRUCTION

Bureau intern. des fédérations **d'instituteurs.**

Fondé en 1905.

Secrét. gén.: M. *Cnudde,* Synghem. Belgique.

Comité : *France,* MM. Michel et Bontoux et Mlle odin ; *Hollande,* MM. Ketelaer et Schook: *Allemagne* M. Hoft et Backes; *Bulgarie,* MM. Eaneff et Polacheff; *Norvège,* Mlle Ellida Luth ; *Chili,* MM. Cabezas et Za-ata ; *Espagne,* M, Pereira ; *Angleterre.* MM. Sykes et oxhall ; *Suisse,* M, Fritschi ; *Suède,* M. Carisen ; *Bel-ique,* MM. Rossignol et Cnudde ; Synghem *Belgique.*

But : Le Bureau intern. supprimera les distances entre les nstituteurs des divers pays.

Il nouera des liens d'étroite amitié et de solidarité intern. lont tous les instituteurs sentent le besoin.

Il contribuera au progrès de l'enseignement et au relèvement le la position morale et matérielle de l'instituteur.

Bureau intern. de renseignements pour les **Professeurs de langues vivantes.**

En prép. Décidé au Congrès intern. des prof. de langues vivantes à Cologne en 1904, devait être ratifié au C. à Munich en 1905.

Prés. : Prof. *Potel* (Paris) vre 14, quai d'Orléans.

But : (D'après le projet de Statuts)

Art. 1er. — Le B. I. a pour but d'établir des liens permanents de solidarité entre les Professeurs de Langues étrangères de tous les pays.

Art. 2. — Le B. I. est représenté dans les différents pays par des correspondants, avec lesquels les professeurs de langues étrangères se mettent directement en rapport.

La liste des Correspondants est publiée par les soins du B. I.

Le B. I. est administré par un Comité intern.

Art. 3. — Le B. I. établit une liste de pensions à l'usage des professeurs et de leurs élèves ; il favorise l'échange international des jeunes gens : d'une manière générale, il fournit toutes les informations qui peuvent être utiles aux professeurs ou aux élèves.

Centre consultant pédagogique intern. (Projet Kurnig 1904). Heilbroun (Wurttemberg).

Secr. : M. V. *Kramer* (Imprimerie Schell).

Le Centre consultant pédagogique intern sera composé de délégations de pédagogues. Le gouvernement et les corps enseignant les délégueront d'un commun accord. Le centre se vouera à l'étude approfondie de tous les sujets pédagogiques et publiera les procès-verbaux imprimés de ses discussions, — toujours cependant dans l'esprit d'un rapprochement intern. pacifique des peuples.

COMITÉ INTERN. D'**Etudes Pédagogiques.**

But : **Favoriser la fraternité des peuples.**

FÉDÉRATION INTERN. DE L'**Enseignement du Dessin,** BERNE.

Fondée en 1904.

Prés. : *Fritschi*, prof., cons. nat., à Zurich ; trés. : *Bois-Jegher*, secr. de l'Union suisse des Arts et Métiers ; secr. : Léon *Genoud*, dir. du Technikum de Fribourg, chargé de l'Office intern. de l'enseignement du dessin et de l'enseignement professionnel.

But : Réunir toutes les personnes, Institutions, Associations ou Autorités qui s'intéressent à l'enseignement du dessin.

Le bureau de la fédération préparera les Congrès, réunira tous les renseignements et publiera un bulletin. Le secrétariat assure le fonctionnement d'un Office intern. qui réunira les documents législatifs, méthodes, ouvrages ou matériaux se rapportant à l'enseignement du dessin.

SOCIÉTÉ INTERN. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'**Enseignement commercial.**

Préparé par M. le conseiller *Stegman*, à Brunswick.

INSTITUT INTERN. **Pédagogique.**

Proposé par M. le prof. François *Kémény* (Budapest, Bulgowsky utca, 20).

L'auteur démontre dans une brochure la possibilité, la nécessité et l'utilité de son projet. Le but de cet Institut,

auquel l'auteur voudrait attribuer un caractère inter-gouvernemental, de manière que tous les pays y soient représentés par des délégués officiels serait de faciliter le rapprochement intern. des instituteurs et des professeurs, de même que connaissance de l'organisation de l'enseignement des divers pays. Il servirait en outre de centre à toutes les entreprises d'un caractère universel, telles que ; missions à l'étranger, congrès internationaux, échange de publications, équivalences de scolarité et de diplômes, échanges d'écoliers et d'étudiants, question de langues et autres réformes. Un Annuaire publierait l'état des progrès de l'enseignement dans tous les pays. L'Institut serait le premier pas vers le problème d'nn système intern. d'éducation et d'instruction et en faciliterait la solution par une organisation définitive.

Société d'**Etudes et de correspondance** intern. Paris.

Fondée en 1895.

Bureau central : Paris, 15, rue des Grands-Augustins.

Prés. : M. Th. *Steeg*.

But : Faciliter l'étude des langues par correspondance et établir des rapports cordiaux entre les hommes de tous les pays.

Corda Fratres. Fédération intern. des **Etudiants**, Turin.

Prés. : M. *Provansal*.

Commission intern. des congrès d'**Education et de protection de l'Enfance**.

Fondée en 1905.

Prés. : M. Henri *Delvaux* ; Secrét. gén. : M. Louis Pien, 44, rue Rubens, Bruxelles.

Comité : En formation.

Société d'**Echange intern. des enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues étrangères,** Paris, boulev. Magenta, 36.

Fondée en 1903 par Toni Matthieu.

Prés. d'hon. : Baron *d'Estournelles de Constant:* Prés.: Pierre *Baudin*, anc. m.: Secr. gén.: M. C. *Jeannot*: Bureau-Dir. : M. Toni *Matthieu*.

Les personnes désireuses de faire, avec une famille étrangère, un échange d'enfant, pendant les vacances ou pour une plus longue période, n'ont qu'à en aviser la Société. Elles reçoivent aussitôt un bulletin de renseignements à remplir, et sont avisées ensuite de l'adresse des familles répondant aux conditions requises.

De 25 pour l'année 1903, le nombre des échanges réalisés a passé à 44 en 1904; cette année, il a été de 66, dont 51 pour la durée des vacances, et 15 pour une plus longue période jusqu'à une année.

Sur 58 échanges faits entre l'Allemagne et la France, 45 l'ont été pour les vacances, et 13 pour l'année. Il a été conclu un échange entre l'Autriche (Bohême) et la France, et 7 seulement entre l'Angleterre et la France (dont pour les vacances et 2 pour l'année).

Pendant les vacances, il a été échangé :

45 Français et 6 Françaises.
36 Allemands et 9 Allemandes.
3 Anglais et 2 Anglaises.
1 Autrichien.

Pour une plus longue période, il a été échangé :

14 Français et 1 Française.
6 Allemands et 7 Allemandes.
1 Anglais et 1 Anglaise.

Comité permanent de la **Meunerie.**

Fondé en 1905.

Membres : MM. Nicholss, Marcotty, Meyer, Scotsmans, Cramer, Simon Gautier, Trion, Van den Wingader. Stucchi.

Commission intern. pour la préparation des congrès intern. de **Mécanique Agricole.**

Prés. : Prof. *Rezer*, Vienne.

Fédération intern. de **Laiterie.** Secrétariat général Bruxelles, rue Jourdan, 31.

Fondée en 1903.

Prés. : Baron *Peers de Niemoburg*, Secrét. gén. : L. *Gedoelst*, Bruxelles.

Allemagne : M. C. Boysen, conseiller économique. à Hambourg. Kampfstrasse, 46.

Autriche : M. Maximilien Ripper, assistant à la station expérimentale de chimie agricole de Vienne :

République-Argentine : M. Belisario, J. Montero, consul général de la République Argentine, 12, rue Van Moer, à Bruxelles, Belgique.

Belgique : M. Paul de Vuyst, inspecteur de l'Agriculture, à Bruxelles.

Danemark : M. Bernhard Boggild, professeur à l'Ecole agricole et vétérinaire de Copenhague.

Espagne : M. J. Florez y Posada, Conde Aranda. 13. Madrid.

Etats-Unis : M. Ed. H. Webster, chef de la division de laiterie, au Ministère de l'Agriculture, à Washington.

Grande-Bretagne : M. Lloyd-Baker, Granville, E. Hardwièke Court (Glowcester).

France : M. le Dr. H. Ricard, sénateur de la Côte-d'Or, à Paris.

Italie : M. Barlo Besana, directeur de la station laitière de Lodi.

Hongrie : M. Thomas de Szily, inspecteur général de l'industrie laitière de Hongrie au ministère de l'Agriculture, à Buda-Pesth.

Grand-Duché de Luxembourg : M. Aschmann, directeur de la station agronomique du Grand-Duché, à Ettelbruck.

Pays-Bas : M. le Dr. N. P. Wysman, professeur à à l'Université de Leyde.

Russie : M. Kalantar, expert en laiterie, attaché au Ministère de l'Agriculture, à St-Pétersbourg.

Suède : M. Ch. Barthel, directeur du laboratoire de la Société Alfa-Laval, à Hamra.

Suisse : M. le Dr. Gerber, chimiste, à Zurich.

But : La Fédération Intern de Laiterie se propose comme but : le développement universel du progrès scientifique de l'industrie laitière, notamment : en poussant aux progrès scientifiques par la mise à l'étude des questions relatives à la technique laitière sous ses divers aspects ; 2° en prenant l'initiative de la propagande en faveur de mesures législatives pour assurer la régularité du commerce des produits laitiers.

COMITÉ INTERN. SCIENTIFIQUE POUR L'ÉTUDE DES **Questions concernant l'Agronomie Coloniale.**

Fondé par le Congrès pour l'agronomie coloniale tenu en 1905 à Nogent-sur-Marne.

Prés. : M. de *Lanessan*, Prés. de la Société fran. pour la colonisation et l'agronomie coloniales, à Paris.

Secrét.: M. *Heim*.

Membres du Comité : MM. *Le Myre de Vilers* ; *Pol lieue* et *Mantz*, de l'Institut ; *Henrique-Duluc* ; *Tissserand* et *Dybowski*. Les vice-présidents étrangers sont MM. *Dunstan*,directeur de l'Imperial Institute de Londres ; *Warburg*, de Berlin ; *Groshoff*, de Haarlem ; *Sabini*, d'Italie ; *Bathala Reis*, de Lisbonne ; *Vignaud*, des Etats-Unis ; *de Piza*, du Brésil ; *de Mier*, du Mexique ; *Arroyo*, du Guatémala, et *Alvarez Canas*, de Costa Rica.

Correspondants : MM. *Webster* (Ceylan), *Hame Smith* (Londres), *Soskin* (Berlin), *Berkhart* (Wageningen), *Maltoso* (Para), *De Carvalho* (Brésil), *Rendon* (Equateur), *Crisanto Medina* (Nicaragua), *Camara* (Mexique), *Gimenez Nunez* (Costa-Rica), *Pedro de Govozka* (Mexico), *Heroza* (Uruguay) et *Mathieu* (Salvator

---

COMMISSION INTERN. POUR LA RÉGLEMENTATION DU **Droit de pêcherie.** VIENNE.

Fondée par le Congrès intern. de la Pêcherie à Vienne en 1905.

XI. RELIGION.

COMITÉ INTERN. POUR **l'Union de tous les chrétiens libéraux.**

Fondé en 1900 (25 mai) à Boston par l'Association unitaire américaine.

Alliance intern. des **Unions Chrétiennes.**

Fondée en 1855 à Paris.

Société intern. des **Catholiques.** Fribourg.

Fondée en 1845.

But : Protection des jeunes Filles et Femmes catholiques. La Société a des succursales dans toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique.

Union intern. de **Prières.**

Fondée par un Comité Belge entre Français, Canadiens et Belges.

XII. SPORTS

Association intern. des **Automobiles-Clubs reconnus.**

Fondée en juin 1904 à Hombourg; Paris, 6 place de la Concorde.

Prés.: *de Zuylen*; Secr.: Le secrétaire de l'Automobile-club de France.

Les Clubs actuellement reconnus sont les « Automobiles clubs » de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Autriche, de Hollande, de Belgique, de Turin, de Suisse, d'Espagne, d'Amérique, de Russie (Saint-Petersbourg), de Danemark, de Portugal, de Hongrie.

Commission permanente du Congrès de la **Navigation automobile**, Paris.

Prés. : M. le duc de *Decazes;* Secr. : M. *Boistel.*

Club International (DES CONCOURS HIPPIQUES). BADEN-BADEN.

Fondation : (les Courses), en 1858, (le Club), en 1878.

Prés. : M. le comte E. *de Fürstenberg-Herdringen*; V.-Prés.: Prince H. *Hohenlohe-Oehringen*, comte G. *Lehndorff*; Secr. gén. : M. R. *Voltzel*.

Comité : MM. Aristide Baltazzi, comte Auguste Bismark, comte W. Douglas, A. Duvivos, comte Fassilo Festetics, comte F. Francken-Sierstorpff, comte Hahn-Basedow, R. Hamiel, vicomte d'Harcourt, prince F. K. Hohenlohe, prince H. Hohenlohe, Louis Fay, Alfred de Kaulla, prince K. Kinsley, comte G. Lehndorff, baron F. de Nagell, U. de Oertzen, baron E. de Oppenheim, comte Redern, H. Ridgway, baron F. de Roder-Diersburg, Léopold de Rothschild, baron A. de Shickler, K. de Fepper-Laski, Arthur Weinberg, Charles Weinberg, M. Zographa.

Nombre de membres : 233.

But : Encourager l'élevage des chevaux et favoriser les courses.

COMITÉ INTERN. **Olympique**, Paris, 10, Bd Flandrin.
Prés.: M.le baron Pierre *de Coubertin* (Paris).

Membres : *France* : M. Hébrard de Villeneuve; le comte Alb. de Bertier de Sauvigny ; M. E. Callot.

Angleterre : Sir Howard Vincent, M. P.; le Rév. de Courcy Laffan; M. C. Herbert.

Allemagne : Le général comte Von der Asseburg; le comte C. Wartensleben ; le Dr. W. Gebhardt.

Etats-Unis : Prof. W.M. Sloane; James H. Hyde.

Russie : Le prince Serge Beliosselsky ; le comte de Ribeaupierre.

Suède : Le colonel Balck ; le comte de Rosen.
Autriche : Le prince Alexandre de Solms Braunfels
Italie : Le comte Brunetta d'Usseaux.
Hongrie : Le Dir. Fr. Keménu.
Bohême : Le Dr. Jiri Gutb.
Grèce : Le comte Alex. Mercati.
Belgique : Le comte H. de Baillet-Latour.
Hollande : Le baron de Tuyll.
Espagne : Le comte de Mejorada del Campo.
Danemark : Le colonel Holbeck.
Suisse : Le baron Godefroy de Blonay.
Mexique : Miguel de Beistegui.
Australie : R. Coombes.
Sud Amérique : Le Dr. J.-B. Zubiaur.

Fondé en 1894.

But : Célébrer une série d'olympiades internationales telles que celles qui ont eu lieu en 1896 (Athènes), en 1900 (Paris) et en 1904 (Saint-Louis). Le Comité organise quelquefois des congrès intern.

Fédération européenne de **Gymnastique**, Anvers, 22, Canal au Sucre.

Fondée en 1897 sur l'Initiative de la Féd. belge de Gymnastique.

Prés. : N. J. *Cupérus*, Anvers. Secrét. gén. : Th. *Dahlman*, Copenhague. Trés. : Katl *Muller*, Amsterdam. Les membres de la Féd. sont les Fédérations de gym. de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Luxembourg, de Hongrie, de Hollande, de Norvège, de Suède.

Fédération intern. de **Football.**
Prés. : Robert *Guérin* (Paris, 34, rue de Provence).

Fédération intern. des **Aéro-Clubs,**
En prép. par l'initiative de l'Aéro-Club de France.

Fédération intern. des sociétés **d'Aviron.**
Secrét. gén.: M. le comte de *Vialardi* (Verone).

Union **Cycliste internationale.**
Fondée en 1900.
Prés. : E. *de Benkelaer.*

Ligue intern. des **Associations Touristes** (L.I.A.T.)
Bureau central : Bruxelles, 2, rue des Vanniers.

Fondée à Luxembourg le 4 août 1898.

Prés. : *van Zeebroeck*, président du Touring-Club de Belgique, et Oscar *Remy*, président de la Ligue Vélocipédique Belge.

Associations adhérentes : *Allemagne* : Allgemeine Radfahrer-Union ; Deutshrer-Bund ; Deutscher Touring-Club Munchen. — *Autriche* : Oesterreich. Touring-Club. — *Belgique* : Touring-Club de Belgique ; Ligue Vélocipédique Belge. — *Danemark* : Dansk Cycle Ring. — *France* : Union Vélocipédique de France. — *Grande-Bretagne* : Cyclists Touring-Club — *Italie* ; Touring-Club Italiano. — *Luxembourg* : Touring-Club Luxembourgeois. — *Pays-Bas* : Algemeene Nederlandsche Wieltrijdersbond. — *Russie* : Touring-Club de Russie. Union Vélocipédique Russe. — *Suède* : Svenska Turistforeningen. — *Suisse* : Touring-Club Suisse.

But : Favoriser le développement du tourisme intern.

Société intern. de **Protection mutuelle des coureurs et des entraîneurs cyclistes** (dite S.I.P.M.) Paris.

But : Venir en aide à tous les coureurs nécessiteux ls hors d'état de gagner leur vie, soit par la maladie, it par un accident.

TROISIEME PARTIE

Congrès, Conférences, etc., Annoncés.

1906

I) CONGRÈS, CONFÉRENCES ETC.

a) Conférences Officielles.

CONFÉRENCE INTERN. DU **Maroc**, ALGÉSIRAS (Espagn

CONFÉRENCE **postale** INTERN., Rome, avril 1906.

La Conférence qui tout d'abord devait avoir lieu en 1904 à Rome, a été ajournée jusqu'en 1906.

CONFÉRENCE INTERN. DE LA **Paix**, LA HAYE, sur l'in tiative du président *Roosevelt* et du *Tsar de Russie*.

b) Sciences, Vie sociale, Politique, Morale, etc.

XVe CONGRÈS INTERN. DE **Médecine**, Lisbonne, 19-2 avril.

Des Comités nationaux de propagande se sont con tués dans les pays suivants : Allemagne, Autrich

Hongrie, Autriche, Bohême, Bosnie-Herzégovine, Pologne. **Hongrie**, Croatie et Slavonie, Belgique, Brésil, **Bulgarie**, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Espagne, **Etats-Unis**, France, Grande-Bretagne et Irlande, Australie. **Grèce**, Haïti, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, **Pérou**, **Russie**, Saint-Domingue, Serbie, Suède, Suisse, **Turquie**, Egypte, Uruguay et Vénézuela.

Le *Bulletin Officiel* sera envoyé gratuitement à tout **médecin** qui en fera la demande au Secrétaire général, M. le **Prof.** Miguel Bombarda.

RÉUNION INTERN. DE L'ASSOCIATION POUR **la Lutte contre la Tuberculose.** En Hollande (probablement Amsterdam). S'adresser à M. le Prof. *Brouardel*, à Paris.

IIe CONGRÈS INTERN. D'**Assainissement et de Salubrité de l'Habitation.** Fin août à Genève. S'adresser à M. **Marié**-Davy, 7, rue Brèzin, (Paris, XIVe.)

IIIe CONGRÈS INTERN. D'**Electrologie et de Radiologie médicale,** MILAN.

IVe CONGRÈS INTERN. DES **Médecins experts des Compagnies d'assurances,** BERLIN. (Automne).

La durée du Congrès sera de cinq jours. Les matinées seront consacrées à la discussion des rapports relatifs à l'expertise médicale en matière d'assurance sur la vie, et les après-midis à celle des rapports concernant l'assurance-accidents.

Les manuscrits des rapports et communications doi-

vent être envoyés au secrétaire général, Spichernstrasse 22, Berlin W. 50, avant le 1er janvier 1906.

Tous les travaux seront imprimés et distribués avant l'ouverture du Congrès.

Ve Congrès intern. d'**Obstétrique et Gynécologie**, Saint-Pétersbourg.

Patron. : S. M. l'*Empereur de Russie*.

Communications : M. le Secr. gén. du Comité d'organisation, le Dr. P. *Sadovsky*, Saint-Pétersbourg, Nevsky-Prespect, 90.

Congrès intern. de **Dermatologie** et de **Syphiligraphie**, New-Nork.

Congrès intern. des **Maladies du Travail**, Milan.

Ce Congrès comprendra trois sections : 1° Physiologie et hygiène du travail ;

2° Prévention des maladies du travail ;

3° Assistance sociale.

Congrès intern. des **Colonies et sanatoria scolaires** Bordeaux, Juin 1906.

Le Congr. se tiendra sous la présidence d'honneur de M. le ministre de l'Intérieur et de M. Monod, directeur de l'hygiène et de l'assistance publiques en France.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Louis Bonnin, président de la Fédération des patronages et des colonies de vacances des écoles de la ville de Bordeaux, 275, rue Sainte-Catherine, et à M. le Dr. Lauga, président de la Commission médicale, rue du Parlement Sainte-Catherine, à Bordeaux.

RÉUNION DE LA **Fédération Dentaire** intern. à GENÈVE.
S'adresser : M. Dr. *Miller*, Hanovre.

RÉUNION INTERN. DE **l'Association des dentistes néricains en Europe,** BERLIN.

VIIe CONGRÈS INEERN. **d'Hydrologie, Climatologie. e Géologie et de Thérapeuthique par les Agents hysiques**. Venise 1906.

RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT INTERN. DE **l'Asso- ation intern. de la Presse Médicale** à Madrid. (17-19 ril). S'adresser à M. Dr. *Blondel*, Paris, 103, Bd. Haus- ann.

XVe CONGRÈS UNIVERSEL DE LA **Paix.** Milan en 1905. adresser à M E. T. *Moneta*, Portici settentrionali, 2! Milan.

RÉUNION GÉN. DES MEMBRES DE **l'Institut intern. de . Paix**, Monaco, Printemps 1906. Sous le patron. de . A. S. le Prince *Albert*.

Communication : Institut intern. de la Paix, Monaco.

CONGRÈS INTERN. DU **repos du dimanche à** Milan : ns l'été de 1906.

Communications : M. E. *Deluze*, 19, Rue de Candolle, enève.

CONGRÈS INTERN. DES **Employés des Postes et Télé- raphes.**

Communications : M. *Subra*, Prés. de l'Associati
gén. des Agents des Postes et des Télégraphes, Paris.

Xe Congrès intern. des **Employés**, Londres.

Conférence intern. des **Travailleurs de la Céram
que**. Limoges.

Le But : de la conférence sera :

1° Création définitive du secrétariat international :
2° Fixation du travail du secrétariat ;
3° Décision sur les conditions d'adhésion des orga
sations au secrétariat international ;
4° Décision sur le siège du secrétariat ;
5° Présentation et discussion des statuts de la Féd
tion international.

S'adresser à M. *Lietsch*, secrét. de la Féd. intern. d
Travailleurs de la Céramique à Berlin.

Ve Congrès intern. des **Teinturiers-Dégraisseur**
Nantes. 4-5 février.

XIIIe Congrès intern. des **Mineurs**. Londre
S'adresser à M. *Ashton*, secr. intern. des mineurs
Manchester.

Congrès intern. des **Jardins ouvriers et des Coi
de Terre**. Oct. 1906, Paris. Communications : Dr.
Lancry, Dunkerque.

Congrès intern. contre la **Traite des Blanches,** ans les premiers jours d'octobre à Paris. S'adresser au ureau de l'Union intern. des Associations contre la aite de blanches à Londres.

Congrès intern. de la fédération **éthique.** S'adresr à **M.** *Spieller,* Londres S.W., 36. b. Albert Bridge.

IVe Congrès intern, d'**Assistance publique et priée, Milan,** 23-27 mai 1906.

Prés. du Comité intern. permanent : M. Casimir *rier,* ancien Président de la République Française; rés. du Comité d'Organisation : M. le Dr. Angelo *Filiti,* Assesseur de l'Assistance publ. à Milan; Secr. : . Camillo *Platner,* secr. de l'Assistance publ., Milan. Cinq questions intéressantes sont inscrites à l'ordre u jour :

De l'assistance aux étrangers. Nécessité d'une entente intern. roposition du Comité des congrès nationaux italiens constié à Bologne et de M. Emile Robert de Belgique).

Education professionnelle des auxiliaires bénévoles de l'assistance publique (proposition de M. Munsterberg de Berlin)

Des institutions ayant pour objet de protéger et d'assister la une fille et la femme isolée (proposition de M. Ferdinand reyfus de Paris).

Mesures d'assistance prises ou à prendre dans les différents ays contre la mortalité infantile (proposition de M. Paul trauss, sénateur de Paris).

Par quels systèmes et dans quelles limites les formes de assurance et de la prévoyance peuvent et doivent remplacer t compléter les fonctions de la bienfaisance et de l'assistance ublique avec le concours des institutions qui remplissent actuellement ces fonctions (proposition du Comité de Bologne).

Congrès intern. **Municipal.**

Proposé par M. *Edwin Cornwald.* Prés. du Countr Concil de Londres.

Ve Congrès intern. de la **Science des assurances** Berlin. 10 - 15. Sept.

Patronage : M. le Ministre *Graf von Posadowsky.*

Prés. : Directeur gén. Dr. *Hahn.* S'adresser au secré M. le Dr. Alfred *Manes,* Berlin. W. Spichernstrasse 22.

Conférence de **l'Union intern. pour la protectio de la propriété littéraire et artistique,** Berlin.

Congrès intern. **d'Océanographie,** Marseill Sous le haut patronage de S. A. le Prince *Albert* d Monaco.

Commissaire : M. *Bénard,* Prés. de la société océano graphique du Golfe de Gascogne, Marseille.

VIe Congrès intern. **d'Anthropologie Criminelle** Turin, 26, Avril.

Prés. : M. *Bianchi,* ministre de l'instruction publiq S'adresser au Secrétariat du Congrès : Via Michelang 26 Turin.

IIIe Congrès intern. d'**Anthropologie et d'Archéo logie préhistoriques,** 16-21 avril à Monaco.

S'adresser à M. Henri *Hubert,* 74, rue Claude-Berna à Paris.

XVe Congrès intern. des **Américanistes**, Québec (Canada).

Prés. : Robert *Bell*, directeur de la Commission géologique du Canada (Québec).

Voici les matières sur lesquelles devront porter les travaux du prochain Congrès :

a) Les races indigènes de l'Amérique, leur origine, leur distribution géographique, leur histoire, leurs caractères physiques, leurs langues, leur civilisation, mythologie, religion, leurs mœurs et coutumes.

b) Les monuments indigènes et l'archéologie de l'Amérique.

c) L'histoire de la découverte et de l'occupation européenne du Nouveau-Monde.

Réunion de l'institut **Colonial** intern., Bruxelles, en 1906, 24 Juillet.

Communications : Institut colonial intern., Bruxelles, 36, rue Veydt.

Les questions qui seront discutées sont les suivantes :

1° Des différents systèmes d'irrigation aux colonies et dans les pays neufs, (Rapporteur : M. R.-A. Van Sandick.)

2° De la meilleure manière de légiférer sur les colonies. (Rapporteur : M. J. Chailley.)

3° Des rapports financiers entre la métropole et les colonies. (Rapporteur : M. Maurice Chotard.)

4° De l'enseignement colonial. (Rapporteur : M. H. Froidevaux.)

5° De la constitution et de l'organisation du capital aux colonies. (Rapporteur : M. le docteur Scharlach.)

6° Le crédit à accorder aux indigènes. (Rapporteur : M. le docteur Alfred Zimmermann.)

7° De l'assistance intercoloniale en vue du maintien de l'ordre. (Rapporteur : M. Henrico Castellani.)

8° Du recrutement des magistrats de l'ordre judiciaire des

colonies. (Rapporteurs : M. le docteur C. Pinacker-Hordyck et M. J. Chailley)

9° De l'utilisation des organismes politiques indigènes pour l'administration des colonies intertropicales.

Conférence intern. des **Explorateurs arctiques et antarctiques**, Bruxelles, en mai et septembre.

Au cours de cette seconde conférence intern., on arrêtera : 1° les bases d'une série d'explorations polaires ; 2° le programme des observations à effectuer dans les laboratoires ; 3° le texte du règlement organique de l'Association intern. pour l'étude des régions polaires.

IVe Congrès intern. **Théosophique**, à Nuremberg, Août 1906.

Communications : Theosophische Gesellschaft in Nuremberg, 18, Siemenstrasse.

Secr. : M. Georg *Kuhnlein.*

IIe Congrès intern. des **Espérantistes**, Genève.

S'adresser à M. Pasteur *Schnecberger*, à Laüpfer près Zurich.

Congrès intern. de **Graphologie** pour célébrer le centenaire de l'Abbé Michon. Préparé par la Société de Graphologie de Paris.

Prés. du Comité : M. Jules *Claretie.*

---

c) Commerce, Industrie, Transports, Technique.

Ve Congrès intern. des **Editeurs.** Milan. 6-10. Juin.

Communications : M. Tito Ricordi, Prés. de l'Association tipografico-libraria Italiana Corso Venezia, 16, Milan.

IIe Congrès intern. des **Chambres de Commerce et des associations commerciales et industrielles.** Milan en 1906. S'adresser à M. Emile *Jottrand,* Mons, Belgique.

IIe Congrès intern. pour **le Contrôle des Tissus de Soie pure** à Como. S'adresser au Bureau du Congrès à Como (Italie)

Congrès intern. des **Employés du Commerce et de l'Industrie.** à Lyon. S'adresser à la Fédération des Employés à Nantes.

IVe Congrès de **l'Industrie du liège** à Eisemach.

IIIe Congrès intern. de l'industrie **Cotonnière,** Bremen. S'adresser à la Fédération intern. *Cotonnière,* Manchester, 22 Marg'skate.

Réunion du comité intern. du **Carbure de calcium et de l'Acétylène,** juin 1906 à Nuremberg.

Communications. M. Pierre Rosonberg, 104,Bd. Clichy Paris, XVIIIe.

VIIIe Congrès intern. des **Chemins de Fer,** en Suisse. S'adresser à la Commission permanente des Congrès des Chemins de Fer à Bruxelles.

Conférence intern. des **Horaires,** Bremen.

Congrès intern. des **Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local,** Milan, septembre. S'adresser à l'Union intern. de Tramways à Bruxelles.

Congrès intern. **d'Electricité,** Marseille.

Congrès intern. de la **Chimie appliquée,** Rome. Printemps 1906.

Toute personne qui s'intéresse aux applications de la chimie peut être membre du Congrès. Ces membres sont actifs ou honoraires. Le droit d'inscription est de 15 fr. et le Congrès est divisé en sections et sous-sections :

1° Chimie analytique, appareils et instruments. Prés. : prof. Spica.

2° Chimie inorganique et industrielle. Prés. ; prof. Gabba.

3° Métallurgie et mines. Prés. : L'ing. Mattirollo ; explosifs. Prés. : colonel Ninet.

4° Chimie organique et industrielle ; industrie des produits organiques. Prés. : prof. Giacomo ; substances colorantes et applications. Prés. : prof. Korner.

5° Industrie et chimie du sucre. Prés. : prof. Villa Vecchi.

6° Fermentation et amidon ; industrie des fécules et dérivés. Prés. : prof. Giglioli ; fermentations spéciales et œnologie. Prés. : prof. Zecchini.

7° Chimie agricole. Prés. : prof. Menozzi.

8° Hygiène, chimie médicale et pharmaceutique. Prés. : prof. Balbiano ; Bromatologie. Prés. : prof. Piutti.

9° Photochimie, photographie. Prés. : colonel Pizzighelli.

10° Electrochimie, physique chimique. Prés. : prof. Nasini.

11° Direction, économie politique et législation se référant à l'industrie chimique. Prés. : L'ing. Pirelli.

Les langues admises au Congrès sont le français, l'italien, l'allemand et l'anglais. Tous les actes des sections seront rédigés en italien.

CONGRÈS INTERN. **pour uniformiser les méthodes d'essais pour les matériaux de construction.**

S'adresser à l'Association intern. pour l'essai des matériaux de construction à Berlin. (Prés. M. *Michaelis*).

VIIe CONGRÈS INTERN. DE LA FÉDÉRATION INTERN. **des Chauffeurs-Conducteurs**, etc.. 4 Sept. à Marseille.

CONGRÈS-CONCOURS SUR LES MESURES ET MOYENS **pour prévenir et éteindre les incendies**, à Milan, Mai 1906.

Communications : Comité exécutif du Congrès-Concours des Pompiers, Milan, Via Ansperto, 4.

---

d) Instruction, Arts, Sports, etc.

CONGRÈS DES **Architectes**, Londres, 16-21 juillet. S'adresser : M. *Mathesias*, Londres 9, Conduct Street, Londres W.

Voici le programme des questions qui seront soumises à l'examen du Congrès :

1° De l'exécution, par des fonctionnaires, des édifices importants destinés à l'Etat et aux municipalités.

2° De la propriété artistique des œuvres d'architecture et de la propriété des dessins d'architecture.

3° Des constructions en acier et en ciment armé :

a) Considérations générales ;

b) Questions spéciales relatives à l'esthétique et à l'hygiène dans les constructions à grande hauteur.

4° De l'éducation du public en architecture.

5° Du titre et du diplôme d'architecte.

6° De l'architecte-artisan. Jusqu'à quel point l'architecte doit-il recevoir l'éducation théorique et pratique de l'artisan ?

7° De la disposition et du développement des rues et des espaces libres dans les villes.

8° L'architecte doit-il exercer un contrôle sur les autres artistes et sur les artisans jusqu'à l'édification complète des monuments destinés à l'Etat ou au service public ?

9° De la responsabilité des gouvernements dans la conservation des monuments nationaux.

XIe Congrès intern. des **Associations de la Presse**. Milan. S'adresser au Bureau de l'Association de la Presse, Paris, 21, rue de Sèvres.

Congrès de **la Danse**, de **la Mode**, du **bon Ton**, des **Usages** et **des Coutumes**, à Rome, 10-15 juillet.

IIe Congrès intern. d'**Education et de protection de l'Enfance dans la famille**, à Milan 1906.

Communications : M. Louis *Pien*, 44, rue Ruben-Bruxelles.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION **Aéronautique**, BERLIN.

VIIe CONGRÈS INTERN DE LA LIGUE INTERN. DES **Associations Touristes.** MILAN. S'adresser à l'Association intern. des Touristes (voir ci-dessus sous le titre : Associations, etc.)

CONFÉRENCE INTERN. DES **Automobile-clubs reconnus,** PARIS. Déc. S'adresser à l'Association des Automobile-Clubs reconnus, Paris, Place de Concorde.

EPREUVE **Aéronautique** (Concours Gordon-Benett à Berlin,

CONGRÈS INTERN. **d'Agronomie Coloniale,** MARSEILLE. S'adresser Prof. *Heim,* 32, Rue Ramelin. Paris XVIe.

CONGRÈS INTERN. **d'Horticulture.** Lieu non fixé.

Xe CONGRÈS INTERN. DES **Rosiéristes.** RENNES.

XXVIe CONGRÉS INTERN. **Eucharistique.** COLOGNE. S'adresser à M. le Curé *Oberdorpper* de la Paroisse St.-Martin à Cologne.

II. EXPOSITIONS, ETC

OUVERTURE OFFICIELLE ET INTERN. DU **Tunnel du Simplon,** 1er mai.

Exposition intern. de **Pédagogie**, Barcelone, avril-oct.

L'Exposition sera composée de sept groupes :

1er, Enseignement primaire ; 2e, Enseignement secondaire ; 3e Enseignement supérieur ; 4e Spécialités ; 5e, Architecture scolaire ; 6e, Matériel scolaire ; 7e, Hygiène scolaire.

Exposition intern. **d'Electrotechnique**, Kiew. 27 mars-25 Avril.

Salon intern. **d'Art photographique**, Marseille : 3-25 février. S'adresser à M. Ed. *Astier*, 11, Rue de la Grande Armée, Marseille.

Exposition intern. de l'art des **Relieurs** ; 15 mars 16 avril à Francfort s/m.

Exposition intern. **Universelle**, Christchurch-Canterburg (Nouvelle Zélande).

Exposition intern. de **Photogravure**. Bruxelles.

Organisée par le Cercle des études typographiques. S'adresser à M. le prés. du Cercle d'études, 51, Marché-au-Charbon, Bruxelles.

Exposition intern. de **Peinture**. Pittsburg (Etats-Unis) 2 novembre-1er janvier.

Les artistes désireux de prendre part à cette exposition devront faire déposer leurs œuvres, à leurs frais, chez M. Guinchard, 76, rue Blanche, à Paris. Elles y seront examinées par un comité composé de Mlle Mery Cassat et de MM. Dagnan-Bouveret, W. Gay. Lher-

nitte, Pearce, Thaulow, Raffaelli. Aman-Jean, Melchers t Cottet.

Exposition intern. de **Milan** en 1906.

Inauguration du percement du Simplon.

Sous le haut Patron. de S.M. le *Roi d'Italie.*

Sections internationales : Industrie des transports par terre et des transports maritimes, expositions rétrospectives des transports, aéronautique, météorologie, arts décoratifs, galerie du travail pour les arts industriels, agriculture, pisciculture, prévoyance, hygiène publique, hygiène et assistance sanitaire dans l'industrie des transports.

Section nationale : Beaux-Arts.

Sections internationales	*Sections Italiennes*
Groupes :	
. Transports par terre, aéronautique, météorologie, exposition rétrospective des transports par terre..... .	GROUPE I 16e Division nationale
. Transports maritimes et fluviaux. Exposition rétrospective des transports maritimes..... .	GROUPE II 7e Catégorie nationale.
. Arts décoratifs.	
. Galerie du travail pour les arts industriels.	GROUPE V
. Agriculture et aquiculture..	Agriculture (Divisions nationales 1,2,4 et 5) ; Zootechnie (Division 1 : race chevaline, cl. 1 (nationale). Classe 1 catégorie 3(nationale)
. Hygiène publique. — Hygiène industrielle. — Hy-	

gième et assistance sanitaire dans les transports.	Divisions 2, 3, 4, 5 (races bovine, porcine et bovine) nationales.
7. Prévoyance.	

Exposition intern. **Electro-Technique** à Kieff (Russie). 27 mars-25 avril.

L'Exposition s'ouvrira sous les auspices de la Société technique et impériale et comprendra les sections suivantes :

1° Chaudières et accessoires. 2° Machines pour générateurs électriques. 3° Machines électriques. 4° Electro-chimie et électro-métallurgie. 5° Eclairage électrique. 6° Transmissions de force, traction électrique, moteurs électriques. 7° Télégraphes, téléphones et signaux de chemins de fer. 8° Appareils-mesureurs. 9° Electro-médecine 10° Applications diverses de l'électricité.

Exposition intern. de la **Cuisine,** Vienne, Janvier.

Exposition intern. des **Cuirs, Fourrures, Plumes et Duvets** à Saint-Pétersbourg. 14 février. S'adresser à M. Eugène *Feredo*, 2, Pontellimouskayer, St-Pétersbourg.

Exposition intern. des **Arts de la Femme,** Marseille.

Secrétariat : 16, rue Noailles. Marseille.

Exposition intern. des **Arts et Industries du Feu** (Céramique, verrerie et cristallerie), Paris. Juin-oct.

Exposition intern. de l'**Economie domestique**, Anvers, avril et mai.

L'Exposition sera divisée en quinze groupes : Alimentation. — Hygiène. — Sauvetage. — Vêtements et accessoires. — Décoration, mobilier et accessoires. — Electricité. — Œuvres sociales. — Petit outillage. — Lettres, sciences et arts. — Agriculture. — Horticulture et arboriculture. — Chasse et pêche. — Sports. — Colonies. — Industries diverses.

Le secrétariat général de l'Exposition est établi rue Vondel, 9, à Anvers.

Exposition intern. des **Industries textiles** à Tourcoing.

Cette Exposition a pour but de mettre en relief l'activité laborieuse de nos centres textiles du Nord et les progrès qu'ils ont réalisés ; elle se complète par les industries annexes et tout ce qui contribue à développer leur puissance : la Mécanique, l'Electricité, sans en exclure la Décoration, l'Enseignement technique, l'Economie sociale et l'Hygiène sociale.

Elle comportera dix groupes ;

Premier groupe : Industries textiles et Industries annexes. Métiers, Machines et accessoires.

Deuxième groupe : Métallurgie, Mécanique générale, Electricité.

Troisième groupe : Industries chimiques.

Quatrième groupe : Matériaux et constructions, Habitations moyens de transport.

Cinquième groupe : Habillement des deux sexes et parures.

Sixième groupe : Industries diverses. Outillage des lettres et des arts.

Septième groupe : Agriculture, Horticulture

Huitième groupe: Industries alimentaires, Produits agricoles, viticoles et brassicoles.

Neuvième groupe: Enseignement technique et pratique des industries textiles. Economie sociale. Hygiène sociale.

Dixième groupe ; Art rétrospectif, Art flamand.

Exposition intern. d'**Economie domestique,** Anvers avril-mai.

Secrét. gén.: 9, rue Vondel, Anvers.

La classification adoptée pour les produits est la suivante : Groupe I, alimentation ; II, hygiène ; III, sauvetage ; IV, vêtements et accessoires ; V, décoration mobilier et accessoires ; VI, électricité : VII, œuvres sociales ; VIII, petit outillage ; IX, lettres, sciences et arts ; X, agriculture; XI, horticulture et arboriculture ; XII, chasse et pêche ; XIII, sports ; XIV, colonies ; XV, industries diverses.

Exposition intern. de **Photogravure,** Bruxelles. février.

Sécr. gén. : M. Von *Overstralten*, 8, Rue Joseph Steven, Bruxelles.

Exposition intern. des **Moyens de lutte sociale contre la Tuberculose.** Milan.

1907

Congrès intern. d'**Agriculture,** Vienne. (Pentecôte).

Conférence intern. **Séismographique**. Lieu non encore fixé. S'adresser au Bureau central séismographique à Strasbourg.

Congrès intern. de **Zoologie**, Boston en août.

Prés.: M. le Prof. *Agassiz*.

S'adresser avant le 1er juin 1907 à M. le Prof. R. *Blanchard*, Paris, 226, boulevard Saint-Germain.

Congrès intern. d'**Anatomie**, Boston.

Congrès intern. de **Physiologie**, Heidelberg. S'adresser à M. le Prof. *Rossel* à Heidelberg.

IIe Congrès intern. d'**Hygiène scolaire**, Londres.

Congrès intern. de l'extension et de la **Culture de la langue française**, Lausanne ou Genève. S'adresser : M. *Wilmotte*, 22, rue Reikem, Liège.

Réunion de la fédération **abolitioniste** en Belgique en 1907.

Communications : Secrétariat de la Fédération à Genève, 6, rue Saint-Léger.

IIe Congrès intern. des **Classes Moyennes**, urbaines et rurales, Vienne. S'adresser au Secrétariat de l'Ins-

titut intern. pour l'étude du problème des Classes moyennes, Bruxelles, 47, rue de l'Association.

Conférence intern. du **Droit maritime**, à Gênes ou Naples. S'adresser au Comité intern. maritime à Anvers, 28, rue des Escrimeurs.

Congrès intern. **Océanographique**, Monaco.

XIVe Conférence **interparlementaire**, à Londres. S'adresser à l'Office interparlementaire à Berne.

Congrès intern. de l'**Association coopérative**, probablement à Rome en 1907.

Communications : Le Secrétariat de l'Association. Londres W.C., 22. Red Lion Square.

Congrès intern. des **Ouvriers sur Bois** à Stuttgart 1907.

Communications : M. Th. *Leippart*, Stuttgart, Adlerstrasse, 43.

Congrès intern. de l'**Association intern. de Sténographie**, (système Gabelsberger) à Graz.

Communications : Institut royal de Sténographie (Dresde).

VIIe CONGRÈS INTERN. DES **Ouvriers des Tabacs,** ANVERS. S'adresser à l'Union des ouvriers des tabacs, Anvers.

Secr. intern.: M. H. *Juchter.*

IIIe CONFÉRENCE INTERN. DES **Académies,** VIENNE. S'adresser à l'Académie impériale des Sciences, Vienne.

SESSION DE L'INSTITUT INTERN. DE **Statistique,** à Copenhague en 1907. S'adresser à l'Institut intern. de Statistique, Londres.

IVe CONGRÈS INTERN. DU **Christianisme libéral et progressif,** Boston en 1907. S'adresser au Rév. Charles *Weadté,* 352. Tappan-Street, Brookline (Mass.)

VIIIe CONGRÈS INTERN. DES **Habitations à bon marché,** Londres 1907. S'adresser à M. H.-R. *Aldrige,* 18, Dulverton Road, Leicester (Angleterre).

IIe CONGRÈS INTERN. DE **Physiothérapie,** GENÈVE.

Communications : M. Dr. L. de *Munter,* Liège, 86, rue Louvre.

IIIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Laiterie.** Juin-juillet à La Haye, 1907.

Communications : M. F.-E. *Posthuma,* secr. gén. des laiteries coopératives des Pays-Bas, s'Gravenhage.

1907 ou 1908

CONGRÈS INTERN. D'**Acétylène** en ALLEMAGNE.

Communications : Comité intern. de l'Acétylène, Paris, 104, Boulevard de Clichy.

EXPOSITION INTERN. D'**Art,** MAUNHEIM.

Dir.: Prof. *Dill* à Karlsruhe.

EXPOSITION INTERN. DES **Sports,** BERLIN. Préparé par le « Deutsche Sportrever », Berlin.

EXPOSITION INTERN. à DUBLIN.

EXPOSITION INTERN. à JOHANNESBURG.

L'Exposition comprendra seize sections, d'une superficie de 57.600 pieds carrés chacune, dont 28.600 pieds seront à louer.

Les frais de construction, pour l'ensemble de l'Exposition, sont évalués à £ 170.000. Le prix du pied carré loué aux exposants reviendra à environ 10 shillings.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Guerre,** HAMPTON ROADS (Etats-Unis).

1908

IIe Congrès intern. de **Chirurgie** à Heidelberg. S'adresser à M. le Prof. *Cresny* à Heidelberg.

IIe Congrès intern. de **Radiologie** (Congrès Roentgen) à Amsterdam.

Congrès intern. de l'**Enseignement du Dessin,** Londres 1908.

Communications : M. le Prof. *Fristchi* à Zurich.

IIIe Congrès intern. des ouvriers de l'**Industrie Textile,** Vienne. S'adresser au Secrétariat intern. des ouvriers textiles. Yorkshire (Angleterre).

Secr. : **M.** *Marsland*.

Congrès intern. **Socialiste**, Stuttgart. S'adresser : Bureau intern. socialiste, Bruxelles.

XIe Congrès intern. de **Navigation.** Lieu non encore fixé. S'adresser au Secrétariat intern. des Congrès de navigation, Bruxelles, 38, rue de Louvain

---

VIIIe Congrès intern. d'**Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Thérapeutique par les Agents physiques**, à Alger ou Toulouse en 1908. S'adresser au Bureau permanent des Congrès d'hydrologie, etc., Paris, boulevard de Courcelles, 54.

VIIIe Congrès intern. des **Accidents du Travail et des Assurances sociales** à Rome. S'adresser au Comité permanent intern. des accidents du travail et des assurances sociales, Paris, 55, rue de Chateaudun.

Congrès intern. de la **Tuberculose,** Washington.

IIIe Congrès intern. des **Mathématiques,** Rome.

VIIe Congrès intern. des **Vieux Catholiques** en Hollande.

Congrès intern. des **Pêcheries** dans les Etats-Unis.

IIIe Congrès intern. de **Philosophie,** Heidelberg. S'adresser à M. le Prof. *Windelband*, Heidelberg.

IXe Congrès de **Géographie,** Genève.

VIIIe Congrès intern. d'**Otologie,** Budapest. S'adresser à M. le Prof. *Boecke*, Budapest.

1908 ou 1910

IIe Congrès intern. des **Mines. de la Métallurgie. de la Mécanique et de la Géologie appliquée,** Dusseldorf. S'adresser à M. Eugen *Schrudter*, Dusseldorf. Jacobistrasse, 5.

EXPOSITION INTERN. D'**Horticulture**, GAND. S'adresser à la Société royale d'Agriculture de Gand.

EXPOSITION INTERN. POUR L'**Armée et la Marine**, VIENNE.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Chasse**, VIENNE.

EXPOSITION INTERN. **Hispano-Américaine**, MADRID.

FÊTE **Olympique**, Rome 1908. S'adresser au Comité intern. Olympique, Paris, 10, boulevard Flandrin.

1909-1912

VIe CONGRÈS INTERN DES **Actuaires**, VIENNE 1909.

Communications : Verbandosterr. Versicherungsgesellschaften, Vienne.

XVIIe CONFÉRENCE INTERN. DE L'**Alliance des Unions chrétiennes des jeunes Gens** à Elberfeld (Allemagne). S'adresser à Mr. H. *Helbing*, 26, Besenbuchstrasse. Barmen (Allemagne).

CONGRÈS INTERN. DES **Dentistes**, BERLIN. S'adresser à M. le Prof. Dr. *Miller*, à l'Institut dentaire, à l'Université de Berlin.

VIe Congrès intern. de **Psychologie,** Genève.

VIIIe Congrès intern. de **Médecine Vétérinaire,** dans une ville de Hollande.

Exposition intern. de la **Vie ouvrière,** Paris

Vu la résolution adoptée par la Chambre des Députés dans sa séance du 17 avril 1905,

Arrête :

Article premier. — Il est institué une commission chargée de rechercher les voies et moyens pour organiser une exposition intern. de la vie ouvrière en 1909 à Paris et en arrêter le programme

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission : MM. Léon Bourgeois, député, président; Klotz, député; Keufer, membre du conseil supérieur du travail, vice-présidents; Delpech, sénsteur; Leydet, sénateur; Lourties, sénateur; Poirier, sénateur; Strauss, sénateur; Astier, député. Bagnol, député; Basly, député; Briand, député; Brousse, président du conseil municipal de Paris; Cère député; Colliard, député; Dron, député; Gervais député; Lamendin, député; Lefèvre (André), membre du conseil municipal de Paris; Massé, député, Messimy, député; Millerand, député; Noël, député; Ranson, membre du conseil municipal de Paris; Sembat, député; Siegfried, député; Baré, directeur de la Banque coopérative des associations de production;

Mlle Blondelu, membre du conseil supérieur du travail; MM. Bouquet, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce; Briat, membre du conseil supérieur du travail; Brunot, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur; Coupet, membre du conseil supérieur du travail; Favaron, président de la chambre consultative des associations ouvrières de production Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce

Gide, professeur à la Faculté de droit, membre du conseil supérieur du travail; Grapin, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce; Jay, professeur à la Faculté de droit, membre du conseil supérieur du travail; Louis Juttet, chef de cabinet du ministre du commerce; Milhaud (Albert), professeur agrégé de l'Université de Montpellier, directeur général des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt; Pasquier, chef de la division du personnel et de la comptabtlité au ministère du commerce; Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales au ministère du commerce; Ricard, ancien député; Rostand, membre de l'Institut, membre de la commission supérieure des caisses d'épargne; Villemin, entrepreneur de maçonnerie, président de la chambre syndicale de la maçonnerie.

Art. 3. — Sont nommés secrétaires :

MM. Marcel Bernard, chef du secrétariat particulier du ministre du commerce; Challamel, sous-chef de bureau au ministère du commerce; Bourdois, sous-chef de bureau au ministère du commerce.

Paris, le 7 juillet 1905.

Signé : F. Dubief.

IIe Congrès intern. d'**Anatomie**. Lieu non encore fixé.

S'adresser au Comité permanent d'Organisation des Congrès d'Anatomie (voir ci-dessus Associations, etc.)

Conférence du **Comité Météorologique.** Lieu non fixé.

S'adresser à M. Prof. H. *Hildebrandson*, Université Upsala, Suède.

VIIIe Congrès **Pénitentiaire** intern. **Washington.**

S'adresser à M. Dr. *Guillaumin*, Dir. du Bureau fédéral de Statistique à Berne.

Ve Congrès intern. **Ornithologique** à Berlin.

S'adresser à M. *Reichemais* à Mayence.

IIe Congrès intern. des **Eaux Alimentaires Gazeuses et minérales.** Bruxelles en 1910.

S'adresser à M. De *Mey*, Chimiste, à Laecken (Belgique), rue de Molenbeck, 141.

Exposition intern. du **Transport.** Berlin.

Congrès intern. de **Botanique** à Bruxelles.

MM. Th. Durand, directeur du Jardin botanique de l'Etat, et L. Errera, professeur à l'Université et directeur de l'Institut botanique, respectivement délégués du gouvernement belge et de l'Académie royale de Belgique, ont été nommés présidents de la Commission d'organisation du Congrès.

1911

Exposition intern. **Universelle**, à Rome.

1911 ou 1912

Exposition intern. en faveur de la **Paix** à la Haye. Préparée par M. A. *tea Bout* à Rotterdam.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface de la 1re Année 5
Préface de la 2e année. 11

NOTICES

Henri Dunant. — Origines et Progrès de l'Œuvre int. de la Croix-Rouge. 189
Dr. M. Lindenau. — La Criminalité internationale organisée et sa répression 193

PREMIÈRE PARTIE

VIE INTERNATIONALE OFFICIELLE

I.— Unions, Conventions, Ententes, Œuvres, Commissions permanentes 38
a. Droit public et privé. 38
b. Sciences, etc 46
c. Navigation maritime et fluviale 58
d. Transport, Commerce, Poste, Télégraphie. . 61
e. Vie sociale et œuvres humanitaires. 70
f. Mesures sanitaires et prophylactiques. . . . 75
g. Politique, Police 77
II.— Conférences tenues en 1905 79
III.— Conventions internationales conclues en 1905 93
IV.— Actions en 1905. 112
a. Arbitrage 112
b. Evénements financiers, guerriers. 115

II. — Congrès, Conférences, Réunions, etc. . . 117

I. Sciences 117

a. Médecine, Hygiène 117
b. Sciences physiques et naturelles 122
c. Droit, Criminologie 125
d. Bibliographie 127
e. Sciences diverses 128

II. Vie sociale 130

a. Politique sociale 130
b. Syndicalisme 134
c. Métiers divers 136
d. Morale et Ethique 137

III. Navigation 139
IV. Commerce 140
V. Industrie 143
VI. Politique 148
VII. Technique 149
VIII. Art, Littérature, Presse 150
IX. Instruction 153
X. Agriculture 155
XI. Religion 158
XII. Sports 159

III. — Actions, Entreprises, Institutions, etc. . 161

I. Concours, Prix 161
II. Visites, Fêtes, Echanges 169
III. Musées 172
IV. Institutions et Publications diverses 174
V. Expositions 179

DEUXIÈME PARTIE

VIE INTERNATIONALE PRIVÉE

I. — Associations, Institutions, Comités, Commissions, Offices, Bureaux, etc. 182

I. Sciences. 182

a. Médecine, Hygiène 182
b. Sciences physiques et naturelles 187
c. Géographie, Ethnographie. 195
d. Bibliographie 198
e. Fondations et Prix. 202
f. Droit 203
g. Sciences diverses 208

II. Vie sociale 213

a. Politique sociale. 213
b. Syndicalisme 221
c. Métiers divers. 227
d. Féminisme 229
e. Associations morales et éthiques 230

III. Chemins de fer et Navigation 238
IV. Commerce 244
V. Industrie 247
VI. Politique 250
VII. Technique 261
VIII. Arts, Littérature, Presse. 263
IX. Instruction 267
X. Agriculture 272
XI. Religion. 276
XII. Sports 277

TROISIÈME PARTIE

CONGRÈS, CONFÉRENCES, EXPOSITIONS, ETC., ANNONCÉS.

1906 : 282

I. Congrès. 282

a Officiels. 282
b. Sciences, Vie sociale, Politique, Morale, etc. 282
c. Commerce, Industrie, Transports, Technique. 291
d. Instruction, Arts, Sports, etc. 295

II. Expositions, etc. 295

1907 : 300

1907 ou 1908 : 304

1908 : 305

1908-1910 : 306

1909-1912 : 307

1911-1912 : 310